

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne et placement continu

Le 17 janvier 2024



Fonds négociables en bourse

Le présent prospectus autorise le placement de parts en dollars canadiens (terme défini ci-après) des fonds négociables en bourse BMO alternatifs suivants (individuellement, un « **FINB BMO alternatif** » et, collectivement, les « **FINB BMO alternatifs** ») :

FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur
FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Sauf indication contraire, le présent prospectus autorise également le placement de parts en dollars canadiens des fonds indiciaires négociables en bourse BMO suivants (individuellement, un « **FINB BMO** » et, collectivement, les « **FINB BMO** ») :

FINB BMO obligations totales
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB
FINB BMO revenu de banques canadiennes
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
FINB BMO actions du secteur énergie propre
FINB BMO obligations de sociétés
FINB BMO obligations à escompte
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens
FINB BMO obligations de marchés émergents couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré banques
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré aurifères mondiales
FINB BMO équilibré produits industriels
FINB BMO équilibré pétrole et gaz
FINB BMO équilibré de FPI
FINB BMO équilibré banques américaines couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré banques américaines
FINB BMO équilibré américain de la santé couverts en dollars canadiens
FINB BMO équilibré américain de la santé
FINB BMO équilibré services aux collectivités
FINB BMO ESG obligations de sociétés
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars canadiens et parts couvertes)
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens
FINB BMO communications mondiales
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couverts en dollars canadiens

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couverts en dollars canadiens
FINB BMO infrastructures mondiales
FINB BMO obligations de gouvernements
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains)
FINB BMO Japon (parts en dollars canadiens et parts couvertes)
FINB BMO petites aurifères
FINB BMO échelonné actions privilégiées (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains)
FINB BMO obligations de sociétés à long terme
FINB BMO obligations fédérales à long terme
FINB BMO obligations provinciales à long terme
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains)
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains)
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains)
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders
 FINB BMO MSCI Canada valeur
 FINB BMO MSCI China ESG Leaders
 FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders
 FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars
 canadiens
 FINB BMO MSCI EAFE
 FINB BMO MSCI marchés émergents
 FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert
 en dollars canadiens
 FINB BMO MSCI Global ESG Leaders
 FINB BMO MSCI India ESG Leaders
 FINB BMO MSCI USA ESG Leaders (parts en
 dollars canadiens et parts couvertes)
 FINB BMO MSCI américaines de haute qualité
 (parts en dollars canadiens, parts couvertes et
 parts en dollars américains)
 FINB BMO MSCI américaines valeur
 FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en
 dollars canadiens
 FINB BMO actions du Nasdaq 100 (parts en dollars
 canadiens et parts en dollars américains)
 FINB BMO obligations à rendement réel
 FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
 FINB BMO S&P 500 (parts en dollars canadiens et
 parts en dollars américains)
 FINB BMO S&P/TSX 60
 FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
 FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne
 capitalisation (parts en dollars canadiens, parts
 couvertes et parts en dollars américains)

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible
 capitalisation (parts en dollars canadiens, parts
 couvertes et parts en dollars américains)
 FINB BMO obligations de sociétés à court terme
 (parts en dollars canadiens et parts de catégorie
 Accumulation)
 FINB BMO obligations fédérales à court terme (parts
 en dollars canadiens et parts de catégorie
 Accumulation)
 FINB BMO obligations provinciales à court terme
 (parts en dollars canadiens et parts de catégorie
 Accumulation)
 FINB BMO obligations à court terme
 FINB BMO obligations de sociétés américaines
 de qualité à court terme couvertes en
 dollars canadiens
 FINB BMO TIPS à court terme (parts en dollars
 canadiens, parts couvertes et parts en dollars
 américains)
 FINB BMO obligations du Trésor américain à
 court terme (parts en dollars canadiens et parts en
 dollars américains)
 FINB BMO obligations totales américaines (parts en
 dollars canadiens, parts couvertes et parts en
 dollars américains)
 FINB BMO actions privilégiées de sociétés
 américaines couvert en dollars canadiens
 FINB BMO actions privilégiées de
 sociétés américaines (parts en dollars canadiens
 et parts en dollars américains)
 FINB BMO TIPS américains (parts en dollars
 canadiens, parts couvertes et parts en dollars
 américains)

Sauf indication contraire, le présent prospectus autorise également le placement de parts en dollars canadiens des
 fonds non indiciels négociables en bourse BMO suivants (individuellement, un « **FNINB BMO** » et, collectivement,
 les « **FNINB BMO** ») :

FNB BMO toutes actions
 FNB BMO ESG Équilibré
 FNB BMO Équilibré (parts en dollars canadiens et
 parts de catégorie Distribution à pourcentage
 fixe)
 FNB BMO de banques canadiennes à rendement
 majoré
 FNB BMO canadien de dividendes
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 sociétés canadiennes à dividendes élevés
 FNB BMO Conservateur
 FNB BMO obligations à escompte de sociétés
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 banques canadiennes (parts en dollars canadiens
 et parts en dollars américains)
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes
 Moyenne industrielle Dow Jones couvert en
 dollars canadiens
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes
 d'énergie

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la
 santé
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 technologie
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 banques américaines
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 services aux collectivités
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 dividendes élevés de sociétés européennes
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 dividendes élevés de sociétés européennes
 couvert en dollars canadiens
 FNB BMO rendement élevé à taux variable
 FNB BMO agriculture mondiale
 FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
 sociétés mondiales à dividendes élevés
 FNB BMO lingots d'or (parts en dollars canadiens et
 parts en dollars américains)
 FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

| | |
|---|--|
| FNB BMO Croissance (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FNB BMO internationales de dividendes | FNB BMO américain de dividendes (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FNB BMO revenu mensuel (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO à rendement bonifié (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains) | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO obligations à très court terme (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Accumulation) | |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme (parts en dollars américains et parts de catégorie Accumulation) | |

Les termes importants qui sont employés sans être par ailleurs définis ont le sens qui leur est donné dans les présentes.

Collectivement, les FNB BMO alternatifs, les FINB BMO et les FNINB BMO sont appelés les « **FNB BMO** », chacun d'eux étant un « **FNB BMO** ».

Collectivement, les parts de catégorie Accumulation (terme défini ci-après), les parts en dollars canadiens (terme défini ci-après), les parts couvertes (terme défini ci-après), les parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe (terme défini ci-après) et les parts en dollars américains (terme défini ci-après) sont appelées les « **parts** ».

Collectivement, le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré, le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens sont appelés les « **FNB à résultat structuré** ». Les FNB à résultat structuré visent à procurer aux investisseurs un rendement sur une période du résultat cible donnée (chacune, une « **période du résultat cible** »).

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiducies sous le régime des lois de l'Ontario.

Chaque FNB BMO alternatif est un « OPC alternatif » au sens du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »). Le FNB BMO lingots d'or est un « OPC métaux précieux » au sens du Règlement 81-102. Chaque FINB BMO est un « OPC indiciel » au sens du Règlement 81-102.

Les FNB BMO alternatifs ont les objectifs suivants :

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions

émises par des sociétés canadiennes. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions émises par des sociétés américaines. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FNB BMO alternatifs ».

Les FINB BMO cherchent à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice (chacun, un « **indice** » et, collectivement, les « **indices** »), déduction faite des frais. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FINB BMO ».

Les FNINB BMO ont les objectifs suivants :

Le FNB BMO toutes actions vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux.

Le FNB BMO ESG Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui ont été choisis en fonction de facteurs ESG et qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Le FNB BMO Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice conçu pour fournir une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts), au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB BMO canadien de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO Conservateur vise à procurer un revenu et un potentiel d'appréciation modérée du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques canadiennes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de la santé ou liées à la santé en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de technologies ou liées à la technologie en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de services aux collectivités en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable vise à procurer une exposition à un portefeuille diversifié de titres d'emprunt d'émetteurs d'obligations à rendement élevé, tout en visant à atténuer les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le FNB BMO agriculture mondiale vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole en vue de procurer une appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales qui versent des dividendes en vue de

générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO lingots d'or vise à reproduire le rendement du prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais, en investissant dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy. Le FNB BMO lingots d'or ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme et n'est pas géré activement.

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais. Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

Le FNB BMO Croissance vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Le FNB BMO internationales de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés afin de procurer une appréciation du capital à long terme et de générer un revenu. Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de marchés émergents qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Le FNB BMO revenu mensuel vise à procurer des distributions en espèces mensuelles offrant un potentiel d'appréciation modérée du capital à long terme, en investissant habituellement dans des FNB BMO qui procurent une exposition à un portefeuille de placements diversifiés qui génèrent des revenus, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres à revenu fixe et des parts de fiducie.

Le FNB BMO à rendement bonifié vise à procurer une exposition à un portefeuille de sociétés américaines à grande capitalisation, principalement en investissant dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés afin de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Pour ses parts couvertes, le FNB BMO à rendement bonifié investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

Le FNB BMO obligations à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de un an ou moins.

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe américains dont la majorité a une durée résiduelle jusqu'à l'échéance de un an ou moins.

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherche à maximiser le revenu à court terme tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité, en procurant aux porteurs de parts une exposition à des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité libellés en dollars américains.

Le FNB BMO américain de dividendes vise à procurer une exposition à un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition à un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le troisième vendredi de janvier de chaque année et se terminant le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FNINB BMO ».

Un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à un autre moment que le premier jour d'une période du résultat cible et/ou qui fait racheter ou vend des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin d'une période du résultat cible pourrait obtenir des résultats qui sont très différents des résultats cibles recherchés par ce FNB à résultat structuré pour cette période du résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles prévus que vise un FNB à résultat structuré pour une période du résultat cible, un investisseur doit détenir des parts du FNB à résultat structuré pendant toute la période du résultat cible.

Veuillez vous reporter au site Web des FNB à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>) pour obtenir des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables.

Les parts de chacun des FNB BMO sont émises et vendues sur une base continue et un nombre illimité de parts peuvent être émises. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou en dollars américains. L'exposition que pourrait avoir le portefeuille de chacun des FNB couverts (terme défini ci-après) et l'exposition que pourrait avoir

la tranche du portefeuille de chaque FNB à parts couvertes (terme défini ci-après) attribuable aux parts couvertes (terme défini ci-après) à une autre monnaie que le dollar canadien feront l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle les parts sont libellées.

BMO Gestion d'actifs inc. (le « **gestionnaire** ») est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur des FNB BMO et est chargée de les administrer. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO ». Dans le présent prospectus, BMO Groupe financier désigne le groupe de sociétés qui comprend la Banque de Montréal et toutes ses filiales en propriété exclusive directes et indirectes. Se reporter à la rubrique « Vue d'ensemble de la structure juridique des FNB BMO ».

Les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts en espèces, sous réserve d'un escompte au rachat. Ils peuvent également échanger un nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres des émetteurs de chacun des FNB BMO et/ou une somme en espèces, selon le cas.

Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers. BMO Nesbitt Burns Inc. agit ou agira à titre de courtier désigné des FNB BMO énumérés à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts » et agit également ou agira à titre de courtier pour tous les autres FNB BMO. L'émission initiale de parts d'un nouveau FNB BMO n'aura pas lieu tant que le nouveau FNB BMO concerné n'aura pas reçu un nombre total de souscriptions suffisant pour satisfaire aux exigences d'inscription initiale de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») ou de la Cboe Canada Inc. (auparavant, la Neo Bourse Inc.) (la « **Cboe Canada** »), selon le cas.

Les FNB BMO alternatifs sont des « OPC alternatifs » pour l'application des lois sur les valeurs mobilières. Par conséquent, les FNB BMO alternatifs peuvent investir dans des catégories d'actifs et utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas permises pour les organismes de placement collectif (« OPC ») classiques, comme investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, emprunter des fonds, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et utiliser l'effet de levier de façon générale. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNB BMO alternatifs ». Même si ces stratégies seront uniquement employées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement d'un FNB BMO alternatif, elles pourraient accentuer le risque qu'un placement dans les parts du FNB BMO alternatif perde de la valeur dans certaines conditions du marché.

L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés. L'exposition globale à ces sources d'effet de levier d'un FNB BMO alternatif pourrait atteindre jusqu'à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Utilisation de l'effet de levier ».

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 12 janvier 2025. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

La Cboe Canada a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la Cboe Canada. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la Cboe Canada, les parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions

américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la Cboe Canada et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Les parts des FNB BMO (sauf celles des nouveaux FNB BMO) sont inscrites à la cote de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas, et sont offertes de façon continue.

Aucun placeur n'a participé à la rédaction du présent prospectus ni n'a effectué un examen ou une vérification diligente indépendante de son contenu.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour un exposé des risques liés à un placement dans les parts des FNB BMO. Aucune entité, y compris la Banque de Montréal, ne garantit que vous récupérerez votre placement dans des parts des FNB BMO. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, votre placement dans des parts d'un FNB BMO n'est pas garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Veillez vous reporter au site Web des FNB à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>) pour obtenir des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables. Si vous envisagez d'acheter des parts d'un FNB à résultat structuré, veuillez visiter le <https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>. Les investisseurs qui envisagent d'acheter des parts d'un FNB à résultat structuré après le début de la période du résultat cible ou qui envisagent de vendre ou de faire racheter des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin de la période du résultat cible devraient s'assurer qu'ils comprennent pleinement les résultats éventuels d'un placement.

Si un FNB à résultat structuré a enregistré certains niveaux de gains ou de pertes depuis le début de la période du résultat cible, il pourrait être difficile, voire impossible, de réaliser des gains ou de profiter de la tranche protégée pendant le reste de la période du résultat cible.

Des renseignements supplémentaires sur chaque FNB BMO figurent ou figureront dans les derniers états financiers annuels déposés, dans tout état financier intermédiaire déposé après ceux-ci, dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds (« RDRF ») déposé, dans tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après celui-ci à l'égard de chaque FNB BMO et le dernier aperçu du FNB déposé pour chaque catégorie de titres du FNB BMO. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, ce qui signifie qu'ils en font légalement partie. Se reporter à la rubrique « Documents intégrés par renvoi » pour de plus amples renseignements.

Le gestionnaire a conclu des conventions de licence avec les fournisseurs d'indices (terme défini ci-après) aux fins d'utilisation des indices et de certaines autres marques de commerce. Se reporter à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ».

S&P DJI, FTSE, FTSE Canada, Bloomberg, Nasdaq, MSCI et Solactive (termes qui sont tous définis ci-après) sont chacun un « fournisseur d'indices ». Les fournisseurs d'indices ou Brookfield (terme défini ci-après), selon le cas, ne parrainent pas les parts des FNB BMO, ne les garantissent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et les fournisseurs d'indices et Brookfield, selon le cas, ne font aucune déclaration, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les parts des FNB BMO en particulier, ni quant à la capacité des indices de reproduire le rendement général du marché.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|--|
| <p>TABLE DES MATIÈRES 1</p> <p>TERMES IMPORTANTS..... 3</p> <p>SOMMAIRE DU PROSPECTUS..... 11</p> <p>SOMMAIRE DES FRAIS 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables par les FNB BMO 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables directement par vous 71</p> <p>VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE</p> <p style="padding-left: 20px;">JURIDIQUE DES FNB BMO 72</p> <p>OBJECTIFS DE PLACEMENT 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Objectifs de placement des FNB BMO</p> <p style="padding-left: 40px;">alternatifs 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Objectifs de placement des FINB BMO ... 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Les indices 86</p> <p style="padding-left: 20px;">Remplacement d'un indice sous-jacent... 105</p> <p style="padding-left: 20px;">Dissolution des indices 105</p> <p style="padding-left: 20px;">Utilisation des indices 105</p> <p style="padding-left: 20px;">Objectifs de placement des FNINB</p> <p style="padding-left: 40px;">BMO 105</p> <p>STRATÉGIES DE PLACEMENT 111</p> <p style="padding-left: 20px;">Stratégies de placement propres aux</p> <p style="padding-left: 40px;">FNB BMO alternatifs..... 111</p> <p style="padding-left: 20px;">Stratégies de placement propres aux</p> <p style="padding-left: 40px;">FINB BMO 112</p> <p style="padding-left: 20px;">Rééquilibrage et rajustement</p> <p style="padding-left: 40px;">(FINB BMO)..... 133</p> <p style="padding-left: 20px;">Stratégies de placement propres aux</p> <p style="padding-left: 40px;">FNINB BMO 137</p> <p style="padding-left: 20px;">Prêt de titres 159</p> <p style="padding-left: 20px;">Utilisation de dérivés 159</p> <p style="padding-left: 20px;">Fonds sous-jacents 159</p> <p style="padding-left: 20px;">Ventes à découvert..... 160</p> <p style="padding-left: 20px;">Utilisation de l'effet de levier 160</p> <p style="padding-left: 20px;">Considération de facteurs ESG et</p> <p style="padding-left: 40px;">processus de placement responsable du</p> <p style="padding-left: 40px;">gestionnaire..... 160</p> <p>VUE D'ENSEMBLE DES SECTEURS</p> <p style="padding-left: 20px;">D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS</p> <p style="padding-left: 40px;">LES FNB BMO FONT DES</p> <p style="padding-left: 40px;">PLACEMENTS 162</p> <p style="padding-left: 20px;">FNB BMO alternatifs..... 162</p> <p style="padding-left: 20px;">FINB BMO 162</p> <p style="padding-left: 20px;">FNINB BMO 172</p> <p>RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE</p> <p style="padding-left: 20px;">PLACEMENT 177</p> <p>FRAIS 177</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables par les FNB BMO 177</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables directement par vous 183</p> <p>FACTEURS DE RISQUE..... 183</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques généraux inhérents à un</p> <p style="padding-left: 40px;">placement dans les FNB BMO..... 184</p> | <p style="padding-left: 20px;">Autres risques inhérents à un placement</p> <p style="padding-left: 40px;">dans un ou plusieurs FNB BMO 191</p> <p style="padding-left: 20px;">Niveaux de risque des FNB BMO</p> <p style="padding-left: 40px;">alternatifs..... 218</p> <p style="padding-left: 20px;">Niveaux de risque des FINB BMO 219</p> <p style="padding-left: 20px;">Niveaux de risque des FNINB BMO..... 227</p> <p>POLITIQUE EN MATIÈRE DE</p> <p style="padding-left: 20px;">DISTRIBUTIONS..... 233</p> <p style="padding-left: 40px;">Distributions 233</p> <p style="padding-left: 40px;">Régime de réinvestissement des</p> <p style="padding-left: 40px;">distributions..... 240</p> <p>ACHATS DE PARTS 240</p> <p style="padding-left: 20px;">Placement initial dans les nouveaux</p> <p style="padding-left: 40px;">FNB BMO 240</p> <p style="padding-left: 20px;">Placement continu 241</p> <p style="padding-left: 20px;">Courtiers désignés 241</p> <p style="padding-left: 20px;">Émission de parts 241</p> <p style="padding-left: 20px;">Achat et vente de parts 242</p> <p style="padding-left: 20px;">Points particuliers devant être examinés</p> <p style="padding-left: 40px;">par les porteurs de parts..... 242</p> <p style="padding-left: 20px;">Porteurs de parts non résidents..... 242</p> <p style="padding-left: 20px;">Inscription et transfert par</p> <p style="padding-left: 40px;">l'intermédiaire de la CDS 243</p> <p>RACHAT ET ÉCHANGE DE PARTS 243</p> <p style="padding-left: 20px;">Rachat de parts contre une somme en</p> <p style="padding-left: 40px;">espèces..... 243</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange de parts contre des paniers de</p> <p style="padding-left: 40px;">titres et une somme en espèces..... 244</p> <p style="padding-left: 20px;">Demandes d'échange et de rachat 244</p> <p style="padding-left: 20px;">Suspension de l'échange et du rachat..... 245</p> <p style="padding-left: 20px;">Coûts liés aux échanges et aux rachats.... 245</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange et rachat de parts par</p> <p style="padding-left: 40px;">l'entremise d'adhérents à la CDS 245</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations à court terme 245</p> <p>FOURCHETTES DES COURS DES PARTS ET</p> <p style="padding-left: 20px;">VOLUME DES OPÉRATIONS SUR</p> <p style="padding-left: 40px;">CELLES-CI..... 245</p> <p style="padding-left: 20px;">FNB BMO alternatifs 246</p> <p style="padding-left: 20px;">FINB BMO 246</p> <p style="padding-left: 20px;">FNINB BMO 265</p> <p>INCIDENCES FISCALES 276</p> <p style="padding-left: 20px;">Statut des FNB BMO 276</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des FNB BMO 277</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des porteurs de parts (sauf</p> <p style="padding-left: 40px;">dans le cas des régimes enregistrés) 280</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôt minimum de remplacement..... 281</p> <p style="padding-left: 20px;">Imposition des régimes enregistrés 282</p> <p style="padding-left: 20px;">Incidences fiscales de la politique en</p> <p style="padding-left: 40px;">matière de distributions des FNB BMO .. 282</p> <p style="padding-left: 20px;">Échange de renseignements fiscaux 282</p> |
|---|--|

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT | 282 | LITIGES ET INSTANCES | |
| MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE | | ADMINISTRATIVES..... | 311 |
| GESTION DES FNB BMO | 283 | EXPERTS | 311 |
| Administrateurs et dirigeants du | | DISPENSES ET APPROBATIONS | 312 |
| fiduciaire, du gestionnaire, du | | DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS | |
| gestionnaire de portefeuille et du | | CIVILES | 313 |
| promoteur..... | 283 | AUTRES FAITS IMPORTANTS | 314 |
| Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de | | Questions relatives aux licences et aux | |
| portefeuille et promoteur des FNB BMO | 284 | marques de commerce..... | 314 |
| Dispositions en matière de courtage | 285 | FNB BMO lingots d'or – ICE | |
| Conflits d'intérêts | 286 | Benchmark Administration Limited..... | 314 |
| Comité d'examen indépendant..... | 290 | DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI | 314 |
| Membres de la haute direction des | | RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT .F-1 | |
| FNB BMO | 291 | ATTESTATION DES FNB BMO, DU | |
| Agent des calculs | 291 | GESTIONNAIRE ET DU | |
| Dépositaires | 292 | PROMOTEUR | A-1 |
| Auditeur | 292 | | |
| Agent des transferts et agent chargé de la | | | |
| tenue des registres | 293 | | |
| Courtiers principaux..... | 293 | | |
| Mandataire aux fins du régime..... | 293 | | |
| Mandataire d'opérations de prêt de titres | 293 | | |
| Site Web désigné | 293 | | |
| CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE | 293 | | |
| Politiques et procédures d'évaluation | 294 | | |
| Information sur la valeur liquidative..... | 295 | | |
| CARACTÉRISTIQUES DES PARTS | 295 | | |
| Description des titres faisant l'objet du | | | |
| placement..... | 295 | | |
| Certaines dispositions des parts | 296 | | |
| Modification des modalités..... | 296 | | |
| QUESTIONS TOUCHANT LES PORTEURS | | | |
| DE PARTS..... | 296 | | |
| Assemblées des porteurs de parts..... | 296 | | |
| Questions nécessitant l'approbation des | | | |
| porteurs de parts..... | 297 | | |
| Rapports aux porteurs de parts..... | 299 | | |
| DISSOLUTION DES FNB BMO | 299 | | |
| PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES..... | 299 | | |
| DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES | | | |
| INTÉRESSÉS DANS DES | | | |
| OPÉRATIONS IMPORTANTES..... | 299 | | |
| POLITIQUES ET PROCÉDURES DE VOTE | | | |
| PAR PROCURATION | 300 | | |
| CONTRATS IMPORTANTS | 302 | | |
| Conventions de licence | 302 | | |

TERMES IMPORTANTS

Sauf indication contraire, tous les chiffres en dollar figurant dans le présent prospectus sont libellés en dollars canadiens et toutes les heures mentionnées dans le présent prospectus renvoient à l'heure de Toronto.

adhérent à la CDS – un adhérent à la CDS qui détient des parts pour le compte de propriétaires véritables de parts;

agent des calculs – SSTCC;

agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres – SSTCC;

ARC – Agence du revenu du Canada;

autorités en valeurs mobilières – la commission des valeurs mobilières ou une autorité de réglementation analogue dans chaque province et chaque territoire du Canada qui est chargée d'administrer les lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur dans la province ou le territoire en question;

autres titres – les titres qui ne sont pas les titres constituants d'un indice donné et qui sont compris dans le portefeuille d'un FINB BMO, y compris les FNB, les organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, les CAAÉ ou les dérivés;

Bloomberg – Bloomberg Index Services Limited;

BMO – Banque de Montréal, le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or;

BMO NB – BMO Nesbitt Burns Inc., un membre du groupe du gestionnaire;

Bourse – la TSX ou la Cboe Canada, selon le cas;

Brookfield – Brookfield Office Properties Inc.;

Cboe Canada – Cboe Canada Inc.;

CDS – Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

CEI – le comité d'examen indépendant des FNB BMO;

CELI – les comptes d'épargne libre d'impôt, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

CELLIAPP – les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

certificats américains d'actions étrangères ou **CAAÉ** – un certificat américain d'actions étrangères est un type de titre financier négociable à une bourse de valeurs locale, mais qui représente un titre émis par une société ouverte étrangère;

COMEX – la principale bourse de valeurs au monde pour la négociation de contrats à terme standardisés et d'options sur des métaux précieux;

convention de dépôt – a) à l'égard de SSTCC, la convention de dépôt SSTCC, et b) à l'égard de BMO, la convention de dépôt BMO;

convention de dépôt BMO – la convention de dépôt relative aux métaux datée du 17 janvier 2024 (dans sa version modifiée à l'occasion) intervenue entre le gestionnaire et la Banque de Montréal, à titre de dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or;

convention de dépôt SSTCC – la convention de dépôt qui a été conclue le 1^{er} juin 2018 (dans sa version modifiée à l’occasion) entre le gestionnaire, BMO Investissements Inc. et SSTCC, en tant que dépositaire des actifs qui ne sont pas sous forme de lingots d’or des FNB BMO;

convention de placement continu – une convention conclue entre le gestionnaire, pour le compte d’un ou de plusieurs FNB BMO, et un courtier, dans sa version modifiée à l’occasion;

convention de prêt de titres – la convention d’autorisation de prêt de titres datée du 12 juin 2018, dans sa version modifiée à l’occasion, et conclue entre le gestionnaire et State Street Bank and Trust Company;

convention liant le courtier désigné – convention conclue entre le gestionnaire, pour le compte d’un FNB BMO, et un courtier désigné, dans sa version modifiée à l’occasion;

conventions de licence – les conventions de licence que le gestionnaire a conclues avec chaque fournisseur d’indices;

cours de l’or établi en après-midi par la LBMA – le cours de l’or, tel qu’il est publié par la LBMA, déterminé par l’enchère de l’après-midi dirigée par ICE Benchmark Administration Limited et qui commence à 15 h, heure de Londres, en Angleterre. « *LBMA Gold Price PM* » est une marque de commerce de *Precious Metals Prices Limited* accordée sous licence à ICE Benchmark Administration Limited (« **IBA** ») à titre d’administrateur du cours de l’or établi en après-midi par la LBMA. Le cours de l’or établi en après-midi par la LBMA est utilisé par le gestionnaire aux termes d’une licence accordée par IBA;

courtier – un courtier inscrit (qui peut être ou non un courtier désigné), notamment BMO NB, membre du groupe du gestionnaire, qui a conclu une convention de placement continu avec le gestionnaire, pour le compte d’un ou de plusieurs FNB BMO, aux termes de laquelle le courtier peut souscrire des parts de ce FNB BMO, tel qu’il est énoncé à la rubrique « Achats de parts – Émission de parts »;

courtier désigné – courtier inscrit, y compris BMO NB, membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu une convention liant le courtier désigné avec le gestionnaire, pour le compte d’un ou de plusieurs FNB BMO, aux termes de laquelle le courtier désigné convient d’exercer certaines fonctions à l’égard des FNB BMO;

courtier principal – une entité, dont BMO Nesbitt Burns Inc. (membre du même groupe que le gestionnaire), ou son successeur, qui peut prêter des fonds ou des titres à un FNB BMO alternatif;

date d’évaluation – chaque jour de bourse où une séance de négociation ordinaire de la Bourse est tenue. Si un FNB BMO choisit le 15 décembre comme date de clôture de l’exercice aux fins de l’impôt tel qu’il est permis par la LIR, la valeur liquidative par part sera calculée le 15 décembre;

date de distribution – un jour qui tombe au plus tard le 10^e jour ouvrable suivant la date de référence relative à une distribution applicable, à laquelle un FNB BMO verse une distribution à ses porteurs de parts;

date de référence relative à une distribution – date fixée par le gestionnaire à titre de date de référence pour la détermination des porteurs de parts d’un FNB BMO ayant le droit de recevoir une distribution;

déclaration de fiducie – la déclaration de fiducie-cadre modifiée datée du 17 janvier 2024 (dans sa version modifiée ou modifiée et mise à jour à l’occasion) aux termes de laquelle les FNB BMO ont été établis;

dépositaire – chaque dépositaire des FNB BMO, c’est-à-dire SSTCC et BMO, selon le cas;

distribution sur les frais de gestion – tel qu’il est énoncé à la rubrique « Frais – Distributions sur les frais de gestion », une somme égale à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et des frais réduits calculés par le gestionnaire à l’occasion, qui est distribuée en espèces à certains porteurs de parts des FNB BMO;

DJIA – Dow Jones Industrial Average;

EAFE – Europe, Australasie et Moyen-Orient;

EIPD – fiducie ou société de personnes intermédiaire de placement déterminée, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

ESG – environnemental, social et gouvernance;

États-Unis – les États-Unis d’Amérique;

FERR – les fonds enregistrés de revenu de retraite, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

fiduciaire – BMO Gestion d’actifs inc., société établie sous le régime des lois de l’Ontario et gestionnaire de portefeuille inscrit, gestionnaire de fonds d’investissement, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire des opérations sur marchandises, agissant en sa qualité de fiduciaire des FNB BMO;

FINB BMO – collectivement le FINB BMO obligations totales, le FINB BMO obligations de sociétés notées BBB, le FINB BMO revenu de banques canadiennes, le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens, le FINB BMO actions du secteur énergie propre, le FINB BMO obligations de sociétés, le FINB BMO obligations à escompte, le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équipondéré banques, le FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équipondéré aurifères mondiales, le FINB BMO équipondéré produits industriels, le FINB BMO équipondéré pétrole et gaz, le FINB BMO équipondéré de FPI, le FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équipondéré banques américaines, le FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équipondéré américain de la santé, le FINB BMO équipondéré services aux collectivités, le FINB BMO ESG obligations de sociétés, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO communications mondiales, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO infrastructures mondiales, le FINB BMO obligations de gouvernements, le FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO Japon, le FINB BMO petites aurifères, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme, le FINB BMO obligations fédérales à long terme, le FINB BMO obligations provinciales à long terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l’Accord de Paris, le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, le FINB BMO MSCI Canada valeur, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders, le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI EAFE, le FINB BMO MSCI marchés émergents, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, le FINB BMO MSCI India ESG Leaders, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, le FINB BMO MSCI américaines valeur, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO actions du Nasdaq 100, le FINB BMO obligations à rendement réel, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, le FINB BMO S&P 500, le FINB BMO S&P/TSX 60, le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme, le FINB BMO obligations provinciales à court terme, le FINB BMO obligations à court terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO TIPS à court terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO obligations totales américaines, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines et le FINB BMO TIPS américains, chacun étant une fiducie de placement établie sous le régime des lois de l’Ontario aux termes de la déclaration de fiducie;

FNB – fonds négociable en bourse;

FNB à parts couvertes – collectivement, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO Japon, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation, le FINB BMO TIPS à court terme, le FINB BMO obligations totales américaines, le FINB BMO TIPS américains et le FINB BMO à rendement bonifié;

FNB à résultat structuré – collectivement, le FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré, le FINB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, le FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FINB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens;

FNB BMO – collectivement, les FNB BMO alternatifs, les FINB BMO et les FNINB BMO;

FNB BMO alternatifs – collectivement, le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur et le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur;

FNB BMO ESG – collectivement, le FNB BMO ESG Équilibré, le FINB BMO actions du secteur énergie propre, le FINB BMO ESG obligations de sociétés, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris, le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders, le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, le FINB BMO MSCI India ESG Leaders et le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders;

FNB couverts – collectivement, le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, le FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens, le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens;

FNB de référence – un fonds sous-jacent qui est un fonds négocié en bourse assujéti au Règlement 81-102 et qui est utilisé à titre de référence afin d'établir le rendement éventuel d'un FNB BMO;

FNINB BMO – collectivement, le FNB BMO toutes actions, le FNB BMO ESG Équilibré, le FINB BMO Équilibré, le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré, le FNB BMO canadien de dividendes, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, le FNB BMO Conservateur, le FNB BMO obligations à escompte de sociétés, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de

banques américaines, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO rendement élevé à taux variable, le FNB BMO agriculture mondiale, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés, le FNB BMO lingots d'or, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, le FNB BMO Croissance, le FNB BMO internationales de dividendes, le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité, le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité, le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité, le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens, le FNB BMO revenu mensuel, le FNB BMO à rendement bonifié, le FNB BMO obligations à escompte à court terme, le FNB BMO obligations à très court terme, le FNB BMO obligations américaines à très court terme, le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains, le FNB BMO américain de dividendes, le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, chacun étant une fiducie de placement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie;

Fonds BMO – des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe;

fonds sous-jacents – des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement dans lesquels un FNB BMO peut investir et qui peuvent comprendre des Fonds BMO;

fournisseur d'indices – tiers fournisseurs d'indices, notamment S&P DJI, FTSE, FTSE Canada, Bloomberg, Nasdaq, MSCI et Solactive, avec lesquels le gestionnaire a conclu des conventions d'octroi de licence lui permettant d'utiliser les indices pertinents et certaines marques de commerce dans le cadre de l'exploitation des FNB BMO applicables;

FPI – fiducie de placement immobilier;

FTSE – FTSE International Limited;

FTSE Canada – FTSE Global Debt Capital Markets Inc.;

fusion permise – au sens de la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts »;

gestionnaire – BMO Gestion d'actifs inc., société établie sous le régime des lois de l'Ontario et gestionnaire de portefeuille inscrit, gestionnaire de fonds d'investissement, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire des opérations sur marchandises, agissant en sa qualité de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille des FNB BMO;

GICS – Global Industry Classification Standard (*classification industrielle mondiale standard*);

heure d'évaluation – 16 h à chaque date d'évaluation ou, si le marché ferme plus tôt cette journée-là, l'heure de fermeture du marché;

IFRS – les Normes internationales d'information financière, publiées par le Conseil des normes comptables internationales;

indice/indices – un repère ou indice, fourni par un fournisseur d'indices, ou un autre repère ou indice de remplacement qui applique essentiellement les mêmes critères que ceux utilisés couramment par le fournisseur d'indices pour le repère ou l'indice ou un indice de remplacement comprenant, ou qui comprendrait, les mêmes titres constituants ou

des titres constituants similaires, lequel peut être utilisé par un FINB BMO relativement à l'objectif de placement de ce FINB BMO;

indice de référence – un indice sous-jacent qui est utilisé à titre de référence afin d'établir le rendement éventuel d'un FNB à résultat structuré;

jour de bourse – pour chaque FNB BMO, un jour où i) une séance ordinaire de négociation est tenue à la Bourse et ii) le marché ou la bourse principal pour la majorité des titres détenus par le FNB BMO est ouvert aux fins de négociation;

LBMA – London Bullion Market Association;

lignes directrices en matière de vote par procuration – au sens de la rubrique « Politiques et procédures de vote par procuration »;

limite d'attribution de gains en capital – a le sens indiqué à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition »;

LIR – la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements d'application, dans leur version modifiée à l'occasion;

lois canadiennes sur les valeurs mobilières – la loi sur les valeurs mobilières applicable en vigueur dans chaque province et territoire du Canada, l'ensemble des règlements, des règles, des ordonnances et des politiques pris en application de cette loi et toutes les normes multilatérales et canadiennes adoptées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières;

mandataire aux fins du régime – SSTCC, mandataire aux fins du régime de réinvestissement des distributions;

mandataire d'opérations de prêt de titres – State Street Bank and Trust Company agit à titre de mandataire dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui concluent des prêts de titres. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire;

MSCI – MSCI Inc.;

Nasdaq – Nasdaq, Inc.;

nombre prescrit de parts – relativement à un FNB BMO, le nombre de parts déterminé par le gestionnaire à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges, des rachats ou à d'autres fins;

nouveaux FNB BMO – collectivement, le FNB BMO lingots d'or, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens;

options Converge – des contrats d'options personnalisables sur des titres ou des FNB, connus sous le nom d'options Converge®, qui reflètent le rendement du cours d'un titre de capitaux propres ou d'un FNB et qui sont compensés par une contrepartie centrale, mais qui donnent aux investisseurs la possibilité de personnaliser les principales modalités de leurs contrats, comme les prix d'exercice, les styles et les dates d'échéance;

panier de titres – relativement à un FNB BMO, un groupe de titres ou d'éléments d'actif choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les constituants du FNB BMO;

part – relativement à un FNB BMO, une part cessible et rachetable du FNB BMO, qui représente une quote-part indivise et égale de l'actif net de ce FNB BMO. Les parts comprennent les parts de catégorie Accumulation, les parts en dollars canadiens, les parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe, les parts couvertes et les parts en dollars américains;

participant au régime et part du régime – termes définis à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions »;

parts couvertes – la catégorie de parts libellées en dollars canadiens de certains FNB BMO pour lesquelles les actifs en portefeuille attribuables à la catégorie de parts sont couverts par rapport au dollar canadien;

parts de catégorie Accumulation – une catégorie de parts de certains FNB BMO sur lesquelles les distributions, le cas échéant, sont effectuées sous forme d'émission de parts additionnelles qui seront automatiquement réinvesties et regroupées;

parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe – une catégorie de parts de certains FNB BMO conçue pour fournir aux investisseurs une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution annuel cible établi d'après la valeur liquidative par part à la fin de l'année précédente ou, dans le cas d'une catégorie nouvellement créée, fondée sur un taux de distribution cible annualisé établi d'après la valeur liquidative par part initiale;

parts en dollars américains – les parts libellées en dollars américains de certains FNB BMO;

parts en dollars canadiens – les parts libellées en dollars canadiens de certains FNB BMO;

parts non couvertes – le cas échéant, les parts en dollars canadiens, les parts en dollars américains, les parts de catégorie Accumulation et les parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe des FNB à parts couvertes;

PCGR – principes comptables généralement reconnus du Canada;

période du résultat cible – la période du résultat cible applicable d'un FNB à résultat structuré, comme il est énoncé à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNB à résultat structuré »;

porteur de parts – un porteur de parts d'un FNB BMO;

prix de base rajusté et PBR – le coût d'un titre rajusté conformément à la LIR;

propositions fiscales – l'ensemble des propositions précises visant à modifier la LIR qui ont été annoncées publiquement par écrit par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes;

REEE – les régimes enregistrés d'épargne-études, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

REEI – les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

REER – les régimes enregistrés d'épargne-retraite, au sens attribué à ce terme dans la LIR;

régime de réinvestissement des distributions – le régime de réinvestissement des distributions de chaque FNB BMO, dont les principales modalités sont décrites à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions »;

régimes enregistrés – collectivement, les RPDB, CELIAPP, REEI, REEE, FERR, REER et CELI;

règle ABR – a le sens indiqué à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition »;

Règlement 81-102 – Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement;

Règlement 81-107 – Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement;

règles relatives aux EIPD – les règles prévues par la LIR qui visent les « fiducies intermédiaires de placement déterminées » et les « sociétés de personnes intermédiaires de placement déterminées » (termes définis dans la LIR);

règles sur les CDT – a le sens indiqué à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition »;

remboursement au titre des gains en capital – a le sens indiqué à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des FNB BMO »;

revenu hors portefeuille – a le sens indiqué à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des FNB BMO »;

RFG – le ratio des frais de gestion établi d'après les frais de gestion et les frais d'exploitation (à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille) et exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne;

RFO – le ratio des frais d'opérations, qui représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne;

RPDB – régime de participation différée aux bénéfices, au sens attribué à cette expression dans la LIR;

S&P – Standard & Poor's Financial Services LLC;

S&P DJI – S&P Dow Jones Indices LLC;

Solactive – Solactive AG;

SSTCC – State Street Trust Company Canada, le dépositaire des actifs qui ne sont pas sous forme de lingots d'or des FNB BMO, et l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres et le mandataire aux fins du régime des FNB BMO;

TACH – titres adossés à des créances hypothécaires;

titres T+3 – les titres à l'égard desquels les opérations se règlent habituellement le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres est établi;

TSX – la Bourse de Toronto;

TVH – la taxe de vente harmonisée imposée en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) qui s'applique dans certaines provinces canadiennes;

valeur liquidative et ***valeur liquidative par part*** – relativement à une catégorie d'un FNB BMO, la valeur liquidative du FNB BMO attribuable à cette catégorie et la valeur liquidative par part de ce FNB BMO attribuable à cette catégorie, calculées par l'agent des calculs de la façon énoncée à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative ».

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques des parts des FNB BMO et il doit être lu à la lumière des renseignements, de l'information financière et des énoncés plus détaillés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus ou qui y sont intégrés par renvoi. Se reporter à la rubrique « Termes importants » pour de plus amples renseignements sur certains termes utilisés dans le présent prospectus sans être par ailleurs définis.

Émetteurs :

FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

(individuellement, un « **FINB BMO alternatif** » et collectivement, les « **FINB BMO alternatifs** »).

| | |
|---|--|
| FINB BMO obligations totales | FINB BMO obligations provinciales à moyen terme |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris |
| FINB BMO obligations de sociétés | FINB BMO MSCI Monde de haute qualité |
| FINB BMO obligations à escompte | FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | FINB BMO MSCI Canada valeur |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI China ESG Leaders |
| FINB BMO équipondéré banques | FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders |
| FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO équipondéré aurifères mondiales | FINB BMO MSCI EAFE |
| FINB BMO équipondéré produits industriels | FINB BMO MSCI marchés émergents |
| FINB BMO équipondéré pétrole et gaz | FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO équipondéré de FPI | FINB BMO MSCI Global ESG Leaders |
| FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI India ESG Leaders |
| FINB BMO équipondéré banques américaines | FINB BMO MSCI USA ESG Leaders |
| FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI américaines de haute qualité |
| FINB BMO équipondéré américain de la santé | FINB BMO MSCI américaines valeur |
| FINB BMO équipondéré services aux collectivités | FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | FINB BMO actions du Nasdaq 100 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | FINB BMO obligations à rendement réel |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO communications mondiales | FINB BMO S&P 500 |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | FINB BMO S&P/TSX 60 |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | FINB BMO S&P/TSX composé plafonné |
| FINB BMO infrastructures mondiales | FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation |
| FINB BMO obligations de gouvernements | FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | FINB BMO obligations de sociétés à court terme |

| | |
|--|--|
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | FINB BMO obligations fédérales à court terme |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | FINB BMO obligations provinciales à court terme |
| FINB BMO Japon | FINB BMO obligations à court terme |
| FINB BMO petites aurifères | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | FINB BMO TIPS à court terme |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | FINB BMO obligations totales américaines |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | FINB BMO TIPS américains |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | |

(individuellement, un « **FINB BMO** » et, collectivement, les « **FINB BMO** »).

| | |
|---|--|
| FNB BMO toutes actions | FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité |
| FNB BMO ESG Équilibré | FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens |
| FNB BMO Équilibré | FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité |
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens |
| FNB BMO canadien de dividendes | FNB BMO revenu mensuel |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | FNB BMO à rendement bonifié |
| FNB BMO Conservateur | FNB BMO obligations à escompte à court terme |
| FNB BMO obligations à escompte de sociétés | FNB BMO obligations à très court terme |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | FNB BMO obligations américaines à très court terme |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | FNB BMO américain de dividendes |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines |
| FNB BMO agriculture mondiale | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | |
| FNB BMO lingots d'or | |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | |
| FNB BMO Croissance | |

| | |
|--|---|
| FNB BMO internationales de dividendes | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |

(individuellement, un « **FNINB BMO** » et, collectivement, les « **FNINB BMO** »).

Collectivement, les FINB BMO et les FNINB BMO sont appelés les « **FNB BMO** », chacun d'eux étant un « **FNB BMO** ».

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiduciaires sous le régime des lois de l'Ontario. BMO Gestion d'actifs inc. est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur des FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Vue d'ensemble de la structure juridique des FNB BMO ».

Placements : Chaque FNB BMO, à l'exception du FNB BMO obligations américaines à très court terme, offre une catégorie de parts libellées en dollars canadiens (les « parts en dollars canadiens »).

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO Japon, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation, le FINB BMO TIPS à court terme, le FINB BMO obligations totales américaines, le FINB BMO TIPS américains et le FNB BMO à rendement bonifié offrent des parts couvertes.

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement, le FINB BMO échelonné actions privilégiées, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité, le FINB BMO actions du Nasdaq 100, le FINB BMO S&P 500, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation, le FINB BMO TIPS à court terme, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, le FINB BMO obligations totales américaines, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines, le FINB BMO TIPS américains, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, le FNB BMO lingots d'or, le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, le FNB BMO revenu mensuel, le FNB BMO à rendement bonifié, le FNB BMO obligations américaines à très court terme, le FNB BMO américain de dividendes, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains offrent une catégorie de parts libellées en dollars américains (les « parts en dollars américains »).

Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme, le FINB BMO obligations fédérales à court terme, le FINB BMO obligations provinciales à court terme, le FNB BMO obligations à très court terme et le FNB BMO obligations américaines à très court terme offrent également des parts de catégorie Accumulation.

Le FNB BMO Équilibré et le FNB BMO Croissance offrent des parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe. Cette catégorie de parts est généralement désignée sous le nom de « parts T6 ».

Placement continu :

Les parts de chaque FNB BMO sont émises et vendues de façon continue et un nombre illimité de parts peuvent être émises. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou américains. L'exposition que pourrait avoir le portefeuille de chacun des FNB couverts et l'exposition que pourrait avoir la tranche du portefeuille de chaque FNB à parts couvertes attribuable aux parts couvertes à une autre monnaie que le dollar canadien feront l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle les parts sont libellées.

Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers. BMO Nesbitt Burns Inc. agit ou agira à titre de courtier désigné des FNB BMO énumérés à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts » et agit également ou agira à titre de courtier pour tous les autres FNB BMO. L'émission initiale de parts d'un nouveau FNB BMO n'aura pas lieu tant que le nouveau FNB BMO concerné n'aura pas reçu un nombre total de souscriptions suffisant pour satisfaire aux exigences d'inscription initiale de la TSX.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 12 janvier 2025. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

La Cboe Canada a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la Cboe Canada. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la Cboe Canada, les parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la Cboe Canada et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Objectifs de placement des FNB BMO alternatifs :

FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions émises par des sociétés canadiennes. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions émises par des sociétés américaines. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FNB BMO alternatifs ».

Objectifs de placement des FINB BMO :

Chaque FINB BMO cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice, déduction faite des frais. Le tableau suivant présente l'indice actuel et le fournisseur d'indices pour chaque FINB BMO :

| FNB BMO | Indice actuel | Fournisseur d'indices |
|---|--|------------------------------|
| FINB BMO obligations totales | Indice des obligations universelles FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | Indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | Indice Solactive Canadian Bank Income | Solactive |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | Indice FTSE Canada NHA MBS 975 | FTSE Canada |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | Indice S&P Global Clean Energy | S&P DJI |
| FINB BMO obligations de sociétés | Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations à escompte | Indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) | S&P DJI |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couverts en dollars canadiens | Indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couverts en dollars canadiens | Bloomberg |
| FINB BMO équilibré banques | Indice Solactive Equal Weight Canada Banks | Solactive |

| FNB BMO | Indice actuel | Fournisseur d'indices |
|---|---|------------------------------|
| FINB BMO équi pondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré aurifères mondiales | Indice Solactive Equal Weight Global Gold | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré produits industriels | Indice Solactive Equal Weight Canada Industrials | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré pétrole et gaz | Indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré de FPI | Indice Solactive Equal Weight Canada REIT | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré banques américaines | Indice Solactive Equal Weight US Bank | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré américain de la santé | Indice Solactive Equal Weight US Health Care | Solactive |
| FINB BMO équi pondéré services aux collectivités | Indice Solactive Equal Weight Canada Utilities | Solactive |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | Indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI | MSCI |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI | MSCI |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI | MSCI |
| FINB BMO communications mondiales | Indice Solactive Media and Communications | Solactive |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD | FTSE |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD | FTSE |
| FINB BMO infrastructures mondiales | Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed | S&P DJI |
| FINB BMO obligations de gouvernements | Indice des obligations gouvernementales FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | Indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |

| FNB BMO | Indice actuel | Fournisseur d'indices |
|--|--|------------------------------|
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens | Bloomberg |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid | Bloomberg |
| FINB BMO Japon | Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap | Solactive |
| FINB BMO petites aurifères | Indice Dow Jones North America Select Junior Gold | S&P DJI |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share | Solactive |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | Indice des obligations de société à long terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | Indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year | Bloomberg |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | Indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | Indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | Indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens | Bloomberg |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped | Bloomberg |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond | Bloomberg |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity | MSCI |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | Indice MSCI ACWI Quality | MSCI |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | Indice MSCI Canada ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped | MSCI |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | Indice MSCI China ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | Indice MSCI EAFE ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | Indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD | MSCI |
| FINB BMO MSCI EAFE | Indice MSCI EAFE | MSCI |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | Indice MSCI Emerging Markets | MSCI |

| FNB BMO | Indice actuel | Fournisseur d'indices |
|--|---|------------------------------|
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | Indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD | MSCI |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | Indice MSCI World ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | Indice MSCI India ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | Indice MSCI USA ESG Leaders | MSCI |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | Indice MSCI USA Quality | MSCI |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | Indice MSCI USA Enhanced Value Capped | MSCI |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | Indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens | Nasdaq |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | Indice NASDAQ-100 | Nasdaq |
| FINB BMO obligations à rendement réel | Indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | S&P DJI |
| FINB BMO S&P 500 | Indice S&P 500 | S&P DJI |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | Indice S&P/TSX 60 | S&P DJI |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | Indice composé plafonné S&P/TSX | S&P DJI |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | Indice S&P MidCap 400 ^{MD} | S&P DJI |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | Indice S&P SmallCap 600 ^{MD} | S&P DJI |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | Indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | Indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations à court terme | Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada ^{MC} | FTSE Canada |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens | Bloomberg |
| FINB BMO TIPS à court terme | Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond | Bloomberg |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond | Bloomberg |
| FINB BMO obligations totales américaines | Indice Bloomberg US Aggregate Bond | Bloomberg |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | Indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) | Solactive |

| FNB BMO | Indice actuel | Fournisseur d'indices |
|---|--|------------------------------|
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | Indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) | Solactive |
| FINB BMO TIPS américains | Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) | Bloomberg |

Le gestionnaire peut, sous réserve de toute approbation requise des porteurs de parts, remplacer l'indice sous-jacent à un FNB BMO par un autre indice largement reconnu afin de procurer aux investisseurs une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle le FNB BMO en question est actuellement exposé. Si le gestionnaire remplace l'indice sous-jacent à un FNB BMO ou un indice qui le remplace, il publiera un communiqué indiquant le nouvel indice, décrivant ses titres constituants et précisant les motifs du remplacement.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FINB BMO ».

Objectifs de placement des FNINB BMO :

FNB BMO toutes actions

Le FNB BMO toutes actions vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux.

FNB BMO ESG Équilibré

Le FNB BMO ESG Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui ont été choisis en fonction de facteurs ESG et qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO Équilibré

Le FNB BMO Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice qui fournit une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

FNB BMO canadien de dividendes

Le FNB BMO canadien de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO Conservateur

Le FNB BMO Conservateur vise à procurer un revenu et un potentiel d'appréciation modérée du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO obligations à escompte de sociétés

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques canadiennes tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de la santé ou liées à la santé en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de technologies ou liées à la technologie en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de services aux collectivités en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO rendement élevé à taux variable

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable vise à procurer une exposition à un portefeuille diversifié de titres d'emprunt d'émetteurs d'obligations à rendement élevé, tout en visant à atténuer les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

FNB BMO agriculture mondiale

Le FNB BMO agriculture mondiale vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole en vue de procurer une appréciation du capital à long terme.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO lingots d'or

Le FNB BMO lingots d'or vise à reproduire le rendement du prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais, en investissant dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy. Le FNB BMO lingots d'or ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme et n'est pas géré activement.

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais. Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO Croissance

Le FNB BMO Croissance vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO internationales de dividendes

Le FNB BMO internationales de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés afin de procurer une appréciation du capital à long terme et de générer un revenu. Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de marchés émergents qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO revenu mensuel

Le FNB BMO revenu mensuel cherche à procurer des distributions en espèces mensuelles pouvant produire une appréciation modérée du capital à long terme, en investissant généralement dans des FNB BMO qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de placements générant un revenu, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres à revenu fixe et des parts de fiducies.

FNB BMO à rendement bonifié

Le FNB BMO à rendement bonifié vise à procurer une exposition à un portefeuille de sociétés américaines à grande capitalisation, principalement en investissant dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés afin de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Pour ses parts couvertes, le FNB BMO à rendement bonifié investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO obligations à escompte à court terme

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO obligations à très court terme

Le FNB BMO obligations à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe dont la durée réelle à l'échéance est de un an ou moins.

FNB BMO obligations américaines à très court terme

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe américains dont la majorité a une durée résiduelle jusqu'à l'échéance de un an ou moins.

FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherche à maximiser le revenu à court terme tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité, en procurant aux porteurs de parts une exposition à des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité libellés en dollars américains.

FNB BMO américain de dividendes

Le FNB BMO américain de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition à un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible, dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le troisième vendredi de janvier de chaque année et se terminant le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Objectifs de placement des FNINB BMO ».

Stratégies de placement des FNB BMO alternatifs :

La stratégie de placement de chaque FNB BMO alternatif consiste à investir dans un portefeuille de titres choisis par le gestionnaire et à détenir un tel portefeuille et/ou à recourir à des dérivés afin d'atteindre ses objectifs de placement. Les FNB BMO alternatifs peuvent également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ou encore d'autres instruments du marché monétaire, afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Les FNB BMO alternatifs peuvent utiliser des stratégies de placement qui sont plus permissives que celles des OPC classiques. Plus particulièrement, les FNB BMO alternatifs peuvent emprunter des fonds à des fins de placement, vendre des titres à découvert dans une plus grande mesure que les OPC classiques et investir dans des dérivés ou en utiliser pour créer un effet de levier, pourvu que l'utilisation de ces stratégies de placement respecte les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FNB BMO alternatif concerné.

Si un FNB BMO alternatif investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements effectués par les FNB BMO alternatifs dans des fonds sous-jacents qui sont des Fonds BMO, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

Les FNB BMO alternatifs utilisent les stratégies de placement décrites ci-après :

FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur investit dans un portefeuille de placements en positions acheteur sur actions selon le processus d'investissement du gestionnaire, portefeuille qui est composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs canadiens présentant des caractéristiques fondamentales relativement intéressantes, parmi lesquelles pourraient être prises en compte des caractéristiques relatives à la valeur, à la qualité, à la croissance et aux perceptions sur le marché ainsi que des caractéristiques d'ordre technique. De plus, le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur recourra à des ventes à découvert sur des titres du même secteur présentant des caractéristiques relativement moins intéressantes. Le risque de portefeuille sera géré tant quantitativement que qualitativement, et l'exposition nette aux actions (c'est-à-dire l'exposition acheteur aux actions moins l'exposition vendeur aux actions) sera généralement inférieure à 100 %. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de capitaux propres, le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur peut investir dans des dérivés, notamment des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps et des options. Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur investira également la trésorerie excédentaire dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés, ainsi que dans des FNB exposés à ces types de titres.

FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investit dans un portefeuille de placements en positions acheteur sur actions selon le processus d'investissement du gestionnaire, portefeuille qui est composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs américains présentant des caractéristiques fondamentales relativement intéressantes, parmi lesquelles pourraient être prises en compte des caractéristiques relatives à la valeur, à la qualité, à la croissance et aux perceptions sur le marché ainsi que des caractéristiques d'ordre technique. De plus, le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur recourra à des ventes à découvert sur des titres du même secteur présentant des caractéristiques relativement moins intéressantes. Le risque de portefeuille sera géré tant quantitativement que qualitativement, et l'exposition nette aux actions (c'est-à-dire l'exposition acheteur aux actions moins l'exposition vendeur aux actions) sera généralement inférieure à 100 %. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de capitaux propres, le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peut investir dans des dérivés, notamment des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps et des options. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investira également la trésorerie excédentaire dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés, ainsi que dans des FNB exposés à ces types de titres.

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNB BMO alternatifs ».

Utilisation de l'effet de levier :

Un FNB BMO alternatif peut utiliser l'effet de levier. Un effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés.

L'exposition globale aux sources d'effet de levier d'un FNB BMO alternatif ne doit pas être supérieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci et correspondra à la somme de ce qui suit, divisée par la valeur liquidative du FNB BMO alternatif : i) la valeur marchande globale des emprunts de fonds du FNB BMO alternatif; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du FNB BMO alternatif, à l'exclusion des dérivés visés utilisés à des fins de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières ou par toute dispense de l'application de ces dernières.

Dans des conditions normales du marché, l'exposition globale d'un FNB BMO alternatif à ces sources d'effet de levier sera inférieure à 300 % de sa valeur liquidative.

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Utilisation de l'effet de levier ».

Stratégies de placement des FINB BMO :

La stratégie de placement des FINB BMO consiste généralement à investir dans une proportion des titres constituant de l'indice applicable ou dans d'autres titres et à détenir de tels titres afin de chercher à reproduire le rendement de cet indice pour atteindre leurs objectifs de placement. S'ils sont sélectionnés, les autres titres auront des caractéristiques semblables à celles des titres constituant de l'indice applicable. Les FINB BMO peuvent également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Le gestionnaire peut avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements d'un FINB BMO. Cet échantillonnage signifie que le gestionnaire utilisera une analyse quantitative afin de choisir des titres à partir de l'indice applicable pour obtenir un échantillon représentatif des titres qui ressemblent à l'indice en ce qui a trait aux principaux facteurs de risque, aux caractéristiques en matière de rendement, aux pondérations sectorielles, à la capitalisation boursière et aux autres caractéristiques financières appropriées. La quantité de titres constituant d'un indice choisis à l'aide de cette méthode d'échantillonnage sera fonction de divers facteurs, notamment de l'actif du FINB BMO.

Lorsqu'un FINB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements par des FINB BMO dans des fonds sous-jacents reliés au gestionnaire, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

Les FINB BMO peuvent investir dans des dérivés ou en utiliser et effectuer des opérations de prêts de titres afin d'en tirer un revenu additionnel, à la condition que l'utilisation de tels dérivés et que ces opérations de prêts de titres respectent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FINB BMO pertinent.

Toute exposition que pourrait avoir le portefeuille d'un FINB BMO qui est également un FNB couvert et toute exposition de la tranche du portefeuille de chaque FINB BMO qui est également un FNB à parts couvertes attribuable aux parts couvertes à une monnaie autre que le dollar canadien feront l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'approbation préalable des investisseurs sera obtenue avant que la stratégie de couverture du change utilisée à l'égard des FNB couverts ou des parts couvertes d'un FINB BMO ne soit modifiée; toutefois, un FINB BMO peut modifier sa méthode de couverture actuelle (c.-à-d. la méthode utilisée pour mettre en œuvre sa stratégie de couverture du change) sans obtenir l'approbation des investisseurs.

Certains FINB BMO intègrent le placement responsable à leur approche. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FINB BMO ».

Stratégies de placement des FNINB BMO :

La stratégie de placement de chaque FNINB BMO consiste à investir dans un portefeuille de titres choisis par le gestionnaire (ou, en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or, dans des lingots d'or) et à détenir de tels titres (ou, en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or, de tels lingots d'or) et/ou à utiliser des dérivés pour atteindre ses objectifs de placement. Les FNINB BMO peuvent également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Les FNINB BMO peuvent investir dans des dérivés ou en utiliser et effectuer des opérations de prêts de titres afin d'en tirer un revenu additionnel, à la condition que l'utilisation de tels dérivés et que ces opérations de prêts de titres respectent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FNINB BMO pertinent.

L'exposition que pourrait avoir le portefeuille d'un FNINB BMO qui est également un FNB couvert à une autre monnaie que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Toute exposition que pourrait avoir la tranche du portefeuille d'un FNINB BMO attribuable aux parts couvertes à une monnaie autre que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'approbation préalable des investisseurs sera obtenue avant que la stratégie de couverture du change utilisée à l'égard des FNB couverts ou des parts couvertes d'un FNINB BMO ne soit modifiée; toutefois, ces FNINB BMO pourraient modifier leur méthode de couverture actuelle (c.-à-d. la méthode utilisée pour mettre en œuvre leur stratégie de couverture du change) sans obtenir l'approbation des investisseurs.

Lorsqu'un FNINB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À l'heure actuelle, chaque FNB de référence est un fonds sous-jacent qui est géré par le gestionnaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements par des FNINB BMO dans des fonds sous-jacents reliés au gestionnaire, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

Certains FNINB BMO intègrent le placement responsable à leur approche. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

De plus, les FNINB BMO appliquent les stratégies de placement décrites ci-dessous :

FNB BMO toutes actions

Le FNB BMO toutes actions aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait principalement investir dans des titres de capitaux propres en investissant dans d'autres FNB BMO.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO ESG Équilibré

Le FNB BMO ESG Équilibré aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents seront choisis en fonction des notes ESG attribuées par MSCI ESG Research LLC (« **MSCI ESG** »). La sélection des fonds sous-jacents est fondée sur les résultats du portefeuille de chacun des fonds sous-jacents, y compris sur un examen périodique de la note ESG des avoirs individuels d'un fonds sous-jacent par rapport à celle des titres disponibles dans l'univers du fonds sous-jacent. Les fonds sous-jacents qui ont une note de B ou une note inférieure attribuée par MSCI ESG sont exclus des possibilités d'investissement envisageables du FNB BMO ESG Équilibré. Le FNB BMO ESG Équilibré n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG. Veuillez vous reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire » pour obtenir plus de renseignements.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO Équilibré

Le FNB BMO Équilibré aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO canadien de dividendes

Le FNB BMO canadien de dividendes investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO Conservateur

Le FNB BMO Conservateur aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres à revenu fixe et 40 % dans des titres de capitaux propres.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO obligations à escompte de sociétés

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés investira principalement dans divers titres à revenu fixe de qualité de sociétés qui sont émis au Canada et dont l'échéance varie entre un an et dix ans. Les titres à revenu fixe choisis seront principalement négociés près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investira principalement dans des titres de banques canadiennes et/ou de FNB et détiendra de tels titres. À l'heure actuelle, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investit dans le FINB BMO équilibré banques.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investira principalement dans des titres des émetteurs inclus dans l'indice Dow Jones Industrial Average, dans des proportions égales à celles qu'ils représentent dans cet indice, et détiendra de tels titres.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vendra d'options d'achat couvertes d'énergie vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de la santé ou liées à la santé qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vendra d'options d'achat couvertes de la santé vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de technologies et de sociétés liées à la technologie qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vendra d'options d'achat couvertes de technologie vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de banques américaines et détiendra de tels titres.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines largement reconnues comme étant des sociétés de services aux collectivités, qui peuvent également comprendre des entreprises de télécommunications et de transport par pipelines, et détiendra de tels titres, et il utilisera des dérivés pour couvrir les titres en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes.

Les titres détenus par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes a reçues au moment de la vente des options par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés européennes versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO rendement élevé à taux variable

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable détiendra principalement des titres et des dérivés qui procurent une exposition au risque de crédit lié aux émetteurs dont les titres ne sont pas de qualité, et dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada, et détiendra de tels titres. Pour obtenir une exposition au crédit à rendement élevé, le FNB BMO rendement élevé à taux variable peut investir directement dans des titres d'emprunt, d'autres FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement et peut utiliser des dérivés, comme des swaps sur défaillance de crédit (des « SDC »), des indices de SDC, des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés.

FNB BMO agriculture mondiale

Le FNB BMO agriculture mondiale investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'ensemble des actions mondiales de sociétés à grande capitalisation exerçant leurs activités dans les secteurs de la production agricole, des produits agrochimiques, de la machinerie agricole, de la distribution alimentaire et de l'emballage ou qui tirent profit des activités de ces secteurs.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tiennent compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO lingots d'or

Le FNB BMO lingots d'or investira la quasi-totalité de son actif dans des avoirs à long terme en lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy, et détiendra de tels avoirs. Le FNB BMO lingots d'or investira dans des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison et détiendra principalement de tels lingots.

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens procurera principalement une exposition au rendement du cours du lingot d'or. À l'heure actuelle, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FNB BMO lingots d'or et utilise des dérivés pour couvrir son risque de change par rapport au dollar canadien.

Le FNB BMO lingots d'or investira la quasi-totalité de son actif dans des avoirs à long terme en lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy, et détiendra de tels avoirs. Le FNB BMO lingots d'or investira dans des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison et détiendra principalement de tels lingots.

FNB BMO Croissance

Le FNB BMO Croissance aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % dans des titres de capitaux propres et 20 % dans des titres à revenu fixe.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO internationales de dividendes

Le FNB BMO internationales de dividendes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO internationales de dividendes.

Les titres détenus par le FNB BMO internationales de dividendes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés internationales versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO internationales de dividendes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi les titres canadiens les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des marchés émergents et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres de sociétés de marchés émergents à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres internationaux. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés internationales. À

l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité.

Les titres détenus par le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres internationaux. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés internationales en investissant dans le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres des sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité.

Les titres détenus par le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres des sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines en investissant dans le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO revenu mensuel

Le FNB BMO revenu mensuel a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe. L'exposition aux placements qui génèrent des revenus peut être obtenue au moyen d'investissements directs dans ceux-ci ou d'investissements dans d'autres FNB, organismes de placement collectif ou fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher le placement et des risques de perte possibles.

FNB BMO à rendement bonifié

Le FNB BMO à rendement bonifié investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation et dans des dérivés pour obtenir une exposition aux sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du rendement et de la liquidité.

Le FNB BMO à rendement bonifié peut également avoir recours à des stratégies liées aux dérivés.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options d'achat qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options d'achat sur des titres en portefeuille et des FNB, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Les options d'achat vendues procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues lorsqu'il a vendu les options.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options d'achat afin d'obtenir une exposition éventuelle aux titres de capitaux propres américains et aux marchés américains.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options de vente en vue de réduire le coût net de l'acquisition de titres en portefeuille. Ces options seront vendues uniquement à l'égard des titres dans lesquels le FNB BMO à rendement bonifié est autorisé à investir et seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options de vente sur des titres en portefeuille, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice. Les options de vente que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours des titres de capitaux propres américains et des marchés américains.

Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO à rendement bonifié, elles ne devraient pas être compensées et réglées par une chambre de compensation.

La tranche du portefeuille du FNB BMO à rendement bonifié attribuable aux parts couvertes sera investie dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir l'exposition au dollar américain.

FNB BMO obligations à escompte à court terme

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme investira principalement dans diverses obligations de qualité émises par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces et les municipalités dont la durée à l'échéance varie entre un an et cinq ans qui sont émises au Canada. Les titres à revenu fixe choisis seront principalement négociés près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale. Le FNB BMO conservera une pondération de titres à revenu fixe émis par des gouvernements supérieure à 30 %.

FNB BMO obligations à très court terme

Le FNB BMO obligations à très court terme investira principalement dans des instruments du marché monétaire et des comptes d'épargne à intérêt élevé en plus d'investir directement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations de sociétés, des obligations du gouvernement du Canada, des obligations provinciales et des obligations municipales.

Le FNB BMO obligations à très court terme peut investir dans des instruments à taux variable, des actions privilégiées à taux variable et d'autres titres à taux variable, pourvu que la date de rajustement du taux tombe dans moins de un an et que la durée ne soit pas supérieure à cinq ans.

FNB BMO obligations américaines à très court terme

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme investira principalement dans des instruments du marché monétaire et des comptes d'épargne à intérêt élevé en plus d'investir directement dans des titres à revenu fixe américains, notamment des obligations de sociétés et du gouvernement.

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme peut investir dans des instruments à taux variable, des actions privilégiées à taux variable et d'autres titres à taux variable, pourvu que la date de rajustement du taux tombe dans moins de un an et que la durée ne soit pas supérieure à cinq ans.

FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherchera à maximiser le revenu à court terme en investissant principalement dans des bons du Trésor américain, libellés en dollars américains, et dans d'autres placements à revenu fixe à court terme dont la durée, la qualité et le rendement sont appropriés. Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherchera à préserver le capital, à assurer une liquidité suffisamment élevée et à générer un revenu.

FNB BMO américain de dividendes

Le FNB BMO américain de dividendes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres admissibles seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines. À l'heure actuelle, le FNB investit dans le FNB BMO américain de dividendes.

Les titres détenus par le FNB BMO américain de dividendes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines en investissant dans le FNB BMO américain de dividendes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines.

Les titres détenus par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines a reçues au moment de la vente des options par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines investira principalement dans un portefeuille d'options de vente afin d'obtenir une exposition à des sociétés américaines à grande capitalisation.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vendra des options de vente qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines pourrait vendre à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre le prix d'exercice et la valeur du titre. Les options de vente que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. De façon générale, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines détiendra des placements qui sont admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102, comme des bons du Trésor et des titres émis par un OPC marché monétaire, et d'autres placements indiqués dans la définition de « couverture en espèces »). En particulier, les options de vente vendues par le FNB seront couvertes par des placements admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102). Si le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines est assigné sur une option, il pourrait détenir temporairement le titre sous-jacent avant de vendre la position.

Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, elles ne devraient pas être compensées et réglées par une chambre de compensation. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines peut également acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à un portefeuille d'options de vente sur des titres de sociétés américaines à grande capitalisation. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vendra des options de vente qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines pourrait vendre à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre le prix d'exercice et la valeur du titre. Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. De façon générale, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines détiendra des placements qui sont admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102, comme des bons du Trésor et des titres émis par un OPC marché monétaire, et d'autres placements indiqués dans la définition de « couverture en espèces »). En particulier, les options de vente vendues par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines seront couvertes par des placements admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102). Si le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines est assigné sur une option, il pourrait détenir temporairement le titre sous-jacent avant de vendre la position.

Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, elles ne devraient pas être compensées

et réglées par une chambre de compensation. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines peut également acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition à un portefeuille d'options de vente offrant une exposition à des sociétés américaines à grande capitalisation en investissant dans le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNINB BMO ».

FNB à résultat structuré

FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice de référence qui fournit une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de chaque période du résultat cible dans des conditions normales du marché. L'indice de référence actuel est l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant au double (2x) du rendement à la hausse de l'indice de référence applicable, afin de se conformer aux exigences réglementaires applicables.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré investira principalement dans le FINB BMO équilibré banques (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré, qui comprennent le rendement majoré (avant les frais et les taxes et impôts) et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO équilibré banques, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO équilibré banques consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré banques afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Au lieu ou en plus d'investir dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et de détenir de tels titres, le FINB BMO équilibré banques peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres cotés à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les éléments constituant sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre se voit

attribuer une pondération égale plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant au double (2x) du rendement à la hausse de l'indice de référence applicable, afin de se conformer aux exigences réglementaires applicables.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, qui comprennent le rendement majoré (avant les frais et les taxes et impôts) et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le troisième vendredi de janvier de chaque année et se terminant le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du troisième vendredi de janvier de chaque année jusqu'au troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable d'avril de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable de juillet de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable d'octobre de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Indices de référence et FNB de référence

| FNB à résultat structuré | Indice de référence actuel | FNB de référence actuel |
|--|--|---|
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | Indice Solactive Equal Weight Canada Banks | FINB BMO équi pondéré banques |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |

Sous réserve de toute approbation des porteurs de parts, selon le cas, le gestionnaire peut remplacer l'indice de référence et/ou le FNB de référence utilisés comme référence pour un FNB à résultat structuré par un autre indice largement reconnu afin de procurer aux investisseurs une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle est actuellement exposé le FNB à résultat structuré conformément à ses objectifs de placement. Si le gestionnaire remplace un indice de référence et/ou un FNB de référence à l'égard d'un FNB à résultat structuré, il publiera un communiqué indiquant les nouveaux indices de référence et/ou FNB de référence, décrivant les titres constituants et précisant les motifs du remplacement, selon le cas. De plus, si le fournisseur d'indices cesse de calculer un indice de référence, le gestionnaire pourrait chercher à utiliser un autre indice à titre de référence ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FNB à résultat structuré compte tenu des circonstances.

Périodes du résultat cible

De façon générale, les périodes du résultat cible pour chaque FNB à résultat structuré sont indiquées dans le tableau ci-après (chacune, une « **période du résultat cible** ») :

| FNB à résultat structuré | Période du résultat cible |
|--|--|
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | Chaque période du résultat cible trimestrielle commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre. |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | Chaque période du résultat cible trimestrielle commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le troisième vendredi de janvier de chaque année et se termine le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date. |
| Veuillez vous reporter au site Web des FNB à résultat structuré (https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/) pour obtenir des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables. | |

En général, les résultats cibles que vise à obtenir chaque FNB à résultat structuré pour les porteurs de parts qui détiennent leurs parts du FNB à résultat structuré pendant toute une période du résultat cible sont les suivants, mais rien ne garantit que ces résultats seront obtenus :

- En ce qui concerne le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré et le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens :
 - Si le cours du FNB de référence applicable prend de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Convergence et des participations directes que détient un FNB à résultat structuré procurera une participation à la hausse qui vise à procurer environ le double (2x) du rendement du FNB de référence applicable, jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) établi au début de la période du résultat cible.

- En ce qui concerne le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens :
 - Si le cours du FNB de référence applicable prend de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Converge et des participations directes que détient le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens procurera une participation à la hausse qui vise à reproduire le rendement du FNB de référence applicable, jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) établi au début de la période du résultat cible.
 - Si le cours du FNB de référence applicable perd de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Converge et des participations directes que détient le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens procurera un rendement à l'expiration qui vise à compenser la baisse du cours du FNB de référence (le cas échéant) d'un montant qui ne doit pas dépasser 15 %, avant les frais et les taxes et impôts.
 - Si le cours du FNB de référence applicable a perdu plus de 15 % de sa valeur au cours de la période du résultat cible, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens subiront toutes les baisses subséquentes de façon approximativement équivalente.

Le premier jour de chaque nouvelle période du résultat cible, chaque FNB à résultat structuré est rééquilibré au moyen d'un placement dans un nouveau lot d'options Converge qui prévoira un nouveau plafond pour la nouvelle période du résultat cible. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNINB BMO – FNB à résultat structuré – Tranche protégée et plafond ».

Un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à un autre moment que le premier jour d'une période du résultat cible et/ou qui vend des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin d'une période du résultat cible peut obtenir des résultats qui sont très différents des résultats cibles recherchés par le FNB à résultat structuré pour cette période du résultat cible. Le plafond et, s'il y a lieu, la tranche protégée sont des niveaux fixes qui sont calculés par rapport au cours du FNB de référence applicable et à la valeur liquidative (au sens défini dans les présentes) d'un FNB à résultat structuré au début de chaque période du résultat cible. Étant donné que le cours du FNB de référence applicable et la valeur liquidative du FNB à résultat structuré varieront au cours de la période du résultat cible, un investisseur qui acquiert des parts d'un FNB à résultat structuré après le début d'une période du résultat cible aura probablement un potentiel de rendement différent de celui d'un investisseur qui a acheté des parts d'un FNB à résultat structuré au début de la période du résultat cible. En effet, bien que le plafond et, le cas échéant, la tranche protégée pour la période du résultat cible soient des niveaux fixes qui demeurent constants tout au long de la période du résultat cible, un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à la valeur marchande pendant la période du résultat cible achètera probablement des parts d'un FNB à résultat structuré à un cours qui diffère de la valeur liquidative du FNB à résultat

structuré au début de la période du résultat cible (c.-à-d. la valeur liquidative que reflètent le plafond et, le cas échéant, la tranche protégée). En outre, le cours du FNB de référence applicable différera probablement du cours du FNB de référence au début de la période du résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles prévus que vise un FNB à résultat structuré pendant une période du résultat cible, un investisseur doit détenir des parts du FNB à résultat structuré pendant toute la période du résultat cible.

Tranche protégée et plafond

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens visent à procurer une marge de protection sur la première tranche de 15 % de la baisse du cours du FNB de référence applicable au cours de chaque période du résultat cible. Après que le cours du FNB de référence applicable aura diminué de plus de 15 %, le FNB à résultat structuré subira des baisses ultérieures approximativement équivalentes (p. ex., si le cours du FNB de référence diminue de 30 %, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens perdront 15 %). La tranche protégée est calculée avant la prise en compte des frais et des taxes et impôts à la charge des porteurs de parts.

Si un investisseur achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens au cours d'une période du résultat cible à un moment où le cours du FNB de référence applicable a diminué de 15 % ou plus par rapport à son cours le premier jour de la période du résultat cible (le « **prix initial** »), la tranche protégée de ce porteur de parts sera essentiellement nulle (ce qui signifie que l'investisseur peut perdre la totalité de son placement). Toutefois, le gain potentiel de ce porteur de parts sera supérieur au plafond du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens pour la période du résultat cible, car le porteur de parts pourrait réaliser un gain supplémentaire si le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens récupère la valeur qu'il a perdue entre le premier jour de la période du résultat cible et la date à laquelle le porteur de parts a acheté ses parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, majoré de tous gains supplémentaires découlant de l'augmentation du cours du FNB de référence applicable par rapport au prix initial, jusqu'à concurrence du rendement maximal associé au plafond.

À l'inverse, si un investisseur achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens au cours d'une période du résultat cible à un moment où le cours du FNB de référence applicable a augmenté par rapport à son prix initial pour une période du résultat cible, un porteur de parts pourrait alors subir des pertes avant de bénéficier de la protection conférée par la tranche protégée (étant donné que le cours du FNB de référence applicable doit d'abord descendre à son prix initial pour la période du résultat cible avant que les baisses ultérieures soient protégées par la marge de protection). Bien que le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens cherchent à limiter les pertes à un maximum de 85 % pour les porteurs de parts qui détiennent des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens pendant toute une période du résultat cible, rien ne garantit qu'ils réussiront à le faire. Selon la conjoncture du marché au moment de l'achat, un porteur de parts qui achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens après le premier jour d'une période du résultat cible pourrait perdre la totalité de son placement. Un placement dans le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens ne convient qu'aux investisseurs qui sont prêts à assumer ces pertes. Malgré la marge de protection prévue, un porteur de parts pourrait perdre la totalité de son placement.

Le rendement d'un FNB à résultat structuré est assujéti à un plafond prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts) à l'égard de la période du résultat cible.

Le plafond pour la période du résultat cible initiale de chacun des FNB à résultat structuré est établi au moment où le FNB à résultat structuré achètera les options Converge applicables et est renouvelé au début de chaque période du résultat cible en cours. Le site Web des FNB à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>) fournit des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables.

Contrairement à d'autres produits de placement, les rendements potentiels qu'un porteur de parts peut tirer d'un FNB à résultat structuré sont assujétiés à un plafond d'appréciation prédéterminé, qui représente le pourcentage de rendement maximal (sous réserve des distributions) qu'un porteur de parts peut tirer d'un placement dans le FNB à résultat structuré pendant toute une période du résultat cible (avant les frais et les taxes et impôts). Si le cours du FNB de référence applicable augmente au cours d'une période du résultat cible, le FNB à résultat structuré cherche à procurer des distributions et une appréciation correspondant au pourcentage d'augmentation du cours du FNB de référence ou de l'indice de référence, jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé. Ainsi, si le cours du FNB de référence applicable augmente au cours d'une période du résultat cible au-delà du plafond pour cette période du résultat cible, le FNB à résultat structuré ne profitera pas de ces gains excédentaires ou des autres distributions à l'égard du FNB de référence. Par conséquent, peu importe le rendement du cours du FNB de référence, les

rendements qu'un porteur de parts peut tirer d'un placement dans le FNB à résultat structuré pour cette période du résultat cible seront plafonnés.

Le plafond est établi le premier jour de chaque période du résultat cible compte non tenu des frais et des taxes et impôts.

Le plafond de chaque période du résultat cible subséquente sera fondé sur la conjoncture du marché à ce moment-là, y compris les taux d'intérêt alors en vigueur, la volatilité du FNB de référence applicable et de l'indice sous-jacent du FNB de référence applicable, et l'incidence des options de vente et/ou d'achat sur les options Converge sous-jacentes, selon le cas. **L'investisseur devrait prendre en compte le plafond et la tranche protégée, selon le cas, et la position d'un FNB à résultat structuré par rapport à chacun d'eux avant d'investir dans des parts d'un FNB à résultat structuré.**

Chaque FNB à résultat structuré visera à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans le FNB de référence applicable et en achetant et en vendant un lot d'options Converge d'achat et/ou de vente, selon le cas, le premier jour de la période du résultat cible. Le gestionnaire calculera la somme des primes que le FNB à résultat structuré devra verser sur les options Converge acquises afin de procurer la marge de protection ou le rendement majoré, selon le cas, et il vendra ensuite des options Converge d'achat à des modalités permettant au FNB à résultat structuré de recevoir des primes correspondant à ce montant. Le plafond correspond au prix d'exercice des options Converge d'achat vendues. Le montant net des primes sur les options Converge versées et reçues par un FNB à résultat structuré devrait s'établir à zéro pour chaque période du résultat cible applicable à une date de rééquilibrage.

L'investisseur devrait prendre en compte le plafond et la position d'un FNB à résultat structuré par rapport à celui-ci un jour donné avant d'investir dans le FNB à résultat structuré. Si un investisseur achète des parts d'un FNB à résultat structuré au cours d'une période du résultat cible et que le cours du FNB de référence a déjà augmenté au-dessus de son prix initial pour cette période du résultat cible pour s'établir à un niveau près du plafond, un investisseur qui achète des parts du FNB à résultat structuré aura un potentiel de gain limité, voire nul, pour le reste de la période du résultat cible. Toutefois, l'investisseur demeurera exposé à un risque de baisse important, car il subira les pertes constatées entre le cours du FNB de référence applicable au moment où il a acheté des parts du FNB à résultat structuré et le prix initial du FNB de référence pour la période du résultat cible et, en ce qui concerne le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, avant que les diminutions ultérieures soient protégées par la marge de protection.

Les investisseurs qui achètent des parts d'un FNB à résultat structuré au cours d'une période du résultat cible obtiendront des résultats différents. Le site Web des FNB à résultat structuré, <https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>, présente chaque jour de l'information sur les résultats possibles qu'un investisseur peut obtenir d'un placement dans les FNB à résultat structuré, y compris la position d'un FNB à résultat structuré par rapport au plafond et à la tranche protégée, le cas échéant. **Avant d'acheter des parts d'un FNB à résultat structuré, l'investisseur devrait consulter le site Web du FNB à résultat structuré afin d'examiner cette information et de comprendre les résultats possibles d'un placement dans les parts du FNB à résultat structuré un jour donné.**

Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNINB BMO – FNB à résultat structuré ».

Points particuliers devant être examinés par les souscripteurs :

Les dispositions relatives aux « systèmes d’alerte » énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne s’appliquent pas à l’acquisition de parts. En outre, les FNB BMO ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de parts d’acquérir plus de 20 % des parts de tout FNB BMO par l’entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d’achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s’engage envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts du FNB BMO à une assemblée des porteurs de parts.

Chaque FNB BMO qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les parts du FNB BMO effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des parts est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les parts du FNB BMO effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des parts est établi.

Distributions : Les distributions en espèces à l’égard des parts (sauf les parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) d’un FNB BMO seront, le cas échéant, versées dans la monnaie dans laquelle les parts du FNB BMO sont libellées et à la fréquence indiquée dans les tableaux ci-après.

| Fréquence des distributions des FNB BMO alternatifs | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO d’actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | | ✓ | |
| FNB BMO d’actions américaines à positions acheteur et vendeur | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations totales | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | | ✓ | |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | | ✓ | |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | | | ✓ |
| FINB BMO obligations de sociétés | | ✓ | |
| FINB BMO obligations à escompte | ✓ | | |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré banques | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | | | ✓ |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré produits industriels | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré de FPI | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré banques américaines | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | ✓ | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | | ✓ | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | ✓ | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO communications mondiales | | ✓ | |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO infrastructures mondiales | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de gouvernements | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | ✓ | | |
| FINB BMO Japon | | ✓ | |
| FINB BMO petites aurifères | | | ✓ |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI EAFE | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | | ✓ | |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | | | ✓ |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | | | ✓ |
| FINB BMO obligations à rendement réel | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO S&P 500 | | ✓ | |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | | ✓ | |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | | ✓ | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | | ✓ | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO TIPS à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations totales américaines | ✓ | | |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | ✓ | | |
| FINB BMO TIPS américains | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO toutes actions | | ✓ | |
| FINB BMO ESG Équilibré | | ✓ | |
| FINB BMO Équilibré | | ✓ | |
| FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | ✓ | | |
| FINB BMO canadien de dividendes | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO Conservateur | | ✓ | |
| FNB BMO obligations à escompte de sociétés | | ✓ | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | ✓ | | |
| FNB BMO agriculture mondiale | | ✓ | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | ✓ | | |
| FNB BMO lingots d'or | | | ✓ |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | | | ✓ |
| FNB BMO Croissance | | ✓ | |
| FNB BMO internationales de dividendes | ✓ | | |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | | | ✓ |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation ou de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO revenu mensuel | ✓ | | |
| FNB BMO à rendement bonifié | ✓ | | |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | | ✓ | |
| FNB BMO obligations à très court terme | ✓ | | |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | ✓ | | |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | ✓ | | |
| FNB BMO américain de dividendes | ✓ | | |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |

Les distributions en espèces à l'égard des parts d'un FNB BMO (autres que les parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) devraient être prélevées principalement sur les dividendes ou les distributions, et d'autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, déduction faite des frais du FNB BMO, mais elles pourraient également se composer de sommes non imposables, dont des remboursements de capital payable au gré du gestionnaire. Dans la mesure où les frais d'un FNB BMO excèdent le revenu généré par le FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'un exercice, selon le cas, aucune distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle ne devrait être versée.

| Fréquence des distributions Parts de catégorie Accumulation | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations à très court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations américaines à très court terme | | ✓ | |

Les distributions à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme, du FINB BMO obligations provinciales à court terme, du FNB BMO obligations à très court terme et du FNB BMO obligations américaines à très court terme, le cas échéant, seront automatiquement réinvesties dans des parts de catégorie Accumulation additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement regroupé de façon que le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent en circulation soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Le nombre de titres des investisseurs non résidents peut être réduit en raison de la retenue d'impôt.

| Taux et fréquence des distributions Parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe | | | | |
|---|------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Taux de distribution annuel | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO Équilibré | 6 % | ✓ | | |
| FINB BMO Croissance | 6 % | ✓ | | |

Les distributions en espèces à l'égard des parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe du FNB BMO Équilibré et du FNB BMO Croissance peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital fondé sur un taux de distribution établi d'après la valeur liquidative par part de la catégorie à la fin de l'année précédente ou, dans le cas d'une catégorie nouvellement créée, fondé sur un taux de distribution cible annualisé établi d'après la valeur liquidative par part initiale.

Pour chaque année d'imposition, chaque FNB BMO doit s'assurer que son revenu net (y compris le revenu tiré des dividendes supplémentaires sur les titres détenus par ce FNB BMO) et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, ont été distribués aux porteurs de parts de manière à ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire sur ces sommes. Si un FNB BMO n'a pas distribué tout son revenu net ou tous ses gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition, la différence entre cette somme et la somme réellement distribuée sera versée sous forme de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB BMO et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de chaque catégorie en circulation après la distribution soit égal au nombre de parts de chaque catégorie en circulation avant la distribution. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions ».

En règle générale, un FNB BMO peut choisir de verser une distribution qui constitue un remboursement de capital. En outre, un FNB BMO est réputé faire une distribution qui constitue un remboursement de capital s'il distribue plus que son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Dans l'un ou l'autre des cas, une distribution qui constitue un remboursement de capital ne fait pas partie du revenu d'un investisseur, mais réduit plutôt le prix de base rajusté des titres à l'égard desquels elle est versée. Au moment de faire racheter ses titres, l'investisseur pourrait enregistrer un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus petite). Si le prix de base rajusté des titres d'un investisseur est réduit pour s'établir à moins de zéro alors qu'il détient toujours ces titres, il sera réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et le prix de base rajusté de l'investisseur sera augmenté pour s'établir à zéro. Une distribution qui constitue un remboursement de capital ne doit pas être confondue avec le rendement du capital investi ou le « rendement ». Les investisseurs ne devraient pas tirer de conclusion sur le rendement des placements d'un FNB BMO en se fondant sur le montant de cette distribution.

Outre les distributions décrites ci-dessus, un FNB BMO peut verser à l'occasion des distributions additionnelles sur ses parts, notamment dans le cadre d'un dividende extraordinaire ou d'un remboursement de capital. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions ».

**Réinvestis-
sement des
distributions :**

Les FNB BMO peuvent fournir aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir les distributions en espèces dans des parts supplémentaires en participant à un régime de réinvestissement des distributions. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions – Régime de réinvestissement des distributions ».

**Échanges et
rachats :**

Les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts en espèces, sous réserve d'un escompte au rachat. Ils peuvent également échanger un nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) de certains FNB BMO contre des paniers de titres et une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts ».

Dissolution :

Les FNB BMO n'ont pas de date de dissolution fixe, mais peuvent être dissous par le gestionnaire sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs de parts. Se reporter à la rubrique « Dissolution des FNB BMO ». Si un fournisseur d'indices cesse de calculer un indice ou si la convention de licence applicable est résiliée, le gestionnaire peut dissoudre un FINB BMO sur remise d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement de ce FINB BMO, chercher à reproduire un autre indice ou encore prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FINB BMO compte tenu des circonstances. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Dissolution des indices ».

**Admissibilité
aux fins de
placement :**

De l'avis des conseillers juridiques, pourvu qu'un FNB BMO soit admissible comme fiduciaire de fonds commun de placement au sens de la LIR ou que les parts du FNB BMO soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée au sens de la LIR, ce qui comprend la TSX et la Cboe Canada, ou que le FNB BMO soit admissible en tant que placement enregistré au sens de la LIR, les parts des FNB BMO seront des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».

Les titulaires de CELI, de REEI et de CELIAPP, les souscripteurs de REEE et les rentiers de REER et de FERR devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si les parts d'un FNB BMO constitueraient un placement interdit pour de tels comptes ou régimes dans leur situation particulière. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».

**Facteurs de
risque :**

Les FNB BMO alternatifs sont des « OPC alternatifs » pour l'application des lois sur les valeurs mobilières et peuvent utiliser des stratégies qui ne sont généralement pas permises pour les OPC classiques, comme emprunter des fonds, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et utiliser l'effet de levier de façon générale. Même si ces stratégies seront uniquement employées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement des FNB BMO alternatifs, dans certaines conditions du marché, elles pourraient accentuer le risque qu'un placement dans les FNB BMO alternatifs perde de la valeur.

Un placement dans les FNB BMO comporte certains risques généraux, notamment les suivants :

- i) les risques généraux liés aux placements;
- ii) le risque lié à un placement dans un fonds de fonds;
- iii) le risque lié à la catégorie d'actifs;
- iv) le risque d'interdiction d'opérations sur les titres constituants;
- v) le risque lié aux fluctuations de la valeur liquidative et de la valeur liquidative par part;
- vi) le risque lié au manque de liquidité;
- vii) le risque lié aux distributions en nature;
- viii) le risque lié à la concentration et au secteur;
- ix) le risque lié à l'utilisation de dérivés;
- x) le risque lié aux prêts de titres;
- xi) le risque lié au cours des parts;
- xii) l'absence d'un marché actif pour les parts et d'antécédents d'exploitation;
- xiii) le risque lié à la dépendance envers le gestionnaire;
- xiv) le risque de perte;
- xv) le risque lié au rééquilibrage et au rajustement;
- xvi) le risque lié aux modifications législatives;
- xvii) les autres risques d'ordre fiscal;
- xviii) le risque lié à la cybersécurité;
- xix) le risque lié aux conflits d'intérêts potentiels;
- xx) le risque lié aux investisseurs importants.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO ».

De plus, un placement dans un ou plusieurs des FNB BMO comporte les risques suivants :

- i) le risque lié aux métaux de base;
- ii) le risque de perte malgré la marge de protection;
- iii) le risque lié au calcul et à la dissolution des indices;
- iv) le risque de remboursement anticipé;
- v) le risque lié aux marchandises;
- vi) le risque lié à la contrepartie;
- vii) le risque lié au plafond;
- viii) le risque lié à l'épuisement du capital;
- ix) le risque lié aux FNB axés sur la Chine;
- x) le risque lié aux options Converge;
- xi) le risque lié aux notes de crédit;
- xii) le risque lié à la couverture du change;
- xiii) le risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part;
- xiv) le risque lié aux marchés émergents;
- xv) le risque lié au secteur de l'énergie;
- xvi) le risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres;
- xvii) le risque de change;
- xviii) le risque lié à la prolongation;
- xix) le risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres;
- xx) le risque lié au titre et à la qualité;
- xxi) le risque lié aux placements étrangers;
- xxii) les risques généraux liés aux titres de créance;
- xxiii) les risques généraux liés aux actions privilégiées;
- xxiv) le risque lié à la transition des taux IBOR;
- xxv) le risque lié à la concentration dans un indice;
- xxvi) le risque lié à la stratégie de placement indicielle;
- xxvii) le risque lié à la reproduction d'un indice;
- xxviii) le risque lié à l'inflation;
- xxix) le risque lié à l'absence d'une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or;
- xxx) le risque lié aux ventes importantes d'or;
- xxxi) le risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA;
- xxxii) le risque lié à l'effet de levier;
- xxxiii) le risque lié à la perte de lingots;
- xxxiv) le risque lié aux métaux précieux;
- xxxv) le risque lié à la vente d'options de vente;

- xxxvi) le risque lié au FNB de référence;
- xxxvii) le risque lié à des frais d'opérations plus élevés;
- xxxviii) le risque lié à la vente à découvert;
- xxxix) le risque lié à la période du résultat cible;
- xl) le risque lié au traitement fiscal des options;
- xli) le risque lié à l'utilisation d'options;
- xlii) le risque lié aux titres du Trésor américain.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Autres risques inhérents à un placement dans un ou plusieurs FNB BMO ».

Incidences fiscales :

Le présent résumé des incidences fiscales fédérales canadiennes doit être lu sous réserve des réserves, des restrictions et des hypothèses énoncées à la rubrique « Incidences fiscales ».

Un porteur de parts qui est un particulier (autre qu'une fiducie) résident du Canada et qui détient des parts à titre d'immobilisations (au sens donné à ces termes dans la LIR) sera généralement tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt pour toute année le montant en dollars canadiens du revenu net et des gains en capital imposables nets du FNB BMO qui lui sont payés ou payables au cours de l'année (y compris les distributions réinvesties) et que le FNB BMO a déduit dans le calcul de son revenu. Toute distribution non imposable versée par un FNB BMO (sauf la tranche non imposable des gains en capital nets réalisés d'un tel FNB BMO) payée ou payable à un porteur de parts au cours d'une année d'imposition, comme un remboursement de capital, réduira le prix de base rajusté des parts de ce FNB BMO pour le porteur de parts. Dans la mesure où le prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts serait autrement un montant négatif, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts et le prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts sera de zéro tout juste après. À la disposition réelle ou réputée d'une part, y compris l'échange ou le rachat d'une part, un gain en capital (ou une perte en capital) sera généralement réalisé (ou subie) par le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition de la part est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts et des coûts de disposition raisonnables.

La déclaration de fiducie régissant chacun des FNB BMO exige que chaque FNB BMO distribue aux porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, pour chaque année d'imposition de sorte qu'il n'ait pas à payer d'impôt ordinaire.

Chaque investisseur devrait consulter son conseiller en fiscalité pour connaître les incidences fiscales qui découlent d'un placement dans des parts eu égard à sa situation. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales ».

Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO

Gestionnaire :

BMO Gestion d'actifs inc. est le gestionnaire des FNB BMO et, à ce titre, gère l'ensemble des activités internes et commerciales des FNB BMO. Le gestionnaire est un gestionnaire de placement canadien. Parmi ses clients figurent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurance, des sociétés par actions et des organismes de placement collectif. Le gestionnaire est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Les bureaux des FNB BMO et du gestionnaire aux fins de remise d'avis sont situés au 250, rue Yonge, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 (le siège social des FNB BMO et du gestionnaire est situé au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1). Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO ».

| | |
|---|---|
| Gestionnaire de portefeuille : | En sa qualité de gestionnaire de portefeuille, le gestionnaire gère ou fait en sorte que soit géré le portefeuille de placements de chaque FNB BMO. Le gestionnaire a le pouvoir de nommer un ou plusieurs sous-conseillers pour fournir des conseils ou des services de gestion à l'égard du portefeuille de placements d'un FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Gestion de portefeuille ». |
| Fiduciaire : | Le gestionnaire agit à titre de fiduciaire des FNB BMO aux termes de la déclaration de fiducie. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur ». |
| Agent des calculs : | SSTCC agit à titre d'agent des calculs des FNB BMO et fournit certains services de comptabilité et d'évaluation aux FNB BMO, notamment le calcul de la valeur liquidative, de la valeur liquidative par part, du revenu net et des gains en capital nets réalisés des FNB BMO. Le bureau principal de l'agent des calculs est situé à Toronto, en Ontario. L'agent des calculs est indépendant du gestionnaire. |
| Promoteur : | Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB BMO et il en est ainsi le promoteur, au sens de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur ». |
| Dépositaires : | <p>BMO est le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or aux termes de la convention de dépôt BMO. BMO a le droit de recevoir une rémunération du gestionnaire tel qu'il est énoncé à la rubrique « Frais » et de se faire rembourser l'intégralité des frais et des dépenses qu'elle a dûment engagés en lien avec les activités du FNB BMO lingots d'or. Le bureau principal de BMO est situé à Toronto, en Ontario. Les lingots d'or appartenant au FNB BMO lingots d'or sont entreposés dans les chambres fortes de BMO à Toronto, en Ontario. BMO est la société mère du gestionnaire. BMO peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires pour détenir les actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or.</p> <p>SSTCC est le dépositaire des actifs qui ne sont pas sous forme de lingots d'or des FNB BMO. SSTCC a le droit de recevoir une rémunération du gestionnaire tel qu'il est énoncé à la rubrique « Frais » et de se faire rembourser l'intégralité des frais et des dépenses qu'elle a dûment engagés en lien avec les activités des FNB BMO. Le bureau principal de SSTCC est situé à Toronto, en Ontario. SSTCC est indépendante du gestionnaire.</p> <p>Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Dépositaires ».</p> |
| Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres : | SSTCC, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des parts des FNB BMO et tient le registre des porteurs de parts inscrits. Le registre des FNB BMO se trouve à Toronto. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres est indépendant du gestionnaire. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres ». |
| Courtiers principaux : | Le gestionnaire a l'intention de retenir les services de BMO NB afin que celle-ci agisse à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. BMO NB est un membre du groupe du gestionnaire. Elle est située à Toronto, en Ontario. |

Le gestionnaire a l'intention de retenir les services de Marchés mondiaux CIBC inc. afin que celle-ci agisse à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. Marchés mondiaux CIBC inc. est située à Toronto, en Ontario.

Valeurs Mobilières TD Inc. agit à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. Elle est située à Toronto, en Ontario.

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur et le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peuvent emprunter des fonds et des titres auprès d'un courtier principal à des fins de placement conformément à leurs objectifs et stratégies de placement.

Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Courtiers principaux ».

Mandataire aux fins du régime : SSTCC, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, est le mandataire aux fins du régime et administre le régime de réinvestissement des distributions pour les FNB BMO. Le mandataire aux fins du régime est indépendant du gestionnaire. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Mandataire aux fins du régime ».

Auditeur : L'auditeur des FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Auditeur ».

Mandataire d'opérations de prêt de titres : State Street Bank and Trust Company, un sous-dépositaire des FNB BMO, agit à titre de mandataire dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui concluent des prêts de titres et administre les opérations de prêt de titres conclues par les FNB BMO. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire. Les bureaux principaux du mandataire d'opérations de prêt de titres sont situés à Boston, au Massachusetts. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Mandataire d'opérations de prêt de titres ».

SOMMAIRE DES FRAIS

Frais payables par les FNB BMO

Les tableaux qui suivent énumèrent les frais payables par les FNB BMO. La valeur du placement d'un porteur de parts dans un FNB BMO sera réduite du montant des frais facturés au FNB BMO en question. Se reporter à la rubrique « Frais ».

Frais de gestion : Chaque FNB BMO versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans les tableaux ci-dessous en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO applicable. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque trimestre à terme échu. À son gré, le gestionnaire peut renoncer à l'occasion à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion imposés.

| FNB BMO alternatifs | |
|---|------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | 0,65 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO obligations totales | 0,08 |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | 0,15 |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | 0,25 |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | 0,15 |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | 0,35 |
| FINB BMO obligations de sociétés | 0,15 |
| FINB BMO obligations à escompte | 0,09 |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | 0,23 |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | 0,50 |
| FINB BMO équilibré banques | 0,25 |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | 0,55 |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | 0,55 |
| FINB BMO équilibré produits industriels | 0,55 |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | 0,55 |
| FINB BMO équilibré de FPI | 0,55 |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO équilibré banques américaines | 0,35 |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | 0,35 |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | 0,55 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | 0,15 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | 0,45 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | 0,20 |
| FINB BMO communications mondiales | 0,35 |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO infrastructures mondiales | 0,55 |
| FINB BMO obligations de gouvernements | 0,15 |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | 0,10 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | 0,55 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | 0,55 |
| FINB BMO Japon | 0,35 |
| FINB BMO petites aurifères | 0,55 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | 0,45 |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | 0,30 |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | 0,30 |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | 0,25 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | 0,20 |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | 0,25 |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | 0,45 |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | 0,15 |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | 0,35 |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | 0,60 |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | 0,25 |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | 0,20 |
| FINB BMO MSCI EAFE | 0,20 |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | 0,25 |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | 0,40 |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | 0,25 |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | 0,60 |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | 0,20 |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | 0,30 |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | 0,30 |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | 0,35 |
| FINB BMO obligations à rendement réel | 0,25 |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | 0,08 |
| FINB BMO S&P 500 | 0,08 |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | 0,13 |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | 0,05 |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | 0,15 |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | 0,20 |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | 0,10 |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | 0,25 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO obligations à court terme | 0,09 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | 0,25 |
| FINB BMO TIPS à court terme | 0,15 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations totales américaines | 0,08 |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,45 |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | 0,45 |
| FINB BMO TIPS américains | 0,15 |

| FNINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO toutes actions | 0,18 |
| FINB BMO ESG Équilibré | 0,18 |
| FINB BMO Équilibré | 0,18 |
| FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | 0,65 |
| FINB BMO canadien de dividendes | 0,35 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | 0,65 |
| FINB BMO Conservateur | 0,18 |
| FINB BMO obligations à escompte de sociétés | 0,15 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | 0,65 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FINB BMO rendement élevé à taux variable | 0,40 |
| FINB BMO agriculture mondiale | 0,35 |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | 0,65 |

| FNINB BMO | |
|---|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FNB BMO lingots d'or | 0,20 |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | 0,20 |
| FNB BMO Croissance | 0,18 |
| FNB BMO internationales de dividendes | 0,40 |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | 0,40 |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | 0,35 |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | 0,45 |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | 0,40 |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | 0,40 |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | 0,30 |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | 0,30 |
| FNB BMO revenu mensuel | 0,18 |
| FNB BMO à rendement bonifié | 0,65 |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | 0,09 |
| FNB BMO obligations à très court terme | 0,15 |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | 0,15 |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | 0,12 |
| FNB BMO américain de dividendes | 0,30 |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | 0,30 |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,65 |

Frais d'un fonds sous-jacent : Un FNB BMO peut, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe ou par des gestionnaires de fonds indépendants. Ces fonds sous-jacents acquittent des frais en plus des frais payables par un FNB BMO. À l'égard d'un placement dans un fonds sous-jacent, un FNB BMO n'a pas à payer de frais de gestion ni de rémunération incitative qui, pour une personne raisonnable, doubleraient les frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service.

Afin d'assurer qu'il n'y aura pas de répétition des frais de gestion facturables à l'égard du FNB BMO et de tout placement dans un fonds sous-jacent, les frais de gestion du FNB BMO seront réduits du montant des frais de gestion payés par le FNB BMO relativement à son placement dans le fonds sous-jacent. De plus, un FNB BMO n'a pas à payer de frais d'achat ou de rachat relativement aux achats ou aux rachats de titres des fonds sous-jacents dans lesquels il investit si ces fonds sont gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec lui. Il n'a pas non plus à payer de frais d'achat ou de rachat relativement à ses achats ou à ses rachats de titres de fonds sous-jacents qui, pour une personne raisonnable, doubleraient des frais payables par un investisseur d'un FNB BMO.

Frais d'exploitation : Outre les frais de gestion, chaque FNB BMO doit régler les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107 (notamment les frais liés à la mise sur pied et à l'exploitation continue du CEI), les courtages et les commissions, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TVH, les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement des premiers FNB BMO et les dépenses extraordinaires. Il incombe au gestionnaire de régler tous les autres coûts et frais des FNB BMO, y compris la rémunération payable aux dépositaires, à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au mandataire aux fins du régime et à d'autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs d'indices, dont le gestionnaire a retenu les services. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur ».

Si un FNB BMO détient des titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires de fonds indépendants, les frais engagés par chacun de ces autres fonds dans le cadre de son exploitation sont indirectement pris en charge par le FNB BMO en plus des frais d'exploitation que celui-ci engage directement.

Distributions sur les frais de gestion : Pour obtenir des frais de gestion concurrentiels, le gestionnaire peut accepter de réduire les frais de gestion qu'il recevrait autrement des FNB BMO à l'égard de placements effectués dans ceux-ci par certains porteurs de parts. Le cas échéant, une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais réduits sera distribuée aux porteurs de parts concernés à titre de distributions sur les frais de gestion. Le gestionnaire, à son gré et à l'occasion, établira, le cas échéant, le montant et le moment des distributions sur les frais de gestion à l'égard des parts d'un FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Frais ».

Frais payables directement par vous

Les porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'intermédiaire d'une Bourse ne paient aucuns frais directement au gestionnaire ou au FNB BMO relativement à ces achats et ventes.

Si la convention liant le courtier désigné ou la convention de courtage applicable le stipule, le gestionnaire ou un FNB BMO peut facturer aux courtiers désignés et/ou aux courtiers des frais pour compenser certains coûts d'opérations rattachés à une émission de parts du FNB BMO en faveur du courtier désigné et/ou du courtier, ou à l'échange ou au rachat de telles parts par ces personnes. Se reporter aux rubriques « Achats de parts » et « Rachat et échange de parts ».

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DES FNB BMO

Les FNB BMO sont des organismes de placement collectif négociés en bourse établis en tant que fiducies sous le régime des lois de l'Ontario. Chaque FNB BMO alternatif est un « OPC alternatif » au sens du Règlement 81-102. Chaque FNB BMO est un « OPC indiciel » au sens du Règlement 81-102. Chaque FNB BMO ne constitue pas un OPC indiciel et est géré au gré du gestionnaire conformément à ses stratégies de placement; par conséquent, il est habituellement de nature plus active que les OPC indiciels. Le FNB BMO lingots d'or est un « OPC métaux précieux » au sens du Règlement 81-102. Les FNB BMO ont été établis aux termes de la déclaration de fiducie.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 12 janvier 2025. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les parts du FNB BMO lingots d'or et du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la TSX et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

La Cboe Canada a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens. L'inscription des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens est assujettie au respect, par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, de toutes les exigences de la Cboe Canada. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la Cboe Canada, les parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens seront inscrites à la cote de la Cboe Canada et seront offertes de façon continue, et un investisseur pourra les acheter ou les vendre à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts.

Les parts des FNB BMO (sauf les parts des nouveaux FNB BMO) sont inscrites à la cote de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas, et sont offertes de façon continue.

Même si chacun des FNB BMO est un organisme de placement collectif en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, chacun d'eux a obtenu une dispense de certaines dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables aux organismes de placement collectif conventionnels. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations ».

Les bureaux des FNB BMO et du gestionnaire aux fins de remise d'avis sont situés au 250, rue Yonge, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8. Le siège social des FNB BMO et du gestionnaire est situé au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

Les tableaux suivants indiquent la dénomination complète et le symbole à la TSX de chacun des FNB BMO inscrits à la cote de la TSX :

| Dénomination de chaque FNB BMO alternatif | Symbole à la TSX |
|---|-------------------------|
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | ZLSC |
| FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | ZLSU |

| Dénomination du FINB BMO | Symbole à la TSX |
|---|-------------------------|
| FINB BMO obligations totales | ZAG |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | ZBBB |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | ZBI |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | ZMBS |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | ZCLN |
| FINB BMO obligations de sociétés | ZCB |
| FINB BMO obligations à escompte | ZDB |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | ZDJ |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | ZEF |
| FINB BMO équilibré banques | ZEB |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | ZMT |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | ZGD |
| FINB BMO équilibré produits industriels | ZIN |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | ZEO |
| FINB BMO équilibré de FPI | ZRE |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | ZUB |
| FINB BMO équilibré banques américaines | ZBK |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | ZUH |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | ZHU |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | ZUT |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | ESGB |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | ESGH ESGH.F |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | ESGF |
| FINB BMO communications mondiales | COMM |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | DISC |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | STPL |
| FINB BMO infrastructures mondiales | ZGI |
| FINB BMO obligations de gouvernements | ZGB |

| Dénomination du FINB BMO | Symbole à la TSX |
|--|-----------------------|
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | ZQB |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | ZHY |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | ZJK ZJK.U |
| FINB BMO Japon | ZJPN ZJPN.F |
| FINB BMO petites aurifères | ZJG |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | ZPR ZPR.U |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | ZLC |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | ZFL |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | ZPL |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | ZCM |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | ZFM |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | ZMP |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | ZMU |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | ZIC ZIC.U |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | ZGRN |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | ZGQ |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | ESGA |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | ZVC |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | ZCH |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | ESGE |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | ZDM |
| FINB BMO MSCI EAFE | ZEA |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | ZEM |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | ZEQ |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | ESGG |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | ZID |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | ESGY ESGY.F |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | ZUQ ZUQ.F ZUQ.U |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | ZVU |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | ZQQ |

| Dénomination du FINB BMO | Symbole à la TSX |
|--|--------------------------|
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | ZNQ ZNQ.U |
| FINB BMO obligations à rendement réel | ZRR |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | ZUE |
| FINB BMO S&P 500 | ZSP ZSP.U |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | ZIU |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | ZCN |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | ZMID ZMID.F ZMID.U |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | ZSML ZSML.F ZSML.U |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | ZCS ZCS.L |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | ZFS ZFS.L |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | ZPS ZPS.L |
| FINB BMO obligations à court terme | ZSB |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | ZSU |
| FINB BMO TIPS à court terme | ZTIP ZTIP.F ZTIP.U |
| FINB BMO obligations totales américaines | ZUAG ZUAG.F ZUAG.U |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ZHP |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | ZUP ZUP.U |
| FINB BMO TIPS américains | TIPS TIPS.F TIPS.U |

| Dénomination du FNINB BMO | Symbole à la TSX |
|----------------------------------|-------------------------|
| FNB BMO toutes actions | ZEQT |
| FNB BMO ESG Équilibré | ZESG |
| FNB BMO Équilibré | ZBAL ZBAL.T |
| FNB BMO canadien de dividendes | ZDV |

| Dénomination du FNINB BMO | Symbole à la TSX |
|---|-------------------------|
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | ZWC |
| FNB BMO Conservateur | ZCON |
| FNB BMO obligations à escompte de sociétés | ZCDB |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | ZWB ZWB.U |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | ZWA |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | ZWEN |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | ZWHC |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | ZWT |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | ZWK |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | ZWU |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | ZWP |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | ZWE |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | ZFH |
| FNB BMO agriculture mondiale | ZEAT |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | ZWG |
| FNB BMO lingots d'or | ZGLD ZGLD.U |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | ZGLH |
| FNB BMO Croissance | ZGRO ZGRO.T |
| FNB BMO internationales de dividendes | ZDI |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | ZDH |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | ZLB |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | ZLE |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | ZLI |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | ZLD |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | ZLU ZLU.U |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | ZLH |
| FNB BMO revenu mensuel | ZMI ZMI.U |
| FNB BMO à rendement bonifié | ZPAY ZPAY.F |

| Dénomination du FNINB BMO | Symbole à la TSX |
|---|-------------------------|
| | ZPAY.U |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | ZSDB |
| FNB BMO obligations à très court terme | ZST ZST.L |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | ZUS.U ZUS.V |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | ZUCM ZUCM.U |
| FNB BMO américain de dividendes | ZDY ZDY.U |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | ZUD |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | ZWH ZWH.U |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ZWS |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | ZPW ZPW.U |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ZPH |

Les tableaux suivants indiquent la dénomination complète et le symbole à la Cboe Canada de chacun des FNINB BMO inscrits à la cote de la Cboe Canada :

| Dénomination du FINB BMO | Symbole à la Cboe Canada |
|--|---------------------------------|
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | ZTL ZTL.F ZTL.U |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | ZTM ZTM.U |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | ZTS ZTS.U |

| Dénomination du FNINB BMO | Symbole à la Cboe Canada |
|--|--------------------------|
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | ZEBA |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | ZUEA |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | ZJAN |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | ZAPR |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | ZJUL |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | ZOCT |

OBJECTIFS DE PLACEMENT

Objectifs de placement des FNB BMO alternatifs

Les FNB BMO alternatifs sont des « OPC alternatifs » pour l'application des lois sur les valeurs mobilières. Par conséquent, les FNB BMO alternatifs peuvent investir dans des catégories d'actifs et utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas permises pour les OPC classiques, comme investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, emprunter des fonds, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et utiliser l'effet de levier de façon générale. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement ». Même si ces stratégies seront uniquement employées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement d'un FNB BMO alternatif, dans certaines conditions du marché, elles pourraient accentuer le risque qu'un placement dans les parts du FNB BMO alternatif perde de la valeur.

Chaque FNB BMO alternatif vise à procurer un certain résultat de placement, comme il est indiqué aux présentes.

FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions émises par des sociétés canadiennes. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des actions émises par des sociétés américaines. Il investira également la trésorerie excédentaire dans des instruments à revenu fixe ou des expositions à des titres à revenu fixe. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peut utiliser l'effet de levier afin d'accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 %.

Objectifs de placement des FINB BMO

Chacun des FINB BMO cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice, déduction faite des frais, comme il est indiqué aux présentes.

FINB BMO obligations totales

Le FINB BMO obligations totales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de l'ensemble des obligations, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés notées BBB

Le FINB BMO obligations de sociétés notées BBB cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés de qualité, déduction faite des frais.

FINB BMO revenu de banques canadiennes

Le FINB BMO revenu de banques canadiennes cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de financement de banques canadiennes, déduction faite des frais.

FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens

Le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres adossés à des créances hypothécaires canadiens, déduction faite des frais.

FINB BMO actions du secteur énergie propre

Le FINB BMO actions du secteur énergie propre cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice du secteur de l'énergie propre, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés

Le FINB BMO obligations de sociétés cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations à escompte

Le FINB BMO obligations à escompte cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres à revenu fixe à escompte qui représente des obligations nationales de qualité libellées en dollars canadiens, déduction faite des frais.

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

Le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA), déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de marchés émergents, déduction faite des frais.

FINB BMO équilibré banques

Le FINB BMO équilibré banques cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais.

FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés mondiales du secteur des métaux de base, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré aurifères mondiales

Le FINB BMO équi pondéré aurifères mondiales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de sociétés mondiales du secteur de l'or, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré produits industriels

Le FINB BMO équi pondéré produits industriels cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de sociétés canadiennes du secteur industriel, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré pétrole et gaz

Le FINB BMO équi pondéré pétrole et gaz cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés pétrolières et gazières canadiennes à grande capitalisation, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré de FPI

Le FINB BMO équi pondéré de FPI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de fiducies de placement immobilier canadiennes, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de banques américaines à grande capitalisation, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré banques américaines

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de banques des États-Unis à grande capitalisation qui représente des banques américaines incluses dans une classification du secteur ou de sous-secteurs bancaires américains, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré américain de la santé

Le FINB BMO équi pondéré américain de la santé cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation, déduction faite des frais.

FINB BMO équi pondéré services aux collectivités

Le FINB BMO équi pondéré services aux collectivités cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice pondéré également d'entreprises de services aux collectivités, déduction faite des frais.

FINB BMO ESG obligations de sociétés

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés canadiennes axées sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO ESG obligations de sociétés cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI.

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines à haut rendement axées sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines axées sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI.

FINB BMO communications mondiales

Le FINB BMO communications mondiales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de services de communication, déduction faite des frais.

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice mondial de produits de consommation discrétionnaires, déduction faite des frais.

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice mondial de produits de consommation essentiels, déduction faite des frais.

FINB BMO infrastructures mondiales

Le FINB BMO infrastructures mondiales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice constitué de titres inscrits à des bourses nord-américaines de sociétés d'infrastructures mondiales, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de gouvernements

Le FINB BMO obligations de gouvernements cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de gouvernements, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité

Le FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés de qualité, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi du marché des obligations de sociétés américaines à haut rendement, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi du marché des obligations de sociétés américaines à haut rendement, déduction faite des frais.

FINB BMO Japon

Le FINB BMO Japon cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions japonaises, déduction faite des frais. À l'égard des parts couvertes, le FINB BMO Japon investira également dans des dérivés ou les utilisera pour tenter de couvrir son exposition à la monnaie japonaise.

FINB BMO petites aurifères

Le FINB BMO petites aurifères cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de jeunes sociétés aurifères, déduction faite des frais.

FINB BMO échelonné actions privilégiées

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions privilégiées de sociétés canadiennes, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à long terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations fédérales à long terme

Le FINB BMO obligations fédérales à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à long terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations provinciales à long terme

Le FINB BMO obligations provinciales à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à long terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à long terme, déduction faite des frais. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

Le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à moyen terme, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris

Le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions mondiales axées sur le climat, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres émis sur divers marchés développés et émergents, déduction faite des frais. Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI ACWI Quality, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres canadiens axés sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI Canada ESG Leaders.

FINB BMO MSCI Canada valeur

Le FINB BMO MSCI Canada valeur cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions canadiennes de valeur, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI Canada valeur cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped.

FINB BMO MSCI China ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI China ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi des marchés boursiers chinois axé sur des critères ESG, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés boursiers internationaux axés sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE ESG Leaders.

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés boursiers internationaux, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD.

FINB BMO MSCI EAFE

Le FINB BMO MSCI EAFE cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés boursiers internationaux représentant des émetteurs à moyenne et à grande capitalisations situés dans les

régions d'Europe, d'Asie et d'Extrême-Orient, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE.

FINB BMO MSCI marchés émergents

Le FINB BMO MSCI marchés émergents cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de marchés émergents, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI marchés émergents cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets.

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI Global ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice des marchés boursiers mondiaux axés sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI World ESG Leaders.

FINB BMO MSCI India ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI India ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice élargi des marchés boursiers indiens axé sur des critères ESG, déduction faite des frais.

FINB BMO MSCI USA ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres américains axés sur des facteurs ESG, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI USA ESG Leaders. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres des États-Unis, déduction faite des frais. Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI USA Quality. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO MSCI américaines valeur

Le FINB BMO MSCI américaines valeur cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'actions américaines de valeur, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI américaines valeur cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped.

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de sociétés cotées au NASDAQ, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens.

FINB BMO actions du Nasdaq 100

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de sociétés cotées au NASDAQ, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 cherche à reproduire le rendement de l'indice NASDAQ-100.

FINB BMO obligations à rendement réel

Le FINB BMO obligations à rendement réel cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations à rendement réel, déduction faite des frais.

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice général des marchés boursiers des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FINB BMO S&P 500

Le FINB BMO S&P 500 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice général des marchés boursiers des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500.

FINB BMO S&P/TSX 60

Le FINB BMO S&P/TSX 60 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres canadiens, déduction des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P/TSX 60 cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P/TSX 60.

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

Le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice général du marché boursier du Canada, déduction des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire le rendement de l'indice composé plafonné S&P/TSX.

FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation

Le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres américains, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P MidCap 400^{MD}. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation

Le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres américains, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P SmallCap 600^{MD}. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés à court terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations fédérales à court terme

Le FINB BMO obligations fédérales à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations fédérales à court terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations provinciales à court terme

Le FINB BMO obligations provinciales à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations provinciales à court terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations à court terme

Le FINB BMO obligations à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations à court terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés américaines de qualité à court terme (couvert par rapport au dollar canadien), déduction faite des frais.

FINB BMO TIPS à court terme

Le FINB BMO TIPS à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations liées à l'inflation du gouvernement américain, déduction faite des frais. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO TIPS à court terme investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations du Trésor des États-Unis à court terme, déduction faite des frais.

FINB BMO obligations totales américaines

Le FINB BMO obligations totales américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations totales américaines, déduction faite des frais. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO obligations totales américaines investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN), déduction faite des frais.

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN), déduction faite des frais.

FINB BMO TIPS américains

Le FINB BMO TIPS américains cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations liées à l'inflation du gouvernement américain, déduction faite des frais. Pour ses parts couvertes, le FINB BMO TIPS américains investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

Les indices

On trouvera ci-dessous une description générale de chacun des indices actuels.

Indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens

L'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens est un indice fondé sur des règles qui est conçu pour offrir une exposition diversifiée à des titres d'emprunt d'État libellés en dollars américains et émis par des émetteurs de marchés émergents situés dans les quatre grandes régions suivantes : i) l'Amérique latine, ii) l'Europe, iii) le Moyen-Orient et l'Afrique et iv) l'Asie. Le panier est conçu pour procurer une large exposition à des titres d'émetteurs qui sont des États dont les marchés sont émergents, mais qui sont négociables, en misant expressément sur les titres et les pays offrant la meilleure liquidité

dans chaque région au sein des catégories de durée déterminées (comme celle couvrant la période de 18 mois à un maximum de 10 ans à l'échéance à compter du rééquilibrage). L'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens est rééquilibré chaque année et est différencié grâce à son emploi du produit national brut en tant que mesure de la taille de l'économie aux fins de l'établissement des pondérations relatives de chaque pays au sein du panier, plutôt qu'à l'emploi de la valeur marchande des titres d'emprunt non remboursés comme c'est le cas des indices d'obligations de référence conventionnels. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI

L'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI sélectionne des émetteurs de l'indice phare, l'indice Bloomberg Canadian Corporate, en fonction des notes ESG attribuées par MSCI. L'indice reproduit le rendement de titres à revenu fixe auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, aux produits de divertissement pour adultes, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves définis ci-après (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse entourant ses activités, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. L'indice a été mis au point par Bloomberg, avec la collaboration de MSCI ESG pour ce qui est des notes ESG, dans le cadre d'une entente intervenue entre MSCI ESG et Bloomberg Index Services Limited (une filiale de Bloomberg) ou un membre de son groupe. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI

L'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI sélectionne des émetteurs de l'indice phare, l'indice Bloomberg US Corporate, en fonction des notes ESG attribuées par MSCI. L'indice reproduit le rendement de titres à revenu fixe auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, aux produits de divertissement pour adultes, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de

controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. L'indice a été mis au point par Bloomberg, avec la collaboration de MSCI ESG pour ce qui est des notes ESG, dans le cadre d'une entente intervenue entre MSCI ESG et Bloomberg Index Services Limited (une filiale de Bloomberg) ou un membre de son groupe. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI

L'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI sélectionne des émetteurs de l'indice phare, soit l'indice Bloomberg Capital U.S. High Yield Very Liquid, en fonction des notes ESG attribuées par MSCI. L'indice vise à reproduire le rendement de titres à revenu fixe auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, aux produits de divertissement pour adultes, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. Les titres admissibles doivent présenter un encours supérieur à 150 millions de dollars. L'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. L'indice a été mis au point par Bloomberg, avec la collaboration de MSCI ESG pour ce qui est des notes ESG, dans le cadre d'une entente intervenue entre MSCI ESG et Bloomberg Index Services Limited (une filiale de Bloomberg) ou un membre de son groupe. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Aggregate Bond

L'indice Bloomberg US Aggregate Bond se veut une mesure générale du marché des obligations américaines de qualité imposables et à taux fixe libellées en dollars américains. L'indice comprend des obligations de qualité du Trésor américain, des obligations d'organismes publics, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux identiques, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des titres adossés à des créances mobilières qui sont offerts en vente publiquement aux États-Unis et qui ont au moins un an à courir avant leur échéance. Les obligations du Trésor, les obligations d'organismes publics et les titres de sociétés doivent avoir un encours minimum de 300 millions de dollars américains, les titres adossés à des créances hypothécaires et les regroupements doivent avoir un encours de 1 milliard de dollars américains, les titres adossés à des créances doivent avoir une émission minimale de 500 millions de dollars américains et une tranche minimale de 25 millions de dollars américains, et les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales doivent avoir une émission minimale de 500 millions de dollars américains et un encours d'au moins 200 millions de dollars américains ainsi qu'une tranche minimale de 25 millions de dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet

de l'indice Bloomberg US Aggregate Bond et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond

L'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir une durée variant entre 0 et 5 ans, avoir un encours supérieur à 500 millions de dollars américains et être émis par les États-Unis, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid

L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est une version plus liquide de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est constitué d'obligations de sociétés imposables à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains. De plus, chaque émission a un montant minimum de 500 millions de dollars américains et doit avoir eu lieu il y a moins de cinq ans. De plus, l'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice. Chaque titre de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré chaque mois. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens

L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens est une version plus liquide de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est constitué d'obligations de sociétés imposables à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains. De plus, chaque émission a un montant minimum de 500 millions de dollars américains et doit avoir eu lieu il y a moins de cinq ans. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice. Chaque titre de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré chaque mois. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens

L'indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier. Les titres admissibles doivent avoir été émis il y a moins de cinq ans et comporter une période d'échéance variant de 1 an à 5 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. L'exposition au dollar américain est couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens

L'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier. Les titres admissibles doivent être achetés dans les cinq années suivant la date de leur émission et comporter une période d'échéance variant de 5 à 10 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. L'exposition au

dollar américain est couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped

L'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier. Les titres admissibles doivent avoir été émis il y a moins de cinq ans et comporter une période d'échéance variant de 5 à 10 ans, et les titres en circulation doivent représenter plus de 750 millions de dollars américains. Cet indice comprend uniquement les trois émissions les plus importantes de chaque émetteur. L'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice, toute valeur marchande excédentaire étant redistribuée à l'ensemble de l'indice, au prorata. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. Long Treasury Bond

L'indice Bloomberg U.S. Long Treasury Bond mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans plus de 10 ans et être assortis d'une valeur supérieure à 300 millions de dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. Long Treasury Bond auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond

L'indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans 1 an à 5 ans et être assortis d'une valeur supérieure à 300 millions de dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond

L'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond mesure le marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans 5 à 10 ans et être assortis d'une valeur supérieure à 300 millions de dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year

L'indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year mesure le rendement des titres de créance libellés en dollars américains à taux fixe et à valeur nominale émis par le Trésor américain. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans 20 ans ou plus et être assortis d'une valeur supérieure à 300 millions de dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L)

L'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance, avoir un encours supérieur à 500 millions de dollars américains et être émis par les États-Unis, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) et de ses émetteurs constituants auprès de Bloomberg, sur son site Web situé à <http://bloombergindices.com>.

Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed

L'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui reflète les actions réellement à la disposition des investisseurs sur le marché. Pour que ses titres puissent faire partie de l'indice Dow Jones Brookfield Global

Infrastructure North American Listed, une société doit disposer d'une capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant d'au moins 500 millions de dollars américains et son volume de négociation quotidien moyen sur trois mois doit être d'au moins 1 million de dollars américains. Les titres des émetteurs constituants doivent également être inscrits à la cote d'une bourse nord-américaine. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA)

L'indice DJIA a été publié pour la première fois en 1896. Composé au début des titres de 12 sociétés, l'indice DJIA est devenu l'indice boursier le plus reconnu dans le monde et constitue l'unique indice composé des titres de sociétés ayant maintenu leur rendement sur une longue période. Alors qu'il entreprend son deuxième siècle d'existence, l'indice DJIA est le plus ancien baromètre toujours en existence du marché boursier des États-Unis et l'indice le plus utilisé des activités boursières des États-Unis. Les 30 titres qui composent aujourd'hui l'indice DJIA sont tous des titres de sociétés qui sont des chefs de file dans leur secteur d'activité respectif et jouissent d'un vaste bassin de détenteurs parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels. L'indice DJIA est un indice boursier pondéré en fonction du cours, ce qui signifie qu'une importance relative est attribuée aux actions qui le composent en fonction de leurs cours. À cet égard, l'indice DJIA se démarque de plusieurs autres indices boursiers qui effectuent la pondération des titres qui les composent en fonction de la capitalisation boursière (cours multiplié par nombre d'actions en circulation). L'indice DJIA est une moyenne puisque, au départ, il était calculé par l'addition des cours des titres qui le composent, divisé par le nombre d'actions. La méthode est toujours la même aujourd'hui, mais le nombre de chiffres significatifs du dénominateur (soit le nombre qui divise pour donner le total des cours) a été augmenté à huit chiffres significatifs afin de réduire les glissements attribuables à l'arrondissement et a été rajusté au fil du temps pour assurer le maintien de l'indice DJIA par suite de modifications des titres qui le composent et pour s'ajuster aux mesures prises par les entreprises. Le dénominateur de l'indice DJIA est rajusté en raison des mesures prises par les entreprises qui font fluctuer le cours des actions qui le composent. La cause la plus fréquente d'un tel rajustement est un fractionnement d'actions.

Les changements dans la composition de l'indice DJIA sont tous effectués par les rédacteurs de *The Wall Street Journal* sans qu'ils aient consulté les sociétés, les bourses de valeurs concernées ni des organismes officiels. Des ajouts ou des retraites d'éléments constituants peuvent être effectués afin d'obtenir une meilleure représentation du marché en général et du secteur industriel des États-Unis. Dans le processus de sélection des titres composant l'indice DJIA, les critères suivants sont employés : i) la société ne doit pas être une entreprise de services aux collectivités ni exercer des activités de transport, ii) la société doit jouir d'une excellente réputation dans son domaine, iii) la société doit afficher des antécédents de croissance maintenue et iv) la société doit jouir d'un vif intérêt parmi les particuliers et les investisseurs institutionnels. Si un élément constituant est remplacé, les autres font l'objet d'un examen. Afin de maintenir une certaine continuité, la composition est rarement modifiée. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice Dow Jones North America Select Junior Gold

L'indice Dow Jones North America Select Junior Gold est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit les titres de sociétés qui sont classées selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, comme des aurifères. L'indice Dow Jones North America Select Junior Gold est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent l'indice Dow Jones Canada Total Stock Market et l'indice Dow Jones U.S. Total Stock Market, de titres de sociétés qui possèdent une valeur marchande rajustée en fonction du flottant située entre certains seuils établis. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit généralement être i) une action ordinaire d'une société ou un autre titre ayant les caractéristiques d'une action ordinaire et ii) le titre d'une société qui est constituée au Canada ou aux États-Unis ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé au Canada ou aux États-Unis et qui respecte certaines exigences en matière de volume de négociation minimum. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à un an

et inférieure à 10 ans, qui sont notées A, AA ou AAA et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à un an et inférieure à 10 ans, qui sont notées BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens dont la durée est supérieure à 1 an, qui sont notées BBB ou plus et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est composé d'obligations de sociétés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} sur le site Web de FTSE Canada situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à 1 an, qui sont notées BBB ou plus et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est composé d'obligations fédérales, provinciales et municipales. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} sur le site Web de FTSE Canada situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à 10 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à 10 ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Les obligations fédérales sont émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés de la Couronne mandataire ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de l'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et est rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} est constitué d'obligations provinciales à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, d'une période d'échéance effective de plus de 10 ans, assorties d'une note de crédit de BBB ou d'une note supérieure et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Le secteur provincial est constitué d'obligations émises par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales, constituées sous le régime de leurs territoires respectifs. Chaque titre faisant partie de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 5 à 10 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 5 à 10 ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Les obligations fédérales sont émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés de la Couronne mandataire ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} est constitué d'obligations provinciales à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens d'une période d'échéance effective variant de 5 à 10 ans, assorties d'une note de crédit de BBB ou d'une note supérieure et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Le secteur provincial est constitué d'obligations émises par des provinces canadiennes ainsi que des sociétés provinciales ou territoriales constituées sous le régime de leurs territoires respectifs. Chaque titre faisant partie de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} se compose d'obligations à rendement réel et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, et dont la durée à l'échéance est supérieure à un an. L'indice se compose d'obligations émises par le gouvernement du Canada (sauf des sociétés de la Couronne/mandataires et des organismes supranationaux). Chaque titre constituant de l'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et est rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 1 an à 5 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum par émission est de 100 millions de dollars. Les obligations de sociétés se divisent en sous-catégories en fonction des principaux groupes sectoriels, soit les finances, les communications, le secteur industriel, l'énergie, les infrastructures, l'immobilier et la titrisation. Chaque titre constituant de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 1 an à 5 ans, qui sont notées AAA et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Les obligations fédérales sont constituées d'obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux. Chaque titre constituant de cet indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée est inférieure à 5 ans mais supérieure à 1 an, qui sont notées BBB ou plus et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. L'indice est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} sur le site Web de FTSE Canada situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations provinciales à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens, dont la durée varie de 1 an à 5 ans, qui sont notées au moins BBB et dont la taille minimum par nouvelle émission est de 100 millions de dollars. Les obligations provinciales sont constituées d'obligations émises par des provinces canadiennes et des sociétés provinciales ou territoriales constituées dans leur territoire respectif. Chaque titre constituant de cet indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} est une mesure générale des titres à revenu fixe canadiens de qualité qui se négocient près de leur valeur nominale (100 \$) ou à une valeur inférieure à celle-ci et qui se compose d'obligations du gouvernement du Canada (y compris celles des sociétés d'État), des gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice se compose d'obligations à taux fixe et à versements semestriels qui sont émises au Canada, qui sont libellées en dollars canadiens, dont l'échéance est supérieure à un an et qui ont obtenu une note de crédit d'au moins BBB. Pour qu'ils puissent être inclus dans l'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC}, les titres émis doivent avoir un coupon correspondant au plus à un multiple annoncé du rendement à l'échéance du titre à la date de sélection. Chaque titre qui compose l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière modifiée afin de reproduire approximativement la durée et les caractéristiques sectorielles de l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC}. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC}

L'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels, qui sont émises au Canada et libellées en dollars canadiens, dont la durée est supérieure à un an et qui sont notées au moins BBB. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web situé à <https://www.ftse.com/products/indices/canada-bond-universe>.

Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD

L'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *FTSE Russell Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires au sein des marchés développés, sauf la Corée, qui font partie de la série d'indices *FTSE Global Equity Index Series* portant sur les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constituants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE, sur son site Web situé à <http://www.ftserussell.com/>.

Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD

L'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD se compose des titres de sociétés qui sont classées, selon la nomenclature *FTSE Russell Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des biens de consommation essentiels au sein des marchés développés, sauf la Corée, qui font partie de la série d'indices *FTSE Global Equity Index Series* portant sur les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation et impose un plafond de 10 % à tous les éléments constituants qui sont inclus dans l'indice chaque trimestre. Toutes les expositions aux devises font l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE, sur son site Web situé à <http://www.ftserussell.com/>.

Indice FTSE Canada NHA MBS 975

L'indice FTSE Canada NHA MBS 975 est conçu pour refléter le rendement du bloc de catégorie 975 à taux fixe du marché des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada), libellés en dollars canadiens. Les titres admissibles doivent faire partie d'une émission d'au moins 200 millions de dollars, avoir un encours d'au moins 100 millions de dollars et une durée à l'échéance supérieure à 1 an. Chaque titre est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré mensuellement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice FTSE Canada NHA MBS 975 et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE, sur son site Web situé à <http://www.ftserussell.com/>.

Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity

L'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI ACWI, qui comprend des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de pays à marchés émergents et développés. L'indice est conçu pour réduire l'exposition aux sociétés qui sont le plus exposées aux risques climatiques physiques et liés à la transition ainsi que pour augmenter l'exposition aux sociétés qui cherchent à saisir des occasions qui découlent de la transition vers une économie plus sobre en carbone. L'indice est conçu pour avoir des exigences supérieures à celles de la référence de l'Union européenne s'alignant sur l'Accord de Paris qui prévoit un scénario de hausse de la température de 1,5 °C. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI ACWI Quality

L'indice MSCI ACWI Quality est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI ACWI, lequel se compose de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par

l'écart-type de la croissance des bénéficiaires au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI ACWI Quality. L'indice MSCI ACWI Quality établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice MSCI ACWI Quality pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI ACWI Quality et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped

L'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI Canada, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations situées partout au Canada. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres affichant des caractéristiques de valeur élevée fondées sur trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. Le pointage valeur de chaque titre est calculé en regroupant les pointages Z des trois variables. L'indice est élaboré en fonction d'un nombre fixe de titres en sélectionnant ses constituants à partir de son indice phare selon leur pointage valeur final, et un plafond de 10 % est fixé pour les titres. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI Canada ESG Leaders

L'indice MSCI Canada ESG Leaders est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI Canada, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations situées partout au Canada. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI Canada ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Canada ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI China ESG Leaders

L'indice MSCI China ESG Leaders est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI China, qui comprend des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation ayant une exposition à la Chine. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînards » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI China ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI China ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD

L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est également couverte par rapport au dollar canadien. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI EAFE ESG Leaders

L'indice MSCI EAFE ESG Leaders est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI EAFE, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations situées partout dans le monde. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînards » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques,

académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI EAFE ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI EAFE ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI EAFE

L'indice MSCI EAFE est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice MSCI EAFE couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI EAFE et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI Emerging Markets

L'indice MSCI Emerging Markets est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Emerging Markets et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD

L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI Europe, lequel se compose d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. L'indice vise à reproduire le rendement d'actions de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare en relevant les actions assorties d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit le rendement élevé des actions, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD. L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD est entièrement couvert par rapport au dollar canadien au moyen de la vente notionnelle de chaque contrat de change à terme selon le taux de change des contrats à terme d'un mois à la fin de chaque mois. Les éléments constituants de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD, ainsi que les pays qui y figurent, peuvent changer au fil du temps. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI India ESG Leaders

L'indice MSCI India ESG Leaders est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI India, qui comprend des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation ayant une exposition à l'Inde. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz

non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI India ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI India ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI World ESG Leaders

L'indice MSCI World ESG Leaders est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI World, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations situées partout dans le monde. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « traînants » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI World ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI World ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI USA Enhanced Value Capped

L'indice MSCI USA Enhanced Value Capped est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI USA, qui est composé d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation situées partout aux États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice vise à reproduire le rendement d'actions de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare en relevant les actions affichant des caractéristiques de valeur élevée fondées sur trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. Le pointage valeur de chaque titre est calculé en regroupant les pointages Z

des trois variables. L'indice est élaboré en fonction d'un nombre fixe de titres en sélectionnant ses constituants à partir de l'indice phare selon leur pointage valeur final, et un plafond de 10 % est fixé pour les titres. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI USA ESG Leaders

L'indice MSCI USA ESG Leaders est fondé sur un indice phare, soit l'indice MSCI USA, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations situées partout aux États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement de titres auxquels MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. L'indice a recours aux notes ESG de MSCI pour repérer les sociétés et cible 50 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque secteur selon la norme GICS^{MD} en choisissant uniquement les sociétés qui sont assorties de la note la plus élevée de chaque secteur. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière. L'indice exclut les titres de sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les titres de sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices). Une note ESG attribuée par MSCI est conçue pour mesurer la résilience d'une société à l'égard des risques ESG à long terme importants du secteur. MSCI emploie une méthodologie fondée sur des règles pour repérer les chefs de file et les « trainards » du secteur selon leur exposition aux risques ESG et leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs. Les risques et occasions ESG peuvent différer en fonction des secteurs et des sociétés. Le modèle de notes ESG attribuées par MSCI repère les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur de la classification GICS^{MD}. La communication d'information par les sociétés est une importante source d'intrants du modèle et des données alternatives provenant de centaines de sources médiatiques, académiques, non gouvernementales, réglementaires et gouvernementales s'ajoutent à cette communication d'information et mettent au jour des perspectives additionnelles. L'approche de MSCI en matière de controverse sur le plan ESG est axée sur les parties prenantes et couvre les cinq catégories suivantes d'incidences sur celles-ci : environnement, droits de la personne et communauté, droit du travail et chaîne d'approvisionnement, clients et gouvernance. S'il est déterminé qu'une société fait l'objet d'une grave controverse, cela signifie qu'elle est impliquée dans un ou plusieurs différends pour lesquels il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales. L'indice MSCI USA ESG Leaders n'est pas autorisé à inclure des titres qui ne respectent pas les valeurs ESG. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI USA ESG Leaders et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice MSCI USA Quality

L'indice MSCI USA Quality est fondé sur un indice boursier phare traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, soit l'indice MSCI USA, lequel se compose d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation exerçant des activités partout aux États-Unis. L'indice vise à reproduire le rendement d'actions de qualité sélectionnées au sein de l'indice phare en relevant les actions assorties d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance du bénéfice stable d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI USA Quality. L'indice MSCI USA Quality établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice MSCI USA Quality pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI USA Quality et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web situé à www.msci.com.

Indice NASDAQ-100

L'indice NASDAQ-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifiée qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la

capitalisation boursière. L'indice NASDAQ-100 est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent le Nasdaq Stock Market, de titres de sociétés qui font partie des 100 premières sociétés admissibles selon la capitalisation boursière. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit habituellement être i) un titre admissible, y compris une action ordinaire, un CAAÉ, une action à intérêt bénéficiaire, une part de société en commandite ou une action reflet et ii) un titre d'une société qui est uniquement cotée au Nasdaq Global Select Market (à moins que le titre n'ait été aussi coté sur un autre marché américain avant le 1^{er} janvier 2004 et n'ait continué d'y être coté) ayant un volume d'opérations quotidien moyen d'au moins 200 000 actions. Les titres constituant de l'indice et tous les titres constituant en circulation d'un émetteur constituant l'indice sont mis à jour chaque trimestre après la clôture des marchés le troisième vendredi de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les mises à jour prennent effet à l'ouverture des marchés le premier lundi suivant. En plus de ces révisions prévues, l'indice est également révisé et mis à jour sur une base continue en cas d'événements extraordinaires comme une radiation, une faillite, une scission, une fusion ou une acquisition mettant en jeu des émetteurs constituant. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice NASDAQ-100 et de ses émetteurs constituant auprès de NASDAQ, sur son site Web situé à <https://indexes.nasdaqomx.com/>.

Indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens

L'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifiée qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière. L'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens est établi par le repérage et la sélection, parmi les titres qui constituent le Nasdaq Stock Market, de titres de sociétés qui font partie des 100 premières sociétés admissibles selon la capitalisation boursière. Pour être inclus dans l'indice en tant que titre constituant, un titre doit habituellement être i) un titre admissible, y compris une action ordinaire, un CAAÉ, une action à intérêt bénéficiaire, une part de société en commandite ou une action reflet et ii) un titre d'une société qui est uniquement cotée au Nasdaq Global Select Market (à moins que le titre n'ait été aussi coté sur un autre marché américain avant le 1^{er} janvier 2004 et n'ait continué d'y être coté) ayant un volume d'opérations quotidien moyen d'au moins 200 000 actions. Les titres constituant de l'indice et tous les titres constituant en circulation d'un émetteur constituant l'indice sont mis à jour chaque trimestre après la clôture des marchés le troisième vendredi de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les mises à jour prennent effet à l'ouverture des marchés le premier lundi suivant. En plus de ces révisions prévues, l'indice est également révisé et mis à jour sur une base continue en cas d'événements extraordinaires comme une radiation, une faillite, une scission, une fusion ou une acquisition mettant en jeu des émetteurs constituant. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens et de ses émetteurs constituant auprès de NASDAQ, sur son site Web situé à <https://indexes.nasdaqomx.com/>.

Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars

L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des émetteurs publics américains les plus importants qui est fourni par S&P et couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500, qui constitue la base de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, est couramment utilisé comme mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et de ses émetteurs constituant auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice S&P 500

L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des plus grandes sociétés ouvertes des États-Unis fourni par S&P. L'indice S&P 500 est couramment utilisé comme mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P 500 et de ses émetteurs constituant auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice S&P Global Clean Energy

L'indice S&P Global Clean Energy est un indice modifié pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui offre une exposition aux titres de sociétés de marchés développés et émergents qui participent à des entreprises liées à l'énergie propre (c.-à-d. aux sous-secteurs des services publics d'électricité, des services publics multiples ou des producteurs d'électricité indépendants et des négociants en énergie). L'indice vise à reproduire le rendement de sociétés dont les activités principales sont exercées dans le secteur de l'énergie propre, en utilisant un score d'exposition reposant sur le degré selon lequel la société tire ses produits d'entreprises liées au secteur de l'énergie

propre et/ou génère de l'énergie propre. Le fournisseur d'indices utilise la classification GICS et la classification du système FactSet's Revere Business Industry Classification System de pair avec les données Trucost Power Generation Data for Utility companies pour déterminer l'univers de titres admissibles. Actuellement, mais sous réserve d'une modification par le fournisseur d'indices, les titres constituants peuvent être admis au sein de l'univers de titres admissibles en fonction de certains objectifs, notamment l'atteinte d'exigences minimales en matière de revenus totaux et de production d'énergie électrique minimale à partir de sources renouvelables. L'indice est rééquilibré semestriellement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P Global Clean Energy et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice S&P MidCap 400^{MD}

L'indice S&P MidCap 400^{MD} vise à mesurer le segment des sociétés à moyenne capitalisation du marché boursier des États-Unis. L'indice est conçu pour reproduire le rendement de 400 sociétés à moyenne capitalisation et reflète les composantes de rendement et de risque propres à ce segment du marché. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P MidCap 400^{MD} et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <https://ca.spindices.com/indices/equity/sp-400>.

Indice S&P SmallCap 600^{MD}

L'indice S&P SmallCap 600^{MD} vise à mesurer le segment des sociétés à faible capitalisation du marché boursier des États-Unis. L'indice est conçu pour reproduire le rendement de 600 sociétés à faible capitalisation qui respectent certains critères d'inclusion afin de garantir qu'elles sont liquides et solvables. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P SmallCap 600^{MD} et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <https://ca.spindices.com/indices/equity/sp-600>.

Indice S&P/TSX 60

L'indice S&P/TSX 60 est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui vise à mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier canadien et qui est structuré de façon à refléter les pondérations sectorielles de l'indice composé S&P/TSX. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P/TSX 60 et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice composé plafonné S&P/TSX

L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. Il s'agit du plus vaste indice de la famille S&P/TSX et il constitue la base de nombreux sous-indices. Il comprend des actions ordinaires ainsi que des parts de fiducies de revenu. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice composé plafonné S&P/TSX et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à <http://ca.spindices.com/>.

Indice Solactive Canadian Bank Income

L'indice Solactive Canadian Bank Income comprend des titres traditionnels et non traditionnels émis par les banques canadiennes, notamment des titres à revenu fixe, des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière, d'une qualité et d'une liquidité minimales. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière au sein des segments de marché et ne devraient pas être fréquemment rééquilibrés en fonction de l'évolution du marché. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Canadian Bank Income et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Canada Banks

L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks comprend des titres d'entités inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur diversifié des banques. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Canada Industrials

L'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials comprend des titres de sociétés qui sont classées au sein du secteur industriel. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas

L'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas comprend des titres de sociétés qui sont classées au sein du secteur du pétrole et du gaz. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Canada REIT

L'indice Solactive Equal Weight Canada REIT comprend des titres d'entités inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur des fiducies de placement immobilier. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Canada Utilities

L'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities comprend des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur des services aux collectivités. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens

L'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens comprend des titres mondiaux de sociétés qui sont classées au sein du secteur des métaux de base. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. En outre, l'exposition au dollar américain que procure cet indice est couverte par rapport au dollar canadien. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight Global Gold

L'indice Solactive Equal Weight Global Gold comprend des titres mondiaux de sociétés qui sont classées au sein du secteur de l'or. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight Global Gold et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight US Bank

L'indice Solactive Equal Weight US Bank comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web

de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Bank et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens

L'indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent parmi les secteurs suivants : les finances, les banques des États-Unis, les banques commerciales des États-Unis ou les institutions d'épargne commerciales des États-Unis. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight US Health Care

L'indice Solactive Equal Weight US Health Care comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent au sein du secteur des soins de santé. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Health Care et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens

L'indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens comprend des titres constituant l'indice Solactive US Broad Market qui se classent au sein du secteur des soins de santé. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de cet indice se voit attribuer une pondération fixe plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap

L'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap est un indice de titres de capitaux propres qui comprend les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation du marché boursier japonais. L'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant du Japon. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share

L'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share comprend des actions privilégiées à taux rajustable qui sont généralement assorties d'un taux de versement de dividende rajustable et échelonnées au moyen de pondérations équivalentes dans les paniers à terme à rajustement annuel. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière au sein des paniers à terme annuel. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière, d'une qualité et d'une liquidité minimales. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à <http://www.solactive.com>.

Indice Solactive Media and Communications

L'indice Solactive Media and Communications comprend des titres boursiers mondiaux qui sont liés au secteur des services de communication. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. Le site Web de Solactive, <http://www.solactive.com>, présente de plus amples renseignements sur l'indice Solactive Media and Communications et ses émetteurs constituants.

Indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN)

L'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à <http://www.solactive.com>.

Indice Solactive US Preferred Share Select (RTN)

L'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) mesure le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) et de ses émetteurs constituants auprès de Solactive, sur son site Web situé à <http://www.solactive.com>.

Remplacement d'un indice sous-jacent

Le gestionnaire peut, sous réserve de toute approbation requise des porteurs de parts, remplacer l'indice sous-jacent d'un FINB BMO par un autre indice largement reconnu afin de procurer une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle est actuellement exposé le FINB BMO en question. Si le gestionnaire remplace l'indice sous-jacent d'un FINB BMO ou tout indice qui le remplace, il publiera un communiqué de presse indiquant le nouvel indice, décrivant les titres constituants du nouvel indice et précisant les motifs du remplacement.

Dissolution des indices

Le fournisseur d'indices calcule, établit et met à jour les indices respectifs. S'il cessait de calculer un indice ou si une convention de licence était résiliée, le gestionnaire pourrait dissoudre le ou les FINB BMO applicables au moyen d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement du FINB BMO pertinent, chercher à reproduire un autre indice ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du ou des FINB BMO compte tenu des circonstances.

Utilisation des indices

Le gestionnaire et le FINB BMO applicable sont autorisés à utiliser l'indice pertinent aux termes de la convention de licence applicable décrite ci-après à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ». Le gestionnaire et les FINB BMO déclinent toute responsabilité et ne donnent aucune garantie à l'égard de l'exactitude et/ou de l'exhaustivité des indices, ou des données qui y sont incluses.

Objectifs de placement des FNINB BMO

Chaque FNINB BMO vise à procurer un certain résultat de placement, comme il est indiqué aux présentes.

FNB BMO toutes actions

Le FNB BMO toutes actions vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux.

FNB BMO ESG Équilibré

Le FNB BMO ESG Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui ont été sélectionnés en fonction de facteurs ESG et qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO Équilibré

Le FNB BMO Équilibré vise à procurer un équilibre entre le revenu et le potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice conçu pour fournir une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

FNB BMO canadien de dividendes

Le FNB BMO canadien de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO Conservateur

Le FNB BMO Conservateur vise à procurer un revenu et un potentiel d'appréciation modérée du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO obligations à escompte de sociétés

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques canadiennes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de la santé ou liées à la santé en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de technologies ou liées à la technologie en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de banques américaines en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de services aux collectivités en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO rendement élevé à taux variable

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable vise à procurer une exposition à un portefeuille diversifié de titres d'emprunt d'émetteurs d'obligations à rendement élevé, tout en visant à atténuer les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

FNB BMO agriculture mondiale

Le FNB BMO agriculture mondiale vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole en vue de procurer une appréciation du capital à long terme.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés mondiales qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO lingots d'or

Le FNB BMO lingots d'or vise à reproduire le rendement du prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais, en investissant dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy. Le FNB BMO lingots d'or ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme et n'est pas géré activement.

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au prix du lingot d'or, déduction faite de ses frais. Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO Croissance

Le FNB BMO Croissance vise à procurer un potentiel d'appréciation du capital à long terme, principalement en investissant dans des FNB qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

FNB BMO internationales de dividendes

Le FNB BMO internationales de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement de titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes élevés afin de procurer une appréciation du capital à long terme et de générer un revenu. Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de marchés émergents qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions internationales qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera en vue de couvrir son risque de change.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO revenu mensuel

Le FNB BMO revenu mensuel cherche à procurer des distributions en espèces mensuelles pouvant produire une appréciation modérée du capital à long terme, en investissant généralement dans des FNB BMO qui procurent une exposition à un portefeuille diversifié de placements générant un revenu, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres à revenu fixe et des parts de fiducies.

FNB BMO à rendement bonifié

Le FNB BMO à rendement bonifié vise à procurer une exposition à un portefeuille de sociétés américaines à grande capitalisation, principalement en investissant dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés afin de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Pour ses parts couvertes, le FNB BMO à rendement bonifié investira également dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO obligations à escompte à court terme

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres à revenu fixe et à générer un revenu, principalement en investissant dans des titres à revenu fixe de qualité de sociétés canadiennes dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO obligations à très court terme

Le FNB BMO obligations à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe dont la durée réelle à l'échéance est de un an ou moins.

FNB BMO obligations américaines à très court terme

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe américains dont la majorité a une durée résiduelle jusqu'à l'échéance de un an ou moins.

FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherche à maximiser le revenu à court terme tout en préservant le capital et en maintenant la liquidité, en procurant aux porteurs de parts une exposition à des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité libellés en dollars américains.

FNB BMO américain de dividendes

Le FNB BMO américain de dividendes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme.

FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition à un portefeuille pondéré en fonction du rendement d'actions de sociétés américaines qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens peut être détenu indéfiniment et est renouvelé à la fin de chaque période du résultat cible trimestrielle. Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le troisième vendredi de janvier de chaque année et se terminant le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour

ouvrable de juillet de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés américaines qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation afin de générer un revenu. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou en utilisera pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

STRATÉGIES DE PLACEMENT

Stratégies de placement propres aux FNB BMO alternatifs

La stratégie de placement de chaque FNB BMO alternatif consiste à investir dans un portefeuille de titres choisis par le gestionnaire et à détenir un tel portefeuille et/ou à recourir à des dérivés afin d'atteindre ses objectifs de placement énoncés à la rubrique « Objectifs de placement ». Les FNB BMO alternatifs peuvent également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ou encore d'autres instruments du marché monétaire, afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Les FNB BMO alternatifs peuvent utiliser des stratégies de placement qui sont plus permissives que celles des OPC classiques. Plus particulièrement, les FNB BMO alternatifs peuvent emprunter des fonds à des fins de placement, vendre des titres à découvert dans une plus grande mesure que les OPC classiques et investir dans des dérivés ou en utiliser pour créer un effet de levier, pourvu que l'utilisation de ces stratégies de placement respecte les

lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que l'objectif et les stratégies de placement du FNB BMO alternatif concerné.

Si un FNB BMO alternatif investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements effectués par les FNB BMO alternatifs dans des fonds sous-jacents qui sont des Fonds BMO, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

En outre, les FNB BMO alternatifs utilisent les stratégies de placement décrites ci-après :

FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur investit dans un portefeuille de placements en position acheteur sur actions selon le processus d'investissement du gestionnaire, portefeuille qui est composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs canadiens présentant des caractéristiques fondamentales relativement intéressantes, parmi lesquelles pourraient être prises en compte des caractéristiques relatives à la valeur, à la qualité, à la croissance et aux perceptions sur le marché ainsi que des caractéristiques d'ordre technique. De plus, le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur recourra à des ventes à découvert sur des titres du même secteur présentant des caractéristiques relativement moins intéressantes. Le risque de portefeuille sera géré tant quantitativement que qualitativement, et l'exposition nette aux actions (c'est-à-dire l'exposition acheteur aux actions moins l'exposition vendeur aux actions) sera généralement inférieure à 100 %. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de capitaux propres, le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur peut investir dans des dérivés, notamment des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps et des options. Le FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur investira également la trésorerie excédentaire dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés, ainsi que dans des FNB exposés à ces types de titres.

FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investit dans un portefeuille de placements en positions acheteur sur actions selon le processus d'investissement du gestionnaire, portefeuille qui est composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs américains présentant des caractéristiques fondamentales relativement intéressantes, parmi lesquelles pourraient être prises en compte des caractéristiques relatives à la valeur, à la qualité, à la croissance et aux perceptions sur le marché ainsi que des caractéristiques d'ordre technique. De plus, le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur recourra à des ventes à découvert sur des titres du même secteur présentant des caractéristiques relativement moins intéressantes. Le risque de portefeuille sera géré tant quantitativement que qualitativement, et l'exposition nette aux actions (c'est-à-dire l'exposition acheteur aux actions moins l'exposition vendeur aux actions) sera généralement inférieure à 100 %. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de capitaux propres, le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur peut investir dans des dérivés, notamment des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps et des options. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investira également la trésorerie excédentaire dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés, ainsi que dans des FNB exposés à ces types de titres.

Stratégies de placement propres aux FINB BMO

La stratégie de placement de chaque FINB BMO consiste généralement à investir dans une proportion des titres constituant de l'indice applicable ou dans d'autres titres et à détenir de tels titres afin de chercher à reproduire le rendement de cet indice pour atteindre ses objectifs de placement. S'ils sont sélectionnés, les autres titres auront des caractéristiques semblables à celles des titres constituant de l'indice applicable. Les FINB BMO peuvent également détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, ou encore d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Le gestionnaire peut également utiliser une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements d'un FINB BMO. Cet échantillonnage signifie que le gestionnaire utilisera une analyse quantitative afin de choisir des titres à partir de l'indice applicable pour obtenir un échantillon représentatif des titres qui ressemblent à l'indice en ce qui a

trait aux principaux facteurs de risque, aux caractéristiques en matière de rendement, aux pondérations sectorielles, à la capitalisation boursière et aux autres caractéristiques financières appropriées. La quantité de titres constituants choisis à l'aide de cette méthodologie d'échantillonnage sera fonction de divers facteurs, notamment de l'actif du FINB BMO.

Lorsqu'un FINB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements dans des fonds sous-jacents reliés au gestionnaire par des FINB BMO, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

FINB BMO obligations totales

La stratégie de placement du FINB BMO obligations totales consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations totales afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations totales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations totales investit dans plusieurs autres FNB BMO.

FINB BMO obligations de sociétés notées BBB

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés notées BBB consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés notées BBB afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés notées BBB peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO revenu de banques canadiennes

La stratégie de placement du FINB BMO revenu de banques canadiennes consiste à investir dans les titres constituants de l'indice Solactive Canadian Bank Income et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO revenu de banques canadiennes afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice Solactive Canadian Bank Income et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO revenu de banques canadiennes peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice FTSE Canada NHA MBS 975 et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice FTSE Canada NHA MBS 975 et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO actions du secteur énergie propre

La stratégie de placement du FINB BMO actions du secteur énergie propre consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice S&P Global Clean Energy et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions du secteur énergie propre afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice S&P Global Clean Energy et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO actions du secteur énergie propre peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Les autres titres auront des caractéristiques ESG semblables à celles de l'indice applicable.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO obligations de sociétés

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations à escompte

La stratégie de placement du FINB BMO obligations à escompte consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations à escompte afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations à escompte peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette

détention, le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équipondéré banques

La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré banques consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré banques afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équipondéré banques peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équipondéré aurifères mondiales

La stratégie de placement du FINB BMO équipondéré aurifères mondiales consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Global Gold et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équipondéré aurifères mondiales afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Global Gold et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équipondéré aurifères mondiales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équilibré produits industriels

La stratégie de placement du FINB BMO équilibré produits industriels consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré produits industriels afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équilibré produits industriels peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équilibré pétrole et gaz

La stratégie de placement du FINB BMO équilibré pétrole et gaz consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré pétrole et gaz afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équilibré pétrole et gaz peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équilibré de FPI

La stratégie de placement du FINB BMO équilibré de FPI consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré de FPI afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équilibré de FPI peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO équilibré banques américaines et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En plus ou au lieu d'un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens et détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équi pondéré banques américaines

La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré banques américaines consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Bank et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré banques américaines afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Bank et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équi pondéré banques américaines peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équi pondéré américain de la santé

La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré américain de la santé consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré américain de la santé afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équi pondéré américain de la santé peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO équi pondéré services aux collectivités

La stratégie de placement du FINB BMO équi pondéré services aux collectivités consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équi pondéré services aux collectivités afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO équi pondéré services aux collectivités peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO ESG obligations de sociétés

La stratégie de placement du FINB BMO ESG obligations de sociétés consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO ESG obligations de sociétés afin d'obtenir

une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO ESG obligations de sociétés n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO ESG obligations de sociétés peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement

La stratégie de placement du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituants de l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituants de l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO communications mondiales

La stratégie de placement du FINB BMO communications mondiales consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Media and Communications et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO communications mondiales afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Media and Communications et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO communications mondiales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO infrastructures mondiales

La stratégie de placement du FINB BMO infrastructures mondiales consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO infrastructures mondiales afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO infrastructures mondiales peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de gouvernements

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de gouvernements consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de gouvernements afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de gouvernements peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition à l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens et détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO Japon

La stratégie de placement du FINB BMO Japon consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO Japon afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice du Japon et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO Japon peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO Japon attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO Japon attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO petites aurifères

La stratégie de placement du FINB BMO petites aurifères consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO petites aurifères afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Dow Jones North America Select Junior Gold et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO petites aurifères peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO échelonné actions privilégiées

La stratégie de placement du FINB BMO échelonné actions privilégiées consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO échelonné actions privilégiées afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO échelonné actions privilégiées peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à long terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés à long terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations fédérales à long terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à long terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations fédérales à long terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations provinciales à long terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à long terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à long terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations provinciales à long terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme consiste à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice pertinent et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'accord de Paris

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI ACWI Quality et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI ACWI Quality et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Canada ESG Leaders et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI Canada ESG Leaders et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI Canada valeur

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Canada valeur consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Canada valeur afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI Canada valeur peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI China ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI China ESG Leaders consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI China ESG Leaders et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI China ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO MSCI China ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI China ESG Leaders et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI EAFE ESG Leaders et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI EAFE ESG Leaders et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO MSCI EAFE et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut

également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI EAFE

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI EAFE consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI EAFE et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI EAFE afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI EAFE et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI EAFE peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI marchés émergents

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI marchés émergents consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Emerging Markets et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI marchés émergents afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI Emerging Markets et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI marchés émergents peut investir dans d'autres titres ou détenir de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO MSCI Global ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI Global ESG Leaders consiste actuellement à obtenir une exposition à l'indice MSCI World ESG Leaders en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders investit principalement dans d'autres FNB BMO. Le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders peut investir dans les titres constituant de l'indice MSCI World ESG Leaders et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI Global ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI India ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI India ESG Leaders consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI India ESG Leaders et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI India ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO MSCI India ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI India ESG Leaders et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI India ESG Leaders peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI USA ESG Leaders

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI USA ESG Leaders et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice. Le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI USA ESG Leaders et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire ».

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI USA Quality et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice MSCI USA Quality.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI USA Quality et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO MSCI américaines valeur

La stratégie de placement du FINB BMO MSCI américaines valeur consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped et à détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO MSCI américaines valeur afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO MSCI américaines valeur peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO actions du Nasdaq 100

La stratégie de placement du FINB BMO actions du Nasdaq 100 consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice NASDAQ-100 et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut aussi avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions du Nasdaq 100 afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice NASDAQ-100 et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO actions du Nasdaq 100 peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations à rendement réel

La stratégie de placement du FINB BMO obligations à rendement réel consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations à rendement réel afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations à rendement réel peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO S&P 500

La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice S&P 500 et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P 500 peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO S&P/TSX 60

La stratégie de placement du FINB BMO S&P/TSX 60 consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice S&P/TSX 60 et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P/TSX 60 afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice S&P/TSX 60 et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P/TSX 60 peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

La stratégie de placement du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice composé plafonné S&P/TSX et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice composé plafonné S&P/TSX et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation

La stratégie de placement du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice S&P MidCap 400^{MD} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice S&P MidCap 400^{MD} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation

La stratégie de placement du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice S&P SmallCap 600^{MD} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice S&P SmallCap 600^{MD} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations fédérales à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations fédérales à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations fédérales à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations fédérales à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations provinciales à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations provinciales à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations provinciales à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations provinciales à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question et à utiliser des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO TIPS à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO TIPS à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO TIPS à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO TIPS à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO TIPS à court terme attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO TIPS à court terme attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

La stratégie de placement du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO obligations totales américaines

La stratégie de placement du FINB BMO obligations totales américaines consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Aggregate Bond et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO obligations totales américaines afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg US Aggregate Bond et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO obligations totales américaines peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO obligations totales américaines attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO obligations totales américaines attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

La stratégie de placement du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

En guise de solution de rechange à un placement effectué principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

La stratégie de placement du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) et à leur détention ou parallèlement à ce placement et à cette détention, le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

FINB BMO TIPS américains

La stratégie de placement du FINB BMO TIPS américains consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO TIPS américains afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

En guise de solution de rechange à un placement dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) et à leur détention ou parallèlement à ce placement

et à cette détention, le FINB BMO TIPS américains peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO TIPS américains attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FINB BMO TIPS américains attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

Rééquilibrage et rajustement (FINB BMO)

Le tableau suivant indique l'indice actuel pour chaque FINB BMO et présente de l'information sur le rééquilibrage des indices.

| FINB BMO | Indice actuel | Rééquilibrage et rajustement |
|---|---|---|
| FINB BMO obligations totales | Indice des obligations universelles FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | Indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | Indice Solactive Canadian Bank Income | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | Indice FTSE Canada NHA MBS 975 | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | Indice S&P Global Clean Energy | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO obligations de sociétés | Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations à escompte | Indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) | Des composants peuvent être ajoutés ou supprimés aux fins d'une meilleure représentation du marché en général et du secteur américain. Pour qu'une certaine continuité soit maintenue, la composition est rarement modifiée. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) ». |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | Indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens | Rééquilibré annuellement |
| FINB BMO équi pondéré banques | Indice Solactive Equal Weight Canada Banks | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équi pondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens | Rééquilibré semestriellement |

| FNB BMO | Indice actuel | Rééquilibrage et rajustement |
|---|---|-------------------------------------|
| FINB BMO équipondéré aurifères mondiales | Indice Solactive Equal Weight Global Gold | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré produits industriels | Indice Solactive Equal Weight Canada Industrials | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré pétrole et gaz | Indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré de FPI | Indice Solactive Equal Weight Canada REIT | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré banques américaines | Indice Solactive Equal Weight US Bank | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens | Indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré américain de la santé | Indice Solactive Equal Weight US Health Care | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO équipondéré services aux collectivités | Indice Solactive Equal Weight Canada Utilities | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | Indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO communications mondiales | Indice Solactive Media and Communications | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD | Rééquilibré annuellement |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD | Rééquilibré annuellement |
| FINB BMO infrastructures mondiales | Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO obligations de gouvernements | Indice des obligations gouvernementales FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | Indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |

| FNB BMO | Indice actuel | Rééquilibrage et rajustement |
|--|--|-------------------------------------|
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO Japon | Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO petites aurifères | Indice Dow Jones North America Select Junior Gold | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | Indice des obligations de société à long terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | Indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | Indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | Indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | Indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | Indice MSCI ACWI Quality | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | Indice MSCI Canada ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | Indice MSCI China ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |

| FNB BMO | Indice actuel | Rééquilibrage et rajustement |
|--|---|-------------------------------------|
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | Indice MSCI EAFE ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | Indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI EAFE | Indice MSCI EAFE | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | Indice MSCI Emerging Markets | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | Indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | Indice MSCI World ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | Indice MSCI India ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | Indice MSCI USA ESG Leaders | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | Indice MSCI USA Quality | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | Indice MSCI USA Enhanced Value Capped | Rééquilibré semestriellement |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | Indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | Indice NASDAQ-100 | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO obligations à rendement réel | Indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO S&P 500 | Indice S&P 500 | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | Indice S&P/TSX 60 | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | Indice composé plafonné S&P/TSX | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | Indice S&P MidCap 400 ^{MD} | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | Indice S&P SmallCap 600 ^{MD} | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | Indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | Indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré quotidiennement |

| FNB BMO | Indice actuel | Rééquilibrage et rajustement |
|--|---|-------------------------------------|
| FINB BMO obligations à court terme | Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada ^{MC} | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | Indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO TIPS à court terme | Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | Indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO obligations totales américaines | Indice Bloomberg US Aggregate Bond | Rééquilibré mensuellement |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | Indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | Indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) | Rééquilibré trimestriellement |
| FINB BMO TIPS américains | Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) | Rééquilibré mensuellement |

En règle générale, le portefeuille de chaque FINB BMO devrait être rééquilibré à la fin du premier jour de bourse suivant celui où un rajustement est effectué.

Stratégies de placement propres aux FNINB BMO

La stratégie de placement de chaque FNINB BMO consiste à investir dans un portefeuille de titres choisis par le gestionnaire (ou, en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or, dans des lingots d'or) et à détenir de tels titres (ou, en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or, de tels lingots d'or) et/ou à utiliser des dérivés pour atteindre ses objectifs de placement, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Objectifs de placement ». Les FNINB BMO peuvent également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de satisfaire à leurs obligations courantes.

Lorsqu'un FNINB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements par des FNINB BMO dans des fonds sous-jacents reliés au gestionnaire, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

De plus, les FNINB BMO (autres que les FNB à résultat structuré) appliquent les stratégies de placement décrites ci-dessous. Pour connaître les stratégies de placement appliquées par les FNB à résultat structuré, veuillez vous reporter à la rubrique « Stratégies de placement propres aux FNB à résultat structuré » ci-dessous.

FNB BMO toutes actions

Le FNB BMO toutes actions aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait principalement investir dans des titres de capitaux propres en investissant dans d'autres FNB BMO.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO ESG Équilibré

Le FNB BMO ESG Équilibré aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents seront choisis en fonction des notes ESG attribuées par MSCI ESG Research LLC (« **MSCI ESG** »). La sélection des fonds sous-jacents est fondée sur les résultats du portefeuille de chacun des fonds sous-jacents, y compris sur un examen périodique de la note ESG des avoirs individuels d'un fonds sous-jacent par rapport à celle des titres disponibles dans l'univers du fonds sous-jacent. Les fonds sous-jacents qui ont une note de B ou une note inférieure attribuée par MSCI ESG sont exclus des possibilités d'investissement envisageables du FNB BMO ESG Équilibré. Le FNB BMO ESG Équilibré n'est pas autorisé à détenir des placements qui ne respectent pas les valeurs ESG. Veuillez vous reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire » pour obtenir plus de renseignements.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO Équilibré

Le FNB BMO Équilibré aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO canadien de dividendes

Le FNB BMO canadien de dividendes investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO Conservateur

Le FNB BMO Conservateur aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres à revenu fixe et 40 % dans des titres de capitaux propres.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO obligations à escompte de sociétés

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés investira principalement dans divers titres à revenu fixe de qualité de sociétés qui sont émis au Canada et dont l'échéance varie entre un an et dix ans. Les titres à revenu fixe choisis seront principalement négociés près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investira principalement dans des titres de banques canadiennes et/ou de FNB et détiendra de tels titres. À l'heure actuelle, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investit dans le FINB BMO équilibré banques.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investira principalement dans des titres des émetteurs inclus dans l'indice Dow Jones Industrial Average, dans des proportions égales à celles qu'ils représentent dans cet indice, et détiendra de tels titres et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de la santé ou liées à la santé qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de technologies et de sociétés liées à la technologie qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de banques américaines et détiendra de tels titres.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines largement reconnues comme étant des sociétés de services aux collectivités, qui peuvent également comprendre des entreprises de télécommunications et de transport par pipelines, et détiendra de tels titres, et il utilisera des dérivés pour couvrir les titres en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes a reçues au moment de la vente des options par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de

dividendes élevés de sociétés européennes. Les options d'achat que le FNB BMO vende d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés européennes versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO vende d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO rendement élevé à taux variable

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable détiendra principalement des titres et des dérivés qui procurent une exposition au risque de crédit lié aux émetteurs dont les titres ne sont pas de qualité, et dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada, et détiendra de tels titres. Pour obtenir une exposition au crédit à rendement élevé, le FNB BMO rendement élevé à taux variable peut investir directement dans des titres d'emprunt, d'autres FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement et peut utiliser des dérivés, comme des swaps sur défaillance de crédit (des « SDC »), des indices de SDC, des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés.

FNB BMO agriculture mondiale

Le FNB BMO agriculture mondiale investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'ensemble des actions mondiales de sociétés à grande capitalisation exerçant leurs activités dans les secteurs de la production agricole, des produits agrochimiques, de la machinerie agricole, de la distribution alimentaire et de l'emballage ou qui tirent profit des activités de ces secteurs.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui versent des dividendes et qui offrent un potentiel d'appréciation du capital à long terme et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO lingots d'or

Le FNB BMO lingots d'or investira la quasi-totalité de son actif dans des avoirs à long terme en lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy, et détiendra de tels avoirs. Le FNB BMO lingots d'or investira dans des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison et détiendra principalement de tels lingots.

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens procurera principalement une exposition au rendement du cours du lingot d'or. À l'heure actuelle, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FNB BMO lingots d'or et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Le FNB BMO lingots d'or investira la quasi-totalité de son actif dans des avoirs à long terme en lingots d'or non grevés d'une charge, de taille internationale de 400 onces troy, et détiendra de tels avoirs. Le FNB BMO lingots d'or investira dans des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison et détiendra principalement de tels lingots.

FNB BMO Croissance

Le FNB BMO Croissance aura recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % dans des titres de capitaux propres et 20 % dans des titres à revenu fixe.

En plus ou au lieu d'investir directement dans des FNB, il peut obtenir cette exposition par des investissements directs dans des titres de capitaux propres et de revenu fixe, dans des organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO internationales de dividendes

Le FNB BMO internationales de dividendes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO internationales de dividendes et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO internationales de dividendes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés internationales versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO internationales de dividendes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi les titres canadiens les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des marchés émergents et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres de sociétés de marchés émergents à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres internationaux. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés internationales. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres internationaux. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés internationales en investissant dans le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres des sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres des sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO revenu mensuel

Le FNB BMO revenu mensuel a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et devrait investir principalement dans d'autres FNB BMO. Son actif sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % dans des titres de capitaux propres et 40 % dans des titres à revenu fixe. L'exposition aux placements qui génèrent des revenus peut être obtenue au moyen d'investissements directs dans ceux-ci ou d'investissements dans d'autres FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher le placement et des risques de perte possibles.

FNB BMO à rendement bonifié

Le FNB BMO à rendement bonifié investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation et dans des dérivés pour obtenir une exposition aux sociétés américaines à grande capitalisation.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du rendement et de la liquidité.

Le FNB BMO à rendement bonifié peut également avoir recours à des stratégies liées aux dérivés.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options d'achat qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options d'achat sur des titres en portefeuille et des FNB, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Les options d'achat vendues procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues lorsqu'il a vendu les options.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options d'achat afin d'obtenir une exposition éventuelle aux titres de capitaux propres américains et aux marchés américains.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options de vente en vue de réduire le coût net de l'acquisition de titres en portefeuille. Ces options seront vendues uniquement à l'égard des titres dans lesquels le FNB BMO à rendement bonifié est autorisé à investir et seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options de vente sur des titres en portefeuille et des FNB, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice. Les options de vente que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours des titres de capitaux propres américains et des marchés américains.

Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO à rendement bonifié, elles ne devraient pas être compensées et réglées par une chambre de compensation.

La tranche du portefeuille du FNB BMO à rendement bonifié attribuable aux parts couvertes sera investie dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir l'exposition au dollar américain.

L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FNB BMO à rendement bonifié attribuable aux parts non couvertes ne fera pas l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises de la tranche du portefeuille du FNB BMO à rendement bonifié attribuable aux parts couvertes fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien.

FNB BMO obligations à escompte à court terme

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme investira principalement dans diverses obligations de qualité émises par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces et les municipalités dont la durée à l'échéance varie entre un an et cinq ans qui sont émises au Canada. Les titres à revenu fixe choisis seront

principalement négociés près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale. Le FNB BMO conservera une pondération de titres à revenu fixe émis par des gouvernements supérieure à 30 %.

FNB BMO obligations à très court terme

Le FNB BMO obligations à très court terme investira principalement dans des instruments du marché monétaire et des comptes d'épargne à intérêt élevé en plus d'investir directement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations de sociétés, des obligations du gouvernement du Canada, des obligations provinciales et des obligations municipales.

Le FNB BMO obligations à très court terme peut investir dans des instruments à taux variable, des actions privilégiées à taux variable et d'autres titres à taux variable, pourvu que la date de rajustement du taux tombe dans moins de un an et que la durée ne soit pas supérieure à cinq ans.

FNB BMO obligations américaines à très court terme

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme investira principalement dans des instruments du marché monétaire et des comptes d'épargne à intérêt élevé en plus d'investir directement dans des titres à revenu fixe américains, notamment des obligations de sociétés et du gouvernement.

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme peut investir dans des instruments à taux variable, des actions privilégiées à taux variable et d'autres titres à taux variable, pourvu que la date de rajustement du taux tombe dans moins de un an et que la durée ne soit pas supérieure à cinq ans.

FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherchera à maximiser le revenu à court terme en investissant principalement dans des bons du Trésor américain, libellés en dollars américains, et dans d'autres placements à revenu fixe à court terme dont la durée, la qualité et le rendement sont appropriés. Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains cherchera à préserver le capital, à assurer une liquidité suffisamment élevée et à générer un revenu.

FNB BMO américain de dividendes

Le FNB BMO américain de dividendes investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres admissibles seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO américain de dividendes et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO américain de dividendes seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines en investissant dans le FNB BMO américain de dividendes, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues au moment de la vente des options par le FNB. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Les titres détenus par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement en dividendes et du ratio de versement des dividendes. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour s'assurer de la suffisance de leur liquidité. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines a reçues au moment de la vente des options par le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition aux titres de capitaux propres de sociétés américaines versant des dividendes en investissant dans le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines investira principalement dans un portefeuille d'options de vente afin d'obtenir une exposition à des sociétés américaines à grande capitalisation.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vendra des options de vente qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines pourrait vendre à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre le

prix d'exercice et la valeur du titre. Les options de vente que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. De façon générale, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines détiendra des placements qui sont admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102, comme des bons du Trésor et des titres émis par un OPC marché monétaire, et d'autres placements indiqués dans la définition de « couverture en espèces »). En particulier, les options de vente vendues par le FNB seront couvertes par des placements admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102). Si le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines est assigné sur une option, il pourrait détenir temporairement le titre sous-jacent avant de vendre la position.

Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, elles ne devraient pas être compensées et réglées par une chambre de compensation. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines peut également acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours.

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens obtiendra principalement une exposition à un portefeuille d'options de vente en vue d'obtenir une exposition à des sociétés américaines à grande capitalisation. À l'heure actuelle, le FNB investit principalement dans le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et il utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien.

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vendra des options de vente qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur.

Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines pourrait vendre à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre le prix d'exercice et la valeur du titre. Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. De façon générale, le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines détiendra des placements qui sont admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102, comme des bons du Trésor et des titres émis par un OPC marché monétaire, et d'autres placements indiqués dans la définition de « couverture en espèces »). En particulier, les options de vente vendues par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines seront couvertes par des placements admissibles à titre de « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102). Si le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines est assigné sur une option, il pourrait détenir temporairement le titre sous-jacent avant de vendre la position.

Les options de vente que le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Chaque option de vente négociée en bourse constituera une « option négociable » (au sens du Règlement 81-102) et sera compensée et réglée par une chambre de compensation. Si des options de vente sont vendues hors bourse par le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, elles ne devraient pas être compensées et réglées par une chambre de compensation. Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines peut également acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours.

En plus ou au lieu d'obtenir une exposition à un portefeuille d'options de vente offrant une exposition aux titres de sociétés américaines à grande capitalisation en investissant dans le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines, il peut l'obtenir par des investissements directs dans des titres de capitaux propres, dans d'autres organismes de placement collectif et/ou dans des dérivés.

Stratégies de placement propres aux FNB à résultat structuré

FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice de référence qui fournit une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de chaque période du résultat cible dans des conditions normales du marché. L'indice de référence actuel est l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant au double (2x) du rendement à la hausse de l'indice de référence applicable, afin de se conformer aux exigences réglementaires applicables.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré investira principalement dans le FINB BMO équilibré banques (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré, qui comprennent le rendement majoré (avant les frais et les taxes et impôts) et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO équilibré banques, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais. La stratégie de placement du FINB BMO équilibré banques consiste actuellement à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO équilibré banques afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. Au lieu ou en plus d'investir dans la totalité ou une partie des titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et de détenir de tels titres, le FINB BMO équilibré banques peut investir dans d'autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres cotés à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les éléments constituant sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre se voit attribuer une pondération égale plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière.

FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et environ le double (2x) du rendement à la hausse d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) et approximativement une seule exposition à la baisse (avant les frais et les taxes et impôts) au cours de la période du résultat cible dans des conditions normales du marché. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. Pendant les périodes où la volatilité du marché est plus élevée que la normale, il se pourrait que le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens ne soit pas en mesure d'obtenir un rendement correspondant au double (2x) du rendement à la hausse de l'indice de référence applicable, afin de se conformer aux exigences réglementaires applicables.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours

de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens, qui comprennent le rendement majoré (avant les frais et les taxes et impôts) et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le troisième vendredi de janvier de chaque année et se terminant le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du troisième vendredi de janvier de chaque année jusqu'au troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar

canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituants de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable d'avril de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituants de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante

ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable de juillet de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituants de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire de portefeuille peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer aux porteurs de parts un revenu et une appréciation (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence conçu pour mesurer le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain (l'« **indice de référence** ») jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts), tout en procurant une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours de l'indice de référence, sur une période d'environ un an commençant le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se terminant le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date, appelée la période du résultat cible. L'indice de référence actuel est l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Pour tenter d'atteindre ses objectifs de placement, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens investira principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le « **FNB de référence** »). Il peut également investir dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence dans le but de mettre en œuvre une « stratégie du résultat cible ». Les stratégies du résultat cible visent à produire des résultats de placement prédéterminés en fonction du rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible applicable. Les résultats prédéterminés recherchés par le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, qui comprennent une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence et un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts), sont fondés sur le rendement du FNB de référence au cours de la période du résultat cible.

Chaque période du résultat cible durera environ un an à compter du premier jour ouvrable d'octobre de chaque année jusqu'au dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date.

Le FNB de référence, à savoir le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier général des États-Unis, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. La stratégie de placement du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens consiste actuellement à obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars en investissant dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés. À l'heure actuelle, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 et utilise des dérivés en guise de couverture par rapport au dollar canadien. Au lieu ou en plus d'investir principalement dans des actifs comme des FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, des CAAÉ ou des dérivés, le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens peut investir dans les titres constituant de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et détenir de tels titres. Le gestionnaire peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars.

Indices de référence et FNB de référence

Une description générale des indices de référence actuels figure ci-après.

| FNB à résultat structuré | Indice de référence actuel | FNB de référence actuel |
|--|--|---|
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | Indice Solactive Equal Weight Canada Banks | FINB BMO équilibré banques |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |

Indice Solactive Equal Weight Canada Banks

L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres cotés à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les éléments constitutifs sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre composant cet indice se voit attribuer une pondération égale plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et de ses émetteurs constitutifs auprès de Solactive sur son site Web au <http://www.solactive.com>.

Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars

L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien. L'indice S&P 500, qui constitue la base de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, est couramment utilisé comme mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. On peut obtenir de

plus amples renseignements au sujet de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars et de ses émetteurs constituants auprès de S&P sur son site Web au <http://ca.spindices.com/>.

Sous réserve de toute approbation des porteurs de parts, selon le cas, le gestionnaire peut remplacer l'indice de référence et/ou le FNB de référence utilisés comme référence pour un FNB à résultat structuré par un autre indice largement reconnu afin de procurer aux investisseurs une exposition essentiellement identique à la catégorie d'actifs à laquelle est actuellement exposé le FNB à résultat structuré conformément à ses objectifs de placement. Si le gestionnaire remplace un indice de référence et/ou un FNB de référence à l'égard d'un FNB à résultat structuré, il publiera un communiqué indiquant les nouveaux indices de référence et/ou FNB de référence, décrivant les titres constituants et précisant les motifs du remplacement, selon le cas. De plus, si le fournisseur d'indices cesse de calculer un indice de référence, le gestionnaire pourrait chercher à utiliser un autre indice à titre de référence ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FNB à résultat structuré compte tenu des circonstances.

Périodes du résultat cible

De façon générale, les périodes du résultat cible pour chaque FNB à résultat structuré sont indiquées dans le tableau ci-après (chacune, une « **période du résultat cible** ») :

| FNB à résultat structuré | Période du résultat cible |
|--|--|
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | Chaque période du résultat cible trimestrielle commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre. |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | Chaque période du résultat cible trimestrielle commence le premier jour ouvrable de janvier, avril, juillet et octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le troisième vendredi de janvier de chaque année et se termine le troisième vendredi de janvier de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable d'avril de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable de juillet de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante ou vers cette date. |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | La période du résultat cible commence le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour ouvrable de septembre de l'année suivante ou vers cette date. |
| Veuillez vous reporter au site Web des FNB à résultat structuré (https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/) pour obtenir des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables. | |

En général, les résultats cibles que vise à obtenir chaque FNB à résultat structuré pour les porteurs de parts qui détiennent leurs parts du FNB à résultat structuré pendant toute une période du résultat cible sont les suivants, mais rien ne garantit que ces résultats seront obtenus :

- En ce qui concerne le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré et le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens :
 - Si le cours du FNB de référence applicable prend de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Converge et des participations directes que détient un FNB à résultat structuré procurera une participation à la hausse qui vise à procurer environ le double (2x) du rendement du FNB de référence applicable, jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) établi au début de la période du résultat cible.
- En ce qui concerne le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens :
 - Si le cours du FNB de référence applicable prend de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Converge et des participations directes que détient le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens procurera une participation à la hausse qui vise à reproduire le rendement du FNB de référence applicable, jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais et les taxes et impôts) établi au début de la période du résultat cible.
 - Si le cours du FNB de référence applicable perd de la valeur au cours de la période du résultat cible, l'ensemble des options Converge et des participations directes que détient le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens procurera un rendement à l'expiration qui vise à compenser la baisse du cours du FNB de référence (le cas échéant) d'un montant qui ne doit pas dépasser 15 %, avant les frais et les taxes et impôts.
 - Si le cours du FNB de référence applicable a perdu plus de 15 % de sa valeur au cours de la période du résultat cible, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens subiront toutes les baisses subséquentes de façon approximativement équivalente.

Le premier jour de chaque nouvelle période du résultat cible, chaque FNB à résultat structuré est rééquilibré au moyen d'un placement dans un nouveau lot d'options Converge qui prévoira un nouveau plafond pour la nouvelle période du résultat cible. Se reporter à la rubrique « Stratégies de placement – Stratégies de placement propres aux FNB BMO alternatifs – Tranche protégée et plafond ».

Un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à un autre moment que le premier jour d'une période du résultat cible et/ou qui vend des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin d'une période du résultat cible peut obtenir des résultats qui sont très différents des résultats cibles recherchés par le FNB à résultat structuré pour cette période du résultat cible. Le plafond et, s'il y a lieu, la tranche protégée sont des niveaux fixes qui sont calculés par rapport au cours du FNB de référence applicable et à la valeur liquidative (au sens défini dans les présentes) d'un FNB à résultat structuré au début de chaque période du résultat cible. Étant donné que le cours du

FNB de référence applicable et la valeur liquidative du FNB à résultat structuré varieront au cours de la période du résultat cible, un investisseur qui acquiert des parts d'un FNB à résultat structuré après le début d'une période du résultat cible aura probablement un potentiel de rendement différent de celui d'un investisseur qui a acheté des parts d'un FNB à résultat structuré au début de la période du résultat cible. En effet, bien que le plafond et, le cas échéant, la tranche protégée pour la période du résultat cible soient des niveaux fixes qui demeurent constants tout au long de la période du résultat cible, un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à la valeur marchande pendant la période du résultat cible achètera probablement des parts d'un FNB à résultat structuré à un cours qui diffère de la valeur liquidative du FNB à résultat structuré au début de la période du résultat cible (c.-à-d. la valeur liquidative que reflètent le plafond et, le cas échéant, la tranche protégée). En outre, le cours du FNB de référence applicable différera probablement du cours du FNB de référence au début de la période du résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles prévus que vise un FNB à résultat structuré pendant une période du résultat cible, un investisseur doit détenir des parts du FNB à résultat structuré pendant toute la période du résultat cible.

Tranche protégée et plafond

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens visent à procurer une marge de protection sur la première tranche de 15 % de la baisse du cours du FNB de référence applicable au cours de chaque période du résultat cible. Après que le cours du FNB de référence applicable aura diminué de plus de 15 %, le FNB à résultat structuré subira des baisses ultérieures approximativement équivalentes (p. ex., si le cours du FNB de référence diminue de 30 %, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens perdront 15 %). La tranche protégée est calculée avant la prise en compte des frais et des taxes et impôts à la charge des porteurs de parts.

Si un investisseur achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens au cours d'une période du résultat cible à un moment où le cours du FNB de référence applicable a diminué de 15 % ou plus par rapport à son cours le premier jour de la période du résultat cible (le « **prix initial** »), la tranche protégée de ce porteur de parts sera essentiellement nulle (ce qui signifie que l'investisseur peut perdre la totalité de son placement). Toutefois, le gain potentiel de ce porteur de parts sera supérieur au plafond du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens pour la période du résultat cible, car le porteur de parts pourrait réaliser un gain supplémentaire si le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens récupère la valeur qu'il a perdue entre le premier jour de la période du résultat cible et la date à laquelle le porteur de parts a acheté ses parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, majoré de tous gains supplémentaires découlant de l'augmentation du cours du FNB de référence applicable par rapport au prix initial, jusqu'à concurrence du rendement maximal associé au plafond.

À l'inverse, si un investisseur achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens au cours d'une période du résultat cible à un moment où le cours du FNB de référence applicable a augmenté par rapport à son prix initial pour une période du résultat cible, un porteur de parts pourrait alors subir des pertes avant de

bénéficiaire de la protection conférée par la tranche protégée (étant donné que le cours du FNB de référence applicable doit d'abord descendre à son prix initial pour la période du résultat cible avant que les baisses ultérieures soient protégées par la marge de protection). Bien que le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens cherchent à limiter les pertes à un maximum de 85 % pour les porteurs de parts qui détiennent des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens pendant toute une période du résultat cible, rien ne garantit qu'ils réussiront à le faire. Selon la conjoncture du marché au moment de l'achat, un porteur de parts qui achète des parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens après le premier jour d'une période du résultat cible pourrait perdre la totalité de son placement. Un placement dans le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ou le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens ne convient qu'aux investisseurs qui sont prêts à assumer ces pertes. Malgré la marge de protection prévue, un porteur de parts pourrait perdre la totalité de son placement.

Le rendement d'un FNB à résultat structuré est assujéti à un plafond prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts) à l'égard de la période du résultat cible.

Le plafond pour la période du résultat cible initiale de chacun des FNB à résultat structuré est établi au moment où le FNB à résultat structuré achètera les options Converse applicables et est renouvelé au début de chaque période du résultat cible en cours. Le site Web des FNB à résultat structuré (<https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>) fournit des renseignements importants sur les dates de début et de fin de la période du résultat cible des FNB à résultat structuré et sur la tranche protégée et le plafond applicables.

Contrairement à d'autres produits de placement, les rendements potentiels qu'un porteur de parts peut tirer d'un FNB à résultat structuré sont assujéti à un plafond d'appréciation prédéterminé, qui représente le pourcentage de rendement maximal (sous réserve des distributions) qu'un porteur de parts peut tirer d'un placement dans le FNB à résultat structuré pendant toute une période du résultat cible (avant les frais et les taxes et impôts). Si le cours du FNB de référence applicable augmente au cours d'une période du résultat cible, le FNB à résultat structuré cherche à procurer des distributions et une appréciation correspondant au pourcentage d'augmentation du cours du FNB de référence ou de l'indice de référence, jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé. Ainsi, si le cours du FNB de référence applicable augmente au cours d'une période du résultat cible au-delà du plafond pour cette période du résultat cible, le FNB à résultat structuré ne profitera pas de ces gains excédentaires ou des autres distributions à l'égard du FNB de référence. Par conséquent, peu importe le rendement du cours du FNB de référence, les rendements qu'un porteur de parts peut tirer d'un placement dans le FNB à résultat structuré pour cette période du résultat cible seront plafonnés.

Le plafond est établi le premier jour de chaque période du résultat cible compte non tenu des frais et des taxes et impôts.

Le plafond de chaque période du résultat cible subséquente sera fondé sur la conjoncture du marché à ce moment-là, y compris les taux d'intérêt alors en vigueur, la volatilité du FNB de référence applicable et de l'indice sous-jacent du FNB de référence applicable, et l'incidence des options de vente et/ou d'achat sur les options Converse sous-jacentes, selon le cas. **L'investisseur devrait prendre en compte le plafond et la tranche protégée, selon le cas, et la position d'un FNB à résultat structuré par rapport à chacun d'eux avant d'investir dans des parts d'un FNB à résultat structuré.**

Chaque FNB à résultat structuré visera à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans le FNB de référence applicable et en achetant et en vendant un lot d'options Converse d'achat et/ou de vente, selon le cas, le premier jour de la période du résultat cible. Le gestionnaire calculera la somme des primes que le FNB à résultat

structuré devra verser sur les options Converge acquises afin de procurer la marge de protection ou le rendement majoré, selon le cas, et il vendra ensuite des options Converge d'achat à des modalités permettant au FNB à résultat structuré de recevoir des primes correspondant à ce montant. Le plafond correspond au prix d'exercice des options Converge vendues. Le montant net des primes sur les options Converge versées et reçues par un FNB à résultat structuré devrait s'établir à zéro pour chaque période du résultat cible applicable à une date de rééquilibrage.

L'investisseur devrait prendre en compte le plafond et la position d'un FNB à résultat structuré par rapport à celui-ci un jour donné avant d'investir dans le FNB à résultat structuré. Si un investisseur achète des parts d'un FNB à résultat structuré au cours d'une période du résultat cible et que le cours du FNB de référence a déjà augmenté au-dessus de son prix initial pour cette période du résultat cible pour s'établir à un niveau près du plafond, un investisseur qui achète des parts du FNB à résultat structuré aura un potentiel de gain limité, voire nul, pour le reste de la période du résultat cible. Toutefois, l'investisseur demeurera exposé à un risque de baisse important, car il subira les pertes constatées entre le cours du FNB de référence applicable au moment où il a acheté des parts du FNB à résultat structuré et le prix initial du FNB de référence pour la période du résultat cible et, en ce qui concerne le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, avant que les diminutions ultérieures soient protégées par la marge de protection.

Les investisseurs qui achètent des parts d'un FNB à résultat structuré au cours d'une période du résultat cible obtiendront des résultats différents. Le site Web des FNB à résultat structuré, <https://www.bmogam.com/ca-fr/produits/resultat-structure/>, présente chaque jour de l'information sur les résultats possibles qu'un investisseur peut obtenir d'un placement dans les FNB à résultat structuré, y compris la position d'un FNB à résultat structuré par rapport au plafond et à la tranche protégée, le cas échéant. **Avant d'acheter des parts d'un FNB à résultat structuré, l'investisseur devrait consulter le site Web du FNB à résultat structuré afin d'examiner cette information et de comprendre les résultats possibles d'un placement dans les parts du FNB à résultat structuré un jour donné.**

Information générale sur les options Converge

Les options Converge sont des contrats d'options sur actions ou sur indice personnalisés qui ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse de valeurs et qui sont moins liquides que d'autres options négociées en bourse, mais qui donnent aux investisseurs la possibilité de personnaliser les principales modalités de leurs contrats, comme les prix d'exercice, les styles et les dates d'échéance. Le règlement des options Converge est garanti par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »). La CDCC garantit l'exécution des obligations de chacune des contreparties aux options Converge, en devenant l'« acheteur pour chaque vendeur et le vendeur pour chaque acheteur », en vue de protéger les membres de l'organisme de compensation et les négociants d'options contre le risque de contrepartie. La CDCC peut apporter des ajustements aux options Converge dans certaines situations importantes. Les FNB à résultat structuré peuvent acheter et vendre des options Converge de vente et d'achat, selon le cas, selon le rendement du cours du FNB de référence applicable. Les options Converge détenues par les FNB à résultat structuré donneront aux FNB à résultat structuré le droit de recevoir ou de livrer des parts du FNB de référence applicable à la date d'expiration de l'option à un prix d'exercice, selon que l'option constitue une option d'achat ou de vente et que le FNB à résultat structuré achète ou vend l'option. Les options Converge que détiennent les FNB à résultat structuré seront des options de style européen qui pourront être exercées au prix d'exercice seulement, à la date d'expiration de l'option Converge.

Les FNB à résultat structuré ont l'intention de structurer les options Converge de façon qu'une somme que doit un FNB à résultat structuré sur les options Converge vendues puisse être couverte par des versements effectués à l'expiration des options Converge achetées ou par la vente de l'actif sous-jacent, ou par une combinaison des deux. Ainsi, les options Converge seront entièrement couvertes et aucune autre sûreté accessoire ne sera nécessaire pendant la durée de vie du FNB à résultat structuré. Les FNB à résultat structuré recevront des primes en échange des options Converge vendues et verseront des primes en échange des options Converge achetées. La CDCC n'impose pas de frais continus aux vendeurs et aux acheteurs d'options Converge pendant leur durée de vie à l'égard de la détention continue des contrats d'options, mais elle pourrait exiger des frais d'opérations. Chacune des options Converge achetées et vendues tout au long de la période du résultat cible aura les mêmes modalités, comme le prix d'exercice et la date d'expiration, que celles des options Converge achetées et vendues le premier jour de la période du résultat cible.

Prêt de titres

Un FNB BMO peut, conformément au Règlement 81-102, prêter des titres à des emprunteurs de titres qu'il juge acceptables afin d'en tirer un revenu additionnel conformément aux modalités de la convention de prêt de titres selon laquelle i) l'emprunteur versera au FNB BMO des frais de prêt de titres négociés et lui versera une rémunération correspondant aux distributions qu'il aura reçues sur les titres empruntés, ii) les prêts de titres sont admissibles à titre de « mécanismes de prêt de valeurs mobilières » pour l'application de la LIR, iii) le FNB BMO recevra une sûreté accessoire correspondant au moins à 102 % de la valeur des titres en portefeuille prêtés et iv) immédiatement après que le FNB BMO a conclu l'opération, la valeur marchande globale de tous les titres prêtés qui ne lui ont pas encore été retournés ne doit pas excéder 50 % de l'actif total du FNB BMO. Le mandataire d'opérations de prêt de titres d'un FNB BMO sera chargé de l'administration courante des prêts de titres, y compris de l'évaluation quotidienne à la valeur du marché de la sûreté accessoire.

Utilisation de dérivés

Un dérivé est un instrument, un contrat ou un titre dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont tirés d'un élément sous-jacent, y font référence ou sont fondés sur celui-ci (y compris une valeur, un prix, un taux, un titre ou un indice). Parmi les types de dérivés, notons les options, les swaps, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré ou d'autres instruments.

Chacun des FNB BMO peut investir dans des dérivés ou utiliser des dérivés seulement s'il les utilise conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris à l'égard des limites relatives aux risques de crédit associés au cocontractant et aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB BMO pertinent.

Un FNB BMO peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. L'expression « couverture » fait référence aux instruments destinés à contrebalancer ou à réduire un risque donné associé à la totalité ou à une partie d'un placement existant, à une position ou à un groupe de placements ou de positions. Par exemple, l'exposition que pourrait avoir le portefeuille de chacun des FNB couverts et l'exposition que pourrait avoir la tranche du portefeuille d'un FNB à parts couvertes attribuable aux parts couvertes à une autre monnaie que le dollar canadien feront l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Lorsqu'il est question de fins autres que de couverture, un FNB BMO peut utiliser des dérivés comme substituts à un placement direct dans certains titres dans le but d'obtenir l'exposition souhaitée. Si un FNB BMO utilise des dérivés à des fins autres que de couverture, le Règlement 81-102 exige qu'il détienne certains actifs et/ou certaines espèces pour garantir qu'il soit en mesure de remplir ses obligations à l'égard du dérivé et limiter toute perte possible qui pourrait découler de l'utilisation de dérivés. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Utilisation de dérivés ».

Fonds sous-jacents

Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Règlement 81-102, un FNB BMO peut investir dans des fonds sous-jacents d'une manière conforme à ses objectifs et à ses stratégies de placement, à la condition qu'il n'y ait aucune répétition des frais de gestion facturables à l'égard des titres détenus indirectement par un FNB BMO au moyen de ses placements dans des fonds sous-jacents et des frais de gestion qui lui sont directement facturés. Si un FNB BMO investit dans un fonds sous-jacent et que les frais de gestion payables par le fonds sous-jacent sont supérieurs à ceux du FNB BMO, le FNB BMO pourrait payer indirectement des frais de gestion plus élevés sur la partie de l'actif du FNB BMO investie dans le fonds sous-jacent, peu importe si le fonds sous-jacent est géré par le gestionnaire (ou un membre de son groupe) ou par un gestionnaire de fonds indépendant. Lorsqu'un FNB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À l'heure actuelle, chaque FNB de référence est un fonds sous-jacent qui est géré par le gestionnaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts associés aux placements par des FNB BMO dans des fonds sous-jacents reliés au gestionnaire, se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

Ventes à découvert

Un FNB BMO peut, conformément à ses objectifs et à ses stratégies de placement, effectuer des ventes à découvert conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Il y a « **vente à découvert** » lorsque le FNB BMO emprunte des titres auprès d'un agent prêteur, comme un courtier principal, pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou les « **vendre à découvert** »). À une date ultérieure, le FNB BMO rachète le même nombre de titres et les retourne à l'agent prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès de l'agent prêteur, à qui le FNB BMO verse de l'intérêt. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le FNB BMO emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le FNB BMO réalise un profit correspondant à l'écart (moins tout intérêt que le FNB BMO doit verser à l'agent prêteur). De cette façon, le FNB BMO pourrait avoir plus de possibilités de gains lorsque les marchés sont en général volatils ou en baisse.

Les FNB BMO alternatifs peuvent effectuer des ventes à découvert, sous réserve de certaines limites et conditions, notamment les suivantes : i) la valeur marchande globale de tous les titres (y compris les titres d'autres FNB) vendus à découvert par le FNB BMO alternatif ne doit pas dépasser 50 % de l'actif net total du FNB BMO alternatif; et ii) la valeur marchande globale de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le FNB BMO alternatif ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net total du FNB BMO alternatif.

Un FNB BMO alternatif peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre des titres à découvert, la valeur marchande globale des titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le FNB BMO alternatif est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

Utilisation de l'effet de levier

Un FNB BMO alternatif peut utiliser l'effet de levier. Un effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés.

L'exposition globale aux sources d'effet de levier d'un FNB BMO alternatif ne doit pas être supérieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci et correspondra à la somme de ce qui suit, divisée par la valeur liquidative du FNB BMO alternatif : i) la valeur marchande globale des emprunts de fonds du FNB BMO alternatif; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du FNB BMO alternatif, à l'exclusion des dérivés visés utilisés aux fins de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières ou par toute dispense de l'application de ces lois.

Dans des conditions normales du marché, l'exposition globale à ces sources d'effet de levier d'un FNB BMO alternatif sera inférieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci.

Considération de facteurs ESG et processus de placement responsable du gestionnaire

Le gestionnaire définit le « placement responsable » comme une approche de placement par laquelle sera intégrée une analyse prenant en compte les facteurs ESG au processus décisionnel en matière de placement, et qui aura pour objectif de générer une valeur à long terme pour les investisseurs. Le gestionnaire utilise une approche de placement responsable uniquement à l'égard des FNB BMO ESG.

Les FNB BMO ESG suivants ont des objectifs et des stratégies de placement qui font référence aux facteurs ESG :

- **FNINB BMO** – FNB BMO ESG Équilibré.
- **FINB BMO** – FINB BMO actions du secteur énergie propre, FINB BMO ESG obligations de sociétés, FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris, FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, FINB BMO MSCI China ESG Leaders, FINB BMO MSCI EAFE

ESG Leaders, FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, FINB BMO MSCI India ESG Leaders et FINB BMO MSCI USA ESG Leaders.

De plus amples renseignements au sujet des façons selon lesquelles le gestionnaire a recours aux facteurs ESG à l'égard des FNB BMO ESG sont donnés ci-dessous.

FNINB BMO

Les objectifs et les stratégies de placement du FNB BMO ESG Équilibré font référence aux facteurs ESG.

Les facteurs ESG peuvent inclure notamment ce qui suit : i) des facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement, ii) des facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne, et iii) des facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil, et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires. Un ou plusieurs de ces facteurs ESG peuvent être pris en compte dans le cadre du processus de sélection des fonds sous-jacents dans lesquels le FNB BMO ESG Équilibré peut investir.

Dans le cadre du processus de sélection des fonds sous-jacents, qui sont principalement des fonds sous-jacents qui visent à reproduire le rendement d'un indice sous-jacent, le gestionnaire de portefeuille du FNB BMO ESG Équilibré aura recours à chacune des stratégies ESG suivantes :

- ***Tri par exclusion en fonction du secteur*** : Les fonds sous-jacents qui procurent une exposition à des sociétés qui sont classées (par le fournisseur d'indices ou l'émetteur du fonds sous-jacent, selon le cas) comme exerçant principalement leurs activités, d'après les produits ou l'exposition de la société (dans chaque cas selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices), dans des secteurs précis qui ne respectent pas les valeurs ESG sont exclus des possibilités d'investissement envisageables du FNB BMO ESG Équilibré. Actuellement, les fournisseurs d'indices peuvent exclure les sociétés qui tirent une partie importante de leurs produits d'activités liées au tabac, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux armes conventionnelles et aux armes à feu civiles, à toute arme prêtant à la controverse, à la production importante d'énergie nucléaire et au pétrole et au gaz non conventionnels ainsi que les sociétés visées par des litiges commerciaux graves (dans chaque cas, selon ce que peut déterminer le fournisseur d'indices).
- ***Tri par exclusion en fonction de la note*** : Les fonds sous-jacents qui ont une note de B ou une note inférieure attribuée par MSCI ESG sont exclus des possibilités d'investissement envisageables du FNB BMO ESG Équilibré. Dans ses évaluations, MSCI ESG a recours à une variété de sources et de paramètres de données, comme les documents déposés d'une société ou d'un fonds d'investissement et les déclarations d'information volontaires, des ensembles de données spécialisées, des données en matière de gouvernance, des données gouvernementales et des sources médiatiques, et elle emploie une équipe d'analystes en recherche. Pour obtenir davantage d'information sur les notes MSCI ESG, consultez la page <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings> (en anglais).

Dans le cadre du processus de sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire de portefeuille du FNB BMO ESG Équilibré pourrait, d'après les expositions ESG uniques, avoir recours aux stratégies ESG suivantes afin d'obtenir une exposition à un facteur ESG donné :

- ***Placements thématiques*** : Le FNB BMO ESG Équilibré peut investir dans des fonds sous-jacents qui se concentrent sur des sociétés affichant des caractéristiques positives à l'égard d'un ou de plusieurs enjeux ESG donnés.

Aucun des autres FNINB BMO n'intègre de facteurs ESG à ses objectifs et stratégies de placement.

FINB BMO

Les objectifs et stratégies de placement des FINB BMO suivants font référence aux facteurs ESG : FINB BMO actions du secteur énergie propre, FINB BMO ESG obligations de sociétés, FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement, FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris, FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, FINB BMO MSCI China ESG Leaders, FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders, FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, FINB BMO MSCI India ESG Leaders et FINB BMO MSCI USA ESG Leaders.

Puisque ces FINB BMO suivent généralement des indices qui sont fournis par les fournisseurs d'indices, la plupart, voire la totalité, des décisions en matière de placement responsable direct relèvent des fournisseurs d'indices au moyen de la création et du maintien des divers indices. BMO échange régulièrement avec les fournisseurs d'indices sur les défis posés par le placement responsable par le biais, notamment, de consultations périodiques sur les indices et d'élaboration d'indices. En ce qui concerne les FINB BMO pour lesquels les facteurs ESG sont un élément fondamental de l'indice, une description de certains facteurs ESG pris en compte par le fournisseur d'indices dans la composition de l'indice est incluse dans la description de l'indice. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices ».

VUE D'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS LES FINB BMO FONT DES PLACEMENTS

FINB BMO alternatifs

FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur

Le FINB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur investit généralement dans un portefeuille de placements en positions acheteur sur actions composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs canadiens provenant de divers secteurs.

FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Le FINB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investit généralement dans un portefeuille de placements en positions acheteur sur actions composé principalement de titres de capitaux propres émis par des émetteurs américains provenant de divers secteurs.

FINB BMO

FINB BMO obligations totales

Le FINB BMO obligations totales investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à un an et qui sont cotés au moins BBB. Ces titres représentent le marché canadien des obligations de sociétés et des gouvernements provinciaux et fédéral du Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés notées BBB

Le FINB BMO obligations de sociétés notées BBB investit généralement dans des obligations de sociétés émises au Canada en dollars canadiens et assorties d'une note de BBB. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO revenu de banques canadiennes

Le FINB BMO revenu de banques canadiennes investit généralement dans des titres émis par des banques canadiennes, notamment des titres à revenu fixe, des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Canadian Bank Income ».

FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens

Le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens investit généralement dans des titres adossés à des créances hypothécaires canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice FTSE Canada NHA MBS 975 ».

FINB BMO actions du secteur énergie propre

Le FINB BMO actions du secteur énergie propre investit généralement dans les titres de diverses sociétés mondiales du secteur de l'énergie propre. Ces sociétés participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre. L'indice est composé d'un ensemble diversifié de sociétés de technologies et d'équipement du secteur de l'énergie propre et de sociétés de production d'énergie propre. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P Global Clean Energy ».

FINB BMO obligations de sociétés

Le FINB BMO obligations de sociétés investit généralement dans des obligations de sociétés émises au Canada en dollars canadiens qui sont assorties d'une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations à escompte

Le FINB BMO obligations à escompte investit généralement dans des obligations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de sociétés qui sont émises au Canada en dollars canadiens et qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

Le FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont inscrites à la cote de bourses de valeurs des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA) ».

FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens investit généralement dans divers titres d'emprunt émis ou garantis par les gouvernements fédéraux de pays jugés être des « pays de marché émergent ». Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO équilibré banques

Le FINB BMO équilibré banques investit généralement dans des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Canada Banks ».

FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de sociétés minières mondiales qui œuvrent dans la production ou l'extraction de métaux de base. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO équilibré aurifères mondiales

Le FINB BMO équilibré aurifères mondiales investit généralement dans les titres de sociétés minières mondiales qui œuvrent dans la production ou l'extraction d'or. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Global Gold ».

FINB BMO équi pondéré produits industriels

Le FINB BMO équi pondéré produits industriels investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes du secteur industriel. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Canada Industrials ».

FINB BMO équi pondéré pétrole et gaz

Le FINB BMO équi pondéré pétrole et gaz investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés pétrolières et gazières canadiennes. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas ».

FINB BMO équi pondéré de FPI

Le FINB BMO équi pondéré de FPI investit généralement dans les titres de capitaux propres de fiducies de placement immobilier canadiennes qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des fiducies de placement immobilier. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Canada REIT ».

FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de banques américaines à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur des banques. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO équi pondéré banques américaines

Le FINB BMO équi pondéré banques américaines investit généralement dans les titres de capitaux propres de banques des États-Unis à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur des banques. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight US Bank ».

FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO équi pondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur de la santé. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight US Health Care couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO équi pondéré américain de la santé

Le FINB BMO équi pondéré américain de la santé investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines du secteur de la santé à grande capitalisation qui sont classées, selon la nomenclature *Industry Classification Benchmark*, dans le supersecteur de la santé. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight US Health Care ».

FINB BMO équi pondéré services aux collectivités

Le FINB BMO équi pondéré services aux collectivités investit généralement dans les titres de capitaux propres d'entreprises de services aux collectivités canadiennes définies, selon la classification industrielle mondiale standard (GICS^{MD}), comme des services aux collectivités. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Equal Weight Canada Utilities ».

FINB BMO ESG obligations de sociétés

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés investit généralement dans des obligations de sociétés émises au Canada en dollars canadiens, assorties d'une note d'au moins BBB et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI ».

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement investit généralement dans des obligations de sociétés américaines à haut rendement axées sur des facteurs ESG principalement assorties d'une durée à l'échéance de plus de un an et d'une note de qualité spéculative et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Les titres admissibles doivent présenter un encours supérieur à 500 millions de dollars américains et venir à échéance moins de cinq ans après leur émission. De plus, l'exposition à chaque émetteur est limitée à 2 % de la valeur marchande totale de l'indice. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI ».

FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des obligations de sociétés émises aux États-Unis en dollars américains, assorties d'une note d'au moins BBB spéculative et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Les titres admissibles doivent présenter un encours supérieur à 750 millions de dollars américains, avec un maximum de trois obligations par émetteur. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI ».

FINB BMO communications mondiales

Le FINB BMO communications mondiales investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont liées au secteur des services de communication. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Media and Communications ».

FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *FTSE Russell Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD ».

FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui sont classées, selon la nomenclature *FTSE Russell Industry Classification Benchmark*, dans le secteur des biens de consommation essentiels. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD ».

FINB BMO infrastructures mondiales

Le FINB BMO infrastructures mondiales investit généralement dans des titres de capitaux propres inscrits à la cote de bourses nord-américaines d'entités qui sont propriétaires, exploitantes ou gestionnaires d'actifs d'infrastructure. Les activités d'infrastructure procurent habituellement des flux de revenu relativement stables et prévisibles et présentent certaines ou la totalité des caractéristiques suivantes : faible corrélation avec les autres catégories d'actifs; rendement stable; rendement fixe et réglementé; effet de levier moyennant des frais fixes; profil de demande relativement stable; revenu lié à l'inflation; services essentiels de base irremplaçables et immunité relative au cycle économique. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed ».

FINB BMO obligations de gouvernements

Le FINB BMO obligations de gouvernements investit généralement dans des obligations de gouvernements émises au Canada en dollars canadiens qui sont assorties d'une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité

Le FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité investit généralement dans des obligations de sociétés émises au Canada en dollars canadiens qui sont assorties d'une note d'au moins A. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des obligations de société à rendement élevé émises aux États-Unis (en dollars américains) dont la plupart ont une durée de plus d'un an et qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux placements de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement investit généralement dans des obligations de société à rendement élevé émises aux États-Unis (en dollars américains) dont la plupart ont une durée de plus d'un an et qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux placements de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid ».

FINB BMO Japon

Le FINB BMO Japon investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées au Japon ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé au Japon. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap ».

FINB BMO petites aurifères

Le FINB BMO petites aurifères investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés aurifères définies, selon la norme *Industry Classification Benchmark*, comme des aurifères. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Dow Jones North America Select Junior Gold ».

FINB BMO échelonné actions privilégiées

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées investit généralement dans des actions privilégiées canadiennes inscrites à la cote de la TSX. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share ».

FINB BMO obligations de sociétés à long terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à long terme investit généralement dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à 10 ans. Ces titres sont des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à long terme

Le FINB BMO obligations fédérales à long terme investit généralement dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à 10 ans. Ces titres sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada et par divers intermédiaires qui sont établis ou parrainés par le gouvernement du Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à long terme

Le FINB BMO obligations provinciales à long terme investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance de plus de 10 ans. Ces titres sont émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, divers organismes des gouvernements provinciaux et divers intermédiaires qui ont été établis ou parrainés par des gouvernements provinciaux. Le FINB BMO obligations provinciales à long terme peut également investir dans des titres émis par des gouvernements municipaux canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance de plus de 10 ans. Ces titres sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg U.S. Long Treasury Bond » et « Indice Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year ».

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme investit généralement dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement de 5 à 10 ans. Ces titres sont des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme

Le FINB BMO obligations fédérales à moyen terme investit généralement dans divers titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 5 à 10 ans. Ces titres sont émis par le gouvernement du Canada (y compris des sociétés de la Couronne mandataires ou non) et des organismes supranationaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme

Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance variant de 5 à 10 ans. Ces titres sont émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, divers organismes des gouvernements provinciaux et divers intermédiaires qui sont établis ou parrainés par des gouvernements provinciaux. Le FINB BMO obligations provinciales à moyen terme peut également investir dans des titres émis par des gouvernements municipaux canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des titres de créance de qualité américains, à raison de trois émissions par émetteur, d'un capital encours notionnel d'au moins 750 millions de dollars américains par obligation. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et est assujéti à un plafond de 2 % par émetteur. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme investit généralement dans des titres de créance de qualité américains, à raison de trois émissions par émetteur, d'un encours notionnel d'au moins 750 millions de dollars américains par obligation. Le portefeuille est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et est assujéti à un plafond de 2 % par émetteur. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance se situant entre 5 à 10 ans. Ces titres sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond ».

FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris

Le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des pays de marchés développés et émergents ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays et qui suivent une tendance vers la décarbonation. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity ».

FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

Le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes dans divers secteurs qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des pays de marchés développés et émergents ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI ACWI Quality ».

FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes canadiennes de divers secteurs auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI Canada ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI Canada valeur

Le FINB BMO MSCI Canada valeur investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes ouvertes qui exercent des activités dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI Canada Enhanced Value Capped ».

FINB BMO MSCI China ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI China ESG Leaders investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés chinoises ouvertes de divers secteurs auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI China ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes établies dans la région EAE0, œuvrant dans divers secteurs et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI EAFE ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays de marché développé », sauf les États-Unis et le Canada, ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD ».

FINB BMO MSCI EAFE

Le FINB BMO MSCI EAFE investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays de marché développé », sauf les États-Unis et le Canada, ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI EAFE ».

FINB BMO MSCI marchés émergents

Le FINB BMO MSCI marchés émergents investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans le pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays de marché émergent » ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI Emerging Markets ».

FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui sont constituées dans les pays que le fournisseur d'indices estime être des « pays européens de marché développé » ou dont le marché primaire aux fins d'inscription est situé dans ces pays. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD ».

FINB BMO MSCI Global ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes mondiales de divers secteurs et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI World ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI India ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI India ESG Leaders investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés indiennes ouvertes de divers secteurs auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI India ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI USA ESG Leaders

Le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes américaines de divers secteurs et auxquelles MSCI a attribué une note ESG supérieure à celle de leurs pairs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI USA ESG Leaders ».

FINB BMO MSCI américaines de haute qualité

Le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI USA Quality ».

FINB BMO MSCI américaines valeur

Le FINB BMO MSCI américaines valeur investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines ouvertes qui exercent des activités dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice MSCI USA Enhanced Value Capped ».

FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui ne font pas partie du secteur des services financiers et qui sont cotées au Nasdaq Stock Market. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice NASDAQ-100 couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO actions du Nasdaq 100

Le FINB BMO actions du Nasdaq 100 investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés ouvertes qui ne font pas partie du secteur des services financiers et qui sont cotées au Nasdaq Stock Market. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice NASDAQ-100 ».

FINB BMO obligations à rendement réel

Le FINB BMO obligations à rendement réel investit généralement dans divers titres d'emprunt dont la durée est principalement supérieure à un an. Ces titres sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada et sont protégés de l'incidence de l'inflation sur le coupon de l'obligation. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens investit généralement dans 500 titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis œuvrant dans différents secteurs d'activité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars ».

FINB BMO S&P 500

Le FINB BMO S&P 500 investit généralement dans 500 titres de capitaux propres de sociétés ouvertes des États-Unis œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P 500 ».

FINB BMO S&P/TSX 60

Le FINB BMO S&P/TSX 60 investit généralement dans 60 titres de capitaux propres de sociétés canadiennes cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P/TSX 60 ».

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

Le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné investit généralement dans plus de 200 titres de capitaux propres de sociétés canadiennes ouvertes œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice composé plafonné S&P/TSX ».

FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation

Le FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation investit généralement dans les titres de capitaux propres de 400 sociétés américaines à moyenne capitalisation inscrites en bourse et œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P MidCap 400^{MD} ».

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation

Le FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation investit généralement dans les titres de capitaux propres de 600 sociétés américaines à faible capitalisation inscrites en bourse et œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice S&P SmallCap 600^{MD} ».

FINB BMO obligations de sociétés à court terme

Le FINB BMO obligations de sociétés à court terme investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 1 an à 5 ans. Ces titres sont des obligations de sociétés de qualité émises au Canada, en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations fédérales à court terme

Le FINB BMO obligations fédérales à court terme investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 1 an à 5 ans. Ces titres sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par divers organismes du gouvernement du Canada et par divers intermédiaires qui sont établis ou parrainés par le gouvernement du Canada. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations provinciales à court terme

Le FINB BMO obligations provinciales à court terme investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 1 an à 5 ans. Ces titres sont émis ou garantis par les gouvernements provinciaux du Canada, par divers organismes des gouvernements provinciaux du Canada et par divers intermédiaires qui sont établis ou parrainés par les gouvernements provinciaux du Canada. Le FINB BMO obligations provinciales à court terme peut également investir dans des titres de municipalités canadiennes. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations à court terme

Le FINB BMO obligations à court terme investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt dont la durée varie principalement de 1 an à 5 ans. Ces titres représenteront le marché canadien des obligations assorties d'une note de qualité du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des sociétés, qui sont émises au Canada en dollars canadiens. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} ».

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens

Le FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des obligations de qualité à taux fixe de sociétés américaines imposables dont l'échéance se situe entre 1 an et 5 ans. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens ».

FINB BMO TIPS à court terme

Le FINB BMO TIPS à court terme investit généralement dans divers titres de créance principalement assortis d'une durée variant entre zéro et cinq ans. Ces titres sont des obligations d'État américaines liées à l'inflation assorties d'une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond ».

FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme

Le FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la plupart ont une période d'échéance se situant entre 1 an à 5 ans. Ces titres sont des obligations du Trésor des États-Unis ayant obtenu une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond ».

FINB BMO obligations totales américaines

Le FINB BMO obligations totales américaines investit généralement dans une gamme de titres d'emprunt de qualité dont la durée est principalement d'au moins un an. Ces titres représentent le marché américain des obligations, y compris des obligations du Trésor américain, des obligations d'organismes publics, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux identiques, des titres adossés à des créances immobilières commerciales et des titres adossés à des créances mobilières qui sont offerts en vente publiquement aux États-Unis, qui ont une valeur nominale en cours d'au moins 300 millions de dollars américains et qui doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Aggregate Bond ».

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investit généralement dans une gamme d'actions privilégiées inscrites à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) ».

FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines

Le FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines investit généralement dans une gamme d'actions privilégiées inscrites à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) ».

FINB BMO TIPS américains

Le FINB BMO TIPS américains investit généralement dans une gamme de titres de créance dont la durée à l'échéance est principalement supérieure à un an. Ces titres sont des obligations liées à l'inflation du gouvernement américain assorties d'une note de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – Les indices – Indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) ».

FNINB BMO

FNB BMO toutes actions

Le FNB BMO toutes actions investit généralement dans un portefeuille de FNB de titres de capitaux propres diversifiés répartis dans un éventail de marchés et de secteurs mondiaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO toutes actions ».

FNB BMO ESG Équilibré

Le FNB BMO ESG Équilibré investit généralement dans un portefeuille de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe diversifiés, répartis dans un éventail de marchés et de secteurs mondiaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO ESG Équilibré ».

FNB BMO Équilibré

Le FNB BMO Équilibré investit généralement dans un portefeuille de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe diversifiés, répartis dans un éventail de marchés et de secteurs mondiaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO Équilibré ».

FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré

Le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré investit principalement dans le FINB BMO équilibré banques (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks, lequel indice procure une exposition à des titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées. Ainsi, le FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré obtient une exposition aux titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées.

FNB BMO canadien de dividendes

Le FNB BMO canadien de dividendes investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO canadien de dividendes ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés ».

FNB BMO Conservateur

Le FNB BMO Conservateur investit généralement dans un portefeuille de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe diversifiés, répartis dans un éventail de marchés et de secteurs mondiaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO Conservateur ».

FNB BMO obligations à escompte de sociétés

Le FNB BMO obligations à escompte de sociétés investit généralement dans des titres à revenu fixe émis au Canada en dollars canadiens qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale et dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et dix ans. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO obligations à escompte de sociétés ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investit généralement dans des titres de capitaux propres de banques canadiennes, dans des parts du FINB BMO équilibré banques ou dans une combinaison de ceux-ci, et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines œuvrant dans divers secteurs et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés de la santé ou de sociétés liées à la santé et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés de technologies ou de sociétés liées à la technologie et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines investit généralement dans les titres de capitaux propres de banques des États-Unis et vend des options d'achat couvertes visant une partie du portefeuille. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines de services aux collectivités et vend des options d'achat visant ces titres. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO rendement élevé à taux variable

Le FNB BMO rendement élevé à taux variable investit généralement dans des titres d'emprunt de sociétés à rendement élevé ou des dérivés qui procurent une exposition au risque de crédit lié aux émetteurs dont les titres ne sont pas de qualité. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO rendement élevé à taux variable ».

FNB BMO agriculture mondiale

Le FNB BMO agriculture mondiale investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales du secteur agricole ou liées au secteur agricole. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO agriculture mondiale ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés investit généralement dans un portefeuille de titres mondiaux donnant droit à des dividendes élevés de divers secteurs et vend des options d'achat couvertes à l'égard d'une partie du portefeuille. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés ».

FNB BMO lingots d'or

Le FNB BMO lingots d'or investit généralement dans des lingots d'or et détient de tels actifs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO lingots d'or ».

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens investit indirectement dans des lingots d'or. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO Croissance

Le FNB BMO Croissance investit généralement dans un portefeuille de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe diversifiés, répartis dans un éventail de marchés et de secteurs mondiaux. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO Croissance ».

FNB BMO internationales de dividendes

Le FNB BMO internationales de dividendes investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO internationales de dividendes ».

FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales qui versent des dividendes et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes dont les titres affichent une volatilité faible œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité ».

FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés de marchés émergents à faible volatilité dans plusieurs secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité ».

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales à faible volatilité œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité ».

FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales à faible volatilité œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à faible volatilité œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité ».

FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens investit généralement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à faible volatilité œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens ».

FNB BMO revenu mensuel

Le FNB BMO revenu mensuel investit généralement dans un portefeuille diversifié de placements générant un revenu, notamment des actions ordinaires, des titres à revenu fixe et des parts de fiducies. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO revenu mensuel ».

FNB BMO à rendement bonifié

Le FNB BMO à rendement bonifié investit généralement dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés pour obtenir une exposition aux marchés américains. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO à rendement bonifié ».

FNB BMO obligations à escompte à court terme

Le FNB BMO obligations à escompte à court terme investit généralement dans des titres à revenu fixe à court terme de sociétés et de gouvernements émis au Canada en dollars canadiens qui se négocient près de leur valeur nominale ou en dessous de leur valeur nominale et dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO obligations à escompte à court terme ».

FNB BMO obligations à très court terme

Le FNB BMO obligations à très court terme investit généralement dans des titres à revenu fixe dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de un an ou moins. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO obligations à très court terme ».

FNB BMO obligations américaines à très court terme

Le FNB BMO obligations américaines à très court terme investit généralement dans des titres à revenu fixe américains, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est principalement de un an ou moins. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO obligations américaines à très court terme ».

FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains investit généralement dans des bons du Trésor américain dont l'échéance est inférieure à un an et dans d'autres titres à revenu fixe à court terme de grande qualité ou des équivalents de trésorerie, notamment des prises en pension de titres et du papier commercial émis par des gouvernements et des sociétés. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains ».

FNB BMO américain de dividendes

Le FNB BMO américain de dividendes investit généralement dans 100 titres de capitaux propres de sociétés américaines ouvertes œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO américain de dividendes ».

FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens investit généralement dans 100 titres de capitaux propres de sociétés américaines ouvertes œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, lequel indice procure une exposition à 500 titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, lequel indice procure une exposition à 500 titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, lequel indice procure une exposition à 500 titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, lequel indice procure une exposition à 500 titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens investit principalement dans le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (le FNB de référence). Le FNB de référence vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars, lequel indice procure une exposition à 500 titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse provenant de divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines ».

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens investit généralement dans les titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent des dividendes élevés et qui œuvrent dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens ».

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines vend généralement des options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines ».

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens

Le FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens vend généralement des options de vente sur des titres de capitaux propres de sociétés américaines œuvrant dans divers secteurs. Se reporter à la rubrique « Objectifs de placement – FNINB BMO – FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens ».

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Les FNB BMO sont assujettis à certaines restrictions et pratiques prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les FNB BMO sont gérés conformément à ces restrictions et pratiques, sauf si une dispense accordée par les autorités en valeurs mobilières permet d'y déroger. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations ». Les porteurs de parts doivent approuver toute modification de l'objectif de placement fondamental d'un FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts ».

FRAIS

Frais payables par les FNB BMO

La valeur du placement d'un porteur de parts dans un FNB BMO sera réduite du montant des frais facturés au FNB BMO en question.

Frais de gestion

Chaque FNB BMO versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans les tableaux ci-dessous en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO applicable. Les frais de gestion sont payables au gestionnaire en échange des services qu'il fournit à chaque FNB BMO en sa qualité de gestionnaire, notamment acquérir ou prendre des dispositions pour acquérir des titres au nom des FNB BMO, calculer la valeur liquidative, la

valeur liquidative par part, le revenu net et les gains en capital nets réalisés des FNB BMO, autoriser le paiement des frais d'exploitation engagés pour le compte des FNB BMO, dresser les états financiers et les données financières et comptables dont les FNB BMO ont besoin, voir à ce que les porteurs de parts reçoivent les états financiers (y compris les états financiers intermédiaires et annuels) et les autres rapports prescrits à l'occasion par les lois applicables, voir à ce que les FNB BMO se conforment aux exigences réglementaires et aux exigences applicables en matière d'inscription à la cote des bourses, produire les rapports des FNB BMO destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières, fixer le montant des distributions que devront faire les FNB BMO et négocier des ententes contractuelles avec les fournisseurs de services, dont les courtiers désignés, les dépositaires, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, les courtiers principaux, l'agent aux fins du régime, les auditeurs et les imprimeurs. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur » pour de plus amples renseignements. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque trimestre à terme échu. À son gré, le gestionnaire peut renoncer à l'occasion à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion imposés.

| FNB BMO alternatifs | |
|---|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | 0,65 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO obligations totales | 0,08 |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | 0,15 |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | 0,25 |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | 0,15 |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | 0,35 |
| FINB BMO obligations de sociétés | 0,15 |
| FINB BMO obligations à escompte | 0,09 |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | 0,23 |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | 0,50 |
| FINB BMO équilibré banques | 0,25 |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | 0,55 |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | 0,55 |
| FINB BMO équilibré produits industriels | 0,55 |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | 0,55 |
| FINB BMO équilibré de FPI | 0,55 |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO équilibré banques américaines | 0,35 |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | 0,35 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | 0,55 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | 0,15 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | 0,45 |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | 0,20 |
| FINB BMO communications mondiales | 0,35 |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO infrastructures mondiales | 0,55 |
| FINB BMO obligations de gouvernements | 0,15 |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | 0,10 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | 0,55 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | 0,55 |
| FINB BMO Japon | 0,35 |
| FINB BMO petites aurifères | 0,55 |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | 0,45 |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | 0,30 |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | 0,30 |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | 0,25 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | 0,20 |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | 0,25 |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | 0,45 |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | 0,15 |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | 0,35 |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | 0,60 |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | 0,25 |

| FINB BMO | |
|--|-------------------------------------|
| FINB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | 0,20 |
| FINB BMO MSCI EAFE | 0,20 |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | 0,25 |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | 0,40 |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | 0,25 |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | 0,60 |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | 0,20 |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | 0,30 |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | 0,30 |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | 0,35 |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | 0,35 |
| FINB BMO obligations à rendement réel | 0,25 |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | 0,08 |
| FINB BMO S&P 500 | 0,08 |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | 0,13 |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | 0,05 |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | 0,15 |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | 0,20 |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | 0,10 |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | 0,25 |
| FINB BMO obligations à court terme | 0,09 |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | 0,25 |
| FINB BMO TIPS à court terme | 0,15 |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | 0,20 |
| FINB BMO obligations totales américaines | 0,08 |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,45 |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | 0,45 |
| FINB BMO TIPS américains | 0,15 |

| FNINB BMO | |
|---|---|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FNB BMO toutes actions | 0,18 |
| FNB BMO ESG Équilibré | 0,18 |
| FNB BMO Équilibré | 0,18 |
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | 0,65 |
| FNB BMO canadien de dividendes | 0,35 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | 0,65 |
| FNB BMO Conservateur | 0,18 |
| FNB BMO obligations à escompte de sociétés | 0,15 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | 0,40 |
| FNB BMO agriculture mondiale | 0,35 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | 0,65 |
| FNB BMO lingots d'or | 0,20 |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | 0,20 |
| FNB BMO Croissance | 0,18 |
| FNB BMO internationales de dividendes | 0,40 |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | 0,40 |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | 0,35 |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | 0,45 |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | 0,40 |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | 0,40 |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | 0,30 |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | 0,30 |
| FNB BMO revenu mensuel | 0,18 |
| FNB BMO à rendement bonifié | 0,65 |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | 0,09 |
| FNB BMO obligations à très court terme | 0,15 |

| FNINB BMO | |
|---|---|
| FNB BMO | Frais de gestion annuels (%) |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | 0,15 |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | 0,12 |
| FNB BMO américain de dividendes | 0,30 |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | 0,30 |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | 0,65 |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | 0,65 |

Frais des fonds sous-jacents

Un FNB BMO peut, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, investir dans des fonds sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe ou par des gestionnaires de fonds indépendants. À l'heure actuelle, chaque FNB de référence est un fonds sous-jacent qui est géré par le gestionnaire. Ces fonds sous-jacents acquittent des frais en plus des frais payables par un FNB BMO. Un FNB BMO n'a pas à payer les frais de gestion ni de rémunération incitative à l'égard d'un investissement dans un fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, entraînerait le paiement en double des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Afin d'assurer qu'il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion facturables à l'égard du FNB BMO et de tout placement dans un fonds sous-jacent, les frais de gestion du FNB BMO seront réduits du montant des frais de gestion payés par le FNB BMO relativement à son placement dans le fonds sous-jacent.

De plus, un FNB BMO n'a pas à payer de frais d'achat ou de rachat relativement aux achats ou aux rachats de titres des fonds sous-jacents dans lesquels il investit si ces fonds sont gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec lui. Il n'a pas non plus à payer de frais d'achat ou de rachat relativement à ses achats ou à ses rachats de titres de fonds sous-jacents qui, pour une personne raisonnable, doubleraient des frais payables par un investisseur d'un FNB BMO.

Frais d'exploitation

Outre les frais de gestion, chaque FNB BMO doit régler les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107 (notamment les frais liés à la mise sur pied et à l'exploitation continue du CEI), les courtages et les commissions, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TVH, les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement des premiers FNB BMO et les dépenses extraordinaires. Il incombe au gestionnaire de régler tous les autres coûts et frais des FNB BMO, y compris la rémunération payable aux dépositaires, à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, aux courtiers principaux, au mandataire aux fins du régime et à

d'autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs d'indices, dont le gestionnaire a retenu les services. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO – Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur ».

Si un FNB BMO détient des titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires de fonds indépendants, les frais engagés par chacun de ces autres fonds relativement à son exploitation sont indirectement pris en charge par le FNB BMO en plus des frais d'exploitation que celui-ci engage directement.

Distributions sur les frais de gestion

Pour obtenir des frais de gestion concurrentiels, le gestionnaire peut accepter de réduire les frais de gestion qu'il recevrait autrement des FNB BMO à l'égard de placements effectués dans ceux-ci par certains porteurs de parts. Une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais réduits du FNB BMO sera distribuée en espèces par le FNB BMO à ces porteurs de parts à titre de « distributions sur les frais de gestion ».

Le gestionnaire, à son gré et à l'occasion, établira, le cas échéant, le moment et le montant du versement des distributions sur les frais de gestion à l'égard des parts d'un FNB BMO. De façon générale, les distributions sur les frais de gestion seront calculées et attribuées en fonction du nombre moyen de parts d'un porteur de parts (à l'exclusion des parts prêtées par des porteurs de parts aux termes de conventions de prêt de titres) au cours de chaque période applicable, tel qu'il est précisé à l'occasion par le gestionnaire. Seuls les véritables propriétaires de parts (y compris les courtiers désignés et les courtiers) pourront recevoir des distributions sur les frais de gestion, et non les courtiers ou autres adhérents à la CDS qui détiennent des parts pour le compte de propriétaires véritables. Les distributions sur les frais de gestion seront d'abord prélevées sur le revenu net du FNB BMO, puis sur ses gains en capital et, enfin, sur son capital. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour obtenir plus de précisions. Pour recevoir une distribution sur les frais de gestion pour une période donnée, le propriétaire véritable de parts doit soumettre une demande en ce sens vérifiée par un adhérent à la CDS pour le compte du propriétaire véritable de parts et fournir au gestionnaire les autres renseignements que celui-ci pourrait exiger conformément aux modalités et à la procédure qu'il établira à l'occasion.

Le gestionnaire se réserve le droit de cesser ou de modifier les distributions sur les frais de gestion à tout moment. Les porteurs de parts subiront généralement les incidences fiscales des distributions sur les frais de gestion qu'ils recevront d'un FNB BMO.

Frais payables directement par vous

Les porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'intermédiaire d'une Bourse ne paient aucuns frais directement au gestionnaire ou au FNB BMO relativement à ces achats et ventes.

Si la convention liant le courtier désigné ou la convention de courtage applicable le stipule, le gestionnaire ou un FNB BMO peut facturer aux courtiers désignés et/ou aux courtiers des frais pour compenser certains coûts d'opérations rattachés à une émission de parts du FNB BMO en faveur du courtier désigné et/ou du courtier. Se reporter aux rubriques « Achats de parts » et « Rachat et échange de parts ».

FACTEURS DE RISQUE

Les FNB BMO alternatifs sont des « OPC alternatifs » pour l'application des lois sur les valeurs mobilières et sont autorisés à utiliser des stratégies qui sont généralement interdites aux OPC classiques, comme emprunter des fonds, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et utiliser l'effet de levier de façon générale. Même si ces stratégies seront uniquement employées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement des FNB BMO alternatifs, dans certaines conditions du marché, elles pourraient accentuer le risque qu'un placement dans les FNB BMO alternatifs perde de la valeur.

Outre les facteurs mentionnés ailleurs dans le présent prospectus, le texte qui suit présente certains facteurs se rapportant à un placement dans les parts, dont les souscripteurs éventuels devraient tenir compte avant d'acheter des parts. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, les facteurs de risque décrits à la sous-rubrique « Risques

généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO » sont des facteurs de risque qui s'appliquent à chaque FNB BMO, tandis que les facteurs de risque qui sont décrits à la rubrique « Autres risques inhérents à un placement dans un ou plusieurs FNB BMO » s'appliquent à un ou à plusieurs (mais non à l'ensemble) des FNB BMO. Veuillez vous reporter au tableau figurant à la rubrique «Autres risques inhérents à un placement dans un ou plusieurs FNB BMO », qui indique les risques qui s'appliquent à chaque FNB BMO.

Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO

Risques généraux liés aux placements

Avant d'investir dans un FNB BMO, il faut comprendre que sa valeur peut fluctuer en fonction de l'évolution de la situation financière des émetteurs des placements sous-jacents, de la conjoncture des marchés et d'autres facteurs. Les placements sous-jacents détenus par un FNB BMO et la valeur d'un FNB BMO peuvent fluctuer à court terme en raison des mouvements des marchés et à long terme pendant des périodes prolongées de hausses ou de baisses des marchés. En plus des variations de la condition des marchés de manière générale, des événements locaux, régionaux et mondiaux, notamment la guerre, des actes de terrorisme, la propagation d'une maladie infectieuse ou d'autres problèmes de santé publique ainsi que des récessions pourraient avoir une incidence considérable sur un fonds et ses placements et entraîner des fluctuations de la valeur d'un fonds. L'identité et la pondération des actifs qu'un FNB BMO détient peuvent aussi changer à l'occasion.

Risque lié à un placement dans un fonds de fonds

Les FNB BMO peuvent investir directement dans d'autres FNB, des organismes de placement collectif ou d'autres fonds d'investissement, ou obtenir une exposition à ceux-ci (notamment au moyen d'options Converge), dans le cadre de leur stratégie de placement. Ces FNB BMO comportent les risques inhérents aux fonds sous-jacents ou aux FNB de référence, sous réserve des options Converge, selon le cas. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le FNB BMO sera incapable d'évaluer exactement une partie de son portefeuille de placements et pourrait ne pas être en mesure de racheter ses parts.

Risque lié à la catégorie d'actifs

Le rendement des placements détenus par un FNB BMO peut être inférieur au rendement d'autres placements qui cherchent à reproduire le rendement de pays, régions, industries, catégories d'actifs ou secteurs variés. Le rendement de diverses catégories d'actifs est cyclique et est donc parfois supérieur ou inférieur au rendement des marchés boursiers en général.

Risque d'interdiction d'opérations sur les titres

Si les titres détenus par un FNB BMO font l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnée par la Bourse, une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, le gestionnaire peut suspendre l'échange ou le rachat des parts jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par les lois.

Risque lié aux fluctuations de la valeur liquidative et de la valeur liquidative par part

La valeur liquidative et la valeur liquidative par part varieront en fonction, notamment, de la valeur des avoirs d'un FNB BMO. Le gestionnaire et les FNB BMO n'ont aucun contrôle sur les facteurs qui influent sur la valeur des avoirs d'un FNB BMO, notamment les facteurs qui touchent les marchés boursiers et obligataires et les marchés des marchandises en général, comme la conjoncture économique et politique, les fluctuations des taux d'intérêt, les facteurs inhérents aux émetteurs des titres, comme les changements de dirigeants, les modifications de la direction stratégique, l'atteinte d'objectifs stratégiques, les fusions, les acquisitions et les dessaisissements, les modifications des politiques en matière de distributions et de dividendes et d'autres événements.

Le FNB BMO lingots d'or est conçu pour reproduire autant que possible le rendement du cours de l'or. Le cours de l'or a fluctué considérablement au cours des dernières années. Les changements dans l'offre et la demande mondiales, des événements politiques, économiques ou financiers mondiaux ou régionaux, particulièrement ceux de nature imprévue, des pandémies, les attentes des investisseurs en ce qui a trait à l'inflation, les taux de change et les activités de négociation et d'investissement des fonds de marchandises peuvent influencer sur la valeur des lingots d'or détenus par le FNB BMO lingots d'or.

Risque lié au manque de liquidité

Si un FNB BMO ne peut disposer d'une partie ou de la totalité des titres qu'il détient ou dénouer facilement des opérations sur dérivés, il pourrait devoir attendre avant de recevoir le produit de disposition jusqu'au moment où il sera en mesure de disposer de ces titres ou dérivés, selon le cas, ou il pourrait être en mesure d'en disposer uniquement à des prix susceptibles de ne pas refléter la valeur réelle de ces placements. De la même façon, si certains titres sont particulièrement illiquides, le gestionnaire pourrait ne pas pouvoir acquérir le nombre de titres souhaité à un prix qu'il juge acceptable et au moment opportun.

En ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or, tout jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts du FNB BMO lingots d'or en contrepartie d'une somme en espèces, à un prix de rachat par part correspondant au moindre des montants suivants : i) 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat; ou ii) la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Pour financer le règlement du prix de rachat, le FNB BMO lingots d'or peut se départir de lingots d'or. La capacité du FNB BMO lingots d'or à se départir de lingots d'or peut être limitée par une situation indépendante de sa volonté, comme des guerres, l'intervention des autorités civiles ou militaires, des soulèvements populaires, des situations d'urgence régionales ou nationales, des embargos, des saisies, des émeutes, des actes de sabotage, de vandalisme ou de terrorisme, des tempêtes, des tremblements de terre, des inondations, des explosions nucléaires ou d'autres déflagrations. Au cours de tels événements, le FNB BMO lingots d'or pourrait devoir attendre avant de recevoir le produit de disposition jusqu'au moment où il sera en mesure de disposer de lingots d'or, ou il pourrait être en mesure d'en disposer uniquement à des prix susceptibles de ne pas refléter la juste valeur de ces placements.

Risque lié aux distributions en nature

Une partie du portefeuille d'un FNB BMO peut être investie dans des titres, des instruments ou d'autres actifs illiquides. Rien ne garantit que tous les placements d'un FNB BMO pourront être liquidés avant la dissolution du FNB BMO et que seules des espèces seront distribuées aux porteurs de parts de ce fonds. Les titres, les instruments ou les autres actifs que les porteurs de parts pourraient recevoir au moment de la dissolution pourraient ne pas être facilement négociables et pourraient devoir être détenus pendant une période indéterminée.

Risque lié à la concentration et au secteur

Un FNB BMO peut investir dans un ou plusieurs émetteurs une proportion de son actif net qui est supérieure à celle qui est habituelle pour bon nombre de fonds d'investissement et peut, par conséquent, être touché davantage par le rendement des émetteurs individuels dans son portefeuille. Dans la mesure où ses placements sont concentrés dans un nombre restreint d'émetteurs, un FNB BMO pourrait subir des pertes attribuables à des événements défavorables touchant ces émetteurs. Le portefeuille de placement d'un tel FNB BMO est moins diversifié. Par conséquent, le FNB BMO pourrait réagir davantage à un événement économique, politique ou réglementaire qu'un FNB diversifié investissant dans un plus grand nombre d'émetteurs. En outre, la baisse de la valeur marchande de l'un des placements du FNB BMO pourrait avoir une plus grande incidence sur la valeur du FNB BMO que si celui-ci était un fonds diversifié.

De plus, un FNB BMO peut concentrer ses placements dans une industrie, une région géographique ou un secteur économique en particulier. Un tel FNB BMO peut donc mettre l'accent sur le potentiel du secteur en question, mais il devient alors plus risqué que les fonds d'investissement diversifiés. Comme les titres d'un même secteur ou d'une même région géographique ont tendance à subir l'influence des mêmes facteurs, les fonds axés sur un secteur ou un pays donné ont tendance à connaître une plus grande fluctuation de leurs cours. Ces risques fondés sur le secteur et le pays, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les émetteurs dans lesquels un FNB BMO investit, pourraient notamment inclure les risques suivants : la conjoncture économique générale ou les mouvements cycliques du marché qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la qualité du crédit ou l'offre et la demande au sein d'une industrie ou d'un pays donné; la concurrence pour l'obtention de ressources, les relations de travail ou les événements politiques ou mondiaux défavorables; l'obsolescence des technologies; la croissance des prêts; le cadre réglementaire; et l'intensification de la concurrence ou l'introduction de nouveaux produits qui pourraient avoir une incidence sur la rentabilité ou la viabilité des sociétés au sein d'une industrie ou d'une région géographique. Par ailleurs, cette industrie, cette région géographique ou ce secteur pourrait, à l'occasion, être moins populaire et avoir un rendement inférieur à celui d'autres industries ou régions géographiques ou du marché dans son ensemble. Ces FNB BMO doivent continuer de respecter leurs objectifs de placement en investissant dans leur région géographique

ou secteur particulier, même pendant les périodes où ce secteur ou cette région géographique affiche de faibles rendements.

Le FNB BMO lingots d'or investira principalement dans des lingots d'or en tout temps. Le manque de diversification de ce FNB BMO pourrait accroître son risque lié à la liquidité, ce qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à satisfaire aux demandes de rachat et faire en sorte que la volatilité de la valeur liquidative de ce FNB BMO soit relativement plus importante que celle d'un fonds plus diversifié. La valeur des parts du FNB BMO lingots d'or pourrait en être touchée défavorablement.

Risque lié à l'utilisation de dérivés

Les FNB BMO peuvent utiliser des dérivés à l'occasion conformément au Règlement 81-102 et tel qu'il est décrit à la rubrique « Stratégies de placement – Utilisation de dérivés ». L'utilisation de dérivés comporte des risques différents des risques associés à un placement direct dans des titres et à d'autres placements conventionnels, et ces risques pourraient être supérieurs. Les risques associés à l'utilisation de dérivés comprennent les suivants : i) rien ne garantit que la couverture obtenue afin de réduire les risques éliminera les pertes ou qu'un gain sera réalisé; ii) rien ne garantit qu'il existera un marché au moment où les FNB BMO voudront réaliser le contrat sur dérivés, ce qui pourrait les empêcher de réduire une perte ou de réaliser un profit; iii) les bourses de valeurs pourraient imposer des limites à l'égard des opérations pouvant être effectuées sur les contrats d'option et les contrats à terme standardisés, et ces limites pourraient empêcher les FNB BMO de réaliser le contrat sur dérivés; iv) les FNB BMO pourraient subir une perte si l'autre partie au contrat sur dérivés est incapable de remplir ses obligations, notamment dans les cas où des modifications apportées à la réglementation ou les fluctuations des marchés ont une incidence défavorable sur l'autre partie; v) si les FNB BMO détiennent une position ouverte sur une option, un swap, un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré conclu avec un courtier qui fait faillite, ils pourraient subir une perte et, en ce qui a trait à un contrat à terme standardisé ou à un contrat à terme de gré à gré ouvert, perdre le dépôt de garantie effectué auprès de ce courtier, et vi) si un dérivé est fondé sur un indice boursier et que les opérations sont suspendues sur un nombre important d'actions de l'indice ou qu'une modification est apportée à la composition de l'indice, cela pourra avoir une incidence défavorable sur le dérivé. Si une couverture de taux d'intérêt est employée, le portefeuille de placements d'un FNB BMO pourrait produire un rendement total supérieur à celui d'un portefeuille sans couverture si les taux d'intérêt montent considérablement, mais un rendement total inférieur si les taux d'intérêt sont stables ou diminuent.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés par un FNB BMO portera ses fruits. Une corrélation historique imparfaite pourrait exister entre le comportement du dérivé et le placement sous-jacent. Toute corrélation historique pourrait ne pas se reproduire pour la période durant laquelle le dérivé est utilisé.

Risque lié aux prêts de titres

Les FNB BMO peuvent effectuer des opérations de prêts, des mises en pension et des prises en pension de titres conformément au Règlement 81-102 afin d'en tirer un revenu additionnel. Même s'ils reçoivent une garantie correspondant au moins à 102 % de la valeur des titres en portefeuille prêtés et que cette garantie sera évaluée à la valeur du marché, les FNB BMO risqueraient de subir une perte si un emprunteur ne respectait pas son obligation de remettre les titres empruntés et que la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés.

Risque lié au cours des parts

Les parts peuvent se négocier sur le marché à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit qu'elles se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Le cours des parts fluctuera en fonction de la valeur liquidative du FNB BMO, de même que de l'offre et de la demande à la Bourse. Toutefois, étant donné que généralement, seul un nombre prescrit de parts peut être émis en faveur des courtiers désignés et des courtiers, et que les porteurs d'un nombre prescrit de parts (ou d'un multiple intégral de celui-ci) peuvent faire racheter ces parts à leur valeur liquidative, le gestionnaire estime que des escomptes ou des primes élevés par rapport à la valeur liquidative des parts ne devraient pas perdurer.

Risque lié à l'absence d'un marché actif pour les parts et d'antécédents d'exploitation

Même si les FNB BMO sont inscrits à la cote d'une Bourse et que les nouveaux FNB BMO le seront (sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la Bourse), rien ne garantit qu'un marché public actif pour de telles parts sera créé ou maintenu. Les nouveaux FNB BMO sont des fiducies de placement nouvellement formées qui n'ont aucun antécédent d'exploitation.

Risque lié à la dépendance envers le gestionnaire

Les porteurs de parts seront tributaires de la capacité du gestionnaire à gérer efficacement les FNB BMO de façon conforme aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions en matière de placement des FNB BMO. Rien ne garantit que les personnes qui sont principalement chargées de fournir les services d'administration, de gestion de portefeuille et de conseil en gestion de portefeuille aux FNB BMO demeureront à l'emploi du gestionnaire.

Risque de perte

Aucune entité, y compris la Banque de Montréal, ne garantit que vous récupérerez le montant de votre placement dans des parts des FNB BMO. À la différence des comptes bancaires ou des comptes de placement garanti, votre placement dans des parts d'un FNB BMO n'est pas garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Risque lié au rééquilibrage et au rajustement

Les rajustements qui doivent être apportés aux paniers de titres détenus par les FNB BMO en raison du rééquilibrage et des rajustements des indices en ce qui a trait aux FNB BMO ou du portefeuille en ce qui a trait aux FNB BMO peuvent être tributaires de la capacité du gestionnaire et des courtiers désignés de s'acquitter de leurs obligations respectives aux termes de la ou des conventions liant le courtier désigné. Si les courtiers désignés ne s'acquittent pas de leurs obligations, les FNB BMO pourraient être tenus de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres sur le marché. Le cas échéant, les FNB BMO engageraient des coûts liés aux opérations supplémentaires et leur pondération serait déséquilibrée, ce qui pourrait causer un écart plus grand que prévu entre leur rendement et celui des indices.

Risque lié aux modifications législatives

Rien ne garantit que les lois sur l'impôt sur le revenu ou sur les valeurs mobilières ou d'autres lois ne seront pas modifiées d'une manière qui aura une incidence défavorable sur un FNB BMO ou sur les distributions reçues par les FNB BMO ou les porteurs de parts. Rien ne garantit que la législation sur l'impôt sur le revenu fédéral canadienne et les politiques administratives et pratiques de cotisation de l'ARC ne seront pas modifiées d'une manière qui aurait une incidence défavorable sur les FNB BMO ou les émetteurs dans lesquels ils investissent. Se reporter à la rubrique « Risque lié à l'imposition » ci-dessous pour d'autres risques d'ordre fiscal.

Risque lié à l'imposition

À l'heure actuelle, chaque FNB BMO est admissible, ou devrait être réputé admissible, à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la LIR et devrait continuer de l'être à tout moment important. Si un FNB BMO devait ne pas être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la LIR pendant une période donnée, cette situation pourrait avoir des incidences défavorables sur le FNB BMO et ses porteurs de parts. Par exemple, si un FNB BMO devait ne pas être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la LIR tout au long d'une année d'imposition, le FNB BMO pourrait devoir payer l'impôt minimum de remplacement et l'impôt prévu à la partie XII.2 de la LIR et n'aurait pas droit au remboursement au titre des gains en capital (défini aux présentes). De plus, si un FNB BMO n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », il pourrait être assujéti aux règles d'« évaluation à la valeur de marché » prévues dans la LIR si plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts est détenue par des « institutions financières », au sens de la LIR, pour l'application des règles d'« évaluation à la valeur de marché ».

Si, en tout temps au cours d'une année donnée, un FNB BMO qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement compte un investisseur qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé » au sens de la LIR, le FNB BMO pourrait être assujéti à un impôt spécial au taux de 40 % prévu à la partie XII.2 de la LIR sur son « revenu de distribution » au sens de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend une personne non résidente. Le « revenu de distribution » comprend le revenu tiré de l'exploitation d'une entreprise au Canada (ce qui pourrait comprendre des gains sur certains dérivés) et les gains en capital provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » au sens de la LIR. Si cela est possible, un FNB BMO qui est assujéti à l'impôt prévu à la partie XII.2 pourrait faire des attributions qui feront en sorte que des porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt relativement à leur part de l'impôt prévu à la partie XII.2 payé par le FNB BMO.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un FNB BMO lors de la production de sa déclaration de revenus et elle pourrait exiger une nouvelle cotisation qui pourrait entraîner le paiement d'impôt par le FNB BMO ou une augmentation de la tranche imposable des distributions qui sont considérées comme ayant été payées aux porteurs de parts. Une nouvelle cotisation imposée par l'ARC pourrait faire en sorte qu'un FNB BMO soit responsable de la retenue d'impôt non versée sur des distributions antérieures à des porteurs de parts non résidents. Cette responsabilité pourrait réduire la valeur liquidative ou le cours des parts du FNB BMO.

La LIR contient des règles relatives à la restriction de pertes fiscales qui s'appliquent aux fiducies comme les FNB BMO. Les règles relatives à la restriction de pertes s'appliquent généralement à tout moment lorsqu'un porteur de parts d'une fiducie (conjointement avec les membres de son groupe) devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire de la fiducie (c.-à-d. qui détient plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts de la fiducie) ou qu'un groupe de porteurs de parts de la fiducie devient un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire de la fiducie. Si les règles s'appliquent à un FNB BMO, l'année d'imposition du FNB BMO serait alors réputée se terminer et une distribution automatique du revenu et des gains en capital nets réalisés pourrait être effectuée conformément aux modalités de la déclaration de fiducie. De plus, le FNB BMO ne pourrait pas utiliser dans des années ultérieures les pertes en capital qu'il a accumulées ni certaines autres pertes qu'il a subies. Toutefois, les fiducies qui sont admissibles à titre de « fiducies de placement déterminées », au sens des règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes, ne subiront pas ces incidences défavorables. À cette fin, une « fiducie de placement déterminée » comprend une fiducie qui remplit certaines conditions, dont le respect de certaines conditions nécessaires à l'admissibilité à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la LIR, l'abstention d'utiliser un bien dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et le respect de certaines exigences de diversification d'actifs. En raison de la façon dont les parts négociées en bourse des FNB BMO sont achetées et vendues, il pourrait être impossible pour un FNB BMO de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes est survenu ou à quel moment il est survenu. Par conséquent, rien ne garantit qu'un FNB BMO n'a pas été, ni ne deviendra dans le futur, assujéti aux règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes et rien ne garantit le moment où des distributions résultant d'un fait lié à la restriction de pertes seront effectuées.

Si un FNB BMO réalise des gains en capital en raison d'un transfert ou d'une disposition de ses biens effectué en vue de permettre un échange ou un rachat de parts par un porteur de parts, l'attribution des gains en capital à l'échelle du fonds pourrait être autorisée aux termes de la déclaration de fiducie pertinente. Aux termes de modifications récemment apportées à la LIR (la « **règle ABR** »), un FNB BMO sera en mesure d'attribuer les gains en capital aux porteurs de parts à l'échange ou au rachat de parts selon un montant déterminé en utilisant une formule (la « **limite d'attribution de gains en capital** ») fondée sur i) le montant de gains en capital attribués aux porteurs de parts à l'échange ou au rachat de parts au cours de l'année d'imposition; ii) le montant total payé pour les échanges ou les rachats de parts au cours de l'année d'imposition; iii) la valeur liquidative du FNB BMO à la fin de l'année d'imposition et à la fin de l'année d'imposition précédente, et iv) les gains en capital imposables nets du FNB BMO pour l'année d'imposition. En général, la formule prévue dans la règle ABR a pour objectif de limiter l'attribution que peut faire un FNB BMO à un montant qui n'est pas supérieur à la tranche des gains en capital imposables du FNB BMO considérée comme étant attribuable aux porteurs de parts qui ont demandé un échange ou un rachat de leurs parts pendant l'année. Le gestionnaire n'a pas l'intention d'attribuer des gains en capital aux porteurs de parts qui demandent l'échange ou le rachat de parts d'une manière qui ferait en sorte que les montants attribués soient non déductibles en vertu de la LIR. Les montants des distributions imposables faites aux porteurs de parts d'un FNB BMO qui ne demandent pas le rachat pourraient être supérieurs à ce qu'ils auraient été si les modifications n'avaient pas été adoptées.

La LIR contient des règles relatives aux EIPD concernant l'imposition de fiducies et de sociétés de personnes canadiennes cotées en bourse qui sont propriétaires de certains types de biens définis comme étant des « biens hors portefeuille » ou qui détiennent des dérivés ou tout autre bien dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada. Une fiducie visée par ces règles est assujéti à l'impôt applicable aux fiducies, à des taux comparables à ceux applicables aux sociétés par actions, sur ses revenus qui sont tirés de « biens hors portefeuille » et sur les gains en capital nets imposables à la disposition d'un bien hors portefeuille, dans la mesure où ces revenus sont distribués à ses porteurs de parts. Les FNB BMO ne seront pas assujéti à l'impôt en vertu de ces règles tant qu'ils se conforment à leurs restrictions en matière de placement à cet égard. Plus particulièrement, chacun des FNB BMO entend adopter la position selon laquelle il n'utilisera pas de biens dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada et, par conséquent, ne constituera pas une « fiducie intermédiaire de placement déterminée » (au sens de la LIR). Pour cette raison, il est prévu que chacun de ces FNB BMO versera des distributions suffisantes chaque année de tout revenu (y compris les gains en capital imposables) réalisé par le FNB BMO aux fins de l'impôt canadien au cours de l'année de

façon à ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu non remboursable prévu par la partie I de la LIR. Toutefois, si un FNB BMO constitue une fiducie intermédiaire de placement déterminée au cours d'une année donnée, les « gains hors portefeuille » (au sens de la LIR) seront généralement assujétiés à l'impôt prévu par la partie I de la LIR, même s'ils sont distribués entièrement aux porteurs de parts du FNB BMO concerné. Si un FNB BMO devait être assujéti à l'impôt en vertu des règles relatives aux EIPD, le rendement après impôts pour ses porteurs de parts pourrait s'en trouver réduit, particulièrement dans le cas d'un porteur de parts qui est exonéré d'impôt en vertu de la LIR ou qui n'est pas un résident du Canada.

La LIR contient des règles (les « **règles relatives aux mécanismes de transfert de dividendes** ») qui portent sur certains mécanismes qui ont pour effet de transférer en totalité ou en quasi totalité les possibilités de subir des pertes et de réaliser des bénéfices relativement à une action d'une société résidant au Canada dans certaines circonstances. Lorsque les règles relatives aux mécanismes de transfert de dividendes s'appliquent aux dividendes ou aux dividendes réputés reçus par des particuliers sur ces actions (y compris les sommes distribuées par une fiducie à un bénéficiaire qui sont désignées comme des dividendes imposables), la majoration des dividendes et le traitement fiscal normalement applicable aux dividendes imposables ne s'appliqueront pas.

Le ministre des Finances du Canada a publié des propositions fiscales (les « modifications concernant la RDEIF ») visant, s'il y a lieu, à restreindre la déductibilité des dépenses d'intérêts et de financement d'une société ou d'une fiducie résidant au Canada en fonction d'un ratio fixe du BAIIDA fiscal (calculé conformément aux modifications concernant la RDEIF), avec prise d'effet pour les années d'imposition commençant le 1^{er} octobre 2023 ou après cette date. Si les modifications concernant la RDEIF sont adoptées dans leur forme proposée et si ces propositions s'appliquent à un FNB BMO, le montant de toutes dépenses d'intérêts et autres dépenses de financement par ailleurs déductibles par le FNB BMO pourrait être réduit et la tranche imposable des distributions versées par le FNB BMO à ses porteurs de parts pourrait être augmentée en conséquence. Le gestionnaire examine l'incidence, s'il en est, des modifications concernant la RDEIF sur les FNB BMO.

Dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, le FNB BMO lingots d'or a l'intention de traiter les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). L'ARC a émis l'opinion que les gains (ou les pertes) de fiducies de fonds commun de placement provenant d'opérations effectuées sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de la LIR, comme un revenu ordinaire tiré d'un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial plutôt que comme des gains en capital, mais le traitement demeure, dans chaque cas, une question de fait à établir compte tenu de l'ensemble des circonstances. Les conseillers juridiques sont d'avis que la détention de lingots d'or par le FNB BMO lingots d'or sans intention de disposer de ceux-ci autrement que pour satisfaire aux demandes de rachat ne représentera vraisemblablement pas une affaire de caractère commercial, de sorte qu'une disposition de lingots d'or qui avaient été acquis antérieurement dans une telle intention donnerait probablement lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le FNB BMO lingots d'or. Étant donné que le gestionnaire a l'intention que le FNB BMO lingots d'or soit un détenteur à long terme de lingots d'or et qu'il ne prévoit pas que le FNB BMO lingots d'or vendra ses lingots d'or (autrement que lorsque cela est nécessaire pour racheter les parts de porteurs de parts ou pour financer des dépenses), le gestionnaire prévoit que le FNB BMO lingots d'or traitera les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). L'ARC pourrait être en désaccord avec la décision du FNB BMO lingots d'or de traiter les gains tirés de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital. Si une opération du FNB BMO lingots d'or est déclarée au titre du capital, mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre du revenu, le revenu net du FNB BMO lingots d'or aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions aux porteurs de parts du FNB BMO lingots d'or (y compris au FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens) pourraient augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le FNB BMO lingots d'or soit tenu responsable des impôts qui n'ont pas été retenus sur des distributions déjà versées à ses porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la LIR au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la valeur liquidative ou le cours des parts du FNB BMO lingots d'or. Une nouvelle cotisation de l'ARC réduirait également la valeur liquidative des parts du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens ou leur cours.

Risque lié à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque FNB BMO sont exposés aux risques liés à l'exploitation et à la sécurité de l'information et aux risques connexes. En règle générale, les cyberincidents peuvent résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit.

Les cyberattaques comprennent, notamment, un accès non autorisé aux systèmes numériques (p. ex., par piratage ou au moyen d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles. Les cyberattaques peuvent également être lancées par des moyens ne nécessitant pas un accès non autorisé, comme des attaques par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). Les cyberincidents qui touchent les fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des FNB BMO (notamment le gestionnaire de portefeuille, l'agent des transferts, le dépositaire ou les sous-dépositaires des FNB BMO) pourraient perturber leurs activités commerciales respectives ou avoir une incidence sur celles-ci. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes financières, l'incapacité des FNB BMO de calculer leur valeur liquidative, des entraves à la négociation, l'incapacité des porteurs de parts d'effectuer des opérations auprès des FNB BMO, l'incapacité des FNB BMO de traiter des opérations, notamment des rachats de titres, des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à la réputation ainsi que des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des conséquences défavorables semblables pourraient découler des cyberincidents visant les émetteurs de titres dans lesquels les FNB BMO investissent ou les contreparties avec lesquelles les FNB BMO effectuent des opérations.

En outre, des sommes importantes pourraient devoir être engagées pour prévenir les cyberincidents à l'avenir. Même si le gestionnaire et les FNB BMO ont mis en place des plans de continuité des activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques pour les prévenir, ces plans et systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés. De plus, le gestionnaire et les FNB BMO n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des FNB BMO, des émetteurs de titres dans lesquels les FNB BMO investissent ou de tout autre tiers dont les activités peuvent avoir une incidence sur les FNB BMO ou leurs porteurs de parts. En conséquence, les FNB BMO et leurs porteurs de parts pourraient être défavorablement touchés.

Risque lié aux conflits d'intérêts potentiels

Le gestionnaire, ses administrateurs et dirigeants de même que les membres de leur groupe (y compris les entités du groupe de BMO Groupe financier) et les personnes avec lesquelles ils ont des liens peuvent exercer des activités de promotion, de gestion ou de gestion de placement pour d'autres comptes, fonds ou fiducies qui investissent principalement dans les titres détenus par ou plusieurs FNB BMO.

Même si les dirigeants, les administrateurs et le personnel professionnel du gestionnaire consacreront aux FNB BMO autant de temps qu'ils jugent approprié pour acquitter les fonctions du gestionnaire, les employés du gestionnaire peuvent avoir des conflits dans la répartition de leur temps et de leurs services entre les FNB BMO et les autres fonds gérés par le gestionnaire ou des entités du groupe de BMO Groupe financier.

Risque lié aux investisseurs importants

Une tranche importante des parts d'un FNB BMO peut être détenue par un seul investisseur, y compris un autre FNB BMO ou un autre fonds d'investissement membre du groupe de BMO. Si un investisseur important devait acheter ou vendre une tranche considérable de parts d'un FNB BMO, la valeur marchande de ces parts pourrait temporairement chuter ou grimper, selon le cas, si bien que les parts seraient achetées ou vendues moyennant un escompte ou une prime plus important par rapport à la valeur liquidative par part du FNB BMO que ce qui est attendu dans le cours normal en raison du volume de parts achetées ou vendues. Cependant, puisque les porteurs de parts et les preneurs fermes peuvent échanger le nombre prescrit de parts d'un FNB BMO à la valeur liquidative par part, le gestionnaire est d'avis que tout escompte ou toute prime d'importance par rapport à la valeur liquidative par part d'un FNB BMO ne serait que temporaire. Si un porteur de parts achète des parts d'un FNB BMO lorsque le cours d'une part comporte une prime par rapport à la valeur liquidative par part ou vend des parts d'un FNB BMO lorsque le cours d'une part comporte un escompte par rapport à la valeur liquidative par part en raison de l'achat ou de la vente de parts par un porteur de parts important d'un FNB BMO, le porteur de parts pourrait subir une perte.

Autres risques inhérents à un placement dans un ou plusieurs FNB BMO

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d' or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l' or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l' effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d' opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l' utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|--|---|---|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|--|-----------------------------------|---|---|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| FINB BMO obligations totales | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO toutes actions | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO ESG Équilibré | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO Équilibré | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO canadien de dividendes | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO vente d' options d' achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|---|---|--|--|--|
| FNB BMO Conservateur | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO obligations à escompte de sociétés | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes de banques canadiennes | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes d'énergie | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes de la santé | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes de technologie | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | |
| FNB BMO vente d' options d'achat couvertes de banques américaines | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations à escompte | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré banques | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré produits industriels | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|
| FINB BMO équilibré de FPI | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré banques américaines | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Convergence | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d'un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d'une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d'or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d'options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d'options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--------------------------|--|--|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--|---|-----------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|--|---|---|---|--|--|
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | | | ✓ | | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO agriculture mondiale | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO communications mondiales | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couverts en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couverts en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converse | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicielle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|---|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO infrastructures mondiales | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO lingots d'or | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de gouvernements | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO Croissance | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| FNB BMO internationales de dividendes | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO Japon | | | ✓ | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO petites aurifères | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | | |
| FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO revenu mensuel | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|---|---|--|--|
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI EAFE | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO à rendement bonifié | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| FINB BMO obligations à rendement réel | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO S&P 500 | | | ✓ | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | | | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations à escompte à court terme | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|---|---|---|--|
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO TIPS à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO obligations à très court terme | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | ✓ | | | | | ✓ | | | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | |
| FINB BMO obligations totales américaines | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO américain de dividendes | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | | | | | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | |

| | Risque lié aux métaux de base | Risque de perte malgré la marge de protection | Risque lié au calcul et à la dissolution des indices | Risque de remboursement anticipé | Risque lié au plafond | Risque lié à l'épuisement du capital | Risques liés aux FNB axés sur la Chine | Risque lié aux marchandises | Risque lié à la concentration et au secteur | Risque lié aux options Converge | Risque lié à la contrepartie | Risque lié aux notes de crédit | Risque lié à la couverture du change | Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part | Risque lié aux marchés émergents | Risque lié au secteur de l'énergie | Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres | Risque de change | Risque lié à la prolongation | Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres | Risque lié au titre et à la qualité | Risque lié aux placements étrangers | Risques généraux liés aux titres de créance | Risques généraux liés aux actions privilégiées | Risque lié à la concentration géographique en Inde | Risque lié à la transition des taux IBOR | Risque lié à la concentration dans un indice | Risque lié à la reproduction d' un indice | Risque lié à la stratégie de placement indicelle | Risque lié à l'inflation | Risque lié à l'absence d' une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or | Risque lié aux ventes importantes d' or | Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA | Risque lié à l'effet de levier | Risque lié à la perte de lingots | Risque lié aux métaux précieux | Risque lié à la vente d' options de vente | Risque lié à des frais d'opérations plus élevés | Risque lié à la vente à découvert | Risque lié à la période du résultat cible | Risque lié au traitement fiscal des options | Risque lié à l'utilisation d' options | Risque lié aux titres du Trésor américain | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|--------------------------|---|---|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNB BMO vente d' options de vente de sociétés américaines | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | |
| FNB BMO vente d' options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | | | | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | | | |
| FINB BMO TIPS américains | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Risque lié aux métaux de base

Le FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens pourrait comporter un certain nombre de risques inhérents aux métaux industriels, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, qui sera touchée par le volume des activités utilisant les métaux industriels et par la disponibilité de substituts artificiels et synthétiques; ii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au raffinage, en passant par l'entreposage et la fusion; iii) les rajustements des stocks; iv) les variations des coûts de production, y compris des coûts de l'entreposage, de la main-d'œuvre et de l'énergie, et v) les coûts liés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur le FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens et la valeur de ses parts pourrait augmenter ou réduire l'incidence d'un autre facteur.

Risque de perte malgré la marge de protection

La stratégie de placement du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un FNB de référence à l'égard des parts de ce FNB de référence achetées le premier jour d'une période du résultat cible et détenues pendant toute la période du résultat cible (sous réserve du plafond applicable) tout en limitant, ou en procurant une marge de protection contre, les pertes liées à une baisse. Rien ne garantit que le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens parviendront à appliquer avec succès leur stratégie de protection contre les baisses du cours du FNB de référence applicable si ce cours perd de la valeur pendant la période du résultat cible. Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens n'offrent aucune protection du capital et les porteurs de parts du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens pourraient subir des pertes importantes sur leur placement, dont la perte de l'intégralité de leur placement.

Risque lié au calcul et à la dissolution des indices

En cas de défaillance de l'ordinateur ou des autres installations des fournisseurs d'indices, de la Bourse ou d'une autre bourse de valeurs pertinente pour quelque raison que ce soit, le calcul de la valeur des indices et la fixation par le gestionnaire du nombre prescrit de parts et des paniers de titres pourraient être retardés et la négociation des parts pourrait être suspendue pendant un certain temps.

Si un fournisseur d'indices cesse de calculer l'indice applicable ou si une convention de licence est résiliée, le gestionnaire pourra dissoudre le FINB BMO pertinent sur remise d'un préavis de 60 jours, modifier l'objectif de placement du FINB BMO, chercher à reproduire un autre indice ou prendre les autres arrangements qu'il considère comme appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts du FINB BMO compte tenu des circonstances.

Risque de remboursement anticipé

Durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, l'émetteur d'un titre remboursable par anticipation peut rembourser un titre avant l'échéance. Ainsi, un FNB BMO pourrait réinvestir le produit de ce titre à un taux d'intérêt inférieur, ce qui entraînerait une réduction de son revenu.

Le FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens est assujéti au risque de paiement anticipé, soit un type de risque de remboursement anticipé qui découle du paiement par un emprunteur d'une tranche de son prêt avant son échéance, ce qui fait en sorte que le FNB BMO devra réinvestir le produit selon la conjoncture du moment. Dans la mesure où la conjoncture actuelle offre des taux d'intérêt moins avantageux que ceux offerts au

moment du prêt initial, le FNB BMO recevra des paiements d'intérêts futurs générés par le prêt de remplacement inférieurs à ceux qu'il aurait obtenus si le prêt initial n'avait pas été payé par anticipation.

Risque lié au plafond

Un nouveau plafond pour chaque FNB à résultat structuré est fixé au début de chaque période du résultat cible et varie en fonction de la conjoncture du marché. Ainsi, le plafond peut augmenter ou diminuer d'une période du résultat cible à l'autre, et il est peu probable qu'il demeure le même pour des périodes du résultat cible consécutives.

La stratégie de placement de chaque FNB à résultat structuré vise à procurer un revenu et une appréciation qui correspondent dans la mesure du possible au rendement d'un indice de référence ou d'un FNB de référence ou qui procurent environ le double (2x) du rendement d'un indice de référence ou d'un FNB de référence, selon le cas, à l'égard des parts de ce FNB de référence achetées le premier jour d'une période du résultat cible et détenues pendant toute la période du résultat cible, sous réserve d'un plafond d'appréciation prédéterminé (avant les frais et les taxes et impôts). Si un porteur de parts ne détient pas ses parts d'un FNB à résultat structuré pendant toute une période du résultat cible, les rendements réalisés par ce porteur de parts pourraient ne pas correspondre au rendement que ce FNB à résultat structuré cherche à atteindre. Si le cours du FNB de référence augmente au cours d'une période du résultat cible au-delà du plafond pour cette période du résultat cible, le FNB à résultat structuré ne profitera pas de ces gains excédentaires ou des autres distributions à l'égard du FNB de référence. Si un investisseur achète des parts d'un FNB à résultat structuré après le premier jour d'une période du résultat cible et que le cours du FNB de référence a atteint un niveau proche du plafond, sa capacité de réaliser un gain de placement sur ses parts pourrait être faible ou nulle.

Risque lié à l'épuisement du capital

Les parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe versent des distributions mensuelles d'un montant fixe composé, en totalité ou en partie, d'un remboursement de capital. Par ailleurs, certaines autres catégories des FNB BMO peuvent faire des distributions composées, en totalité ou en partie, d'un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduit le montant du placement initial et peut faire en sorte que le montant du placement initial soit intégralement remboursé à l'investisseur. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du FNB BMO, ce qui pourrait réduire la capacité du FNB BMO à générer un revenu à l'avenir. Les investisseurs ne devraient pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution. Un FNB BMO ne peut effectuer des remboursements de capital à l'égard d'une catégorie que dans la mesure où le solde du compte de capital est positif pour la catégorie visée. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis.

Risques liés à un FNB axé sur la Chine

Les risques suivants s'appliquent aux FNB BMO qui sont axés sur la Chine :

Concentration géographique en Chine

Puisque le FINB BMO MSCI China ESG Leaders concentre ses placements dans des sociétés chinoises, son rendement devrait être étroitement lié à la situation sociale, politique et économique de la Chine et être plus volatil que le rendement de fonds plus diversifiés sur le plan géographique. Bien que l'économie chinoise ait connu une croissance rapide ces dernières années et que le gouvernement chinois ait mis en œuvre des réformes économiques importantes pour libéraliser la politique commerciale, favoriser l'investissement étranger et réduire le contrôle gouvernemental de l'économie, rien ne garantit que la croissance économique se poursuivra ou que ces réformes seront maintenues. L'économie chinoise pourrait également connaître une croissance plus lente si la demande mondiale ou nationale pour les produits chinois diminue considérablement et/ou si les principaux partenaires commerciaux appliquent des tarifs douaniers ou mettent en œuvre d'autres mesures protectionnistes. L'économie chinoise pourrait également être touchée par une hausse des taux d'inflation, une récession économique, l'inefficacité du marché, la volatilité et des anomalies concernant les cours qui pourraient être liées à l'influence gouvernementale, à un manque d'information à la disposition du public et/ou à une instabilité politique et sociale. Le gouvernement chinois exerce un contrôle sur la monnaie afin d'atteindre des objectifs économiques sur les plans commercial et politique et s'immisce souvent dans le marché de la monnaie. Le gouvernement chinois joue également un rôle majeur dans les politiques économiques du pays en matière d'investissements étrangers. Les investisseurs étrangers sont exposés au risque de perte découlant de l'expropriation ou de la nationalisation de leurs actifs et de leurs biens d'investissement, à des restrictions

gouvernementales sur les investissements étrangers et au rapatriement de capitaux investis. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au rendement du FINB BMO MSCI China ESG Leaders et accroître la volatilité d'un placement dans ce FNB BMO.

Concentration géographique à Hong Kong

Le FINB BMO MSCI China ESG Leaders peut investir une grande partie de ses actifs dans des placements à Hong Kong, soit une région administrative spéciale de la Chine. Un placement dans des sociétés qui sont constituées à Hong Kong ou dont les titres s'y négocient comporte des incidences particulières qui ne sont habituellement pas associées à un placement dans des pays dotés de gouvernements plus démocratiques ou d'économies ou de marchés boursiers mieux établis. La Chine continentale est le principal partenaire commercial de Hong Kong, sur le plan tant des exportations que des importations. Tout changement touchant l'économie, la réglementation commerciale ou les taux de change de la Chine est susceptible de nuire à l'économie de Hong Kong.

Impact de l'examen des CAAÉ de sociétés chinoises par les organismes de réglementation américains

Les États-Unis ont récemment adopté une ligne de conduite plus dure visant les entreprises chinoises qui se traduit notamment ce qui suit : exiger des investisseurs américains qu'ils se retirent de sociétés chinoises associées aux forces armées de la Chine, exiger des sociétés chinoises qu'elles se conforment aux normes d'audit des États-Unis afin de maintenir l'inscription de leurs titres aux bourses américaines et bannir les opérations américaines avec huit applications chinoises associées à diverses sociétés chinoises. En conséquence de ces mesures, entre autres, et en supposant que certaines, sinon l'ensemble, des restrictions demeurent en vigueur, les CAAÉ de nombreuses sociétés chinoises pourraient être radiés de la cote des bourses américaines, ce qui a entraîné des incertitudes réglementaires et politiques considérables pour les sociétés chinoises qui ont émis des CAAÉ. La radiation des CAAÉ pourrait faire en sorte que ces derniers soient moins liquides et faire chuter leur valeur, ce qui aurait un impact correspondant sur la valeur du FINB BMO MSCI China ESG Leaders en raison de ses placements dans des CAAÉ. S'il n'est pas en mesure d'investir dans des CAAÉ par l'intermédiaire des bourses américaines, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders pourrait engager des frais supplémentaires et courir un risque de change accru associé à l'achat de titres directement sur des bourses étrangères.

Risque lié aux marchandises

Certains FNB BMO alternatifs peuvent investir directement ou indirectement dans des marchandises, ou obtenir une exposition à des marchandises, en investissant dans des sociétés qui exercent des activités dans des secteurs axés sur des marchandises ou en utilisant des FNB. Les variations des prix des marchandises, qui peuvent fluctuer considérablement sur de courtes périodes, influenceront sur ces placements et, par conséquent, sur la valeur du placement d'un FNB BMO alternatif dans ces marchandises et la valeur liquidative de ce dernier. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, les facteurs monétaires et politiques internationaux, les interventions des banques centrales et les fluctuations des taux d'intérêt et du change.

Risque lié aux options Converge

Les options Converge que détiennent les FNB à résultat structuré pourront être exercées au prix d'exercice seulement à leur date d'expiration. Avant la date d'expiration, la valeur des options Converge sera établie en fonction des cours du marché ou au moyen d'autres méthodes reconnues d'établissement du prix. La valeur des options Converge avant la date d'expiration peut fluctuer en raison de facteurs connexes autres que le cours du FNB de référence applicable. Parmi les facteurs pouvant avoir une incidence sur la valeur des options Converge, outre les fluctuations du cours du FNB de référence applicable, figurent les fluctuations de la valeur d'un indice de marché connexe, les fluctuations des taux d'intérêt, les fluctuations de l'offre et de la demande, une baisse de liquidité des options Converge, la durée restante jusqu'à l'expiration de l'option Converge et les variations des niveaux de volatilité du FNB de référence. De plus, la valeur des options Converge n'augmente pas ou ne diminue pas au même rythme que le cours du FNB de référence applicable ou de ses titres sous-jacents. Les cours des options Converge pourraient être très volatils et fluctuer considérablement sur une courte période.

Les options Converge ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse et sont moins liquides que d'autres options négociées en bourse. En l'absence d'un marché facilement accessible, il est plus difficile pour les FNB à résultat

structuré concernés d'établir la valeur des options Converge, et le jugement de l'agent des calculs pourrait jouer un rôle accru dans l'évaluation des avoirs de ces FNB à résultat structuré en raison de la disponibilité réduite de données objectives fiables sur les cours.

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations aux termes des contrats sur options Converge ou ne pas être disposée à s'en acquitter.

Risque lié à la contrepartie

Les opérations avec un FNB BMO alternatif auxquelles participe une contrepartie sont assujetties au risque que la contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation envers le FNB BMO alternatif. Le risque lié à la contrepartie peut découler de la situation financière de la contrepartie (c.-à-d. des difficultés financières, la faillite ou l'insolvabilité), des activités et de l'évolution du marché ou d'autres raisons, qu'elles soient prévues ou non. L'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de son obligation peut entraîner une perte financière importante pour le FNB BMO alternatif. Le FNB BMO alternatif pourrait ne pas parvenir à récupérer son placement auprès de la contrepartie ou n'en récupérer qu'une partie et/ou la récupération pourrait faire l'objet de délais.

Risque lié aux notes de crédit

Les titres (y compris les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires) détenus par certains FNB BMO qui sont considérés comme ayant reçu une note inférieure à la note attribuée aux placements de qualité pourraient comporter un risque de crédit ou de défaut supérieur par rapport aux titres ayant reçu une note supérieure. Les titres à rendement élevé sont souvent émis par des entreprises dont le taux d'endettement est élevé ou par de petites entreprises moins solvables. Ces titres pourraient être plus volatils que les titres ayant reçu une note supérieure de durée similaire. De plus, la possibilité qu'un titre voie sa note de crédit diminuer ou que l'émetteur de ce titre omette d'effectuer un paiement d'intérêt et/ou un remboursement de capital pourrait réduire le revenu d'un FNB BMO ainsi que le cours de ses parts.

Risque lié à la couverture du change

L'exposition du portefeuille d'un FNB couvert ou des parts couvertes d'un FNB à parts couvertes à une autre monnaie que le dollar canadien fera l'objet d'une couverture par rapport au dollar canadien. Les FNB couverts, et les FNB à parts couvertes, en ce qui a trait aux parts couvertes, cherchent à couvrir l'exposition directe aux devises par rapport au dollar canadien en concluant des opérations de change à terme avec des institutions financières qui ont une « notation désignée » au sens du Règlement 81-102. Même s'il n'y a aucune garantie que ces opérations couvriront parfaitement l'exposition sous-jacente des FNB, le gestionnaire prévoit qu'elles seront efficaces pour l'essentiel.

Pour les FNB couverts qui sont également des FINB BMO, les coûts, les risques ou les autres incidences sur le rendement de cette stratégie de couverture du change devraient entraîner certains écarts par rapport au rendement d'un indice applicable. Pour les FNB couverts qui sont également des FNINB BMO et pour les parts couvertes, les coûts, les risques ou les autres incidences sur le rendement de cette stratégie de couverture du change devraient entraîner certains écarts par rapport au rendement local sous-jacent du FNB BMO.

L'efficacité de cette stratégie de couverture du change sera, en général, tributaire de la volatilité i) du dollar canadien par rapport aux devises à couvrir; ii) du moment auquel la couverture est utilisée à l'égard du FNB BMO; iii) pour les FINB BMO, des titres constituants applicables; et iv) pour les FNINB BMO et les parts couvertes, des titres en portefeuille sous-jacents applicables.

Une volatilité accrue réduira généralement l'efficacité de la stratégie de couverture du change. L'efficacité de cette stratégie peut également être touchée par toute différence importante entre les taux d'intérêt canadiens et les taux d'intérêt des devises.

Sauf comme il est indiqué ci-dessus, les FNB BMO ne couvriront aucun risque de change par rapport à la monnaie dans laquelle la catégorie applicable de parts est libellée.

La possibilité de souscrire des parts en dollars américains est offerte aux investisseurs uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Risque lié à la diminution du nombre de lingots que représente chaque part

Puisque le FNB BMO lingots d'or ne devrait pas produire de revenu net et pourrait être tenu de vendre des lingots d'or au fil du temps, au besoin, pour régler certains de ses frais et pour financer certains rachats, la quantité de lingots d'or que représente chaque part du FNB BMO lingots d'or diminuera, et la valeur liquidative par part pourrait diminuer, graduellement au fil du temps, peu importe si le cours des parts de ce FNB BMO augmente ou diminue en réponse à la fluctuation du cours de l'or. Le placement continu de parts du FNB BMO ne renversera pas cette tendance, puisque la quantité de lingots d'or acquise grâce au produit tiré du placement tiendra proportionnellement compte de la quantité de lingots d'or que représentaient les parts du FNB BMO émises dans le cadre du placement.

Risque lié aux marchés émergents

Certains FNB BMO comportent un certain nombre de risques inhérents à une exposition à des émetteurs se trouvant dans des marchés émergents. Les investissements dans les titres d'émetteurs de pays de marchés émergents comportent des risques qui ne sont pas associés à des placements dans les titres d'émetteurs de pays développés. Les marchés émergents peuvent être passablement plus volatiles, et d'autant moins liquides, que les marchés plus développés comme le Canada. Les marchés émergents sont assujettis à une plus grande instabilité politique et économique, à une incertitude entourant l'existence de marchés pour la négociation et à un plus grand nombre de restrictions gouvernementales applicables aux placements étrangers comparativement aux marchés plus développés.

Il pourrait y avoir moins de renseignements publics disponibles à l'égard des émetteurs de marchés émergents et ces émetteurs ne sont pas assujettis aux normes uniformes en matière de communication de l'information financière, d'audit et de comptabilité applicables aux émetteurs canadiens. Il pourrait ne pas y avoir une seule bourse de valeurs centralisée sur laquelle les titres sont négociés dans les pays émergents et les systèmes de gouvernance d'entreprise auxquels les sociétés des marchés émergents sont assujetties pourraient être moins sophistiqués que ceux auxquels sont assujettis les émetteurs canadiens et, par conséquent, les actionnaires de telles sociétés pourraient ne pas jouir de bon nombre des protections dont jouissent les actionnaires au Canada.

Les lois sur les valeurs mobilières d'un grand nombre de pays émergents sont relativement récentes et ne sont pas définitives. Les lois portant sur les placements étrangers dans les titres de marchés émergents, la réglementation sur les valeurs mobilières, les titres de propriété à l'égard des titres et les droits des actionnaires pourraient donc changer rapidement et de façon imprévisible. En outre, la mise en application des régimes fiscaux aux paliers local, régional et fédéral dans les pays émergents pourrait ne pas être uniforme et changer soudainement.

Risque lié au secteur de l'énergie

Certains FNB BMO pourraient comporter un certain nombre de risques inhérents au secteur de l'énergie, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, qui sera touchée par le volume des activités industrielles et commerciales qui sont associées à une demande énergétique; ii) les modifications du prix des sources d'énergie de remplacement; iii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou de la production de sources énergétiques ou encore de l'approvisionnement en celles-ci; iv) les rajustements des stocks; v) les variations des coûts de production et d'expédition, et vi) les coûts liés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur un FNB BMO et la valeur de ses parts pourrait accroître ou réduire l'incidence d'un autre facteur.

Risque lié au placement dans des titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres tels que les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs la propriété partielle d'une société. La valeur d'un titre de capitaux propres varie en fonction de la situation financière de la société qui l'a émis. La conjoncture des marchés et la vigueur de l'économie dans son ensemble peuvent avoir une influence sur le cours des titres de capitaux propres. Certains titres peuvent être particulièrement sensibles à la fluctuation générale des marchés, ce qui risque de donner lieu à un degré élevé de volatilité du cours de ces titres et de la valeur liquidative d'un FNB BMO qui investit dans ces titres dans certaines conditions du marché et au fil du temps. Les titres liés à des titres de capitaux propres qui fournissent une exposition indirecte aux titres de capitaux propres d'un émetteur, tels que les débetures convertibles, peuvent être touchés par le risque lié aux titres de capitaux propres.

Risque de change

Des variations des taux de change pourraient avoir une incidence sur la valeur liquidative des FNB BMO qui détiennent des placements libellés dans d'autres monnaies que celle dans laquelle les parts des FNB BMO sont libellées. Les parts des FNB BMO peuvent être libellées en dollars canadiens ou en dollars américains.

La possibilité de souscrire des parts en dollars américains est offerte aux investisseurs uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Risque lié à la prolongation

En période de hausse des taux d'intérêt, un émetteur peut exercer son droit de rembourser le capital d'une obligation à une date postérieure à celle qui est prévue. Le cas échéant, la valeur de l'obligation diminuera et le rendement du FNB BMO pourrait se ressentir de l'incapacité du FNB BMO d'investir dans des titres à rendement plus élevé.

Risque lié à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG et autres

Les types et le nombre d'occasions de placement s'offrant aux FNB BMO qui cherchent à maximiser leur exposition à certains facteurs cibles, comme les facteurs ESG, l'innovation, les dividendes, la faible volatilité, la qualité et la valeur, pourraient être limités en raison de l'utilisation d'une stratégie de placement fondée sur des facteurs. Même si les facteurs cibles représentent généralement des composantes jugées positives, ils peuvent également comporter des risques qui leurs sont propres. Les modèles statistiques et mathématiques qui guident la sélection rigoureuse de titres utilisée dans le cadre de placements fondés sur des facteurs se fient à des données historiques et/ou à d'autres données. Les modèles fondés sur des règles peuvent entraîner des résultats imprévus, qui peuvent à leur tour avoir une incidence sur le rendement d'un FNB BMO pour diverses raisons, notamment lorsque les marchés se comportent d'une façon imprévisible ou encore lorsqu'il y a des erreurs ou des omissions dans les données utilisées par les modèles ou au niveau de la pondération accordée à chaque facteur et/ou à une hypothèse dans le modèle ainsi que les problèmes techniques dans la conception, le développement, la mise en œuvre et la maintenance du modèle. Ces FNB BMO peuvent avoir un rendement inférieur à celui d'autres fonds qui ne cherchent pas à obtenir une exposition aux facteurs cibles visés.

Le choix des critères à appliquer à l'examen d'un facteur (par exemple, un facteur ESG) et l'évaluation d'une société ou d'un secteur par un fournisseur d'indices, un tiers fournisseur de données ou le gestionnaire peuvent différer des critères utilisés ou des évaluations faites par quelqu'un d'autre. Par conséquent, les sociétés ou les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire pourraient ne pas représenter des caractéristiques ESG positives ou les valeurs ESG d'un investisseur donné.

En outre, dans le cas des FINB BMO, les fournisseurs d'indices pourraient ne pas réussir à créer un indice composé d'émetteurs qui respectent les facteurs cibles. Pareillement, dans le cas des FNINB BMO qui utilisent une stratégie active de placement fondée sur des règles pour cibler certains facteurs, le gestionnaire pourrait ne pas parvenir à repérer des émetteurs qui présentent les facteurs souhaités. En règle générale, la méthode utilisée n'éliminera pas la possibilité que ces FNB BMO soient exposés à des facteurs autres que les facteurs cibles, y compris des facteurs défavorables.

Dans le cas des FINB BMO qui ont recours à un facteur (un facteur ESG par exemple) pour composer un indice, le gestionnaire se fie à la méthodologie du fournisseur d'indices visé et aux décisions qu'il a prises à l'égard des titres inclus dans l'indice. Si un fournisseur d'indices n'applique pas adéquatement un facteur, que ce soit en raison d'une erreur commise dans la méthodologie ou de données incomplètes concernant un émetteur, cela pourrait faire en sorte que le FINB BMO détienne un titre qui ne respecte pas le facteur cible prévu. Dans le cas des FNINB BMO, le gestionnaire se fie aux données de divers fournisseurs de données lorsqu'il sélectionne les titres pour les FNB BMO, et des erreurs dans les données reçues pourraient également faire en sorte qu'un FNB BMO détienne un titre qu'il ne détiendrait habituellement pas.

Dans le cas des FINB BMO, les indices qui sont construits en fonction de facteurs cibles utilisent une méthode de pondération qui n'est pas fondée sur la capitalisation boursière, ce qui pourrait entraîner un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que lorsqu'une méthode fondée sur la capitalisation boursière est utilisée. Un taux

de rotation plus élevée pourrait faire en sorte qu'un FNB BMO réalise des gains en capital plus fréquemment et engage des frais d'opérations plus élevés.

Risque lié au titre et à la qualité

BMO, le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or, ne vérifie pas le titre ou la qualité des lingots d'or qui lui sont remis. Rien ne garantit le titre ni la qualité des lingots d'or remis au FNB BMO lingots d'or.

Risque lié aux placements étrangers

Les placements d'un FNB BMO dans des émetteurs qui ne sont pas du Canada et des États-Unis exposent le FNB BMO à des risques uniques comparativement à un placement dans des titres d'émetteurs du Canada ou des États-Unis, notamment, une plus grande volatilité du marché que les titres de sociétés du Canada ou des États-Unis et une information financière moins complète que pour les émetteurs du Canada ou des États-Unis. De plus, l'évolution défavorable de la conjoncture politique, économique ou sociale pourrait miner la valeur des placements d'un FNB BMO ou empêcher le FNB BMO de réaliser la pleine valeur de ses placements. Finalement, la valeur de la monnaie du pays dans lequel le FNB BMO a investi pourrait diminuer par rapport à la valeur du dollar canadien.

Certains FNB BMO investiront, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de fonds sous-jacents), dans des titres de capitaux propres et/ou des titres de créance étrangers. De nombreux pays étrangers préservent leur droit en vertu des lois fiscales locales et des conventions fiscales applicables relativement à l'impôt sur le revenu et sur le capital (les « **conventions fiscales** ») d'imposer un impôt sur les intérêts, les dividendes ou les distributions payés ou crédités à des personnes qui ne sont pas résidentes de ces pays. Bien que les FNB BMO comptent faire des placements de façon à réduire au minimum le montant des impôts étrangers à payer en vertu des lois fiscales étrangères et sous réserve des conventions fiscales applicables, les placements dans des titres de capitaux propres et des titres de créance étrangers peuvent assujettir un FNB BMO (ou un fonds sous-jacent) à des impôts étrangers sur les intérêts, les dividendes et les distributions qui lui sont payés ou crédités ou sur les gains réalisés à la disposition de ces titres. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin que les FNB BMO (ou les fonds sous-jacents) profitent d'une réduction du taux d'imposition aux termes d'une convention fiscale. Le versement du remboursement d'impôt à un FNB BMO (ou à un fonds sous-jacent) et le moment où il est effectué sont à la discrétion du pays étranger concerné. Il est possible que des renseignements requis sur ces formulaires ne soient pas disponibles (comme des renseignements sur les porteurs de parts); dans un tel cas, un FNB BMO (ou un fonds sous-jacent) ne pourrait profiter de la réduction de taux prévue par traité ni des remboursements éventuels. Certains pays donnent des directives contradictoires ou variables et imposent des délais exigeants, ce qui peut faire en sorte que le FNB BMO (ou un fonds sous-jacent) ne puisse profiter de la réduction de taux prévue par traité ni des remboursements éventuels. Si le FNB BMO touche un remboursement d'impôt étranger, la valeur liquidative du FNB BMO ne sera pas mise à jour et le montant demeurera dans le FNB BMO au profit des porteurs de parts alors existants.

Risques généraux liés aux titres de créance

Avant d'investir dans certains des FNB BMO, il faut comprendre que la valeur des titres de créance sous-jacents sera touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. De façon générale, la valeur des titres de créance diminuera si les taux d'intérêt augmentent et elle augmentera si les taux d'intérêt baissent. Les titres dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles aux taux d'intérêt, ce qui pourrait les rendre plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur liquidative de certains FNB BMO fluctuera en fonction du mouvement des taux d'intérêt et du changement correspondant de la valeur des titres détenus par le FNB BMO. La valeur des obligations détenues par le FNB BMO pourrait être touchée par la fluctuation du cours attribuable à un changement dans la conjoncture économique. De plus, si un FNB BMO investit dans des instruments présentant un rendement négatif (p. ex., lorsque les taux d'intérêt sont négatifs), sa valeur pourrait en être touchée défavorablement.

Risques généraux liés aux actions privilégiées

Avant d'investir dans un FNB BMO qui investit principalement dans des actions privilégiées, il faut comprendre que la valeur des titres sous-jacents sera touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. De façon générale, la valeur des actions privilégiées diminuera si les taux d'intérêt augmentent et elle augmentera si les taux d'intérêt baissent. Les titres dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles aux taux d'intérêt, ce qui pourrait les rendre plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur liquidative du FNB BMO applicable fluctuera

en fonction du mouvement des taux d'intérêt et du changement correspondant de la valeur des titres détenus par le FNB BMO. La valeur des titres détenus par le FNB BMO pourrait être touchée par la fluctuation du cours attribuable à un changement dans la conjoncture économique.

Risque lié à la concentration géographique en Inde

Les placements dans des émetteurs indiens comportent des risques propres à l'Inde, notamment des risques d'ordre juridique, réglementaire, politique et économique. L'incertitude politique et juridique, un contrôle gouvernemental supérieur sur l'économie, les fluctuations ou les blocages de devises, et le risque de nationalisation ou d'expropriation d'actifs pourraient augmenter le risque de pertes. Les marchés boursiers en Inde sont relativement sous-développés, ce qui pourrait entraîner des coûts d'opérations supérieurs ou une incertitude plus grande pour les FNB BMO comparativement aux marchés boursiers plus développés.

Risque lié à la transition des taux IBOR

Plusieurs autorités de réglementation et organismes sectoriels à l'échelle mondiale travaillent à assurer la transition des taux interbancaires offerts (« **taux IBOR** »), y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), vers d'autres taux. L'incidence d'une telle transition sur un FNB BMO et les titres dans lesquels il investit ne peut être établie pour le moment et elle pourrait dépendre de facteurs qui comprennent notamment : i) des clauses existantes de résiliation ou de rechange dans des contrats distincts; et ii) si, quand et comment les participants du secteur mettent au point et adoptent de nouveaux taux de référence et de rechange tant pour les produits et instruments existants que pour les nouveaux. Une telle transition pourrait entraîner une diminution de la valeur des instruments fondés sur les taux IBOR détenus par un FNB BMO et une augmentation de l'illiquidité et de la volatilité sur des marchés qui pour l'instant s'appuient sur les taux IBOR pour établir les taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement d'un FNB BMO.

Risque lié à la concentration dans un indice

Les FINB BMO, qui visent à reproduire le rendement d'un ou de plusieurs indices, pourraient avoir une plus grande partie de leur actif net investie dans un ou plusieurs émetteurs que ce qui est habituellement permis pour les organismes de placement collectif. Par conséquent, le portefeuille d'un FINB BMO pourrait être moins diversifié qu'un portefeuille de placements moins concentré que lui. De plus, la valeur liquidative du FINB BMO pourrait être davantage volatile que celle d'un portefeuille plus diversifié et pourrait fluctuer considérablement sur de courtes périodes. Même si un portefeuille plus concentré peut parfois augmenter le risque d'illiquidité et, par ricochet, avoir une incidence sur la capacité d'un organisme de placement collectif de satisfaire aux demandes de rachat, le gestionnaire ne croit pas que ces risques sont importants pour les FINB BMO.

Risque lié à la stratégie de placement indiciaire

Les indices n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices uniquement aux fins des FINB BMO. Les fournisseurs d'indices ont le droit de faire des rajustements aux indices ou de cesser de les calculer sans égard aux intérêts particuliers du gestionnaire, des FINB BMO ou des porteurs de parts. De plus, le gestionnaire essaiera de reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice pertinent à chaque FINB BMO. Le gestionnaire gèrera « de façon passive » les FINB BMO au moyen d'une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir, à l'égard de chaque FINB BMO, une part des titres constituants de l'indice pertinent proportionnelle à leur importance dans l'indice ou à investir dans d'autres titres et à les détenir afin de reproduire le rendement de l'indice, notamment en recourant à une méthode d'échantillonnage conforme à l'objectif de placement du FINB BMO. En général, si un FINB BMO utilise une méthode d'échantillonnage ou d'autres titres pour construire son portefeuille, il aura tendance à suivre l'indice de plus près qu'un FINB BMO qui reproduit fidèlement son indice respectif. Dans son processus de sélection des titres pour les FINB BMO, le gestionnaire ne gèrera pas « activement » les FINB BMO au moyen d'une analyse fondamentale des titres dans lesquels il investit pour les FINB BMO et il n'achètera pas de titres ni n'en vendra pour le compte des FINB BMO selon son analyse du marché, de la situation financière ou de la conjoncture économique. Étant donné que le gestionnaire ne tentera pas d'acquérir des positions défensives sur les marchés en baisse, la situation financière défavorable d'un émetteur représenté dans un indice n'entraînera pas nécessairement l'élimination des titres de l'émetteur en question du portefeuille du FINB BMO, à moins que les titres ne soient retirés de l'indice applicable.

Risque lié à la reproduction d'un indice

Les FINB BMO ne reproduiront pas exactement le rendement des indices étant donné que les frais de gestion payables au gestionnaire et les coûts liés aux opérations engagées dans le cadre du rajustement des titres de portefeuille détenus par les FINB BMO et les autres frais des FINB BMO viendront réduire le rendement total des parts, alors qu'il n'en est pas tenu compte dans le calcul des indices.

De plus, les FINB BMO pourraient ne pas reproduire fidèlement le rendement des indices pour diverses raisons, notamment si d'autres titres font partie du portefeuille de titres détenus par les FINB BMO. Il se peut également que, pendant une période donnée, les FINB BMO ne reproduisent pas exactement le rendement des indices en raison de circonstances extraordinaires.

Les rajustements qui doivent être apportés au panier de titres en raison du rééquilibrage ou du rajustement des indices pourraient influencer sur le marché sous-jacent des titres constituant de l'indice visé, ce qui pourrait se refléter à son tour dans la valeur de cet indice. De la même façon, les souscriptions de parts par les courtiers désignés et les courtiers pourraient avoir une incidence sur le marché des titres constituant de l'indice, étant donné que le courtier désigné ou le courtier cherche à acheter ou à emprunter ces titres pour constituer des paniers de titres afin de les remettre au FINB BMO aux fins de règlement des parts devant être émises.

Risque lié à l'inflation

L'inflation est un risque de placement qui n'a pas été pris en compte depuis de nombreuses années. Cependant, lorsque le niveau d'inflation augmente dans le pays d'origine, la valeur des placements à revenu fixe risque de baisser. En règle générale, les taux d'inflation sont mesurés par l'État et publiés sous forme d'indice des prix à la consommation (l'« IPC »). Quand l'IPC est élevé et en hausse, les investisseurs peuvent se protéger en investissant dans des actifs corporels comme les biens immobiliers, les marchandises et les métaux précieux, ou encore dans des OPC qui investissent dans des sociétés exerçant des activités dans ces industries.

Risque lié à l'absence d'une supervision spécifique par un organisme de réglementation des opérations de garde de lingots d'or

BMO, le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or, est responsable de la garde des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. BMO facilite également le transfert d'or à l'intérieur et à l'extérieur de ce FNB BMO par l'intermédiaire de comptes d'or non attribué qu'elle maintient pour les courtiers et les courtiers désignés ainsi que pour le FNB BMO. Même si BMO est un teneur de marché (*market maker*), une chambre de compensation (*clearer*) et un pondérateur autorisé (*approved weigher*) aux termes des règles de la LBMA (qui établit les bonnes pratiques pour les participants au marché des lingots), la LBMA n'est pas un organisme de réglementation gouvernemental ni un organisme de réglementation officiel. De plus, bien que BMO soit réglementé de façon générale au Royaume-Uni par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct Authority, ces organismes de réglementation ne couvrent pas directement les opérations de garde de lingots d'or des dépositaires. Par conséquent, le FNB BMO lingots d'or dépend du respect par BMO des pratiques exemplaires de la LBMA et de la mise en œuvre par le sous-dépositaire de contrôles internes satisfaisants pour ses opérations de garde de lingots d'or afin de garantir la sécurité de son or.

Risque lié aux ventes importantes d'or

Le cours de l'or peut être touché par la vente d'or par des FNB ou d'autres véhicules négociés en bourse qui reproduisent les marchés de l'or. Dans la mesure où les FNB ou autres véhicules négociés en bourse existants reproduisant les marchés de l'or représentent une proportion importante de la demande visant des lingots d'or physiques, les rachats importants des titres de ces FNB ou véhicules pourraient nuire aux prix des lingots d'or physiques et au cours et à la valeur liquidative des parts du FNB BMO lingots d'or.

En outre, les ventes importantes d'or par le secteur officiel pourraient avoir un effet négatif sur un placement dans des parts du FNB BMO lingots d'or. Le secteur officiel est composé de banques centrales, d'autres organismes gouvernementaux et des institutions multilatérales qui achètent, vendent et détiennent de l'or à titre d'actifs de réserve. Le secteur officiel détient une quantité importante d'or, dont une partie est statique, ce qui signifie qu'il n'est pas disponible sur le marché libre. Advenant que des pressions ou des conditions économiques, politiques et sociales futures nécessitent que le secteur officiel liquide ses actifs en or en bloc ou de façon non coordonnée, la demande visant l'or pourrait ne pas être suffisante pour accommoder la hausse soudaine de l'offre d'or sur le marché. Par

conséquent, le cours de l'or pourrait baisser, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur un placement dans le FNB BMO lingots d'or.

Risque lié au cours de l'or établi en après-midi par la LBMA

La valeur de l'or détenu par le FNB BMO lingots d'or ou le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens est déterminée au moyen du cours de l'or établi en après-midi par la LBMA. Des écarts possibles dans le calcul du cours de l'or établi en après-midi par la LBMA ainsi que des variations futures du cours de l'or établi en après-midi par la LBMA pourraient avoir une incidence sur la valeur de l'or détenu par le FNB BMO lingots d'or ou le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens et nuire à la valeur d'un placement dans les parts du FNB BMO lingots d'or ou du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens.

Risque lié à l'effet de levier

Lorsqu'un FNB BMO alternatif investit dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins d'investissement ou effectue des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le FNB BMO alternatif. Il y a effet de levier lorsque l'exposition théorique d'un FNB BMO alternatif aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. Il s'agit d'une technique de placement pouvant amplifier les gains et les pertes. Par conséquent, tout changement défavorable dans la valeur ou le niveau de l'actif sous-jacent, du taux ou de l'indice peut amplifier les pertes comparativement aux pertes qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été directement détenu par le FNB BMO alternatif et peut entraîner des pertes plus élevées que le montant investi dans le dérivé. L'effet de levier peut augmenter la volatilité et nuire à la liquidité du FNB BMO alternatif et pourrait obliger le FNB BMO alternatif à dénouer des positions à des moments inopportuns.

Risque lié à la perte de lingots

Il existe un risque qu'une partie ou la totalité des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or soit perdue, endommagée ou volée, malgré le fait que BMO assure la livraison et l'entreposage des lingots d'or dans ses chambres fortes. Les lingots d'or devant être achetés par le FNB BMO lingots d'or seront attribués par la contrepartie applicable d'une manière et dans des délais raisonnables sur le plan commercial. Durant un certain laps de temps entre l'achat des lingots d'or par le FNB BMO lingots d'or et leur attribution intégrale au FNB BMO lingots d'or, ou lorsque le FNB BMO lingots d'or rachète des parts, le FNB BMO lingots d'or détiendra des lingots d'or qui n'auront pas été attribués. Le FNB BMO lingots d'or tentera de réduire au minimum la durée de la période au cours de laquelle des lingots d'or ne sont pas attribués. Durant cette période, il sera assujéti à un risque lié au crédit de la contrepartie et/ou des vendeurs des lingots d'or. Rien ne garantit que les pertes attribuables à la détention de lingots d'or non attribués pourront être recouvrées par le FNB BMO lingots d'or. De plus, des catastrophes naturelles (p. ex., des tremblements de terre), des interventions humaines (p. ex., des guerres ou des attentats terroristes) ou des situations de pandémie pourraient restreindre l'accès aux lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. L'un ou l'autre de ces événements pourrait nuire aux actifs du FNB BMO lingots d'or et, par conséquent, à un placement dans ses parts.

Le FNB BMO lingots d'or n'assure pas ses lingots d'or. Les lingots d'or détenus par le FNB BMO lingots d'or sont entreposés dans les chambres fortes de BMO. BMO souscrit une assurance selon des conditions qu'elle juge appropriées à l'égard des risques de perte physique ou de dommages, à l'exception du risque de guerre, d'incident nucléaire, d'attentat terroriste ou de confiscation par les gouvernements. Le FNB BMO lingots d'or n'est pas directement bénéficiaire d'une telle assurance et il n'a pas le pouvoir d'exiger une couverture ou d'en établir la nature ou le montant. Rien ne garantit que cette assurance sera suffisante pour garantir les pertes que BMO ou le FNB BMO lingots d'or pourraient subir.

Par conséquent, le FNB BMO lingots d'or pourrait ne pas disposer de sources de recouvrement adéquates si l'or est perdu, endommagé, volé ou détruit, et le recouvrement pourrait être limité, même en cas de fraude, à la valeur marchande de l'or au moment de la découverte de la fraude. Ainsi, une perte qui n'est pas couverte par une assurance et pour laquelle aucune personne ne peut être tenue responsable des dommages pourrait être subie à l'égard de l'or du FNB BMO lingots d'or.

Risque lié aux métaux précieux

Le FNB BMO équilibré aurifères mondiales, le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO petites aurifères pourraient comporter un certain nombre de risques inhérents aux métaux précieux, notamment les risques liés à ce qui suit : i) les modifications de la demande des industries, des gouvernements et des consommateurs, y compris de la

demande industrielle et de bijoux, de même que la quantité de métaux précieux, comme les lingots d'or, détenus par les gouvernements, les sociétés, les institutions financières et les consommateurs en tant que valeur refuge, qui peut être touchée par la structure du système monétaire mondial, la confiance en ce dernier ou un changement rapide de la valeur d'autres actifs; ii) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au raffinage, en passant par l'entreposage et la fusion; iii) les rajustements des stocks; iv) les variations des coûts de production, y compris des coûts d'entreposage, de la main-d'œuvre et de l'énergie; v) les coûts associés au respect des règlements, notamment en matière d'environnement; vi) les taux d'intérêt, d'emprunt et d'octroi de prêts liés aux métaux précieux; vii) les taux de change, y compris la vigueur relative d'une monnaie par rapport aux monnaies dans lesquelles les prix des métaux de base sont cotés, et la confiance à l'égard des taux de change, et viii) les taux de croissance économique et d'inflation. Ces facteurs sont interreliés de façon complexe, et l'incidence de l'un d'entre eux sur le FINB BMO équilibré aurifères mondiales, le FINB BMO lingots d'or ou le FINB BMO petites aurifères et la valeur de ses parts pourrait augmenter ou réduire l'incidence d'un autre facteur. De plus, le FINB BMO équilibré aurifères mondiales procure une exposition à un marché des marchandises, dont les antécédents démontrent une volatilité accrue par rapport à celle d'autres marchés, dont le marché plus vaste des titres de capitaux propres.

Risque lié à la vente d'options de vente

Le FINB BMO à rendement bonifié, le FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et le FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens percevront des primes sur les options qu'ils vendent. Le risque de perte du FINB BMO à rendement bonifié, du FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et du FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, si au moins une de leurs options est exercée et expire dans le cours, peut éclipser considérablement leurs gains découlant de la réception de ces primes sur les options. Le FINB BMO à rendement bonifié, le FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et le FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens réserveront ou sépareront des actifs liquides en quantité suffisante pour couvrir leurs obligations aux termes de chaque option de façon continue. La stratégie relative aux options de vente se veut rentable dans des marchés neutres, haussiers et modérément baissiers. Cependant, une baisse importante des marchés peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du FINB BMO à rendement bonifié, du FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et du FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens.

Risque lié au FNB de référence

Les FNB à résultat structuré investiront dans des options Converge qui reflètent le rendement du cours du FNB de référence applicable. Par conséquent, les FNB à résultat structuré seront assujettis aux risques associés au FNB de référence applicable. Le cours du FNB de référence fluctuera au fil du temps en fonction de la valeur des titres détenus par le FNB de référence, laquelle pourrait être touchée par l'évolution de la conjoncture économique générale, les attentes concernant la croissance et les profits futurs, les taux d'intérêt ainsi que l'offre et la demande pour les titres dans lesquels le FNB de référence investit.

Si un FNB de référence est dissous, le gestionnaire pourrait chercher à acheter des options Converge qui reflètent un autre fonds négocié en bourse ou prendre d'autres arrangements qu'il juge appropriés et dans l'intérêt des porteurs de parts compte tenu des circonstances, ce qui pourrait comprendre, si le gestionnaire le juge approprié, la dissolution d'un FNB à résultat structuré.

Risque lié à des frais d'opérations plus élevés

Les achats directs de lingots d'or physiques par le FINB BMO lingots d'or peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres types d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact sur le rendement du FINB BMO lingots d'or.

Risque lié à la vente de lingots à bas prix

Le FINB BMO lingots d'or peut conserver sur le produit net tiré de créations une somme pour financer le règlement des frais. Le FINB BMO lingots d'or pourrait être tenu de vendre des lingots d'or pour régler ses frais.

Le FINB BMO lingots d'or ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme du prix des lingots d'or. Aucune tentative visant à se protéger des fluctuations du prix des lingots d'or ou à en tirer profit ne sera envisagée. Il n'y a pas de limite au nombre total de lingots que le FINB BMO lingots d'or pourrait devoir vendre pour

régler ses frais ou pour répondre à certaines demandes de rachat. Par conséquent, le FNB BMO lingots d'or pourrait devoir vendre une grande quantité de lingots à un moment où le prix des lingots est faible, ce qui pourrait nuire à la valeur de son actif net et à la valeur liquidative par part.

Rien ne garantit que tous les placements du FNB BMO lingots d'or pourront être liquidés avant la dissolution du FNB BMO lingots d'or et que seules des espèces seront distribuées aux porteurs de parts de ce fonds. Les actifs que les porteurs de parts pourraient recevoir au moment de la dissolution pourraient ne pas être facilement négociables et pourraient devoir être détenus pendant une période indéterminée.

Risque lié à la vente à découvert

Certains des FNB BMO alternatifs peuvent effectuer des ventes à découvert conformément à leurs objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités de réglementation des valeurs mobilières. Il y a « **vente à découvert** » lorsque le FNB BMO alternatif emprunte des titres auprès d'un agent prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou les « **vendre à découvert** »). À une date ultérieure, le FNB BMO alternatif rachète le même nombre de titres et les retourne à l'agent prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès de l'agent prêteur, à qui le FNB BMO alternatif verse de l'intérêt à l'égard des titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le FNB BMO alternatif emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le FNB BMO alternatif réalise un profit correspondant à l'écart (moins tout intérêt que le FNB BMO alternatif doit verser à l'agent prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que les titres perdront suffisamment de valeur au cours de la période de la vente à découvert pour compenser l'intérêt versé par le FNB BMO alternatif et dégager un profit pour le FNB BMO alternatif, et les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. Le FNB BMO alternatif pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. L'agent prêteur auprès duquel le FNB BMO alternatif a emprunté les titres pourrait faire faillite, et le FNB BMO alternatif pourrait perdre la sûreté déposée auprès de l'agent prêteur. Si le FNB BMO alternatif s'engage dans une vente à découvert, il respectera les contrôles et les limites conçus pour contrebalancer les risques. Pour ce faire, il ne vendra à découvert que les titres des grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et il limitera l'exposition aux ventes à découvert. De plus, le FNB BMO alternatif ne déposera une sûreté qu'auprès d'agents prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, et seulement sous réserve de certaines limites.

Risque lié à la période du résultat cible

La stratégie de placement des FNB à résultat structuré vise à générer un revenu et une appréciation qui correspondent dans la mesure du possible au rendement d'un FNB de référence ou qui procurent environ le double (2x) du rendement d'un FNB de référence, selon le cas, sous réserve d'un plafond prédéterminé, et, dans le cas du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens, du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens et du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens, à procurer une marge de protection sur la première tranche de 15 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB de référence, si les parts sont achetées le jour où le FNB à résultat structuré conclut les options Converge (c.-à-d. le premier jour d'une période du résultat cible) et sont détenues jusqu'à l'expiration des options Converge à la fin de la période du résultat cible. Si un investisseur achète des parts après le premier jour d'une période du résultat cible ou vend des parts avant l'expiration de la période du résultat cible, la valeur des parts de ce porteur de parts pourrait ne pas être protégée contre une baisse du cours du FNB de référence (s'il y a lieu) et ne pas profiter de tout gain découlant de l'augmentation du cours du FNB de référence jusqu'à concurrence du plafond prédéterminé pour la période de placement du porteur de parts.

Risque lié au traitement fiscal des options

Dans le cadre du calcul de leur revenu aux fins de l'impôt, certains FNB BMO traiteront les primes d'options reçues à la vente d'options d'achat et d'options de vente ainsi que les gains réalisés ou les pertes subies à la liquidation de ces options comme des gains ou des pertes en capital conformément aux politiques administratives publiées par l'ARC. L'ARC a pour pratique de ne pas rendre de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu à l'égard de la caractérisation d'éléments à titre de capital ou de revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été demandée à l'ARC et cette dernière n'a reçu aucune demande en ce sens. Par conséquent, il se peut que l'ARC ne soit pas d'accord avec le traitement fiscal adopté par ces FNB BMO. Dans ce cas, si une partie ou la totalité des opérations entreprises par un FNB BMO étaient traitées au titre du revenu plutôt qu'au titre du capital (en raison

ou non des règles sur les CDT dont il est question à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des FNB BMO » ou autrement), le revenu net des FNB BMO applicables aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions pour les porteurs de parts pourraient augmenter, et ces FNB BMO pourraient devoir payer de l'impôt sur le revenu. Une telle correction de la part de l'ARC pourrait également faire en sorte que ces FNB BMO doivent payer les retenues d'impôt non remises sur les distributions antérieures versées aux porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la LIR au moment de la distribution. Une telle possibilité de paiement pourrait réduire la valeur liquidative ou le cours des parts.

Risque lié à l'utilisation d'options

Certains des FNB BMO doivent assumer le risque intégral lié à leur placement dans les titres qui composent leur portefeuille, y compris les titres qui sont visés par des options d'achat qu'ils vendent, si le cours de ces titres baissait. De plus, ces FNB BMO ne devraient pas avoir droit aux gains réalisés sur un titre visé par une option d'achat dont le coût était supérieur au prix d'exercice de l'option. Dans de tels cas, le titulaire de l'option exercera vraisemblablement l'option. Les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes ne peuvent excéder les rendements qui seraient produits si les FNB BMO applicables avaient continué d'investir directement dans les titres visés par les options d'achat. L'utilisation d'options peut avoir l'effet de restreindre ou de réduire le rendement total d'un FNB BMO si les attentes du gestionnaire concernant des événements ou des conditions du marché futurs se révèlent inexactes.

Rien ne garantit qu'il existera une bourse de valeurs ou un autre marché hors cote liquide permettant aux FNB BMO de vendre des options d'achat couvertes selon des modalités acceptables ou de liquider des options s'ils souhaitent le faire. La capacité d'un FNB BMO de liquider ses positions pourrait également être touchée par des restrictions quotidiennes imposées par une bourse de valeurs à la négociation d'options. De plus, les bourses de valeurs pourraient suspendre la négociation d'options si le marché est volatil. Si un FNB BMO n'était pas en mesure de racheter une option d'achat en cours, il ne pourrait toucher des profits ni limiter ses pertes avant que l'option puisse être exercée ou vienne à échéance.

Risque lié aux titres du Trésor américain

Le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains a l'intention d'investir principalement dans des titres du marché monétaire américain. La dette publique des États-Unis, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut, a augmenté depuis le début du ralentissement financier de 2007-2009. Le niveau élevé d'endettement pourrait engendrer des risques systémiques. Un niveau d'endettement national élevé pourrait intensifier les pressions du marché pour combler les besoins de financement du gouvernement, ce qui pourrait faire augmenter les coûts d'emprunt et inciter les États-Unis à vendre des titres d'emprunt supplémentaires, accentuant ainsi le risque de refinancement. Une dette nationale élevée accroît également l'incertitude entourant la capacité d'un gouvernement d'effectuer les paiements de capital ou d'intérêts qui sont exigibles. Dans le pire des scénarios, des niveaux insoutenables d'endettement peuvent entraîner une baisse de la valeur du dollar américain et empêcher le gouvernement américain de mettre en œuvre une politique fiscale efficace pendant les ralentissements économiques. Un abaissement des notes attribuées aux titres d'emprunt du gouvernement américain, qui servent souvent de référence à d'autres mécanismes d'emprunt, pourrait occasionner une hausse des taux d'intérêt pour les particuliers et les sociétés qui effectuent des emprunts ainsi que des perturbations sur les marchés obligataires internationaux, en plus d'avoir une incidence négative sur l'économie américaine. Si une agence de notation abaissait la note qu'elle attribue aux titres du Trésor américain, les titres du Trésor américain détenus par le FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains pourraient également perdre de la valeur.

Niveaux de risque des FNB BMO

Le gestionnaire attribue un niveau de risque de placement à chacun des FNB BMO afin d'aider davantage l'investisseur à décider si le FNB BMO lui convient. La méthode employée par le gestionnaire pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque FNB BMO présenté dans le présent prospectus et dans les aperçus du FNB doit être établie conformément à la méthode normalisée de classification du risque de placement qui est fondée sur la volatilité antérieure d'un FNB BMO, mesurée par l'écart-type sur 10 ans du rendement mensuel du FNB BMO, compte tenu du réinvestissement de la totalité des distributions de revenu et des gains en capital dans des titres additionnels du FNB BMO. Toutefois, d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister. Il faut savoir que la volatilité antérieure d'un FNB BMO pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future.

Au moyen de cette méthode, le gestionnaire attribuera généralement un niveau de risque de placement d'après l'écart-type antérieur sur 10 ans d'un FNB BMO selon l'une des catégories suivantes :

- Faible
- Faible à moyen
- Moyen
- Moyen à élevé
- Élevé

Dans certains cas, la méthode décrite ci-dessus peut produire un niveau de risque de placement pour un FNB BMO qui, de l'avis du gestionnaire, risque d'être trop faible et de ne pas être indicatif de la volatilité future du FNB BMO. Ainsi, outre la méthode normalisée de classification du risque de placement décrite ci-dessus, le gestionnaire pourrait élever le niveau de risque de placement d'un FNB BMO s'il juge la mesure raisonnable dans les circonstances compte tenu d'autres facteurs qualitatifs, notamment la situation économique, les styles de gestion des portefeuilles, la concentration au sein du secteur et les types de placements effectués par le FNB BMO et la liquidité de ces placements.

De plus, si un FNB BMO ne présente pas d'antécédents de rendement depuis au moins 10 ans, les antécédents de rendement d'un indice de référence qui représente raisonnablement ou qui, dans le cas d'un FNB BMO nouvellement formé, devraient représenter raisonnablement l'écart-type du FNB BMO, seront alors utilisés pour le reste de la période de 10 ans aux fins du calcul de l'écart-type du FNB BMO. Dans le cas d'un FNB BMO dont les objectifs de placement ont été modifiés, le FNB BMO utilisera ses propres antécédents de rendement suivant la modification et utilisera les antécédents de rendement d'un indice de référence qui représente raisonnablement l'écart-type du FNB BMO pour le reste de la période de 10 ans. Cette classification du risque pourra être modifiée une fois que le FNB BMO affichera des antécédents de rendement suffisants. Le niveau de risque de placement et l'indice de référence pour chaque FNB BMO sont analysés au moins une fois par année et lorsqu'ils ne sont plus raisonnables dans les circonstances, comme en cas de changement important touchant les objectifs et/ou les stratégies de placement du FNB BMO.

Vous pouvez obtenir gratuitement des détails sur la méthode normalisée de classification du risque de placement utilisé pour établir le niveau de risque de placement de chaque FNB BMO si vous en faites la demande par téléphone auprès de BMO Centre d'investissement au 1 800 665-7700, ou par la poste auprès du gestionnaire, BMO Gestion d'actifs inc., au 250, rue Yonge, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8.

Les niveaux de risque indiqués dans les tableaux ci-après ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance d'un investisseur au risque. Les investisseurs sont priés de consulter leur conseiller financier pour obtenir des conseils concernant leur propre situation.

Niveaux de risque des FNB BMO alternatifs

| SYMBOLE | FNB BMO ALTERNATIF | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|---|-------------------------|
| ZLSC | FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | Faible à moyen |
| ZLSU | FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | Faible à moyen |

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur est fondé sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 50 % – indice composé plafonné S&P/TSX; et 50 % – indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada. L'indice composé plafonné S&P/TSX comprend les actions canadiennes les mieux classées et représente environ 95 % du marché boursier canadien. Il s'agit du principal indice pour évaluer le rendement des sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont la durée jusqu'à l'échéance est de 91 jours.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur est fondé sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 50 % – indice S&P 500; et 50 % – indice Bloomberg U.S. Treasury Total Return (\$ CA). L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui comprend des titres de 500 des plus grands émetteurs cotés en bourse aux États-Unis et qui est fourni par S&P. L'indice Bloomberg U.S. Treasury mesure le rendement des titres de créance à taux fixe et à valeur nominale libellés en dollars américains qui sont émis par le Trésor américain.

Niveaux de risque des FINB BMO

| SYMBOLE | FINB BMO | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|---|-------------------------|
| ZAG | FINB BMO obligations totales | Faible |
| ZBBB | FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | Faible |
| ZBI | FINB BMO revenu de banques canadiennes | Faible |
| ZMBS | FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | Faible |
| ZCLN | FINB BMO actions du secteur énergie propre | Élevé |
| ZCB | FINB BMO obligations de sociétés | Faible |
| ZDB | FINB BMO obligations à escompte | Faible |
| ZDJ | FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | Moyen |
| ZEF | FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | Faible à moyen |
| ZEB | FINB BMO équipondéré banques | Moyen |
| ZMT | FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | Élevé |
| ZGD | FINB BMO équipondéré aurifères mondiales | Élevé |
| ZIN | FINB BMO équipondéré produits industriels | Moyen à élevé |
| ZEO | FINB BMO équipondéré pétrole et gaz | Élevé |
| ZRE | FINB BMO équipondéré de FPI | Moyen |
| ZUB | FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens | Élevé |
| ZBK | FINB BMO équipondéré banques américaines | Élevé |
| ZUH | FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens | Moyen à élevé |
| ZHU | FINB BMO équipondéré américain de la santé | Moyen |
| ZUT | FINB BMO équipondéré services aux collectivités | Moyen |
| ESGB | FINB BMO ESG obligations de sociétés | Faible |
| ESGH | FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | Faible à moyen |
| ESGH.F | FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts couvertes) | Faible à moyen |
| ESGF | FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | Faible à moyen |
| COMM | FINB BMO communications mondiales | Moyen |
| DISC | FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | Moyen à élevé |
| STPL | FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | Faible à moyen |
| ZGI | FINB BMO infrastructures mondiales | Moyen |
| ZGB | FINB BMO obligations de gouvernements | Faible |
| ZQB | FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | Faible |

| SYMBOLE | FINB BMO | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|--|-------------------------|
| ZHY | FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | Faible à moyen |
| ZJK | FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | Faible à moyen |
| ZJK.U | FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars américains) | Faible à moyen |
| ZJPN | FINB BMO Japon | Moyen |
| ZJPN.F | FINB BMO Japon (parts couvertes) | Moyen |
| ZJG | FINB BMO petites aurifères | Élevé |
| ZPR | FINB BMO échelonné actions privilégiées | Moyen |
| ZPR.U | FINB BMO échelonné actions privilégiées (parts en dollars américains) | Moyen à élevé |
| ZLC | FINB BMO obligations de sociétés à long terme | Faible à moyen |
| ZFL | FINB BMO obligations fédérales à long terme | Faible à moyen |
| ZPL | FINB BMO obligations provinciales à long terme | Faible à moyen |
| ZTL | FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | Moyen à élevé |
| ZTL.F | FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme (parts couvertes) | Moyen |
| ZTL.U | FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZCM | FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | Faible |
| ZFM | FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | Faible |
| ZMP | FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | Faible |
| ZMU | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | Faible à moyen |
| ZIC | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | Faible à moyen |
| ZIC.U | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars américains) | Faible à moyen |
| ZTM | FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | Faible à moyen |
| ZTM.U | FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme (parts en dollars américains) | Faible |
| ZGRN | FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | Moyen |
| ZGQ | FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | Moyen |
| ESGA | FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | Moyen |
| ZVC | FINB BMO MSCI Canada valeur | Moyen |
| ZCH | FINB BMO MSCI China ESG Leaders | Élevé |
| ESGE | FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | Moyen |
| ZDM | FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZEA | FINB BMO MSCI EAFE | Moyen |
| ZEM | FINB BMO MSCI marchés émergents | Moyen |
| ZEQ | FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ESGG | FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | Moyen |
| ZID | FINB BMO MSCI India ESG Leaders | Moyen à élevé |
| ESGY | FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | Moyen |
| ESGY.F | FINB BMO MSCI USA ESG Leaders (parts couvertes) | Moyen |
| ZUQ | FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | Moyen |
| ZUQ.F | FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (parts couvertes) | Moyen à élevé |
| ZUQ.U | FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (parts en dollars américains) | Moyen |

| SYMBOLE | FINB BMO | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|--|-------------------------|
| ZVU | FINB BMO MSCI américaines valeur | Moyen |
| ZQQ | FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | Moyen à élevé |
| ZNQ | FINB BMO actions du Nasdaq 100 | Moyen à élevé |
| ZNQ.U | FINB BMO actions du Nasdaq 100 (parts en dollars américains) | Moyen à élevé |
| ZRR | FINB BMO obligations à rendement réel | Faible à moyen |
| ZUE | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZSP | FINB BMO S&P 500 | Moyen |
| ZSP.U | FINB BMO S&P 500 (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZIU | FINB BMO S&P/TSX 60 | Moyen |
| ZCN | FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | Moyen |
| ZMID | FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | Moyen |
| ZMID.F | FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation (parts couvertes) | Moyen à élevé |
| ZMID.U | FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation (parts en dollars américains) | Moyen à élevé |
| ZSML | FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | Moyen à élevé |
| ZSML.F | FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation (parts couvertes) | Moyen à élevé |
| ZSML.U | FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation (parts en dollars américains) | Moyen à élevé |
| ZCS | FINB BMO obligations de sociétés à court terme | Faible |
| ZFS | FINB BMO obligations fédérales à court terme | Faible |
| ZSB | FINB BMO obligations à court terme | Faible |
| ZSU | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | Faible |
| ZTIP | FINB BMO TIPS à court terme | Faible à moyen |
| ZTIP.F | FINB BMO TIPS à court terme (parts couvertes) | Faible |
| ZTIP.U | FINB BMO TIPS à court terme (parts en dollars américains) | Faible |
| ZTS | FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | Faible à moyen |
| ZTS.U | FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme (parts en dollars américains) | Faible |
| ZUAG | FINB BMO obligations totales américaines | Faible à moyen |
| ZUAG.F | FINB BMO obligations totales américaines (parts couvertes) | Faible |
| ZUAG.U | FINB BMO obligations totales américaines (parts en dollars américains) | Faible |
| ZHP | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZUP | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | Moyen |
| ZUP.U | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (parts en dollars américains) | Moyen |
| TIPS | FINB BMO TIPS américains | Faible à moyen |
| TIPS.F | FINB BMO TIPS américains (parts couvertes) | Faible |
| TIPS.U | FINB BMO TIPS américains (parts en dollars américains) | Faible |

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de sociétés notées BBB est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice des obligations universelles de sociétés BBB FTSE Canada^{MC}. L'indice des obligations universelles de sociétés BBB FTSE Canada^{MC} est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, qui sont notées BBB et dont la taille de l'émission est de plus de 100 millions de dollars.

Le niveau de risque du FINB BMO revenu de banques canadiennes est fondé sur le regroupement des rendements composé à 80 % du rendement de l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada et à 20 % des rendements de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (PR) et de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX. L'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à coupon fixe payable semestriellement, libellées en dollars canadiens et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance varie entre un et cinq ans, assorties d'une note de crédit de BBB ou d'une note supérieure et dont la taille minimum par émission est de 100 millions de dollars. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. L'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share comprend des actions privilégiées canadiennes qui répondent à des critères en matière de taille, de liquidité, d'inscription et de qualité. L'indice a recours à une structure échelonnée sur cinq ans dans laquelle les paniers annuels sont équipondérés tandis que les titres constituant de chaque panier sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière. L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre le rendement du marché des actions privilégiées canadiennes.

Le niveau de risque du FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice FTSE Canada Short Term Federal (Canada) Total Return^{MC}. L'indice FTSE Canada Short Term Federal (Canada) Total Return^{MC} est composé d'obligations fédérales à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens et dont la durée est supérieure à un an et inférieure à cinq ans.

Le niveau de risque du FINB BMO actions du secteur énergie propre est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice S&P Global Clean Energy. L'indice S&P Global Clean Energy mesure les sociétés des marchés développés et des marchés émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de sociétés est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg Canadian Corporate. L'indice Bloomberg Canadian Corporate mesure le marché des obligations de sociétés canadiennes de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée à l'échéance supérieure à 1 an, leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars et ils doivent être émis par des émetteurs du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations à escompte est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice FTSE Canada Universe Total Return^{MC}. L'indice FTSE Canada Universe Total Return^{MC} est une mesure générale des titres à revenu fixe canadien de qualité qui se composent d'obligations du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et de sociétés.

Le niveau de risque du FINB BMO équipondéré banques américaines est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return et de l'indice Solactive Equal Weight US Bank. L'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return et l'indice Solactive Equal Weight US Bank se composent de titres de banques à grande capitalisation des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Le niveau de risque du FINB BMO équipondéré américain de la santé est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Health Care Equal Weight Total Stock Market Total Return. L'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Health Care Equal Weight Total Stock Market Total Return se compose de titres de sociétés à grande capitalisation du secteur des soins de santé des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Le niveau de risque du FINB BMO ESG obligations de sociétés est fondé sur le rendement du FINB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg Canada Aggregate Corporate. L'indice Bloomberg Canada Aggregate Corporate est composé d'obligations de sociétés de qualité libellées en dollars canadiens, dont l'émission est de plus de 300 millions de dollars.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg Capital U.S. High Yield Very Liquid. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg Capital U.S. High Yield Very Liquid en dollars américains. L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est composé d'obligations de sociétés à taux fixe de qualité spéculative libellées en dollars américains.

Le niveau de risque du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg US Corporate. L'indice Bloomberg US Corporate est composé d'obligations de sociétés de qualité libellées en dollars américains, dont l'émission est de plus de 300 millions de dollars.

Le niveau de risque du FINB BMO communications mondiales est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI World Information Technology USD (CAD) et de l'indice MSCI World Telecommunication Services Sector USD (CAD). L'indice MSCI World Information Technology USD (CAD) est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans 23 pays de marchés développés. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des technologies de l'information selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS^{MD}). L'indice MSCI World Telecommunication Services Sector USD (CAD) est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans 23 pays de marchés développés. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des services de télécommunication selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS^{MD}).

Le niveau de risque du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Total Return et de l'indice MSCI World Consumer Discretionary. L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD Total Return est un indice boursier mondial qui regroupe des titres de sociétés classées dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires. L'indice MSCI World Consumer Discretionary est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans 23 marchés développés du monde. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des biens de consommation discrétionnaires selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS^{MD}).

Le niveau de risque du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Total Return et de l'indice MSCI World Consumer Staples. L'indice Russell Developed Large Cap Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD Total Return est un indice boursier mondial qui regroupe des titres de sociétés classées dans le secteur des biens de consommation essentiels. L'indice MSCI World Consumer Staples est conçu pour regrouper les segments des sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans 23 marchés développés du monde. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des biens de consommation essentiels selon la norme de classification industrielle mondiale standard (GICS^{MD}).

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de gouvernements est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg Canadian Treasury and Government-Related. L'indice Bloomberg Canadian Treasury and Government-Related reproduit le marché des titres du Trésor et des titres liés aux gouvernements à taux fixe libellés en dollars canadiens qui sont de qualité, qui sont assortis d'une durée à l'échéance d'au moins 1 an, dont le nombre en circulation est d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars et qui sont émis par des autorités locales, des États et des organismes supranationaux du Canada et d'ailleurs.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice des obligations de société A FTSE Canada. L'indice des obligations de société A FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versements semestriels, libellées en dollars canadiens, qui sont notées au moins A et dont la taille de l'émission est de plus de 100 millions de dollars.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid. L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est constitué d'obligations de sociétés à taux fixe qui ne sont pas de qualité et qui sont libellées en dollars américains.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO Japon est fondé sur le rendement de l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO Japon est fondé sur le rendement de l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap LCL. L'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap USD suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation qui englobe environ 85 %

de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant du marché japonais et est pondéré selon la capitalisation boursière ajustée selon le flottant.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg US Long Treasury Total Return Value Unhedged CAD. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg US Long Treasury Total Return en dollars américains. L'indice Bloomberg US Long Treasury Total Return Value Unhedged CAD procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans plus de 10 ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return Value Unhedged CAD. L'indice Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Yr Total Return Value Unhedged CAD procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans une période se situant entre cinq et dix ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris est fondé sur le regroupement des rendements de l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned (en \$ CA) et de l'indice MSCI ACWI (en \$ CA). L'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned est fondé sur l'indice MSCI ACWI, l'indice phare, et comprend les titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés et émergents. L'indice est conçu pour les investisseurs qui cherchent à réduire leur exposition aux risques liés à la transition et aux risques climatiques physiques, et qui cherchent des occasions tirées de la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone tout en respectant les exigences de l'Accord de Paris.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI ACWI Quality Net Total Return CAD. L'indice MSCI ACWI Quality Net Total Return CAD est un indice boursier mondial factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible emprunt.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Canada ESG Leaders. L'indice MSCI Canada ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations partout au Canada qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI Canada valeur est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped. L'indice est fondé sur son indice phare, soit l'indice MSCI Canada, qui est composé de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisations de l'ensemble des marchés canadiens des titres de capitaux propres affichant des caractéristiques globales propres au style axé sur la valeur, ciblant les 25 meilleurs titres ou la moitié de la capitalisation boursière couverte par l'indice phare. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. Les caractéristiques propres au style de placement axé sur la valeur servant à constituer l'indice sont définies selon trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. L'indice impose un plafond de 10 % aux titres représentés qui est appliqué à chaque rééquilibrage semestriel.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE ESG Leaders. L'indice MSCI EAFE ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations sur les marchés développés à l'extérieur de l'Amérique du Nord qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI EAFE est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE Net Total Return USD. L'indice MSCI EAFE Net Total Return USD est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Europe Quality Net Return EUR. L'indice MSCI Europe Quality Net Return EUR est un indice boursier européen factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible emprunt.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI Global ESG Leaders est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI World ESG Leaders. L'indice MSCI World ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations sur les marchés développés mondiaux qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders est fondé sur le rendement de l'indice MSCI USA ESG Leaders en dollars canadiens. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders est fondé sur le rendement de l'indice MSCI USA ESG Leaders en dollars américains. L'indice MSCI USA ESG Leaders est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations des États-Unis qui ont été choisies en fonction des notes ESG que leur a attribuées MSCI.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI USA Quality Net Total Return en dollars canadiens. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI USA Quality Net Total Return en dollars américains. L'indice MSCI USA Quality Net Total Return est un indice boursier des États-Unis factoriel qui recherche des sociétés de qualité en fonction de trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible emprunt.

Le niveau de risque du FINB BMO MSCI américaines valeur est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped. L'indice est fondé sur son indice phare, soit l'indice MSCI USA, qui est composé d'actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisations de l'ensemble des marchés des titres de capitaux propres des États-Unis affichant des caractéristiques globales propres au style axé sur la valeur. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de sociétés assorties d'une composante valeur plus élevée que celle de leurs pairs dans le secteur correspondant selon la norme GICS^{MD}. Les caractéristiques propres au style de placement axé sur la valeur servant à constituer l'indice sont définies selon trois variables, soit le ratio cours/valeur comptable, le ratio cours/bénéfice futur et le ratio valeur/flux de trésorerie provenant des activités de l'entreprise. L'indice impose un plafond de 10 % aux titres représentés qui est appliqué à chaque rééquilibrage semestriel.

Le niveau de risque du FINB BMO actions du Nasdaq 100 est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice NASDAQ-100 Total Return. L'indice NASDAQ-100 Total Return est un indice modifié pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P MidCap 400^{MD} en dollars canadiens. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P MidCap 400^{MD} en dollars américains. L'indice S&P MidCap 400^{MD} est composé de 400 émetteurs publics américains à moyenne capitalisation.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P SmallCap 600^{MD} en dollars canadiens. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation est fondé sur le rendement de l'indice S&P SmallCap 600^{MD} en dollars américains. L'indice S&P SmallCap 600^{MD} est composé de 600 émetteurs publics américains à faible capitalisation.

Le niveau de risque du FINB BMO S&P/TSX 60 est fondé sur les rendements de l'indice S&P/TSX 60. L'indice S&P/TSX 60 est composé de 60 émetteurs canadiens à grande capitalisation cotés en bourse.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations à court terme est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg Canadian Government/Credit 1-5 Year. L'indice Bloomberg Canadian

Government/Credit 1-5 Year mesure le marché canadien des titres de sociétés, des titres liés aux gouvernements et des titres du Trésor de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée à l'échéance supérieure à un an mais inférieure à cinq ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 150 millions de dollars.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui des indices Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return et Bloomberg U.S. Investment Grade 1-5 Year Corporate Bond Capped Total Return Value Hedged CAD. Les indices Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return et Bloomberg U.S. Investment Grade 1-5 Year Corporate Bond Capped Total Return Value Hedged CAD mesurent le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Ils comprennent des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO TIPS à court terme est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO TIPS à court terme est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond en dollars américains. L'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir une durée variant entre 0 et 5 ans et un encours de plus de 500 millions de dollars américains et le capital et l'intérêt doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains.

Le niveau de risque du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg Treasury 1-5 Year Total Return Value Unhedged CAD. L'indice Bloomberg Treasury 1-5 Year Total Return Value Unhedged CAD procure une exposition au marché des obligations du Trésor des États-Unis. Les titres admissibles doivent venir à échéance dans une période se situant entre un et cinq ans et leur nombre en circulation doit être d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars américains.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO obligations totales américaines est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Aggregate Bond. Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO obligations totales américaines est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Aggregate Bond (couvert en \$ CA). L'indice Bloomberg US Aggregate Bond comprend des obligations de qualité du Trésor américain, des obligations d'organismes publics, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux identiques, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des titres adossés à des créances mobilières qui sont offerts en vente publiquement aux États-Unis, qui ont une valeur nominale en cours d'au moins 300 millions de dollars américains et qui doivent avoir au moins un an à courir avant leur échéance.

Le niveau de risque du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P Preferred Stock Total Return et de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (rendement total net). L'indice S&P Preferred Stock Total Return et l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (rendement total net) mesurent le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars américains et doivent respecter les exigences de liquidité minimale.

Le niveau de risque du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P Preferred Stock Total Return et de l'indice Solactive US Preferred Share Select (rendement total net). L'indice S&P Preferred Stock Total Return et l'indice Solactive US Preferred Share Select (rendement total net) mesurent le marché des actions privilégiées des États-Unis sur lesquelles des dividendes élevés sont versés. Les titres admissibles doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis, doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 100 millions de dollars et doivent respecter les exigences de liquidité minimale.

Le niveau de risque des parts non couvertes du FINB BMO TIPS américains est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L). Le niveau de risque des parts couvertes du FINB BMO TIPS américains est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg US Treasury Inflation Protected Securities (TIPS) (en \$ US). L'indice Bloomberg US Treasury Inflation Linked Bond (série L) mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir au

moins un an à courir avant leur échéance, un encours supérieur à 500 millions de dollars américains, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains.

Niveaux de risque des FNINB BMO

| SYMBOLE | FNINB BMO | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|---|-------------------------|
| ZEQT | FNB BMO toutes actions | Moyen |
| ZESG | FNB BMO ESG Équilibré | Faible à moyen |
| ZBAL | FNB BMO Équilibré | Faible à moyen |
| ZEBA | FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | Moyen |
| ZDV | FNB BMO canadien de dividendes | Moyen |
| ZWC | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | Moyen |
| ZCON | FNB BMO Conservateur | Faible à moyen |
| ZCDB | FNB BMO obligations à escompte de sociétés | Faible |
| ZWB | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | Moyen |
| ZWB.U | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (parts en dollars américains) | Élevé |
| ZWA | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZWEN | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | Élevé |
| ZWHC | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | Moyen |
| ZWT | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | Moyen à élevé |
| ZWK | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | Élevé |
| ZWU | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | Moyen |
| ZWP | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | Moyen |
| ZWE | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZFH | FNB BMO rendement élevé à taux variable | Faible à moyen |
| ZEAT | FNB BMO agriculture mondiale | Moyen |
| ZWG | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | Moyen |
| ZGLD | FNB BMO lingots d'or | Moyen |
| ZGLD.U | FNB BMO lingots d'or (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZGLH | FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZGRO | FNB BMO Croissance | Faible à moyen |
| ZDI | FNB BMO internationales de dividendes | Moyen |
| ZDH | FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZLB | FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | Faible à moyen |
| ZLE | FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | Moyen |
| ZLI | FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | Moyen |

| SYMBOLE | FNINB BMO | NIVEAU DE RISQUE |
|----------------|--|-------------------------|
| ZLD | FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | Moyen |
| ZLU | FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | Moyen |
| ZLU.U | FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZLH | FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | Moyen |
| ZMI | FNB BMO revenu mensuel | Faible à moyen |
| ZMI.U | FNB BMO revenu mensuel (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZPAY | FNB BMO à rendement bonifié | Faible à moyen |
| ZPAY.F | FNB BMO à rendement bonifié (parts couvertes) | Faible à moyen |
| ZPAY.U | FNB BMO à rendement bonifié (parts en dollars américains) | Faible à moyen |
| ZSDB | FNB BMO obligations à escompte à court terme | Faible |
| ZST | FNB BMO obligations à très court terme | Faible |
| ZUS.U | FNB BMO obligations américaines à très court terme (parts en dollars américains) | Faible |
| ZUCM | FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | Faible à moyen |
| ZUCM.U | FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains (parts en dollars américains) | Faible |
| ZDY | FNB BMO américain de dividendes | Moyen |
| ZDY.U | FNB BMO américain de dividendes (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZUD | FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZUEA | FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZJAN | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZAPR | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZJUL | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZOCT | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZWH | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | Moyen |
| ZWH.U | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines (parts en dollars américains) | Moyen |
| ZWS | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | Moyen |
| ZPW | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | Faible à moyen |
| ZPW.U | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines (parts en dollars américains) | Faible à moyen |
| ZPH | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | Faible à moyen |

Le niveau de risque du FNB BMO toutes actions est fondé sur le regroupement des rendements composé à 70 % du rendement de l'indice MSCI World et à 30 % du rendement de l'indice composé S&P/TSX. L'indice MSCI World est composé de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans des pays des marchés développés. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'indice composé

plafonné S&P/TSX comprend les actions canadiennes les mieux classées et représente environ 95 % du marché des actions canadien. Il s'agit du principal indice pour jauger le rendement des sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX.

Le niveau de risque du FNB BMO ESG Équilibré est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 40 % – indice MSCI World Total Return, 20 % – indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX et 40 % – indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays de marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés.

Le niveau de risque du FNB BMO Équilibré est fondé sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 40 % – indice MSCI World Total Return, 20 % – indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX et 40 % – indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays de marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés.

Le niveau de risque du FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré est fondé sur les rendements de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres cotés à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX. L'indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX mesure le rendement des titres de sociétés figurant dans l'indice S&P Canada BMI qui observe une politique d'augmentation constante des dividendes chaque année pendant au moins cinq ans.

Le niveau de risque du FNB BMO Conservateur est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 25 % – indice MSCI World Total Return, 15 % – indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX et 60 % – indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays de marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés.

Le niveau de risque du FNB BMO obligations à escompte de sociétés est fondé sur le rendement de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada. L'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés canadiennes de qualité à taux fixe. Les titres admissibles doivent être assortis d'une durée à l'échéance supérieure à un an et des parts en circulation d'une valeur de 100 millions de dollars.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie est fondé sur le rendement de l'indice S&P Global 1200 Energy. L'indice S&P Global 1200 Energy est composé des titres de toutes les sociétés figurant dans l'indice S&P Global 1200 qui font partie du secteur de l'énergie de la classification GICS.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé est fondé sur le rendement de l'indice S&P 500 Health Care. L'indice S&P 500 Health Care est composé des titres des sociétés figurant dans l'indice S&P 500 qui font partie du secteur de la santé de la classification GICS.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie est fondé sur le rendement de l'indice S&P North American Technology Sector. L'indice S&P North American Technology Sector mesure le rendement de titres américains classés dans le secteur des technologies de l'information selon la norme GICS^{MD} ainsi que dans les sous-catégories Marketing de détail direct et en ligne, Divertissement à domicile interactif et Médias et services interactifs du classement.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui des indices Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return et Solactive Equal Weight US Bank. L'indice Dow Jones U.S. Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Total Return et l'indice Solactive Equal Weight US Bank se composent de titres de banques à grande capitalisation des États-Unis. Tous les titres sont pondérés de façon équivalente plutôt que d'être pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Europe. L'indice MSCI Europe établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 15 pays de marchés développés d'Europe. L'indice ne fait pas l'objet d'une couverture et est en dollars canadiens.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Europe. L'indice MSCI Europe établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 15 pays de marchés développés d'Europe.

Le niveau de risque du FNB BMO rendement élevé à taux variable est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice Bloomberg US High Yield 1-5 Year Cash Pay 2% Total Return. L'indice Bloomberg US High Yield 1-5 Year Cash Pay 2% Total Return reproduit le rendement de titres de créance de sociétés libellés en dollar américains qui ne sont pas de qualité et dont la durée à l'échéance est supérieure à un an mais inférieure à cinq ans.

Le niveau de risque du FNB BMO agriculture mondiale est fondé sur le rendement de l'indice S&P Global Agribusiness Composite (RT). L'indice S&P Global Agribusiness Composite (RT) procure une exposition liquide aux 24 des plus importantes sociétés agroalimentaires cotées en bourse qui respectent des exigences précises en matière d'investissement.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays de marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays.

Le niveau de risque du FNB BMO lingots d'or est fondé sur le rendement du cours de l'or (en dollars canadiens) à la London Bullion Market Association (LBMA).

Le niveau de risque du FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du cours de l'or (en dollars canadiens) à la London Bullion Market Association (LBMA).

Le niveau de risque du FNB BMO Croissance est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 55 % – indice MSCI World Total Return, 25 % – indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX et 20 % – indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides de la TSX. L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 23 pays de marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché des

titres à revenu fixe de qualité canadien composé d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de provinces et d'obligations de sociétés.

Le niveau de risque du FNB BMO internationales de dividendes est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE Net Total Return USD. L'indice MSCI EAFE Net Total Return USD est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Le niveau de risque du FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE Hedged 100% to CAD Net Total Return. L'indice MSCI EAFE Hedged 100% to CAD Net Total Return est un indice de titres de capitaux propres qui établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Net Total Return. L'indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Net Total Return vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée aux titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans 24 pays de marchés émergents.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ CA). L'indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ CA) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à un univers de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans des pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ US). L'indice MSCI EAFE Minimum Volatility Net Total Return (\$ US) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à un univers de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation répandues dans des pays de marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice MSCI USA Minimum Volatility Net Return. L'indice MSCI USA Minimum Volatility Net Return vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à grande et à moyenne capitalisation. L'indice est entièrement couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO à rendement bonifié est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 60 % – indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite et 40 % – indice CBOE S&P 500 BuyWrite en dollars canadiens. L'indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite représente la vente près de l'échéance de 2 % des options de vente hors du cours et la détention de bons du Trésor à court terme. L'indice CBOE S&P 500 BuyWrite représente l'achat de titres de 500 émetteurs publics américains à grande capitalisation et la vente près de l'échéance des options d'achat presque à parité. Le niveau de risque des parts couvertes du FNB BMO à rendement bonifié est fondé sur une combinaison des rendements des indices suivants, dans les proportions indiquées : 60 % – indice CBOE S&P 500 2% OTM PutWrite et 40 % – indice CBOE S&P 500 BuyWrite en dollars américains.

Le niveau de risque du FNB BMO obligations à escompte à court terme est fondé sur le rendement de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada est conçu pour représenter le marché obligataire à court terme du Canada et comprend des obligations dont la durée à l'échéance est supérieure ou égale à un an et inférieure ou égale à cinq ans.

Le niveau de risque du FNB BMO obligations américaines à très court terme est fondé sur le rendement de l'indice Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return. L'indice Bloomberg U.S. Corporate 1-5 years Total Return mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en

dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.

Le niveau de risque du FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains est fondé sur les rendements de l'indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months. L'indice Bloomberg U.S. Treasury Bill 1-3 Months suit le marché des bons du Trésor dont la durée jusqu'à l'échéance est de 1 à 2,99 mois et qui sont émis par le gouvernement des États-Unis.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens est fondé sur les rendements de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens est fondé sur les rendements de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens est fondé sur les rendements de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens est fondé sur les rendements de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens est fondé sur les rendements de l'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars. L'indice S&P 500 Hedged to Canadian Dollars est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres de 500 des plus grands émetteurs américains cotés en bourse qui est fourni par S&P, couvert par rapport au dollar canadien.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return. L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté leurs dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return. L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté leurs dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice CBOE S&P 500 Put Write. L'indice CBOE S&P 500 Put Write reproduit le rendement d'une stratégie de placement hypothétique (stratégie d'options de vente) qui consiste à vendre à découvert des options de vente sur l'indice S&P 500 dans un compte marché monétaire.

Le niveau de risque du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens est fondé sur le rendement du FNB BMO et sur celui de l'indice CBOE S&P 500 Put Write. L'indice CBOE S&P 500 Put Write reproduit le rendement d'une stratégie de placement hypothétique (stratégie d'options de vente) qui consiste à vendre à découvert des options de vente sur l'indice S&P 500 dans un compte marché monétaire.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Distributions

Les distributions en espèces à l'égard des parts (sauf les parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) d'un FNB BMO seront versées dans la monnaie dans laquelle les parts du FNB BMO sont libellées et de la façon indiquée dans les tableaux ci-après.

| Fréquence des distributions des FNB BMO alternatifs (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|-----------|---------------|----------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|-----------|---------------|----------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations totales | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés notées BBB | | ✓ | |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | | ✓ | |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO actions du secteur énergie propre | | | ✓ |
| FINB BMO obligations de sociétés | | ✓ | |
| FINB BMO obligations à escompte | ✓ | | |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré banques | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré produits industriels | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré de FPI | ✓ | | |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO équilibré banques américaines | | ✓ | |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | | | ✓ |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | ✓ | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés | | ✓ | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement | ✓ | | |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO communications mondiales | | ✓ | |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO infrastructures mondiales | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de gouvernements | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement | ✓ | | |
| FINB BMO Japon | | ✓ | |
| FINB BMO petites aurifères | | | ✓ |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Monde de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Canada valeur | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI China ESG Leaders | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI EAFE | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI marchés émergents | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI Global ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI India ESG Leaders | | | ✓ |
| FINB BMO MSCI USA ESG Leaders | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité | | ✓ | |
| FINB BMO MSCI américaines valeur | | ✓ | |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens | | | ✓ |
| FINB BMO actions du Nasdaq 100 | | | ✓ |
| FINB BMO obligations à rendement réel | ✓ | | |
| FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FINB BMO S&P 500 | | ✓ | |
| FINB BMO S&P/TSX 60 | | ✓ | |
| FINB BMO S&P/TSX composé plafonné | | ✓ | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation | | ✓ | |
| FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | ✓ | | |
| FINB BMO obligations à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO TIPS à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations totales américaines | ✓ | | |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines | ✓ | | |
| FINB BMO TIPS américains | | ✓ | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FINB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO toutes actions | | ✓ | |
| FINB BMO ESG Équilibré | | ✓ | |
| FINB BMO Équilibré | | ✓ | |
| FINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | ✓ | | |
| FINB BMO canadien de dividendes | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | ✓ | | |
| FINB BMO Conservateur | | ✓ | |
| FINB BMO obligations à escompte de sociétés | | ✓ | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | ✓ | | |
| FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | ✓ | | |
| FNB BMO agriculture mondiale | | ✓ | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | ✓ | | |
| FNB BMO lingots d'or | | | ✓ |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | | | ✓ |
| FNB BMO Croissance | | ✓ | |
| FNB BMO internationales de dividendes | ✓ | | |
| FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité | | | ✓ |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO revenu mensuel | ✓ | | |
| FNB BMO à rendement bonifié | ✓ | | |
| FNB BMO obligations à escompte à court terme | | ✓ | |
| FNB BMO obligations à très court terme | ✓ | | |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | ✓ | | |
| FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains | ✓ | | |
| FNB BMO américain de dividendes | ✓ | | |

| Fréquence des distributions des FNINB BMO (compte non tenu des parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens | | ✓ | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines | ✓ | | |
| FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens | ✓ | | |

Selon les placements sous-jacents d'un FNB BMO, les distributions sur les parts pourraient être constituées de revenu ordinaire, y compris un revenu de source étrangère provenant de dividendes, de distributions ou d'intérêts de source étrangère reçus par le FNB BMO et de dividendes de sociétés canadiennes imposables. Toutefois, ces distributions pourraient aussi comprendre des gains en capital réalisés nets, dans tous les cas, déduction faite des frais du FNB BMO, ainsi que des remboursements de capital. Les distributions en espèces à l'égard des parts d'un FNB BMO (autres que les parts de catégorie Accumulation et de catégorie Distribution à pourcentage fixe) devraient être prélevées principalement sur les dividendes ou les distributions, et d'autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, déduction faite des frais du FNB BMO, mais elles pourraient également se composer de sommes non imposables, dont des remboursements de capital payables au gré du gestionnaire. Dans la mesure où les frais d'un FNB BMO excèdent le revenu généré par le FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'un exercice, selon le cas, aucune distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle ne devrait être versée.

| Fréquence des distributions Parts de catégorie Accumulation | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| FNB BMO | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FINB BMO obligations de sociétés à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations fédérales à court terme | | ✓ | |
| FINB BMO obligations provinciales à court terme | | ✓ | |
| FNB BMO obligations à très court terme | | ✓ | |
| FNB BMO obligations américaines à très court terme | | ✓ | |

Les distributions à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme, du FINB BMO obligations provinciales à court terme, du FINB BMO obligations à très court terme et du FNB BMO obligations américaines à très court terme, le cas échéant, seront automatiquement réinvesties dans des parts de catégorie Accumulation additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement regroupé de façon que le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent en circulation soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Le nombre de titres des investisseurs non résidents peut être réduit en raison de la retenue d'impôt.

| Taux et fréquence des distributions | | | | |
|--|------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| Parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe (généralement désignées sous le nom de « parts T6 ») | | | | |
| FNB BMO | Taux de distribution annuel | Mensuelle | Trimestrielle | Annuelle |
| FNB BMO Équilibré | 6 % | ✓ | | |
| FNB BMO Croissance | 6 % | ✓ | | |

Les distributions en espèces à l'égard des parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe du FNB BMO Équilibré et du FNB BMO Croissance peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital fondé sur un taux de distribution établi d'après la valeur liquidative par part de la catégorie à la fin de l'année précédente ou, dans le cas d'une catégorie nouvellement créée, fondé sur un taux de distribution cible annualisé établi d'après la valeur liquidative par part initiale.

Pour chaque année d'imposition, chaque FNB BMO doit s'assurer que son revenu net (y compris le revenu tiré des dividendes extraordinaires versés sur les titres qu'il détient) et ses gains en capital nets réalisés, s'il en est, ont été distribués aux porteurs de parts de manière à ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire sur ces sommes. Dans la mesure où un FNB BMO n'a pas distribué tout son revenu net ou tous ses gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition, la différence entre cette somme et la somme réellement distribuée sera versée sous forme de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à un prix égal à la valeur liquidative par part du FNB BMO et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation de chaque catégorie après la distribution soit égal au nombre de parts en circulation de chaque catégorie avant la distribution.

En règle générale, un FNB BMO peut choisir de verser une distribution qui constitue un remboursement de capital. En outre, un FNB BMO est réputé faire une distribution qui constitue un remboursement de capital s'il distribue plus que son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Dans l'un ou l'autre des cas, une distribution qui constitue un remboursement de capital ne fait pas partie du revenu d'un investisseur, mais réduit plutôt le prix de base rajusté des titres à l'égard desquels elle est versée. Au moment de faire racheter ses titres, un investisseur pourrait enregistrer un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus petite). Si le prix de base rajusté des titres d'un investisseur est réduit pour s'établir à moins de zéro alors qu'il détient toujours ces titres, il sera réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et le prix de base rajusté de l'investisseur sera augmenté pour s'établir à zéro. Une distribution qui constitue un remboursement de capital ne doit pas être confondue avec le rendement du capital investi ou le « rendement ». Les investisseurs ne devraient pas tirer de conclusion sur le rendement des placements d'un FNB BMO en se fondant sur le montant de ce remboursement de capital.

Outre les distributions décrites ci-dessus, un FNB BMO peut verser à l'occasion des distributions additionnelles sur ses parts, notamment dans le cadre d'un dividende extraordinaire ou d'un remboursement de capital.

Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales ».

Régime de réinvestissement des distributions

Certains FNB BMO ont adopté un régime de réinvestissement des distributions qui permet à un porteur de parts (un « **participant au régime** ») de choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces qui lui sont versées sur les parts qu'il détient dans des parts supplémentaires (les « **parts du régime** ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont il est possible d'obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et à la convention relative à l'agent chargé du réinvestissement des distributions intervenue entre le gestionnaire, agissant pour le compte du FNB BMO, et le mandataire aux fins du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les principales modalités du régime de réinvestissement des distributions sont décrites ci-après.

Les porteurs de parts qui ne sont pas résidents du Canada ne peuvent participer au régime de réinvestissement des distributions et tout porteur de parts qui cessera d'être résident du Canada devra mettre fin à sa participation au régime de réinvestissement des distributions. Aucun FNB BMO ne sera tenu d'effectuer l'achat de parts du régime si cet achat est illégal.

Le porteur de parts qui souhaite s'inscrire au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière doit en aviser l'adhérent à la CDS par l'intermédiaire duquel il détient ses parts suffisamment à l'avance pour que l'adhérent à la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que les participants au régime doivent recevoir seront affectées à l'achat sur le marché de parts du régime pour leur compte.

Aucune fraction de part du régime ne sera achetée aux termes du régime de réinvestissement des distributions. Les fonds restants après l'achat de parts du régime entières seront portés au crédit du participant au régime par l'intermédiaire de son adhérent à la CDS, en remplacement des fractions de parts du régime.

Le réinvestissement automatique des distributions aux termes du régime de réinvestissement des distributions ne soustraira pas les participants au régime à leur obligation de payer l'impôt sur le revenu applicable à cette distribution. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts ».

Les participants au régime peuvent volontairement mettre fin à leur participation au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière en avisant leur adhérent à la CDS bien avant cette date. Ils devraient communiquer avec leur adhérent à la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de leur participation au régime de réinvestissement des distributions. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis d'un participant au régime et son acceptation par un adhérent à la CDS, les distributions versées au participant au régime seront versées en espèces. Les frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis seront pris en charge par le participant au régime qui exerce son droit de mettre fin à sa participation au régime de réinvestissement des distributions. Le gestionnaire pourra mettre fin au régime de réinvestissement des distributions, à son seul gré, moyennant l'envoi d'un préavis d'au moins 30 jours i) aux participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs parts, iii) au mandataire aux fins du régime et iv) s'il y a lieu, à la Bourse.

Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement des distributions à tout moment, à son seul gré, pourvu qu'il obtienne d'abord l'approbation des modifications par la Bourse et qu'il en avise i) les participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) les adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs parts, iii) le mandataire aux fins du régime et iv) s'il y a lieu, la Bourse.

ACHATS DE PARTS

Placement initial dans les nouveaux FNB BMO

Conformément au Règlement 81-102, les nouveaux FNB BMO n'émettront pas de parts auprès du public tant qu'ils n'auront pas reçu et accepté des ordres d'une valeur totalisant au moins 500 000 \$ d'investisseurs autres que le gestionnaire, ses administrateurs, ses dirigeants et ses porteurs de titres.

Placement continu

Les parts des FNB BMO sont émises et vendues sur une base continue et un nombre illimité de parts peuvent être émises.

Courtiers désignés

Le gestionnaire, pour le compte de chacun des FNB BMO, a conclu une convention liant le courtier désigné avec un courtier désigné, aux termes de laquelle le courtier désigné accepte d'exercer certaines fonctions à l'égard du FNB BMO, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse, ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements de l'indice ou du portefeuille applicable, tel qu'il est énoncé aux rubriques « Stratégies de placement – Rééquilibrage et rajustement », et, lorsque des parts sont rachetées en espèces, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Rachat et échange de parts » et iii) afficher un cours vendeur et un cours acheteur pour la négociation des parts à la Bourse. Le gestionnaire peut, à son gré et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais que celui-ci a engagés dans le cadre de ses fonctions.

Les conventions liant le courtier désigné prévoient que le gestionnaire peut à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger que le courtier désigné souscrive des parts d'un FNB BMO en espèces d'une valeur n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du FNB BMO. Le nombre de parts émises correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par part calculée après la remise par le gestionnaire d'un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les parts, et les parts seront émises au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la remise de l'avis de souscription (ou dans un délai plus court déterminé par le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans des marchés pertinents).

Émission de parts

En faveur des courtiers désignés et des courtiers

Tous les ordres visant à acheter des parts directement des FNB BMO doivent être passés par les courtiers désignés ou les courtiers. Les FNB BMO se réservent le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier. Aucun FNB BMO ne versera de rémunération à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, le gestionnaire peut, à son gré, facturer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier pour compenser les frais (notamment les droits d'inscription additionnelle à la cote de la Bourse) engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci ou tout nombre de parts que le gestionnaire peut autoriser) d'un FNB BMO. Si le FNB BMO reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour de bourse autorisée par le gestionnaire), il émettra les parts en faveur du courtier désigné ou du courtier i) dans les trois jours ouvrables suivant l'acceptation de l'avis de souscription, dans le cas d'un FNB BMO qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) dans les deux jours ouvrables suivant la date d'acceptation de l'ordre de souscription, dans le cas d'un FNB BMO qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, ou iii) dans un délai plus court déterminé par le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement des marchés pertinents, à la condition, dans chaque cas, qu'il ait reçu le paiement des parts souscrites.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises d'un FNB BMO (autre que le FNB BMO lingots d'or), un courtier désigné ou un courtier doit remettre un paiement composé, au gré du gestionnaire, i) d'un panier de titres et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, fixée par le gestionnaire, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises du FNB BMO lingots d'or, un courtier désigné ou un courtier doit remettre un paiement composé d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Chaque jour de bourse, le panier de titres de chaque FNB BMO (autre que le FNB BMO lingots d'or) sera offert au courtier désigné et aux courtiers de ce FNB BMO. Le gestionnaire peut, à son gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de parts à l'occasion.

En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales

Un FNB BMO peut émettre des parts en faveur de courtiers désignés dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements du FNB BMO ou de son portefeuille, tel qu'il est énoncé aux rubriques « Stratégies de placement – Rééquilibrage et rajustement », et, lorsque des parts sont rachetées en espèces, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Rachat et échange de parts – Rachat de parts contre une somme en espèces ».

En faveur des porteurs de parts à titre de distributions réinvesties

Un FNB BMO peut émettre des parts en faveur de porteurs de parts du FNB BMO au moment du réinvestissement automatique des dividendes extraordinaires et des autres distributions réinvesties. Se reporter aux rubriques « Politique en matière de distributions » et « Incidences fiscales ».

Achat et vente de parts

Un investisseur peut acheter ou vendre des parts par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des parts. Les FNB BMO émettent des parts directement en faveur des courtiers désignés et des courtiers.

À l'occasion, si un FNB BMO, les courtiers désignés et les courtiers en conviennent, les courtiers désignés et les courtiers peuvent accepter de la part des acheteurs éventuels des titres en guise de paiement des parts.

Points particuliers devant être examinés par les porteurs de parts

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne s'appliquent pas à l'acquisition de parts. En outre, les FNB BMO ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de parts d'acquérir plus de 20 % des parts de tout FNB BMO par l'entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts de ce FNB BMO à une assemblée des porteurs de parts.

Chaque FNB BMO qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les parts du FNB BMO effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des parts est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les parts des FNB BMO effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des parts est établi.

Porteurs de parts non résidents

Les propriétaires véritables d'une majorité des parts d'un FNB BMO ne peuvent à aucun moment être i) des non-résidents du Canada, ii) des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes ou iii) une combinaison de non-résidents du Canada et de ces sociétés de personnes (termes définis dans la LIR). Le gestionnaire peut exiger une déclaration à l'égard du territoire de résidence d'un propriétaire véritable de parts et, s'il s'agit d'une société de personnes, à l'égard de son statut de « société de personnes canadienne ». Si le gestionnaire apprend, après avoir pris connaissance des déclarations visant la propriété effective ou autrement, que les propriétaires véritables de 40 % des parts d'un FNB BMO alors en circulation sont, ou pourraient être, des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, ou qu'une telle situation est imminente, il peut l'annoncer publiquement. Si le gestionnaire détermine que les propriétaires véritables de plus de 40 % de ces

parts d'une catégorie sont des non-résidents et/ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes, il peut envoyer un avis à ces porteurs de parts non résidents et sociétés de personnes, choisis dans l'ordre inverse de l'ordre d'acquisition ou de la façon qu'il juge équitable et réalisable, les enjoignant de vendre leurs parts ou une partie de celles-ci dans le délai précisé d'au moins 30 jours. Si les porteurs de parts qui ont reçu l'avis en question n'ont pas vendu dans ce délai le nombre précisé de parts ni fourni au gestionnaire la preuve satisfaisante qu'ils ne sont pas des non-résidents ou des sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes, le gestionnaire peut, pour le compte de ces porteurs de parts, vendre ces parts et, entre temps, suspendre les droits de vote et les droits aux distributions rattachés à ces parts. À compter de cette vente, les porteurs touchés cesseront d'être des porteurs véritables de parts et leurs droits seront limités à la réception du produit net tiré de la vente de ces parts.

Malgré ce qui précède, le gestionnaire peut décider de ne pas prendre les mesures énoncées ci-dessus si des conseillers juridiques l'ont avisé que l'omission de prendre de telles mesures n'aura pas d'incidences défavorables sur le statut du FNB BMO en tant que fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la LIR, ou encore, il peut prendre toute autre mesure qu'il juge nécessaire pour conserver le statut de fiducie de fonds commun de placement du FNB BMO pour l'application de la LIR.

Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les parts et les transferts des parts ne seront effectués que par l'intermédiaire de la CDS. Les parts doivent être achetées, transférées et remises aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent à la CDS. La CDS ou l'adhérent à la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des parts doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de parts. À l'achat d'une part, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel puisqu'aucun certificat physique attestant la propriété ne sera délivré. Lorsque, dans le présent prospectus, il est fait mention d'un porteur de parts, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable des parts.

Les FNB BMO et le gestionnaire ne seront pas responsables : i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les parts ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ou iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les instructions des adhérents à la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de parts de donner en gage ces parts ou de prendre toute mesure à leur égard (autrement que par l'entremise d'un adhérent à la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat physique.

Les FNB BMO ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des parts au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs concernant ces parts seront délivrés à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

RACHAT ET ÉCHANGE DE PARTS

Rachat de parts contre une somme en espèces

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB BMO contre une somme en espèces à un prix de rachat par part équivalant i) à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de parts seront généralement en mesure de vendre leurs parts au cours alors en vigueur à la Bourse par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon le modèle prescrit par le gestionnaire à l'occasion doit être remise au FNB BMO pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour de bourse autorisée par le gestionnaire). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure indiquée ci-dessus un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra

effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé i) dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un FNB BMO qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) dans les deux jours ouvrables suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un FNB BMO qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, ou iii) dans chaque cas, dans un délai plus court déterminé par le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement des marchés pertinents. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

Les investisseurs qui font racheter leurs parts avant la date ex-dividende relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question.

Dans le cadre du rachat des parts, un FNB BMO aliénera généralement des titres, des lingots d'or (en ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or) ou d'autres actifs pour régler le rachat. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des FNB BMO ».

Échange de parts contre des paniers de titres et une somme en espèces

Sauf en ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or et, au gré du gestionnaire, à d'autres FNB BMO, chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. Cependant, le FNB BMO lingots d'or et, au gré du gestionnaire, certains FNB BMO ne payeront qu'une somme en espèces lorsqu'un porteur de parts exerce son droit d'échanger un nombre prescrit de parts.

Pour effectuer un échange de parts, un porteur de parts doit présenter une demande d'échange selon le modèle prescrit par le gestionnaire à l'occasion au FNB BMO applicable à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure ultérieure un jour de bourse autorisée par le gestionnaire). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des parts le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces, sauf en ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or et, au gré du gestionnaire, à d'autres FNB BMO, pour lesquels il sera uniquement payable au moyen de la remise d'une somme en espèces. Les parts seront rachetées dans le cadre de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure indiquée ci-dessus un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces sera effectué i) dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet de l'échange, dans le cas d'un FNB BMO qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) dans les deux jours ouvrables suivant la date de prise d'effet de l'échange, dans le cas d'un FNB BMO (sauf le FINB BMO infrastructures mondiales, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders et le FINB BMO MSCI India ESG Leaders) qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, ou iii) dans un délai plus court déterminé par le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement des marchés pertinents. Les titres devant être inclus dans les paniers de titres remis lors d'un échange seront choisis par le gestionnaire, à son gré.

Les porteurs de parts devraient savoir que la valeur liquidative par part diminuera à la date ex-dividende d'une distribution payable en espèces à l'égard des parts. Un porteur de parts qui n'est pas un porteur inscrit à compter de la date ex-dividende n'aura pas droit à cette distribution.

Si les titres détenus par un FNB BMO font à un moment donné l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de parts au moment d'un échange du nombre prescrit de parts pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par les lois.

Demandes d'échange et de rachat

Le porteur de parts qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé déclarer au FNB BMO et au gestionnaire ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les parts aux fins d'échange ou de rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les parts n'ont pas été prêtées ni données en gage et elles ne font pas l'objet d'une convention de rachat, d'une convention de prêt de titres ni d'une entente similaire qui empêcherait leur livraison

au FNB BMO. Le gestionnaire se réserve le droit de vérifier ces déclarations, à son gré. En règle générale, il les vérifiera s'il y a des niveaux inhabituellement élevés d'échange ou de rachat ou une position à découvert à l'égard du FNB BMO applicable. Si le porteur de parts, suivant la réception d'une demande de vérification, ne fournit pas au gestionnaire une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée comme ayant été reçue en bonne et due forme et sera refusée.

Suspension de l'échange et du rachat

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts, ou le paiement du produit du rachat d'un FNB BMO, dans les circonstances extraordinaires suivantes : i) pendant toute période au cours de laquelle les négociations normales sont interrompues à une bourse ou à un autre marché où des titres appartenant au FNB BMO sont inscrits et négociés, si ceux-ci représentent plus de 50 % en valeur ou en exposition au marché sous-jacent du total de l'actif du FNB BMO, sans provision pour le passif, et s'ils ne sont pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnablement pratique pour le FNB BMO ou ii) avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du FNB BMO difficile ou qui nuit à la capacité de l'agent des calculs de déterminer leur valeur. Cette suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de parts qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé à la première date d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de parts auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les FNB BMO, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

Coûts liés aux échanges et aux rachats

Le gestionnaire peut facturer aux porteurs de parts, à son gré, des frais d'administration correspondant à au plus 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du FNB BMO pour compenser certains frais d'opérations liés à l'échange ou au rachat de parts d'un FNB BMO.

Échange et rachat de parts par l'entremise d'adhérents à la CDS

Les droits d'échange et de rachat décrits ci-dessus doivent être exercés par l'entremise de l'adhérent à la CDS par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des parts. Les propriétaires véritables de parts doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des parts suffisamment de temps avant les dates limites indiquées ci-dessus pour permettre à ces adhérents à la CDS d'aviser la CDS et à la CDS d'aviser le gestionnaire avant la date limite pertinente.

Opérations à court terme

À l'heure actuelle, le gestionnaire est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des restrictions sur les opérations à court terme à l'égard des FNB BMO puisque les parts des FNB BMO sont généralement négociées par des investisseurs à une bourse de valeurs sur le marché secondaire de la même façon que le sont d'autres titres inscrits à la cote d'une bourse de valeurs. Dans les quelques cas où les parts des FNB BMO ne sont pas achetées sur le marché secondaire, un courtier désigné ou un courtier participe habituellement aux souscriptions et le gestionnaire pourrait leur imposer des frais de rachat visant à indemniser le FNB BMO applicable pour les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'opération.

FOURCHETTES DES COURS DES PARTS ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR CELLES-CI

Les tableaux suivants présentent les fourchettes des cours des parts des FNB BMO et le volume des opérations mensuelles sur celles-ci à la Bourse applicable chaque mois ou, le cas échéant, partie de mois au cours de la période de 12 mois précédant la date du prospectus. Cette information n'est pas encore disponible pour les parts des nouveaux FNB BMO et les données partielles reflètent le fait que certains FNB BMO ont été récemment créés.

FNB BMO alternatifs

FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,28 \$ | 29,99 \$ | 786 |
| Novembre | 30,86 \$ | 30,86 \$ | 254 |
| Décembre | 31,04 \$ | 31,04 \$ | 1 500 |

FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,68 \$ | 30,31 \$ | 1 929 |
| Novembre | 31,33 \$ | 30,93 \$ | 1 017 748 |
| Décembre | 31,75 \$ | 30,63 \$ | 27 718 |

FINB BMO

FINB BMO obligations totales (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,00 \$ | 13,52 \$ | 52 750 444 |
| Février | 13,90 \$ | 13,40 \$ | 30 698 925 |
| Mars | 13,99 \$ | 13,37 \$ | 30 909 263 |
| Avril | 13,91 \$ | 13,63 \$ | 18 254 609 |
| Mai | 13,90 \$ | 13,47 \$ | 22 883 055 |
| Juin | 13,59 \$ | 13,36 \$ | 22 228 114 |
| Juillet | 13,48 \$ | 13,22 \$ | 33 117 581 |
| Août | 13,31 \$ | 13,06 \$ | 37 428 772 |
| Septembre | 13,31 \$ | 12,83 \$ | 29 203 930 |
| Octobre | 13,00 \$ | 12,69 \$ | 24 390 147 |
| Novembre | 13,45 \$ | 13,00 \$ | 43 786 928 |
| Décembre | 13,93 \$ | 13,52 \$ | 51 611 541 |

FINB BMO obligations de sociétés notées BBB (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,40 \$ | 26,92 \$ | 2 904 |
| Février | 27,21 \$ | 26,89 \$ | 5 618 |
| Mars | 27,56 \$ | 26,90 \$ | 2 767 |
| Avril | 27,40 \$ | 27,05 \$ | 4 576 |
| Mai | 27,47 \$ | 26,85 \$ | 2 531 |
| Juin | 27,06 \$ | 26,76 \$ | 4 677 |
| Juillet | 26,76 \$ | 26,49 \$ | 44 542 |
| Août | 26,75 \$ | 26,47 \$ | 16 102 |
| Septembre | 26,70 \$ | 26,25 \$ | 8 664 |
| Octobre | 26,35 \$ | 26,07 \$ | 12 536 |
| Novembre | 27,20 \$ | 26,48 \$ | 55 172 |
| Décembre | 27,86 \$ | 27,31 \$ | 367 748 |

**FINB BMO revenu de banques canadiennes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,86 \$ | 27,19 \$ | 34 635 |
| Février | 27,93 \$ | 27,64 \$ | 18 122 |
| Mars | 27,88 \$ | 27,20 \$ | 19 831 |
| Avril | 27,57 \$ | 27,24 \$ | 13 590 |
| Mai | 27,55 \$ | 27,02 \$ | 30 838 |
| Juin | 27,37 \$ | 27,05 \$ | 8 536 |
| Juillet | 27,21 \$ | 26,93 \$ | 26 963 |
| Août | 27,24 \$ | 27,06 \$ | 13 710 |
| Septembre | 27,20 \$ | 26,97 \$ | 86 576 |
| Octobre | 27,07 \$ | 26,91 \$ | 12 992 |
| Novembre | 27,68 \$ | 27,09 \$ | 169 179 |
| Décembre | 28,20 \$ | 27,75 \$ | 14 948 |

**FINB BMO titres adossés à des créances
hypothécaires canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,82 \$ | 28,50 \$ | 1 520 233 |
| Février | 28,81 \$ | 28,41 \$ | 62 882 |
| Mars | 28,91 \$ | 28,42 \$ | 423 562 |
| Avril | 28,88 \$ | 28,70 \$ | 169 223 |
| Mai | 28,90 \$ | 28,54 \$ | 60 208 |
| Juin | 28,57 \$ | 28,40 \$ | 18 741 |
| Juillet | 28,51 \$ | 28,34 \$ | 251 679 |
| Août | 28,52 \$ | 28,40 \$ | 74 617 |
| Septembre | 28,57 \$ | 28,43 \$ | 598 146 |
| Octobre | 28,68 \$ | 28,45 \$ | 195 583 |
| Novembre | 28,95 \$ | 28,68 \$ | 278 640 |
| Décembre | 29,22 \$ | 28,99 \$ | 80 784 |

**FINB BMO actions du secteur énergie propre
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 21,92 \$ | 20,20 \$ | 203 121 |
| Février | 21,49 \$ | 20,00 \$ | 474 754 |
| Mars | 21,10 \$ | 19,41 \$ | 728 297 |
| Avril | 20,88 \$ | 19,73 \$ | 697 254 |
| Mai | 20,06 \$ | 19,21 \$ | 127 389 |
| Juin | 19,50 \$ | 18,31 \$ | 199 984 |
| Juillet | 19,58 \$ | 18,48 \$ | 253 499 |
| Août | 18,61 \$ | 16,81 \$ | 188 960 |
| Septembre | 17,05 \$ | 15,33 \$ | 420 128 |
| Octobre | 15,31 \$ | 13,84 \$ | 351 749 |
| Novembre | 15,19 \$ | 13,91 \$ | 631 793 |
| Décembre | 16,15 \$ | 14,74 \$ | 706 414 |

**FINB BMO obligations de sociétés
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 45,87 \$ | 44,49 \$ | 771 901 |
| Février | 46,01 \$ | 44,67 \$ | 667 548 |
| Mars | 46,12 \$ | 44,60 \$ | 439 562 |
| Avril | 45,74 \$ | 45,05 \$ | 285 218 |
| Mai | 45,82 \$ | 44,71 \$ | 201 115 |
| Juin | 45,26 \$ | 44,44 \$ | 162 626 |
| Juillet | 44,66 \$ | 44,12 \$ | 290 699 |
| Août | 44,55 \$ | 43,83 \$ | 491 156 |
| Septembre | 44,48 \$ | 43,03 \$ | 126 118 |
| Octobre | 43,60 \$ | 42,81 \$ | 355 444 |
| Novembre | 45,15 \$ | 43,74 \$ | 491 926 |
| Décembre | 46,73 \$ | 45,43 \$ | 600 038 |

**FINB BMO obligations à escompte
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,91 \$ | 14,38 \$ | 4 202 123 |
| Février | 14,84 \$ | 14,26 \$ | 3 023 476 |
| Mars | 14,90 \$ | 14,25 \$ | 5 377 883 |
| Avril | 14,87 \$ | 14,56 \$ | 1 765 666 |
| Mai | 14,85 \$ | 14,39 \$ | 1 594 588 |
| Juin | 14,54 \$ | 14,27 \$ | 2 743 935 |
| Juillet | 14,41 \$ | 14,16 \$ | 8 982 831 |
| Août | 14,24 \$ | 13,97 \$ | 3 576 012 |
| Septembre | 14,24 \$ | 13,75 \$ | 7 792 140 |
| Octobre | 13,92 \$ | 13,65 \$ | 7 650 875 |
| Novembre | 14,44 \$ | 13,96 \$ | 10 429 499 |
| Décembre | 14,94 \$ | 14,53 \$ | 5 047 048 |

**FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones
couverte en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 54,13 \$ | 51,99 \$ | 524 872 |
| Février | 54,02 \$ | 51,55 \$ | 336 028 |
| Mars | 52,86 \$ | 50,31 \$ | 1 133 697 |
| Avril | 53,68 \$ | 52,44 \$ | 320 135 |
| Mai | 53,61 \$ | 51,67 \$ | 292 951 |
| Juin | 54,28 \$ | 52,14 \$ | 679 733 |
| Juillet | 55,78 \$ | 52,97 \$ | 545 779 |
| Août | 55,94 \$ | 53,51 \$ | 624 295 |
| Septembre | 54,92 \$ | 52,45 \$ | 371 489 |
| Octobre | 53,22 \$ | 50,67 \$ | 674 763 |
| Novembre | 56,16 \$ | 52,07 \$ | 429 132 |
| Décembre | 58,70 \$ | 56,44 \$ | 897 689 |

**FINB BMO obligations de marchés émergents
couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 12,11 \$ | 11,59 \$ | 4 679 461 |
| Février | 12,00 \$ | 11,54 \$ | 7 760 272 |
| Mars | 11,84 \$ | 11,55 \$ | 616 497 |
| Avril | 11,94 \$ | 11,73 \$ | 154 960 |
| Mai | 11,86 \$ | 11,59 \$ | 327 133 |
| Juin | 11,81 \$ | 11,62 \$ | 464 194 |
| Juillet | 11,97 \$ | 11,58 \$ | 5 464 819 |
| Août | 11,88 \$ | 11,61 \$ | 1 339 071 |
| Septembre | 11,74 \$ | 11,49 \$ | 548 727 |
| Octobre | 11,57 \$ | 11,32 \$ | 438 176 |
| Novembre | 11,96 \$ | 11,54 \$ | 2 042 984 |
| Décembre | 12,25 \$ | 11,91 \$ | 561 732 |

**FINB BMO équilibré banques
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 36,45 \$ | 33,77 \$ | 47 193 234 |
| Février | 37,15 \$ | 35,94 \$ | 74 876 935 |
| Mars | 36,25 \$ | 32,86 \$ | 136 660 791 |
| Avril | 34,84 \$ | 33,74 \$ | 54 553 423 |
| Mai | 34,42 \$ | 32,51 \$ | 88 490 743 |
| Juin | 33,67 \$ | 32,38 \$ | 70 902 653 |
| Juillet | 34,83 \$ | 33,16 \$ | 64 364 114 |
| Août | 34,49 \$ | 32,33 \$ | 98 845 856 |
| Septembre | 33,15 \$ | 31,39 \$ | 91 070 979 |
| Octobre | 31,38 \$ | 29,22 \$ | 122 484 669 |
| Novembre | 32,18 \$ | 29,77 \$ | 104 692 211 |
| Décembre | 35,39 \$ | 32,42 \$ | 72 843 701 |

**FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux,
couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 58,01 \$ | 49,49 \$ | 361 732 |
| Février | 59,00 \$ | 53,44 \$ | 1 249 917 |
| Mars | 59,94 \$ | 49,81 \$ | 1 050 436 |
| Avril | 58,05 \$ | 54,01 \$ | 55 074 |
| Mai | 56,25 \$ | 50,54 \$ | 146 272 |
| Juin | 57,35 \$ | 52,04 \$ | 19 110 |
| Juillet | 61,54 \$ | 56,11 \$ | 18 782 |
| Août | 60,75 \$ | 54,05 \$ | 31 973 |
| Septembre | 57,24 \$ | 51,91 \$ | 11 862 |
| Octobre | 53,68 \$ | 47,83 \$ | 29 095 |
| Novembre | 50,70 \$ | 47,07 \$ | 38 686 |
| Décembre | 58,07 \$ | 50,63 \$ | 89 333 |

**FINB BMO équilibré aurifères mondiales
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 78,04 \$ | 70,51 \$ | 120 770 |
| Février | 76,48 \$ | 64,43 \$ | 37 402 |
| Mars | 80,50 \$ | 65,17 \$ | 227 613 |
| Avril | 86,88 \$ | 81,00 \$ | 69 045 |
| Mai | 87,99 \$ | 74,75 \$ | 86 133 |
| Juin | 78,38 \$ | 68,53 \$ | 160 859 |
| Juillet | 77,40 \$ | 68,76 \$ | 34 098 |
| Août | 71,93 \$ | 65,88 \$ | 25 624 |
| Septembre | 70,64 \$ | 63,62 \$ | 33 261 |
| Octobre | 71,81 \$ | 61,35 \$ | 107 555 |
| Novembre | 77,04 \$ | 65,84 \$ | 134 396 |
| Décembre | 78,49 \$ | 69,79 \$ | 47 343 |

**FINB BMO équilibré produits industriels
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 35,00 \$ | 32,13 \$ | 63 401 |
| Février | 35,74 \$ | 34,76 \$ | 210 923 |
| Mars | 36,07 \$ | 34,09 \$ | 1 089 939 |
| Avril | 35,42 \$ | 34,43 \$ | 103 865 |
| Mai | 36,09 \$ | 34,40 \$ | 204 109 |
| Juin | 35,97 \$ | 34,60 \$ | 247 096 |
| Juillet | 36,89 \$ | 35,52 \$ | 153 758 |
| Août | 36,90 \$ | 35,47 \$ | 176 816 |
| Septembre | 36,74 \$ | 34,62 \$ | 378 184 |
| Octobre | 34,81 \$ | 32,21 \$ | 714 220 |
| Novembre | 34,97 \$ | 33,02 \$ | 179 623 |
| Décembre | 37,38 \$ | 35,09 \$ | 59 059 |

**FINB BMO équilibré pétrole et gaz
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 63,89 \$ | 58,63 \$ | 1 212 861 |
| Février | 63,09 \$ | 59,36 \$ | 1 183 719 |
| Mars | 63,03 \$ | 55,83 \$ | 2 375 412 |
| Avril | 62,04 \$ | 60,00 \$ | 664 353 |
| Mai | 60,71 \$ | 56,75 \$ | 1 056 822 |
| Juin | 60,32 \$ | 57,45 \$ | 662 463 |
| Juillet | 61,73 \$ | 58,12 \$ | 255 753 |
| Août | 64,79 \$ | 61,16 \$ | 282 638 |
| Septembre | 66,43 \$ | 63,97 \$ | 367 789 |
| Octobre | 66,28 \$ | 61,42 \$ | 467 227 |
| Novembre | 66,66 \$ | 63,53 \$ | 395 201 |
| Décembre | 65,33 \$ | 61,39 \$ | 504 566 |

**FINB BMO équilibré de FPI
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 24,08 \$ | 22,11 \$ | 2 038 547 |
| Février | 24,49 \$ | 23,70 \$ | 1 116 364 |
| Mars | 23,78 \$ | 21,41 \$ | 1 174 420 |
| Avril | 22,18 \$ | 21,61 \$ | 1 087 080 |
| Mai | 22,05 \$ | 21,14 \$ | 999 191 |
| Juin | 21,65 \$ | 20,02 \$ | 1 126 047 |
| Juillet | 21,99 \$ | 20,92 \$ | 953 091 |
| Août | 21,37 \$ | 20,44 \$ | 952 484 |
| Septembre | 21,30 \$ | 19,34 \$ | 1 041 489 |
| Octobre | 19,79 \$ | 17,89 \$ | 2 054 493 |
| Novembre | 19,74 \$ | 18,57 \$ | 2 880 835 |
| Décembre | 21,06 \$ | 19,78 \$ | 2 840 285 |

**FINB BMO équilibré banques américaines
couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,28 \$ | 27,45 \$ | 3 616 438 |
| Février | 31,02 \$ | 29,17 \$ | 1 713 342 |
| Mars | 29,12 \$ | 19,40 \$ | 10 522 337 |
| Avril | 22,12 \$ | 20,53 \$ | 2 482 347 |
| Mai | 20,82 \$ | 18,37 \$ | 3 887 447 |
| Juin | 21,55 \$ | 20,03 \$ | 1 344 710 |
| Juillet | 23,35 \$ | 20,55 \$ | 2 509 395 |
| Août | 23,20 \$ | 20,68 \$ | 1 991 086 |
| Septembre | 21,48 \$ | 19,91 \$ | 1 726 374 |
| Octobre | 20,39 \$ | 18,56 \$ | 2 286 449 |
| Novembre | 22,13 \$ | 19,16 \$ | 2 106 759 |
| Décembre | 25,21 \$ | 22,66 \$ | 1 956 597 |

**FINB BMO équilibré banques américaines
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 31,58 \$ | 29,39 \$ | 910 027 |
| Février | 32,65 \$ | 31,05 \$ | 831 013 |
| Mars | 31,10 \$ | 20,96 \$ | 5 125 618 |
| Avril | 23,32 \$ | 21,65 \$ | 1 714 953 |
| Mai | 22,12 \$ | 19,47 \$ | 2 333 508 |
| Juin | 22,59 \$ | 20,74 \$ | 1 385 369 |
| Juillet | 24,25 \$ | 21,57 \$ | 1 804 193 |
| Août | 24,34 \$ | 22,10 \$ | 1 052 763 |
| Septembre | 23,00 \$ | 21,23 \$ | 1 518 776 |
| Octobre | 21,94 \$ | 20,30 \$ | 872 769 |
| Novembre | 23,82 \$ | 20,98 \$ | 1 643 246 |
| Décembre | 26,86 \$ | 24,44 \$ | 2 008 187 |

**FINB BMO équilibré américain de la santé
couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 72,40 \$ | 70,09 \$ | 305 356 |
| Février | 72,87 \$ | 68,80 \$ | 286 338 |
| Mars | 70,98 \$ | 67,08 \$ | 392 587 |
| Avril | 73,21 \$ | 70,72 \$ | 283 484 |
| Mai | 71,99 \$ | 66,97 \$ | 215 526 |
| Juin | 70,28 \$ | 67,90 \$ | 405 526 |
| Juillet | 72,03 \$ | 68,49 \$ | 152 343 |
| Août | 69,97 \$ | 67,50 \$ | 211 692 |
| Septembre | 68,86 \$ | 64,74 \$ | 286 685 |
| Octobre | 65,17 \$ | 59,13 \$ | 208 232 |
| Novembre | 63,98 \$ | 59,83 \$ | 338 368 |
| Décembre | 69,16 \$ | 64,45 \$ | 225 172 |

**FINB BMO équilibré américain de la santé
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 42,87 \$ | 41,62 \$ | 90 893 |
| Février | 43,15 \$ | 41,72 \$ | 44 952 |
| Mars | 42,84 \$ | 41,27 \$ | 54 791 |
| Avril | 43,81 \$ | 42,27 \$ | 26 577 |
| Mai | 43,28 \$ | 40,58 \$ | 50 374 |
| Juin | 41,49 \$ | 40,56 \$ | 215 784 |
| Juillet | 42,15 \$ | 40,60 \$ | 128 112 |
| Août | 42,08 \$ | 40,94 \$ | 26 900 |
| Septembre | 41,81 \$ | 39,10 \$ | 11 221 |
| Octobre | 39,52 \$ | 36,73 \$ | 20 044 |
| Novembre | 39,35 \$ | 37,57 \$ | 11 665 |
| Décembre | 41,70 \$ | 39,13 \$ | 11 971 |

**FINB BMO équilibré services aux collectivités
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 23,46 \$ | 22,41 \$ | 913 098 |
| Février | 22,83 \$ | 21,82 \$ | 1 254 623 |
| Mars | 23,04 \$ | 21,66 \$ | 2 410 258 |
| Avril | 23,76 \$ | 22,85 \$ | 2 311 267 |
| Mai | 23,64 \$ | 22,78 \$ | 1 415 080 |
| Juin | 23,16 \$ | 21,55 \$ | 972 576 |
| Juillet | 22,42 \$ | 21,28 \$ | 1 027 667 |
| Août | 21,71 \$ | 20,98 \$ | 1 143 493 |
| Septembre | 21,34 \$ | 19,19 \$ | 1 061 626 |
| Octobre | 19,73 \$ | 17,81 \$ | 1 878 543 |
| Novembre | 20,03 \$ | 18,53 \$ | 3 069 311 |
| Décembre | 20,49 \$ | 19,41 \$ | 2 623 322 |

**FINB BMO ESG obligations de sociétés
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,77 \$ | 25,97 \$ | 141 301 |
| Février | 26,85 \$ | 26,08 \$ | 60 374 |
| Mars | 26,99 \$ | 26,09 \$ | 114 853 |
| Avril | 26,67 \$ | 26,29 \$ | 201 123 |
| Mai | 26,76 \$ | 26,13 \$ | 134 661 |
| Juin | 26,37 \$ | 25,98 \$ | 64 846 |
| Juillet | 26,08 \$ | 25,81 \$ | 82 729 |
| Août | 26,04 \$ | 25,63 \$ | 68 911 |
| Septembre | 25,99 \$ | 25,22 \$ | 160 716 |
| Octobre | 25,53 \$ | 25,06 \$ | 99 474 |
| Novembre | 26,38 \$ | 25,54 \$ | 83 343 |
| Décembre | 27,22 \$ | 26,53 \$ | 192 528 |

**FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines
à haut rendement
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,65 \$ | 26,24 \$ | 1 121 |
| Février | 26,73 \$ | 25,92 \$ | 8 132 |
| Mars | 26,56 \$ | 26,09 \$ | 5 296 |
| Avril | 26,09 \$ | 26,09 \$ | 270 |
| Mai | 26,23 \$ | 25,70 \$ | 4 227 |
| Juin | 25,77 \$ | 25,77 \$ | 35 524 |
| Juillet | 25,59 \$ | 25,29 \$ | 44 788 |
| Août | 25,93 \$ | 25,80 \$ | 1 091 |
| Septembre | 26,16 \$ | 25,85 \$ | 1 948 |
| Octobre | 25,76 \$ | 25,46 \$ | 1 077 |
| Novembre | 26,53 \$ | 26,02 \$ | 1 367 |
| Décembre | 26,90 \$ | 26,49 \$ | 21 573 |

**FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines
à haut rendement
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 25,23 \$ | 24,48 \$ | 93 048 |
| Février | 25,30 \$ | 24,01 \$ | 56 890 |
| Mars | 24,40 \$ | 23,76 \$ | 14 468 |
| Avril | 24,56 \$ | 24,45 \$ | 2 587 |
| Mai | 24,50 \$ | 23,97 \$ | 4 665 |
| Juin | 24,37 \$ | 24,08 \$ | 35 544 |
| Juillet | 24,54 \$ | 24,14 \$ | 56 426 |
| Août | 24,25 \$ | 24,09 \$ | 1 835 |
| Septembre | 24,15 \$ | 23,69 \$ | 162 543 |
| Octobre | 23,50 \$ | 23,27 \$ | 63 161 |
| Novembre | 24,43 \$ | 24,02 \$ | 2 304 |
| Décembre | 25,28 \$ | 24,88 \$ | 24 012 |

**FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines
couvertes en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 25,00 \$ | 24,23 \$ | 36 441 |
| Février | 25,11 \$ | 23,91 \$ | 21 580 |
| Mars | 24,77 \$ | 23,84 \$ | 131 154 |
| Avril | 24,72 \$ | 24,34 \$ | 51 265 |
| Mai | 24,58 \$ | 24,05 \$ | 354 981 |
| Juin | 24,41 \$ | 24,19 \$ | 6 266 |
| Juillet | 24,28 \$ | 23,77 \$ | 17 638 |
| Août | 24,00 \$ | 23,38 \$ | 9 632 |
| Septembre | 23,94 \$ | 22,91 \$ | 23 977 |
| Octobre | 23,06 \$ | 22,51 \$ | 9 695 |
| Novembre | 23,80 \$ | 22,96 \$ | 6 115 |
| Décembre | 24,90 \$ | 24,10 \$ | 45 716 |

**FINB BMO communications mondiales
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 25,15 \$ | 23,07 \$ | 51 278 |
| Février | 26,13 \$ | 24,99 \$ | 57 641 |
| Mars | 26,44 \$ | 24,94 \$ | 160 692 |
| Avril | 27,00 \$ | 26,12 \$ | 184 918 |
| Mai | 27,34 \$ | 26,22 \$ | 53 508 |
| Juin | 27,74 \$ | 26,85 \$ | 117 982 |
| Juillet | 28,25 \$ | 27,51 \$ | 153 182 |
| Août | 28,64 \$ | 27,53 \$ | 43 148 |
| Septembre | 28,75 \$ | 27,21 \$ | 134 791 |
| Octobre | 28,46 \$ | 27,27 \$ | 169 429 |
| Novembre | 29,92 \$ | 28,41 \$ | 154 725 |
| Décembre | 30,08 \$ | 29,37 \$ | 182 047 |

**FINB BMO biens de consommation
discrétionnaires mondiaux couverts en dollars
canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,75 \$ | 27,30 \$ | 56 713 |
| Février | 31,78 \$ | 30,05 \$ | 45 308 |
| Mars | 31,16 \$ | 29,24 \$ | 60 598 |
| Avril | 31,42 \$ | 30,56 \$ | 55 341 |
| Mai | 32,00 \$ | 30,70 \$ | 39 593 |
| Juin | 34,13 \$ | 31,78 \$ | 69 411 |
| Juillet | 35,01 \$ | 33,70 \$ | 84 986 |
| Août | 34,46 \$ | 32,79 \$ | 104 980 |
| Septembre | 34,54 \$ | 32,24 \$ | 87 791 |
| Octobre | 32,75 \$ | 30,71 \$ | 27 823 |
| Novembre | 34,09 \$ | 31,49 \$ | 41 118 |
| Décembre | 35,84 \$ | 34,21 \$ | 43 474 |

**FINB BMO biens de consommation essentiels
mondiaux couverts en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 24,34 \$ | 23,50 \$ | 219 500 |
| Février | 23,85 \$ | 23,38 \$ | 164 059 |
| Mars | 24,09 \$ | 23,14 \$ | 146 320 |
| Avril | 25,06 \$ | 24,17 \$ | 143 649 |
| Mai | 25,09 \$ | 23,72 \$ | 95 015 |
| Juin | 24,15 \$ | 23,63 \$ | 240 060 |
| Juillet | 24,39 \$ | 23,67 \$ | 142 890 |
| Août | 24,18 \$ | 23,30 \$ | 164 487 |
| Septembre | 23,67 \$ | 22,61 \$ | 109 050 |
| Octobre | 22,44 \$ | 21,84 \$ | 173 439 |
| Novembre | 22,98 \$ | 22,48 \$ | 169 371 |
| Décembre | 23,12 \$ | 22,61 \$ | 133 125 |

**FINB BMO infrastructures mondiales
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 45,62 \$ | 43,77 \$ | 647 873 |
| Février | 44,80 \$ | 42,93 \$ | 612 249 |
| Mars | 43,61 \$ | 41,65 \$ | 1 807 564 |
| Avril | 44,42 \$ | 43,00 \$ | 400 628 |
| Mai | 43,92 \$ | 41,00 \$ | 468 335 |
| Juin | 42,04 \$ | 40,34 \$ | 511 629 |
| Juillet | 42,12 \$ | 41,02 \$ | 240 749 |
| Août | 41,63 \$ | 40,74 \$ | 563 727 |
| Septembre | 41,76 \$ | 38,64 \$ | 256 807 |
| Octobre | 39,94 \$ | 37,76 \$ | 402 281 |
| Novembre | 42,67 \$ | 40,16 \$ | 593 304 |
| Décembre | 43,15 \$ | 41,99 \$ | 518 380 |

**FINB BMO obligations de gouvernements
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 46,33 \$ | 44,68 \$ | 222 411 |
| Février | 46,10 \$ | 44,27 \$ | 1 054 637 |
| Mars | 46,52 \$ | 44,35 \$ | 165 056 |
| Avril | 46,01 \$ | 45,04 \$ | 251 665 |
| Mai | 46,13 \$ | 44,60 \$ | 77 216 |
| Juin | 45,27 \$ | 44,30 \$ | 9 093 441 |
| Juillet | 44,65 \$ | 43,79 \$ | 807 111 |
| Août | 44,10 \$ | 43,22 \$ | 2 788 338 |
| Septembre | 44,10 \$ | 42,26 \$ | 154 792 |
| Octobre | 42,93 \$ | 41,85 \$ | 668 064 |
| Novembre | 44,65 \$ | 43,03 \$ | 1 753 256 |
| Décembre | 46,29 \$ | 44,91 \$ | 1 738 433 |

**FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,70 \$ | 27,15 \$ | 73 417 |
| Février | 27,77 \$ | 27,29 \$ | 70 615 |
| Mars | 27,92 \$ | 27,31 \$ | 44 012 |
| Avril | 27,73 \$ | 27,44 \$ | 33 498 |
| Mai | 27,79 \$ | 27,31 \$ | 32 297 |
| Juin | 27,39 \$ | 27,13 \$ | 12 119 |
| Juillet | 27,19 \$ | 26,98 \$ | 16 635 |
| Août | 27,25 \$ | 27,00 \$ | 24 782 |
| Septembre | 27,32 \$ | 26,80 \$ | 43 550 |
| Octobre | 27,08 \$ | 26,68 \$ | 16 878 |
| Novembre | 27,69 \$ | 27,14 \$ | 34 428 |
| Décembre | 28,22 \$ | 27,81 \$ | 110 033 |

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 11,11 \$ | 10,61 \$ | 27 928 502 |
| Février | 11,19 \$ | 10,73 \$ | 21 667 601 |
| Mars | 10,94 \$ | 10,61 \$ | 19 856 388 |
| Avril | 10,95 \$ | 10,76 \$ | 15 507 190 |
| Mai | 10,90 \$ | 10,62 \$ | 1 890 198 |
| Juin | 10,88 \$ | 10,71 \$ | 4 989 409 |
| Juillet | 10,93 \$ | 10,68 \$ | 22 854 409 |
| Août | 10,84 \$ | 10,68 \$ | 3 541 552 |
| Septembre | 10,83 \$ | 10,52 \$ | 1 708 799 |
| Octobre | 10,55 \$ | 10,31 \$ | 1 076 600 |
| Novembre | 10,88 \$ | 10,45 \$ | 17 107 049 |
| Décembre | 11,24 \$ | 10,91 \$ | 1 399 368 |

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,62 \$ | 17,04 \$ | 167 831 |
| Février | 17,46 \$ | 16,94 \$ | 1 134 982 |
| Mars | 17,44 \$ | 17,01 \$ | 1 405 245 |
| Avril | 17,50 \$ | 17,08 \$ | 626 377 |
| Mai | 17,40 \$ | 16,99 \$ | 255 655 |
| Juin | 17,10 \$ | 16,68 \$ | 120 314 |
| Juillet | 17,00 \$ | 16,76 \$ | 2 124 813 |
| Août | 17,35 \$ | 16,88 \$ | 111 509 |
| Septembre | 17,41 \$ | 16,87 \$ | 1 873 630 |
| Octobre | 17,10 \$ | 16,81 \$ | 178 610 |
| Novembre | 17,66 \$ | 17,17 \$ | 1 826 006 |
| Décembre | 17,79 \$ | 17,51 \$ | 1 154 769 |

FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars américains – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,03 \$ | 16,31 \$ | 12 437 |
| Février | 16,55 \$ | 16,49 \$ | 905 |
| Mars | 16,45 \$ | 16,27 \$ | 2 538 |
| Avril | 16,78 \$ | 16,59 \$ | 3 703 |
| Mai | 16,69 \$ | 16,41 \$ | 2 046 |
| Juin | 16,70 \$ | 16,54 \$ | 5 625 |
| Juillet | 16,72 \$ | 16,40 \$ | 4 024 |
| Août | 16,66 \$ | 16,45 \$ | 3 487 |
| Septembre | 16,66 \$ | 16,32 \$ | 19 786 |
| Octobre | 16,26 \$ | 16,07 \$ | 6 115 |
| Novembre | 16,89 \$ | 16,44 \$ | 82 505 |
| Décembre | 17,38 \$ | 16,86 \$ | 40 204 |

FINB BMO Japon (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,99 \$ | 26,77 \$ | 1 187 185 |
| Février | 28,81 \$ | 27,92 \$ | 181 607 |
| Mars | 29,28 \$ | 27,80 \$ | 684 035 |
| Avril | 29,52 \$ | 28,47 \$ | 20 400 |
| Mai | 30,21 \$ | 29,09 \$ | 6 739 989 |
| Juin | 31,36 \$ | 29,61 \$ | 120 769 |
| Juillet | 30,97 \$ | 29,72 \$ | 154 146 |
| Août | 30,62 \$ | 29,56 \$ | 190 880 |
| Septembre | 31,44 \$ | 29,92 \$ | 571 928 |
| Octobre | 30,25 \$ | 29,03 \$ | 47 544 |
| Novembre | 31,20 \$ | 30,06 \$ | 1 657 782 |
| Décembre | 31,56 \$ | 30,77 \$ | 85 189 |

FINB BMO Japon (parts couvertes – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,40 \$ | 30,40 \$ | 64 |
| Février | 31,83 \$ | 31,83 \$ | 65 |
| Mars | 31,25 \$ | 30,48 \$ | 16 626 |
| Avril | 33,13 \$ | 33,13 \$ | 374 |
| Mai | 35,67 \$ | 35,02 \$ | 11 387 |
| Juin | 37,94 \$ | 36,17 \$ | 64 710 |
| Juillet | 38,15 \$ | 36,35 \$ | 4 370 |
| Août | 37,97 \$ | 36,71 \$ | 40 405 |
| Septembre | 39,78 \$ | 38,61 \$ | 52 272 |
| Octobre | 38,03 \$ | 36,91 \$ | 2 656 |
| Novembre | 39,77 \$ | 38,34 \$ | 60 740 |
| Décembre | 39,62 \$ | 38,48 \$ | 60 511 |

FINB BMO petites aurifères (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 73,19 \$ | 65,96 \$ | 134 683 |
| Février | 71,43 \$ | 61,20 \$ | 82 697 |
| Mars | 73,59 \$ | 61,46 \$ | 329 294 |
| Avril | 79,11 \$ | 73,79 \$ | 144 590 |
| Mai | 79,32 \$ | 68,16 \$ | 309 448 |
| Juin | 71,08 \$ | 62,85 \$ | 55 805 |
| Juillet | 70,52 \$ | 63,38 \$ | 40 074 |
| Août | 67,20 \$ | 61,48 \$ | 36 275 |
| Septembre | 65,93 \$ | 59,32 \$ | 45 009 |
| Octobre | 65,97 \$ | 57,76 \$ | 36 119 |
| Novembre | 70,51 \$ | 61,64 \$ | 54 738 |
| Décembre | 71,29 \$ | 64,56 \$ | 56 543 |

**FINB BMO échelonné actions privilégiées
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|---------|---------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 9,64 \$ | 9,01 \$ | 20 914 281 |
| Février | 9,64 \$ | 9,46 \$ | 14 745 028 |
| Mars | 9,50 \$ | 8,90 \$ | 18 134 236 |
| Avril | 9,17 \$ | 8,83 \$ | 11 234 491 |
| Mai | 8,94 \$ | 8,52 \$ | 14 751 772 |
| Juin | 8,93 \$ | 8,61 \$ | 12 650 049 |
| Juillet | 8,97 \$ | 8,76 \$ | 9 593 569 |
| Août | 8,88 \$ | 8,48 \$ | 29 034 236 |
| Septembre | 8,57 \$ | 8,41 \$ | 19 866 224 |
| Octobre | 8,53 \$ | 8,15 \$ | 23 743 077 |
| Novembre | 9,12 \$ | 8,36 \$ | 26 351 608 |
| Décembre | 9,13 \$ | 8,96 \$ | 17 969 082 |

**FINB BMO échelonné actions privilégiées
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 15,84 \$ | 15,05 \$ | 129 208 |
| Février | 15,89 \$ | 15,65 \$ | 901 |
| Mars | 15,19 \$ | 14,25 \$ | 3 437 |
| Avril | 14,78 \$ | 14,55 \$ | 1 130 |
| Mai | 14,56 \$ | 13,74 \$ | 2 410 |
| Juin | 14,79 \$ | 14,00 \$ | 3 700 |
| Juillet | 14,84 \$ | 14,47 \$ | 2 711 |
| Août | 14,77 \$ | 13,94 \$ | 1 138 |
| Septembre | 13,98 \$ | 13,66 \$ | 3 865 |
| Octobre | 13,80 \$ | 12,96 \$ | 3 311 |
| Novembre | 14,64 \$ | 13,18 \$ | 5 836 |
| Décembre | 15,06 \$ | 14,43 \$ | 38 606 |

**FINB BMO obligations de sociétés à long terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 15,67 \$ | 14,78 \$ | 1 918 355 |
| Février | 15,64 \$ | 14,67 \$ | 3 224 646 |
| Mars | 15,59 \$ | 14,61 \$ | 2 002 737 |
| Avril | 15,44 \$ | 15,04 \$ | 1 937 128 |
| Mai | 15,47 \$ | 14,79 \$ | 1 581 824 |
| Juin | 15,15 \$ | 14,77 \$ | 1 427 753 |
| Juillet | 15,12 \$ | 14,65 \$ | 1 763 698 |
| Août | 14,71 \$ | 14,28 \$ | 1 551 110 |
| Septembre | 14,65 \$ | 13,75 \$ | 2 516 361 |
| Octobre | 14,01 \$ | 13,50 \$ | 2 407 662 |
| Novembre | 14,81 \$ | 13,90 \$ | 1 980 386 |
| Décembre | 15,88 \$ | 14,98 \$ | 4 665 435 |

**FINB BMO obligations fédérales à long terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,42 \$ | 13,42 \$ | 11 159 388 |
| Février | 14,15 \$ | 13,08 \$ | 12 795 635 |
| Mars | 14,37 \$ | 13,07 \$ | 38 153 725 |
| Avril | 14,16 \$ | 13,56 \$ | 25 757 793 |
| Mai | 14,09 \$ | 13,24 \$ | 9 245 089 |
| Juin | 13,68 \$ | 13,08 \$ | 12 971 620 |
| Juillet | 13,54 \$ | 12,84 \$ | 37 110 110 |
| Août | 12,91 \$ | 12,42 \$ | 11 694 257 |
| Septembre | 12,87 \$ | 11,85 \$ | 21 741 889 |
| Octobre | 12,24 \$ | 11,58 \$ | 34 071 775 |
| Novembre | 12,95 \$ | 12,12 \$ | 29 112 686 |
| Décembre | 14,05 \$ | 13,12 \$ | 18 251 967 |

**FINB BMO obligations provinciales à long terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,38 \$ | 12,63 \$ | 1 889 158 |
| Février | 13,24 \$ | 12,36 \$ | 8 105 299 |
| Mars | 13,36 \$ | 12,41 \$ | 4 908 037 |
| Avril | 13,19 \$ | 12,70 \$ | 3 058 434 |
| Mai | 13,15 \$ | 12,51 \$ | 1 584 209 |
| Juin | 12,87 \$ | 12,41 \$ | 1 929 047 |
| Juillet | 12,80 \$ | 12,22 \$ | 3 397 742 |
| Août | 12,27 \$ | 11,87 \$ | 2 981 185 |
| Septembre | 12,22 \$ | 11,35 \$ | 1 008 169 |
| Octobre | 11,68 \$ | 11,14 \$ | 4 216 002 |
| Novembre | 12,35 \$ | 11,57 \$ | 4 161 817 |
| Décembre | 13,25 \$ | 12,52 \$ | 1 937 816 |

**FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 44,16 \$ | 41,71 \$ | 328 708 |
| Février | 43,51 \$ | 41,01 \$ | 112 218 |
| Mars | 44,41 \$ | 40,85 \$ | 829 900 |
| Avril | 44,04 \$ | 41,81 \$ | 322 684 |
| Mai | 43,60 \$ | 41,13 \$ | 445 807 |
| Juin | 41,91 \$ | 40,40 \$ | 1 738 788 |
| Juillet | 40,68 \$ | 39,46 \$ | 361 289 |
| Août | 39,43 \$ | 37,77 \$ | 233 864 |
| Septembre | 39,02 \$ | 35,74 \$ | 526 415 |
| Octobre | 36,09 \$ | 34,12 \$ | 1 726 144 |
| Novembre | 37,91 \$ | 35,53 \$ | 1 270 009 |
| Décembre | 40,33 \$ | 37,88 \$ | 655 571 |

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme
(parts couvertes – Cboe Canada)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,05 \$ | 34,58 \$ | 535 934 |
| Février | 36,92 \$ | 34,20 \$ | 552 108 |
| Mars | 36,44 \$ | 33,93 \$ | 3 294 989 |
| Avril | 36,84 \$ | 35,25 \$ | 2 005 362 |
| Mai | 36,05 \$ | 34,11 \$ | 1 268 080 |
| Juin | 35,29 \$ | 34,34 \$ | 2 869 061 |
| Juillet | 34,78 \$ | 33,55 \$ | 2 004 320 |
| Août | 33,27 \$ | 31,33 \$ | 623 191 |
| Septembre | 32,25 \$ | 29,70 \$ | 964 784 |
| Octobre | 29,78 \$ | 27,92 \$ | 1 485 784 |
| Novembre | 31,20 \$ | 28,71 \$ | 1 569 781 |
| Décembre | 33,70 \$ | 31,31 \$ | 1 409 714 |

FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme
(parts en dollars américains – Cboe Canada)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 42,84 \$ | 39,93 \$ | 58 156 |
| Février | 42,80 \$ | 39,67 \$ | 22 602 |
| Mars | 42,43 \$ | 39,34 \$ | 41 475 |
| Avril | 42,74 \$ | 40,88 \$ | 119 400 |
| Mai | 41,88 \$ | 39,57 \$ | 21 335 |
| Juin | 40,99 \$ | 39,93 \$ | 45 297 |
| Juillet | 40,46 \$ | 39,00 \$ | 53 393 |
| Août | 38,71 \$ | 36,50 \$ | 231 939 |
| Septembre | 37,58 \$ | 34,61 \$ | 39 627 |
| Octobre | 34,73 \$ | 32,57 \$ | 340 288 |
| Novembre | 36,51 \$ | 33,54 \$ | 197 188 |
| Décembre | 39,53 \$ | 36,63 \$ | 134 540 |

FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 15,11 \$ | 14,56 \$ | 3 557 961 |
| Février | 15,04 \$ | 14,50 \$ | 5 650 535 |
| Mars | 15,04 \$ | 14,45 \$ | 8 217 541 |
| Avril | 14,99 \$ | 14,74 \$ | 9 758 720 |
| Mai | 15,02 \$ | 14,49 \$ | 7 390 479 |
| Juin | 14,64 \$ | 14,38 \$ | 2 437 572 |
| Juillet | 14,51 \$ | 14,23 \$ | 2 871 644 |
| Août | 14,39 \$ | 14,15 \$ | 2 467 455 |
| Septembre | 14,33 \$ | 13,92 \$ | 1 529 477 |
| Octobre | 14,03 \$ | 13,78 \$ | 2 434 791 |
| Novembre | 14,53 \$ | 14,05 \$ | 3 005 479 |
| Décembre | 15,05 \$ | 14,60 \$ | 3 707 485 |

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,90 \$ | 14,35 \$ | 4 334 608 |
| Février | 14,79 \$ | 14,17 \$ | 4 879 523 |
| Mars | 14,96 \$ | 14,10 \$ | 3 845 710 |
| Avril | 14,88 \$ | 14,54 \$ | 2 240 027 |
| Mai | 14,88 \$ | 14,27 \$ | 2 360 766 |
| Juin | 14,42 \$ | 14,10 \$ | 2 866 051 |
| Juillet | 14,22 \$ | 13,94 \$ | 3 062 766 |
| Août | 14,07 \$ | 13,77 \$ | 2 377 978 |
| Septembre | 14,02 \$ | 13,50 \$ | 5 998 305 |
| Octobre | 13,66 \$ | 13,37 \$ | 5 172 544 |
| Novembre | 14,14 \$ | 13,69 \$ | 50 112 694 |
| Décembre | 14,62 \$ | 14,18 \$ | 1 897 427 |

FINB BMO obligations provinciales à moyen terme
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,95 \$ | 13,43 \$ | 2 142 185 |
| Février | 13,86 \$ | 13,29 \$ | 2 500 305 |
| Mars | 13,98 \$ | 13,27 \$ | 6 310 079 |
| Avril | 13,87 \$ | 13,60 \$ | 1 610 383 |
| Mai | 13,91 \$ | 13,40 \$ | 2 306 037 |
| Juin | 13,52 \$ | 13,26 \$ | 3 202 243 |
| Juillet | 13,36 \$ | 13,12 \$ | 3 056 554 |
| Août | 13,21 \$ | 12,98 \$ | 2 649 971 |
| Septembre | 13,19 \$ | 12,73 \$ | 1 594 781 |
| Octobre | 12,89 \$ | 12,61 \$ | 4 397 542 |
| Novembre | 13,36 \$ | 12,93 \$ | 42 681 468 |
| Décembre | 13,78 \$ | 13,42 \$ | 40 934 568 |

FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 12,96 \$ | 12,49 \$ | 9 585 887 |
| Février | 13,01 \$ | 12,32 \$ | 13 116 768 |
| Mars | 12,81 \$ | 12,30 \$ | 7 877 320 |
| Avril | 12,89 \$ | 12,69 \$ | 12 208 716 |
| Mai | 12,80 \$ | 12,48 \$ | 10 129 507 |
| Juin | 12,60 \$ | 12,44 \$ | 4 856 142 |
| Juillet | 12,58 \$ | 12,30 \$ | 4 985 362 |
| Août | 12,43 \$ | 12,15 \$ | 4 343 447 |
| Septembre | 12,33 \$ | 11,94 \$ | 4 399 908 |
| Octobre | 11,98 \$ | 11,68 \$ | 3 288 935 |
| Novembre | 12,36 \$ | 11,83 \$ | 15 424 107 |
| Décembre | 12,84 \$ | 12,45 \$ | 5 101 671 |

**FINB BMO obligations de sociétés américaines de
qualité à moyen terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,50 \$ | 16,90 \$ | 1 521 260 |
| Février | 17,33 \$ | 16,81 \$ | 3 097 252 |
| Mars | 17,64 \$ | 16,73 \$ | 3 954 216 |
| Avril | 17,62 \$ | 17,10 \$ | 1 889 482 |
| Mai | 17,51 \$ | 16,97 \$ | 1 454 404 |
| Juin | 17,04 \$ | 16,51 \$ | 361 048 |
| Juillet | 16,73 \$ | 16,41 \$ | 4 798 662 |
| Août | 16,89 \$ | 16,54 \$ | 1 392 851 |
| Septembre | 16,88 \$ | 16,27 \$ | 5 550 874 |
| Octobre | 16,44 \$ | 16,17 \$ | 1 305 960 |
| Novembre | 17,09 \$ | 16,53 \$ | 4 553 765 |
| Décembre | 17,34 \$ | 17,00 \$ | 3 711 156 |

**FINB BMO obligations de sociétés américaines de
qualité à moyen terme
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,15 \$ | 12,63 \$ | 116 791 |
| Février | 13,15 \$ | 12,55 \$ | 101 202 |
| Mars | 13,03 \$ | 12,53 \$ | 60 488 |
| Avril | 13,12 \$ | 12,91 \$ | 85 975 |
| Mai | 13,05 \$ | 12,70 \$ | 84 002 |
| Juin | 12,82 \$ | 12,66 \$ | 65 653 |
| Juillet | 12,81 \$ | 12,53 \$ | 41 677 |
| Août | 12,69 \$ | 12,45 \$ | 73 837 |
| Septembre | 12,55 \$ | 12,20 \$ | 75 320 |
| Octobre | 12,21 \$ | 11,94 \$ | 65 041 |
| Novembre | 12,70 \$ | 12,11 \$ | 64 584 |
| Décembre | 13,24 \$ | 12,69 \$ | 460 293 |

**FINB BMO obligations du Trésor américain à
moyen terme
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 47,79 \$ | 46,57 \$ | 84 425 |
| Février | 47,04 \$ | 45,92 \$ | 33 356 |
| Mars | 48,87 \$ | 45,92 \$ | 49 154 |
| Avril | 48,38 \$ | 46,79 \$ | 75 933 |
| Mai | 48,54 \$ | 46,98 \$ | 44 089 |
| Juin | 47,13 \$ | 45,38 \$ | 16 433 |
| Juillet | 45,55 \$ | 44,88 \$ | 54 860 |
| Août | 46,10 \$ | 45,12 \$ | 69 317 |
| Septembre | 46,15 \$ | 44,44 \$ | 84 987 |
| Octobre | 45,35 \$ | 44,34 \$ | 29 721 |
| Novembre | 46,20 \$ | 45,34 \$ | 31 936 |
| Décembre | 46,73 \$ | 45,97 \$ | 91 042 |

**FINB BMO obligations du Trésor américain à
moyen terme
(parts en dollars américains – Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 46,60 \$ | 45,15 \$ | 9 200 |
| Février | 46,53 \$ | 44,77 \$ | 5 403 |
| Mars | 46,79 \$ | 44,45 \$ | 2 590 |
| Avril | 46,84 \$ | 45,95 \$ | 5 163 |
| Mai | 46,95 \$ | 45,46 \$ | 19 245 |
| Juin | 46,10 \$ | 45,06 \$ | 36 157 |
| Juillet | 45,52 \$ | 44,48 \$ | 20 660 |
| Août | 45,00 \$ | 44,09 \$ | 34 207 |
| Septembre | 44,59 \$ | 43,29 \$ | 9 952 |
| Octobre | 43,54 \$ | 42,53 \$ | 9 573 |
| Novembre | 44,72 \$ | 43,25 \$ | 89 980 |
| Décembre | 45,97 \$ | 44,72 \$ | 98 368 |

**FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur
l'Accord de Paris
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,72 \$ | 27,17 \$ | 1 970 |
| Février | 29,24 \$ | 28,42 \$ | 8 854 |
| Mars | 28,97 \$ | 27,95 \$ | 2 561 |
| Avril | 29,23 \$ | 28,92 \$ | 893 |
| Mai | 29,68 \$ | 29,27 \$ | 1 091 |
| Juin | 30,19 \$ | 29,50 \$ | 4 545 |
| Juillet | 30,80 \$ | 29,93 \$ | 4 487 |
| Août | 30,86 \$ | 30,12 \$ | 6 088 |
| Septembre | 31,11 \$ | 29,15 \$ | 6 779 |
| Octobre | 29,86 \$ | 29,54 \$ | 17 808 |
| Novembre | 31,37 \$ | 29,63 \$ | 2 173 |
| Décembre | 32,05 \$ | 31,46 \$ | 784 |

**FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 45,50 \$ | 43,11 \$ | 561 374 |
| Février | 46,90 \$ | 45,18 \$ | 1 910 322 |
| Mars | 47,58 \$ | 45,30 \$ | 190 665 |
| Avril | 48,45 \$ | 47,40 \$ | 199 871 |
| Mai | 50,34 \$ | 47,60 \$ | 796 454 |
| Juin | 51,10 \$ | 49,34 \$ | 299 305 |
| Juillet | 52,47 \$ | 50,32 \$ | 303 359 |
| Août | 53,14 \$ | 51,18 \$ | 350 071 |
| Septembre | 53,35 \$ | 49,81 \$ | 412 975 |
| Octobre | 52,40 \$ | 49,86 \$ | 332 749 |
| Novembre | 54,88 \$ | 51,37 \$ | 386 695 |
| Décembre | 55,50 \$ | 53,80 \$ | 347 523 |

**FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 33,16 \$ | 31,08 \$ | 232 858 |
| Février | 33,49 \$ | 32,01 \$ | 69 127 |
| Mars | 32,62 \$ | 30,75 \$ | 126 187 |
| Avril | 32,67 \$ | 31,73 \$ | 213 628 |
| Mai | 32,86 \$ | 30,92 \$ | 105 696 |
| Juin | 32,18 \$ | 31,07 \$ | 161 039 |
| Juillet | 32,93 \$ | 31,53 \$ | 136 849 |
| Août | 32,79 \$ | 30,98 \$ | 78 009 |
| Septembre | 32,76 \$ | 30,32 \$ | 72 744 |
| Octobre | 31,06 \$ | 29,43 \$ | 198 001 |
| Novembre | 32,91 \$ | 30,11 \$ | 109 915 |
| Décembre | 34,07 \$ | 33,11 \$ | 92 142 |

**FINB BMO MSCI Canada valeur
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,25 \$ | 24,50 \$ | 62 891 |
| Février | 26,37 \$ | 25,77 \$ | 77 759 |
| Mars | 26,51 \$ | 24,27 \$ | 88 914 |
| Avril | 26,11 \$ | 25,36 \$ | 46 826 |
| Mai | 25,94 \$ | 24,45 \$ | 28 576 |
| Juin | 25,23 \$ | 24,38 \$ | 73 535 |
| Juillet | 26,28 \$ | 24,80 \$ | 21 921 |
| Août | 26,12 \$ | 25,37 \$ | 43 352 |
| Septembre | 26,55 \$ | 25,14 \$ | 18 444 |
| Octobre | 25,51 \$ | 24,31 \$ | 29 118 |
| Novembre | 25,79 \$ | 24,50 \$ | 42 726 |
| Décembre | 26,42 \$ | 25,51 \$ | 138 472 |

**FINB BMO MSCI China ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,94 \$ | 15,78 \$ | 3 188 136 |
| Février | 17,38 \$ | 15,23 \$ | 533 806 |
| Mars | 16,31 \$ | 14,94 \$ | 6 011 089 |
| Avril | 16,05 \$ | 14,88 \$ | 6 157 589 |
| Mai | 15,40 \$ | 13,95 \$ | 1 301 938 |
| Juin | 15,21 \$ | 14,10 \$ | 942 788 |
| Juillet | 16,00 \$ | 14,26 \$ | 3 783 789 |
| Août | 15,80 \$ | 14,22 \$ | 669 920 |
| Septembre | 15,24 \$ | 13,92 \$ | 486 219 |
| Octobre | 14,57 \$ | 13,46 \$ | 781 689 |
| Novembre | 14,77 \$ | 13,83 \$ | 649 264 |
| Décembre | 13,70 \$ | 12,23 \$ | 907 687 |

**FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,54 \$ | 28,67 \$ | 185 147 |
| Février | 30,47 \$ | 29,86 \$ | 90 015 |
| Mars | 30,60 \$ | 29,32 \$ | 49 259 |
| Avril | 31,68 \$ | 30,41 \$ | 91 742 |
| Mai | 31,60 \$ | 30,57 \$ | 171 351 |
| Juin | 31,29 \$ | 30,13 \$ | 183 350 |
| Juillet | 31,38 \$ | 30,10 \$ | 242 729 |
| Août | 31,20 \$ | 30,26 \$ | 76 072 |
| Septembre | 30,88 \$ | 29,10 \$ | 102 293 |
| Octobre | 29,91 \$ | 28,77 \$ | 83 833 |
| Novembre | 31,34 \$ | 29,49 \$ | 94 020 |
| Décembre | 31,92 \$ | 31,06 \$ | 94 101 |

**FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars
canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 25,15 \$ | 23,80 \$ | 1 741 718 |
| Février | 25,51 \$ | 25,10 \$ | 2 219 902 |
| Mars | 25,64 \$ | 24,00 \$ | 3 218 100 |
| Avril | 25,87 \$ | 25,10 \$ | 1 142 525 |
| Mai | 26,20 \$ | 25,50 \$ | 859 735 |
| Juin | 26,51 \$ | 25,66 \$ | 1 955 561 |
| Juillet | 26,69 \$ | 25,44 \$ | 1 019 070 |
| Août | 26,50 \$ | 25,48 \$ | 965 847 |
| Septembre | 26,61 \$ | 25,67 \$ | 1 523 938 |
| Octobre | 25,87 \$ | 24,61 \$ | 1 083 154 |
| Novembre | 26,58 \$ | 25,26 \$ | 2 268 305 |
| Décembre | 27,01 \$ | 26,41 \$ | 2 066 324 |

**FINB BMO MSCI EAFE
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,34 \$ | 19,11 \$ | 18 069 177 |
| Février | 20,32 \$ | 19,87 \$ | 18 127 559 |
| Mars | 20,40 \$ | 19,46 \$ | 37 637 007 |
| Avril | 21,02 \$ | 20,25 \$ | 30 847 760 |
| Mai | 20,92 \$ | 20,10 \$ | 18 622 250 |
| Juin | 20,73 \$ | 19,97 \$ | 15 491 736 |
| Juillet | 20,92 \$ | 19,93 \$ | 17 764 162 |
| Août | 20,73 \$ | 20,07 \$ | 9 227 671 |
| Septembre | 20,64 \$ | 19,50 \$ | 10 767 543 |
| Octobre | 19,93 \$ | 19,18 \$ | 5 331 027 |
| Novembre | 20,82 \$ | 19,68 \$ | 25 165 380 |
| Décembre | 21,20 \$ | 20,66 \$ | 7 363 537 |

**FINB BMO MSCI marchés émergents
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,20 \$ | 18,76 \$ | 3 380 739 |
| Février | 19,86 \$ | 18,75 \$ | 3 227 468 |
| Mars | 19,36 \$ | 18,35 \$ | 9 917 841 |
| Avril | 19,23 \$ | 18,70 \$ | 1 646 324 |
| Mai | 19,10 \$ | 18,69 \$ | 8 559 920 |
| Juin | 19,60 \$ | 18,65 \$ | 7 748 126 |
| Juillet | 20,11 \$ | 18,86 \$ | 12 397 496 |
| Août | 19,90 \$ | 18,78 \$ | 2 434 116 |
| Septembre | 19,56 \$ | 18,48 \$ | 2 512 791 |
| Octobre | 18,95 \$ | 18,26 \$ | 2 268 942 |
| Novembre | 19,72 \$ | 18,67 \$ | 2 484 476 |
| Décembre | 19,49 \$ | 18,83 \$ | 3 552 643 |

**FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert
en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,92 \$ | 26,43 \$ | 1 254 724 |
| Février | 28,43 \$ | 27,68 \$ | 563 052 |
| Mars | 28,64 \$ | 27,01 \$ | 1 809 428 |
| Avril | 29,33 \$ | 28,39 \$ | 3 138 178 |
| Mai | 29,37 \$ | 28,48 \$ | 1 851 661 |
| Juin | 29,15 \$ | 28,33 \$ | 6 180 705 |
| Juillet | 29,11 \$ | 27,77 \$ | 642 577 |
| Août | 28,87 \$ | 27,62 \$ | 3 335 350 |
| Septembre | 28,34 \$ | 27,18 \$ | 825 502 |
| Octobre | 27,85 \$ | 26,26 \$ | 634 355 |
| Novembre | 28,47 \$ | 26,82 \$ | 1 111 384 |
| Décembre | 29,40 \$ | 28,45 \$ | 545 194 |

**FINB BMO MSCI Global ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 34,99 \$ | 33,13 \$ | 102 111 |
| Février | 35,56 \$ | 34,60 \$ | 34 984 |
| Mars | 35,59 \$ | 34,14 \$ | 19 993 |
| Avril | 36,27 \$ | 35,20 \$ | 14 180 |
| Mai | 36,70 \$ | 35,61 \$ | 23 261 |
| Juin | 37,39 \$ | 36,19 \$ | 27 824 |
| Juillet | 38,36 \$ | 36,99 \$ | 35 733 |
| Août | 38,74 \$ | 37,31 \$ | 29 764 |
| Septembre | 38,84 \$ | 36,41 \$ | 65 848 |
| Octobre | 37,61 \$ | 35,89 \$ | 42 438 |
| Novembre | 39,49 \$ | 36,73 \$ | 54 160 |
| Décembre | 40,13 \$ | 39,18 \$ | 54 552 |

**FINB BMO MSCI India ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 39,30 \$ | 37,14 \$ | 224 570 |
| Février | 37,95 \$ | 36,83 \$ | 273 616 |
| Mars | 38,40 \$ | 35,74 \$ | 147 909 |
| Avril | 37,64 \$ | 36,09 \$ | 149 456 |
| Mai | 38,74 \$ | 37,23 \$ | 109 002 |
| Juin | 38,63 \$ | 37,35 \$ | 126 384 |
| Juillet | 40,17 \$ | 38,79 \$ | 175 961 |
| Août | 40,04 \$ | 39,11 \$ | 119 242 |
| Septembre | 40,80 \$ | 39,72 \$ | 101 478 |
| Octobre | 40,48 \$ | 38,92 \$ | 116 400 |
| Novembre | 41,08 \$ | 39,77 \$ | 101 510 |
| Décembre | 42,98 \$ | 41,32 \$ | 171 164 |

**FINB BMO MSCI USA ESG Leaders
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,84 \$ | 35,89 \$ | 212 559 |
| Février | 38,97 \$ | 37,58 \$ | 212 880 |
| Mars | 38,80 \$ | 36,86 \$ | 1 547 272 |
| Avril | 39,19 \$ | 38,28 \$ | 444 566 |
| Mai | 40,22 \$ | 38,40 \$ | 1 148 895 |
| Juin | 41,21 \$ | 39,81 \$ | 72 567 |
| Juillet | 42,53 \$ | 40,91 \$ | 744 509 |
| Août | 43,39 \$ | 41,71 \$ | 2 593 450 |
| Septembre | 43,55 \$ | 40,68 \$ | 1 603 882 |
| Octobre | 42,29 \$ | 40,24 \$ | 254 427 |
| Novembre | 44,33 \$ | 41,38 \$ | 44 436 |
| Décembre | 45,10 \$ | 43,97 \$ | 82 695 |

**FINB BMO MSCI USA ESG Leaders
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,78 \$ | 29,05 \$ | 2 048 |
| Février | 31,54 \$ | 30,33 \$ | 10 592 |
| Mars | 30,80 \$ | 29,28 \$ | 9 934 |
| Avril | 31,53 \$ | 30,79 \$ | 2 063 |
| Mai | 31,26 \$ | 31,24 \$ | 770 |
| Juin | 33,94 \$ | 32,21 \$ | 9 786 |
| Juillet | 35,08 \$ | 33,46 \$ | 10 779 |
| Août | 34,83 \$ | 33,78 \$ | 18 165 |
| Septembre | 34,67 \$ | 33,21 \$ | 3 456 |
| Octobre | 33,67 \$ | 31,78 \$ | 3 361 |
| Novembre | 35,23 \$ | 32,06 \$ | 2 692 |
| Décembre | 36,59 \$ | 35,04 \$ | 5 192 |

| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (TSX) | | | |
|---|----------|----------|---------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 52,69 \$ | 50,29 \$ | 275 430 |
| Février | 54,78 \$ | 52,61 \$ | 318 742 |
| Mars | 55,68 \$ | 52,43 \$ | 483 777 |
| Avril | 56,99 \$ | 55,16 \$ | 406 996 |
| Mai | 59,99 \$ | 55,73 \$ | 668 561 |
| Juin | 60,78 \$ | 58,54 \$ | 570 675 |
| Juillet | 63,01 \$ | 59,91 \$ | 266 052 |
| Août | 64,24 \$ | 61,99 \$ | 612 899 |
| Septembre | 64,55 \$ | 60,51 \$ | 422 179 |
| Octobre | 63,77 \$ | 60,29 \$ | 480 901 |
| Novembre | 66,29 \$ | 62,12 \$ | 583 755 |
| Décembre | 67,28 \$ | 64,88 \$ | 416 164 |

| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (parts couvertes – TSX) | | | |
|---|----------|----------|---------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 34,17 \$ | 32,02 \$ | 169 167 |
| Février | 35,41 \$ | 33,41 \$ | 103 839 |
| Mars | 35,45 \$ | 33,08 \$ | 175 037 |
| Avril | 36,19 \$ | 35,03 \$ | 33 704 |
| Mai | 37,70 \$ | 35,85 \$ | 32 032 |
| Juin | 39,52 \$ | 37,77 \$ | 56 182 |
| Juillet | 40,99 \$ | 39,01 \$ | 35 254 |
| Août | 40,92 \$ | 39,31 \$ | 40 413 |
| Septembre | 40,85 \$ | 38,34 \$ | 38 691 |
| Octobre | 40,18 \$ | 37,56 \$ | 44 007 |
| Novembre | 41,38 \$ | 38,47 \$ | 17 427 |
| Décembre | 43,14 \$ | 41,00 \$ | 29 954 |

| FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (parts en dollars américains – TSX) | | | |
|---|----------|----------|--------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 34,78 \$ | 33,60 \$ | 26 748 |
| Février | 36,29 \$ | 34,37 \$ | 7 747 |
| Mars | 35,95 \$ | 34,25 \$ | 17 917 |
| Avril | 36,75 \$ | 36,40 \$ | 3 242 |
| Mai | 38,52 \$ | 36,88 \$ | 4 087 |
| Juin | 40,62 \$ | 39,04 \$ | 22 751 |
| Juillet | 42,01 \$ | 40,93 \$ | 4 505 |
| Août | 41,24 \$ | 40,72 \$ | 6 499 |
| Septembre | 41,90 \$ | 39,85 \$ | 4 324 |
| Octobre | 41,35 \$ | 38,93 \$ | 7 807 |
| Novembre | 42,84 \$ | 40,00 \$ | 25 910 |
| Décembre | 44,56 \$ | 42,40 \$ | 17 536 |

| FINB BMO MSCI américaines valeur (TSX) | | | |
|---|----------|----------|---------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,17 \$ | 25,18 \$ | 72 979 |
| Février | 26,78 \$ | 25,84 \$ | 13 460 |
| Mars | 26,19 \$ | 24,47 \$ | 734 842 |
| Avril | 25,52 \$ | 24,58 \$ | 375 456 |
| Mai | 25,07 \$ | 24,02 \$ | 288 087 |
| Juin | 25,26 \$ | 24,16 \$ | 99 224 |
| Juillet | 25,78 \$ | 24,94 \$ | 30 020 |
| Août | 25,99 \$ | 25,24 \$ | 333 065 |
| Septembre | 26,01 \$ | 24,61 \$ | 83 050 |
| Octobre | 24,90 \$ | 23,99 \$ | 34 123 |
| Novembre | 25,87 \$ | 24,66 \$ | 132 212 |
| Décembre | 27,18 \$ | 25,95 \$ | 887 391 |

| FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens (TSX) | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 86,49 \$ | 76,53 \$ | 2 851 755 |
| Février | 91,00 \$ | 85,12 \$ | 3 279 080 |
| Mars | 93,78 \$ | 84,15 \$ | 4 407 002 |
| Avril | 94,13 \$ | 90,33 \$ | 1 694 714 |
| Mai | 102,27 \$ | 92,26 \$ | 2 268 667 |
| Juin | 107,78 \$ | 101,74 \$ | 2 415 246 |
| Juillet | 112,36 \$ | 106,71 \$ | 1 628 004 |
| Août | 111,46 \$ | 103,96 \$ | 3 167 461 |
| Septembre | 109,90 \$ | 103,13 \$ | 2 369 848 |
| Octobre | 108,03 \$ | 99,84 \$ | 4 037 583 |
| Novembre | 113,70 \$ | 103,77 \$ | 2 194 038 |
| Décembre | 118,86 \$ | 111,58 \$ | 2 671 282 |

| FINB BMO actions du Nasdaq 100 (TSX) | | | |
|---|----------|----------|-----------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 52,29 \$ | 47,13 \$ | 940 176 |
| Février | 55,22 \$ | 52,61 \$ | 897 410 |
| Mars | 57,58 \$ | 52,46 \$ | 2 096 340 |
| Avril | 57,99 \$ | 55,81 \$ | 3 978 536 |
| Mai | 63,24 \$ | 56,80 \$ | 804 879 |
| Juin | 65,08 \$ | 61,89 \$ | 1 922 560 |
| Juillet | 67,50 \$ | 64,62 \$ | 550 058 |
| Août | 67,83 \$ | 64,52 \$ | 872 852 |
| Septembre | 68,48 \$ | 63,70 \$ | 857 503 |
| Octobre | 67,29 \$ | 63,18 \$ | 845 603 |
| Novembre | 71,25 \$ | 65,81 \$ | 490 443 |
| Décembre | 72,65 \$ | 69,50 \$ | 988 612 |

**FINB BMO actions du Nasdaq 100
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,45 \$ | 23,48 \$ | 21 959 |
| Février | 27,71 \$ | 26,00 \$ | 290 275 |
| Mars | 28,62 \$ | 25,78 \$ | 59 514 |
| Avril | 28,58 \$ | 27,99 \$ | 42 077 |
| Mai | 31,31 \$ | 28,58 \$ | 30 054 |
| Juin | 33,14 \$ | 31,28 \$ | 56 252 |
| Juillet | 34,56 \$ | 32,73 \$ | 33 525 |
| Août | 34,35 \$ | 32,12 \$ | 10 570 |
| Septembre | 33,89 \$ | 31,76 \$ | 37 515 |
| Octobre | 33,19 \$ | 30,94 \$ | 22 190 |
| Novembre | 35,03 \$ | 31,89 \$ | 8 916 |
| Décembre | 36,88 \$ | 34,50 \$ | 25 255 |

**FINB BMO obligations à rendement réel
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 16,07 \$ | 15,64 \$ | 474 029 |
| Février | 15,90 \$ | 15,01 \$ | 597 233 |
| Mars | 15,66 \$ | 14,90 \$ | 531 576 |
| Avril | 15,32 \$ | 14,88 \$ | 1 744 422 |
| Mai | 15,30 \$ | 14,79 \$ | 681 900 |
| Juin | 15,01 \$ | 14,63 \$ | 383 009 |
| Juillet | 14,70 \$ | 14,11 \$ | 671 207 |
| Août | 14,15 \$ | 13,75 \$ | 525 630 |
| Septembre | 13,96 \$ | 13,32 \$ | 415 480 |
| Octobre | 13,59 \$ | 13,21 \$ | 610 468 |
| Novembre | 14,25 \$ | 13,54 \$ | 847 764 |
| Décembre | 14,93 \$ | 14,25 \$ | 850 666 |

**FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 57,49 \$ | 53,75 \$ | 1 932 021 |
| Février | 58,92 \$ | 56,05 \$ | 1 163 520 |
| Mars | 57,83 \$ | 54,54 \$ | 1 351 386 |
| Avril | 58,69 \$ | 57,09 \$ | 725 244 |
| Mai | 59,50 \$ | 57,47 \$ | 1 259 108 |
| Juin | 62,38 \$ | 59,47 \$ | 1 120 829 |
| Juillet | 64,35 \$ | 61,73 \$ | 1 506 119 |
| Août | 64,06 \$ | 61,22 \$ | 1 269 026 |
| Septembre | 63,38 \$ | 59,78 \$ | 2 007 312 |
| Octobre | 61,27 \$ | 57,57 \$ | 1 448 188 |
| Novembre | 63,84 \$ | 59,26 \$ | 1 954 851 |
| Décembre | 66,53 \$ | 63,55 \$ | 1 870 441 |

**FINB BMO S&P 500
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 59,41 \$ | 56,63 \$ | 19 227 977 |
| Février | 61,17 \$ | 59,23 \$ | 32 523 449 |
| Mars | 60,71 \$ | 58,52 \$ | 40 911 460 |
| Avril | 61,82 \$ | 60,23 \$ | 17 853 823 |
| Mai | 63,10 \$ | 60,20 \$ | 25 519 384 |
| Juin | 64,44 \$ | 62,25 \$ | 33 093 091 |
| Juillet | 66,33 \$ | 63,91 \$ | 30 695 494 |
| Août | 66,94 \$ | 64,84 \$ | 33 316 846 |
| Septembre | 67,28 \$ | 63,09 \$ | 17 353 204 |
| Octobre | 65,24 \$ | 62,47 \$ | 19 814 310 |
| Novembre | 68,34 \$ | 64,22 \$ | 31 358 362 |
| Décembre | 69,67 \$ | 67,75 \$ | 28 279 769 |

**FINB BMO S&P 500
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 44,70 \$ | 41,74 \$ | 1 221 413 |
| Février | 45,83 \$ | 43,58 \$ | 1 224 793 |
| Mars | 44,97 \$ | 42,37 \$ | 7 856 628 |
| Avril | 45,69 \$ | 44,45 \$ | 1 147 091 |
| Mai | 46,25 \$ | 44,50 \$ | 902 961 |
| Juin | 48,71 \$ | 46,34 \$ | 1 545 388 |
| Juillet | 50,26 \$ | 48,16 \$ | 818 296 |
| Août | 50,13 \$ | 47,90 \$ | 539 324 |
| Septembre | 49,53 \$ | 46,72 \$ | 485 122 |
| Octobre | 47,89 \$ | 45,08 \$ | 955 791 |
| Novembre | 50,09 \$ | 46,38 \$ | 801 731 |
| Décembre | 52,34 \$ | 49,89 \$ | 541 196 |

**FINB BMO S&P/TSX 60
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 45,61 \$ | 43,25 \$ | 1 315 319 |
| Novembre | 46,94 \$ | 43,92 \$ | 99 172 |
| Décembre | 48,75 \$ | 47,20 \$ | 105 095 |

**FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,87 \$ | 26,05 \$ | 9 774 577 |
| Février | 27,87 \$ | 27,12 \$ | 15 444 253 |
| Mars | 27,68 \$ | 26,12 \$ | 17 602 674 |
| Avril | 27,72 \$ | 27,01 \$ | 13 142 425 |
| Mai | 27,63 \$ | 26,31 \$ | 13 667 076 |
| Juin | 26,97 \$ | 26,15 \$ | 16 336 093 |
| Juillet | 27,65 \$ | 26,51 \$ | 13 223 130 |
| Août | 27,53 \$ | 26,42 \$ | 8 105 306 |
| Septembre | 27,73 \$ | 25,95 \$ | 11 959 443 |
| Octobre | 26,36 \$ | 25,11 \$ | 18 061 407 |
| Novembre | 27,19 \$ | 25,56 \$ | 15 736 229 |
| Décembre | 28,11 \$ | 27,19 \$ | 12 073 470 |

**FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne
capitalisation
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,74 \$ | 35,33 \$ | 105 937 |
| Février | 39,07 \$ | 37,86 \$ | 175 577 |
| Mars | 38,76 \$ | 35,12 \$ | 62 576 |
| Avril | 36,39 \$ | 35,47 \$ | 2 097 660 |
| Mai | 36,26 \$ | 35,11 \$ | 92 481 |
| Juin | 37,38 \$ | 35,11 \$ | 174 370 |
| Juillet | 38,68 \$ | 37,06 \$ | 88 318 |
| Août | 38,89 \$ | 37,50 \$ | 60 729 |
| Septembre | 39,07 \$ | 35,99 \$ | 70 750 |
| Octobre | 36,76 \$ | 34,63 \$ | 91 215 |
| Novembre | 37,61 \$ | 35,43 \$ | 65 234 |
| Décembre | 39,99 \$ | 38,11 \$ | 174 671 |

**FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne
capitalisation
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 35,51 \$ | 33,63 \$ | 3 878 |
| Février | 36,80 \$ | 35,63 \$ | 1 077 |
| Mars | 35,46 \$ | 32,68 \$ | 26 610 |
| Avril | 33,90 \$ | 33,88 \$ | 803 |
| Mai | 33,55 \$ | 32,74 \$ | 2 817 |
| Juin | 35,20 \$ | 33,76 \$ | 28 788 |
| Juillet | 36,92 \$ | 35,30 \$ | 2 280 |
| Août | 36,67 \$ | 36,00 \$ | 8 262 |
| Septembre | 36,05 \$ | 33,30 \$ | 2 984 |
| Octobre | 33,22 \$ | 31,61 \$ | 5 943 |
| Novembre | 34,32 \$ | 32,81 \$ | 2 819 |
| Décembre | 37,52 \$ | 37,33 \$ | 2 928 |

**FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne
capitalisation
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,18 \$ | 34,67 \$ | 2 386 |
| Février | 38,75 \$ | 38,45 \$ | 4 135 |
| Mars | 37,42 \$ | 34,41 \$ | 86 825 |
| Avril | 35,82 \$ | 34,75 \$ | 21 503 |
| Mai | 35,65 \$ | 34,57 \$ | 16 704 |
| Juin | 37,10 \$ | 35,57 \$ | 93 763 |
| Juillet | 38,80 \$ | 38,26 \$ | 2 041 |
| Août | 38,49 \$ | 36,91 \$ | 47 331 |
| Septembre | 37,14 \$ | 35,90 \$ | 1 269 |
| Octobre | 35,88 \$ | 33,24 \$ | 17 067 |
| Novembre | 36,31 \$ | 34,83 \$ | 16 474 |
| Décembre | 40,00 \$ | 37,67 \$ | 8 985 |

**FINB BMO S&P sociétés américaines à faible
capitalisation
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 36,69 \$ | 34,31 \$ | 153 124 |
| Février | 38,42 \$ | 36,84 \$ | 165 692 |
| Mars | 37,28 \$ | 34,02 \$ | 536 959 |
| Avril | 34,55 \$ | 33,36 \$ | 31 792 |
| Mai | 34,02 \$ | 32,72 \$ | 58 135 |
| Juin | 35,60 \$ | 33,54 \$ | 93 125 |
| Juillet | 36,71 \$ | 34,51 \$ | 31 158 |
| Août | 36,97 \$ | 35,33 \$ | 63 590 |
| Septembre | 36,83 \$ | 33,77 \$ | 11 858 |
| Octobre | 34,04 \$ | 32,31 \$ | 44 055 |
| Novembre | 35,18 \$ | 32,87 \$ | 466 030 |
| Décembre | 38,49 \$ | 35,46 \$ | 85 203 |

**FINB BMO S&P sociétés américaines à faible
capitalisation
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 33,96 \$ | 31,76 \$ | 4 856 |
| Février | 35,37 \$ | 34,61 \$ | 1 942 |
| Mars | 34,38 \$ | 30,93 \$ | 2 709 |
| Avril | 32,44 \$ | 31,21 \$ | 4 185 |
| Mai | 31,49 \$ | 31,01 \$ | 2 612 |
| Juin | 33,64 \$ | 32,20 \$ | 6 369 |
| Juillet | 34,88 \$ | 32,59 \$ | 3 084 |
| Août | 34,75 \$ | 33,53 \$ | 1 017 |
| Septembre | 33,01 \$ | 31,68 \$ | 9 182 |
| Octobre | 31,54 \$ | 29,50 \$ | 28 197 |
| Novembre | 32,15 \$ | 29,71 \$ | 15 056 |
| Décembre | 36,27 \$ | 32,71 \$ | 14 034 |

FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation
(parts en dollars américains – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 35,80 \$ | 33,31 \$ | 3 488 |
| Février | 37,28 \$ | 37,14 \$ | 53 090 |
| Mars | 36,37 \$ | 33,26 \$ | 4 531 |
| Avril | 33,13 \$ | 32,72 \$ | 2 839 |
| Mai | 33,07 \$ | 32,60 \$ | 622 |
| Juin | 35,30 \$ | 34,49 \$ | 92 544 |
| Juillet | 35,77 \$ | 35,11 \$ | 3 074 |
| Août | 36,94 \$ | 35,79 \$ | 3 624 |
| Septembre | 36,05 \$ | 33,22 \$ | 5 534 |
| Octobre | 32,54 \$ | 30,90 \$ | 45 756 |
| Novembre | 33,94 \$ | 32,36 \$ | 27 330 |
| Décembre | 38,69 \$ | 34,83 \$ | 12 283 |

FINB BMO obligations de sociétés à court terme (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,29 \$ | 13,05 \$ | 6 830 179 |
| Février | 13,29 \$ | 13,06 \$ | 12 122 285 |
| Mars | 13,32 \$ | 13,07 \$ | 12 806 853 |
| Avril | 13,28 \$ | 13,17 \$ | 7 292 926 |
| Mai | 13,27 \$ | 13,06 \$ | 13 891 668 |
| Juin | 13,08 \$ | 12,98 \$ | 7 184 608 |
| Juillet | 13,06 \$ | 12,93 \$ | 5 473 817 |
| Août | 13,03 \$ | 12,92 \$ | 7 152 756 |
| Septembre | 13,04 \$ | 12,86 \$ | 6 838 889 |
| Octobre | 12,98 \$ | 12,83 \$ | 6 077 935 |
| Novembre | 13,22 \$ | 13,02 \$ | 14 139 386 |
| Décembre | 13,45 \$ | 13,24 \$ | 6 159 603 |

FINB BMO obligations de sociétés à court terme (parts de catégorie Accumulation – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 21,90 \$ | 21,51 \$ | 109 880 |
| Février | 21,98 \$ | 21,63 \$ | 92 030 |
| Mars | 22,13 \$ | 21,65 \$ | 169 873 |
| Avril | 22,08 \$ | 21,87 \$ | 151 596 |
| Mai | 22,13 \$ | 21,78 \$ | 257 142 |
| Juin | 21,88 \$ | 21,71 \$ | 148 852 |
| Juillet | 21,89 \$ | 21,69 \$ | 127 272 |
| Août | 21,95 \$ | 21,77 \$ | 122 832 |
| Septembre | 21,98 \$ | 21,78 \$ | 109 801 |
| Octobre | 22,03 \$ | 21,76 \$ | 50 506 |
| Novembre | 22,48 \$ | 22,07 \$ | 68 353 |
| Décembre | 22,89 \$ | 22,54 \$ | 28 619 |

FINB BMO obligations fédérales à court terme (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,46 \$ | 13,28 \$ | 2 925 032 |
| Février | 13,43 \$ | 13,23 \$ | 3 501 874 |
| Mars | 13,52 \$ | 13,22 \$ | 10 590 405 |
| Avril | 13,48 \$ | 13,34 \$ | 968 046 |
| Mai | 13,47 \$ | 13,24 \$ | 3 300 991 |
| Juin | 13,29 \$ | 13,14 \$ | 1 467 083 |
| Juillet | 13,21 \$ | 13,10 \$ | 1 811 494 |
| Août | 13,19 \$ | 13,10 \$ | 1 898 905 |
| Septembre | 13,18 \$ | 13,05 \$ | 8 238 255 |
| Octobre | 13,19 \$ | 13,05 \$ | 3 178 628 |
| Novembre | 13,35 \$ | 13,22 \$ | 47 761 097 |
| Décembre | 13,51 \$ | 13,37 \$ | 1 826 199 |

FINB BMO obligations fédérales à court terme (parts de catégorie Accumulation – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,62 \$ | 20,34 \$ | 26 367 |
| Février | 20,60 \$ | 20,33 \$ | 21 390 |
| Mars | 20,77 \$ | 20,31 \$ | 71 554 |
| Avril | 20,78 \$ | 20,54 \$ | 51 269 |
| Mai | 20,79 \$ | 20,44 \$ | 114 224 |
| Juin | 20,52 \$ | 20,32 \$ | 26 533 |
| Juillet | 20,42 \$ | 20,33 \$ | 152 949 |
| Août | 20,44 \$ | 20,31 \$ | 31 045 |
| Septembre | 20,44 \$ | 20,31 \$ | 15 499 |
| Octobre | 20,52 \$ | 20,33 \$ | 8 658 |
| Novembre | 20,85 \$ | 20,55 \$ | 33 776 |
| Décembre | 21,04 \$ | 20,89 \$ | 13 568 |

FINB BMO obligations provinciales à court terme (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 12,19 \$ | 11,98 \$ | 1 542 871 |
| Février | 12,14 \$ | 11,93 \$ | 1 204 943 |
| Mars | 12,19 \$ | 11,91 \$ | 2 558 984 |
| Avril | 12,16 \$ | 12,03 \$ | 849 528 |
| Mai | 12,14 \$ | 11,93 \$ | 2 099 162 |
| Juin | 11,96 \$ | 11,83 \$ | 2 067 120 |
| Juillet | 11,86 \$ | 11,75 \$ | 1 968 902 |
| Août | 11,85 \$ | 11,75 \$ | 1 036 566 |
| Septembre | 11,82 \$ | 11,67 \$ | 707 644 |
| Octobre | 11,81 \$ | 11,67 \$ | 956 746 |
| Novembre | 11,96 \$ | 11,82 \$ | 26 693 128 |
| Décembre | 12,11 \$ | 11,98 \$ | 27 506 625 |

**FINB BMO obligations provinciales à court terme
(parts de catégorie Accumulation – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 21,01 \$ | 20,71 \$ | 32 618 |
| Février | 20,86 \$ | 20,69 \$ | 2 786 |
| Mars | 21,16 \$ | 20,74 \$ | 1 874 |
| Avril | 21,07 \$ | 21,06 \$ | 16 100 |
| Mai | 21,13 \$ | 20,88 \$ | 59 754 |
| Juin | 20,76 \$ | 20,69 \$ | 11 170 |
| Juillet | 20,78 \$ | 20,68 \$ | 72 501 |
| Août | 20,80 \$ | 20,66 \$ | 1 850 |
| Septembre | 20,81 \$ | 20,66 \$ | 15 110 |
| Octobre | 20,66 \$ | 20,66 \$ | 53 |
| Novembre | 21,25 \$ | 20,98 \$ | 5 298 |
| Décembre | 21,40 \$ | 21,27 \$ | 46 006 |

**FINB BMO obligations à court terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 47,05 \$ | 46,31 \$ | 220 661 |
| Février | 47,03 \$ | 46,39 \$ | 382 633 |
| Mars | 47,38 \$ | 46,41 \$ | 210 911 |
| Avril | 47,05 \$ | 46,59 \$ | 237 157 |
| Mai | 47,13 \$ | 46,37 \$ | 848 748 |
| Juin | 46,58 \$ | 45,97 \$ | 261 332 |
| Juillet | 46,16 \$ | 45,81 \$ | 415 417 |
| Août | 46,22 \$ | 45,86 \$ | 204 357 |
| Septembre | 46,31 \$ | 45,59 \$ | 106 719 |
| Octobre | 46,08 \$ | 45,53 \$ | 73 721 |
| Novembre | 46,93 \$ | 46,21 \$ | 215 751 |
| Décembre | 47,53 \$ | 47,04 \$ | 508 845 |

**FINB BMO obligations de sociétés américaines de
qualité à court terme couvertes en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 13,23 \$ | 13,00 \$ | 1 943 951 |
| Février | 13,19 \$ | 12,95 \$ | 492 528 |
| Mars | 13,12 \$ | 12,89 \$ | 381 330 |
| Avril | 13,19 \$ | 13,09 \$ | 187 231 |
| Mai | 13,16 \$ | 12,97 \$ | 261 280 |
| Juin | 13,04 \$ | 12,95 \$ | 367 391 |
| Juillet | 13,03 \$ | 12,87 \$ | 550 889 |
| Août | 13,05 \$ | 12,89 \$ | 386 170 |
| Septembre | 12,98 \$ | 12,82 \$ | 404 422 |
| Octobre | 12,88 \$ | 12,77 \$ | 392 043 |
| Novembre | 13,05 \$ | 12,87 \$ | 389 325 |
| Décembre | 13,28 \$ | 13,04 \$ | 1 198 512 |

**FINB BMO TIPS à court terme
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 31,34 \$ | 30,70 \$ | 232 170 |
| Février | 31,26 \$ | 30,67 \$ | 98 581 |
| Mars | 32,16 \$ | 31,14 \$ | 216 026 |
| Avril | 31,59 \$ | 30,79 \$ | 68 436 |
| Mai | 31,55 \$ | 30,95 \$ | 25 792 |
| Juin | 30,85 \$ | 29,92 \$ | 14 416 |
| Juillet | 30,07 \$ | 29,79 \$ | 25 671 |
| Août | 30,87 \$ | 30,14 \$ | 14 485 |
| Septembre | 31,11 \$ | 30,50 \$ | 82 031 |
| Octobre | 31,42 \$ | 30,55 \$ | 81 816 |
| Novembre | 31,36 \$ | 30,88 \$ | 70 294 |
| Décembre | 31,05 \$ | 30,16 \$ | 42 456 |

**FINB BMO TIPS à court terme
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 29,05 \$ | 28,75 \$ | 256 948 |
| Février | 29,08 \$ | 28,76 \$ | 2 027 927 |
| Mars | 29,39 \$ | 28,76 \$ | 209 753 |
| Avril | 29,06 \$ | 28,83 \$ | 82 339 |
| Mai | 29,05 \$ | 28,66 \$ | 186 468 |
| Juin | 28,80 \$ | 28,31 \$ | 35 491 |
| Juillet | 28,46 \$ | 28,23 \$ | 31 856 |
| Août | 28,49 \$ | 28,30 \$ | 91 794 |
| Septembre | 28,52 \$ | 28,04 \$ | 131 734 |
| Octobre | 28,24 \$ | 27,98 \$ | 26 962 |
| Novembre | 28,52 \$ | 28,22 \$ | 338 724 |
| Décembre | 28,77 \$ | 28,40 \$ | 449 605 |

**FINB BMO TIPS à court terme
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 29,19 \$ | 28,73 \$ | 116 843 |
| Février | 29,19 \$ | 28,90 \$ | 73 428 |
| Mars | 29,50 \$ | 28,91 \$ | 21 448 |
| Avril | 29,13 \$ | 28,96 \$ | 60 164 |
| Mai | 29,16 \$ | 28,88 \$ | 11 163 |
| Juin | 29,07 \$ | 28,51 \$ | 9 341 |
| Juillet | 28,60 \$ | 28,40 \$ | 15 024 |
| Août | 28,63 \$ | 28,53 \$ | 774 |
| Septembre | 28,74 \$ | 28,27 \$ | 2 081 |
| Octobre | 28,35 \$ | 28,35 \$ | 388 |
| Novembre | 28,65 \$ | 28,46 \$ | 6 856 |
| Décembre | 29,01 \$ | 28,72 \$ | 5 420 |

**FINB BMO obligations du Trésor américain
à court terme
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 48,32 \$ | 47,46 \$ | 21 259 |
| Février | 48,07 \$ | 47,14 \$ | 23 287 |
| Mars | 49,66 \$ | 47,80 \$ | 124 702 |
| Avril | 49,11 \$ | 47,85 \$ | 26 726 |
| Mai | 49,19 \$ | 48,13 \$ | 101 095 |
| Juin | 48,15 \$ | 46,70 \$ | 17 926 |
| Juillet | 46,96 \$ | 46,56 \$ | 44 604 |
| Août | 48,09 \$ | 46,95 \$ | 10 754 |
| Septembre | 48,41 \$ | 47,34 \$ | 17 264 |
| Octobre | 48,87 \$ | 47,80 \$ | 207 989 |
| Novembre | 48,97 \$ | 48,44 \$ | 112 425 |
| Décembre | 48,77 \$ | 47,67 \$ | 66 042 |

**FINB BMO obligations du Trésor américain
à court terme
(parts en dollars américains – Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 46,90 \$ | 46,31 \$ | 58 281 |
| Février | 46,91 \$ | 46,13 \$ | 9 667 |
| Mars | 47,36 \$ | 45,95 \$ | 9 811 |
| Avril | 47,20 \$ | 46,77 \$ | 10 316 |
| Mai | 47,39 \$ | 46,59 \$ | 18 029 |
| Juin | 46,90 \$ | 46,20 \$ | 27 526 |
| Juillet | 46,57 \$ | 46,02 \$ | 39 217 |
| Août | 46,51 \$ | 46,17 \$ | 9 443 |
| Septembre | 46,44 \$ | 45,92 \$ | 29 905 |
| Octobre | 46,17 \$ | 45,87 \$ | 33 594 |
| Novembre | 46,85 \$ | 46,25 \$ | 56 215 |
| Décembre | 47,41 \$ | 46,85 \$ | 9 017 |

**FINB BMO obligations totales américaines
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,14 \$ | 30,14 \$ | 225 |
| Février | 30,18 \$ | 29,98 \$ | 3 990 |
| Mars | 30,65 \$ | 30,26 \$ | 1 028 |
| Avril | 30,65 \$ | 30,20 \$ | 780 |
| Mai | 30,43 \$ | 30,00 \$ | 946 |
| Juin | 29,26 \$ | 29,24 \$ | 1 840 |
| Juillet | 29,27 \$ | 29,08 \$ | 5 055 |
| Août | 29,10 \$ | 29,10 \$ | 1 743 |
| Septembre | 29,52 \$ | 29,52 \$ | 285 |
| Octobre | 29,06 \$ | 28,77 \$ | 1 686 |
| Novembre | 29,76 \$ | 29,10 \$ | 27 878 |
| Décembre | 30,20 \$ | 29,72 \$ | 266 232 |

**FINB BMO obligations totales américaines
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,20 \$ | 30,09 \$ | 220 |
| Février | 30,43 \$ | 29,24 \$ | 5 740 006 |
| Mars | 30,23 \$ | 28,95 \$ | 1 159 650 |
| Avril | 30,37 \$ | 29,84 \$ | 3 575 138 |
| Mai | 30,21 \$ | 29,37 \$ | 1 168 971 |
| Juin | 29,77 \$ | 29,25 \$ | 80 310 |
| Juillet | 29,68 \$ | 29,04 \$ | 85 694 |
| Août | 29,26 \$ | 28,64 \$ | 108 884 |
| Septembre | 28,93 \$ | 28,26 \$ | 148 760 |
| Octobre | 28,30 \$ | 27,59 \$ | 180 785 |
| Novembre | 29,07 \$ | 28,03 \$ | 210 772 |
| Décembre | 30,07 \$ | 29,07 \$ | 328 740 |

**FINB BMO obligations totales américaines
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,09 \$ | 30,09 \$ | 0 |
| Février | 30,45 \$ | 29,27 \$ | 18 537 |
| Mars | 30,26 \$ | 29,18 \$ | 151 881 |
| Avril | 30,45 \$ | 29,88 \$ | 20 361 |
| Mai | 30,22 \$ | 29,55 \$ | 8 376 |
| Juin | 29,78 \$ | 29,56 \$ | 4 628 |
| Juillet | 29,70 \$ | 29,19 \$ | 8 677 |
| Août | 29,35 \$ | 28,78 \$ | 5 841 |
| Septembre | 28,96 \$ | 28,47 \$ | 16 781 |
| Octobre | 28,46 \$ | 27,83 \$ | 5 370 |
| Novembre | 29,23 \$ | 28,22 \$ | 14 922 |
| Décembre | 30,34 \$ | 29,34 \$ | 21 888 |

**FINB BMO actions privilégiées de sociétés
américaines couvert en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,89 \$ | 18,58 \$ | 32 024 |
| Février | 21,28 \$ | 20,00 \$ | 21 185 |
| Mars | 20,18 \$ | 17,16 \$ | 44 033 |
| Avril | 18,02 \$ | 17,16 \$ | 28 326 |
| Mai | 16,83 \$ | 15,76 \$ | 46 909 |
| Juin | 17,35 \$ | 16,81 \$ | 32 840 |
| Juillet | 17,45 \$ | 17,03 \$ | 39 195 |
| Août | 17,40 \$ | 16,81 \$ | 15 093 |
| Septembre | 17,34 \$ | 16,76 \$ | 24 368 |
| Octobre | 16,75 \$ | 15,59 \$ | 24 914 |
| Novembre | 17,29 \$ | 15,90 \$ | 35 087 |
| Décembre | 17,98 \$ | 17,21 \$ | 126 012 |

**FINB BMO actions privilégiées de sociétés
américaines
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 22,69 \$ | 20,68 \$ | 115 238 |
| Février | 23,11 \$ | 22,04 \$ | 67 849 |
| Mars | 22,56 \$ | 19,29 \$ | 175 165 |
| Avril | 19,83 \$ | 19,12 \$ | 148 647 |
| Mai | 19,34 \$ | 17,35 \$ | 68 490 |
| Juin | 18,95 \$ | 18,24 \$ | 53 998 |
| Juillet | 18,93 \$ | 18,48 \$ | 56 858 |
| Août | 19,28 \$ | 18,80 \$ | 31 893 |
| Septembre | 19,44 \$ | 18,74 \$ | 71 203 |
| Octobre | 19,03 \$ | 17,83 \$ | 35 758 |
| Novembre | 19,51 \$ | 18,30 \$ | 80 633 |
| Décembre | 19,79 \$ | 19,34 \$ | 90 539 |

**FINB BMO actions privilégiées de sociétés
américaines
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 21,89 \$ | 19,51 \$ | 29 960 |
| Février | 22,57 \$ | 21,12 \$ | 62 317 |
| Mars | 21,36 \$ | 18,32 \$ | 105 311 |
| Avril | 19,14 \$ | 18,44 \$ | 24 837 |
| Mai | 18,13 \$ | 16,85 \$ | 37 662 |
| Juin | 18,42 \$ | 17,83 \$ | 34 339 |
| Juillet | 18,55 \$ | 17,96 \$ | 25 948 |
| Août | 18,58 \$ | 17,88 \$ | 23 152 |
| Septembre | 18,40 \$ | 17,91 \$ | 28 395 |
| Octobre | 17,83 \$ | 16,69 \$ | 49 819 |
| Novembre | 18,50 \$ | 17,02 \$ | 190 502 |
| Décembre | 19,17 \$ | 18,49 \$ | 72 397 |

**FINB BMO TIPS américains
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 29,97 \$ | 29,97 \$ | 99 |
| Février | 29,96 \$ | 29,96 \$ | 135 |
| Mars | 30,87 \$ | 30,10 \$ | 1 074 |
| Avril | 30,62 \$ | 29,87 \$ | 6 981 |
| Mai | 30,45 \$ | 29,76 \$ | 3 423 |
| Juin | 29,43 \$ | 29,13 \$ | 3 565 |
| Juillet | 28,77 \$ | 28,67 \$ | 357 |
| Août | 29,25 \$ | 29,22 \$ | 1 201 |
| Septembre | 29,15 \$ | 29,15 \$ | 383 |
| Octobre | 28,89 \$ | 28,39 \$ | 3 810 |
| Novembre | 29,23 \$ | 28,87 \$ | 4 158 |
| Décembre | 29,26 \$ | 28,70 \$ | 11 388 |

**FINB BMO TIPS américains
(parts couvertes – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,11 \$ | 30,11 \$ | 0 |
| Février | 29,99 \$ | 29,40 \$ | 1 964 091 |
| Mars | 30,37 \$ | 29,34 \$ | 48 773 |
| Avril | 30,12 \$ | 29,63 \$ | 39 303 |
| Mai | 29,98 \$ | 29,27 \$ | 447 286 |
| Juin | 29,53 \$ | 28,87 \$ | 52 553 |
| Juillet | 29,10 \$ | 28,58 \$ | 55 227 |
| Août | 28,87 \$ | 28,32 \$ | 44 163 |
| Septembre | 28,69 \$ | 27,74 \$ | 37 331 |
| Octobre | 27,87 \$ | 27,46 \$ | 88 280 |
| Novembre | 28,44 \$ | 27,83 \$ | 64 715 |
| Décembre | 29,08 \$ | 28,37 \$ | 236 304 |

**FINB BMO TIPS américains
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,11 \$ | 30,11 \$ | 0 |
| Février | 30,11 \$ | 30,11 \$ | 0 |
| Mars | 30,11 \$ | 30,11 \$ | 0 |
| Avril | 30,00 \$ | 29,70 \$ | 8 430 |
| Mai | 30,09 \$ | 29,52 \$ | 23 400 |
| Juin | 29,58 \$ | 29,58 \$ | 4 000 |
| Juillet | 29,23 \$ | 28,76 \$ | 24 134 |
| Août | 28,68 \$ | 28,66 \$ | 3 200 |
| Septembre | 28,66 \$ | 28,66 \$ | 0 |
| Octobre | 27,87 \$ | 27,87 \$ | 10 400 |
| Novembre | 27,87 \$ | 27,87 \$ | 0 |
| Décembre | 29,13 \$ | 28,52 \$ | 15 873 |

FNINB BMO**FNB BMO toutes actions
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 39,20 \$ | 37,15 \$ | 140 248 |
| Février | 39,67 \$ | 38,61 \$ | 107 913 |
| Mars | 39,40 \$ | 37,75 \$ | 104 424 |
| Avril | 39,87 \$ | 38,93 \$ | 142 839 |
| Mai | 39,87 \$ | 39,09 \$ | 125 792 |
| Juin | 40,31 \$ | 39,21 \$ | 101 033 |
| Juillet | 41,35 \$ | 39,68 \$ | 121 180 |
| Août | 41,27 \$ | 40,02 \$ | 103 315 |
| Septembre | 41,38 \$ | 38,92 \$ | 136 319 |
| Octobre | 39,83 \$ | 38,24 \$ | 130 132 |
| Novembre | 41,56 \$ | 39,15 \$ | 141 706 |
| Décembre | 42,42 \$ | 41,29 \$ | 177 379 |

**FNB BMO ESG Équilibré
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 31,13 \$ | 29,90 \$ | 34 316 |
| Février | 31,57 \$ | 30,56 \$ | 38 439 |
| Mars | 31,12 \$ | 30,58 \$ | 38 399 |
| Avril | 31,61 \$ | 31,08 \$ | 41 339 |
| Mai | 31,53 \$ | 31,05 \$ | 77 119 |
| Juin | 31,78 \$ | 31,18 \$ | 40 025 |
| Juillet | 32,07 \$ | 31,23 \$ | 72 694 |
| Août | 32,13 \$ | 31,32 \$ | 39 860 |
| Septembre | 32,22 \$ | 30,53 \$ | 51 160 |
| Octobre | 31,22 \$ | 30,32 \$ | 33 516 |
| Novembre | 32,52 \$ | 31,44 \$ | 24 883 |
| Décembre | 33,53 \$ | 32,71 \$ | 47 248 |

**FNB BMO Équilibré
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 34,05 \$ | 32,64 \$ | 352 129 |
| Février | 34,38 \$ | 33,33 \$ | 284 900 |
| Mars | 33,85 \$ | 33,33 \$ | 289 801 |
| Avril | 34,37 \$ | 33,83 \$ | 190 607 |
| Mai | 34,23 \$ | 33,69 \$ | 242 617 |
| Juin | 34,31 \$ | 33,70 \$ | 198 352 |
| Juillet | 34,66 \$ | 33,67 \$ | 296 604 |
| Août | 34,58 \$ | 33,69 \$ | 229 665 |
| Septembre | 34,66 \$ | 32,88 \$ | 310 060 |
| Octobre | 33,47 \$ | 32,62 \$ | 342 492 |
| Novembre | 34,69 \$ | 33,10 \$ | 265 983 |
| Décembre | 35,71 \$ | 34,83 \$ | 280 452 |

**FNB BMO Équilibré
(parts de catégorie Distribution à pourcentage
fixe – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,59 \$ | 26,48 \$ | 44 564 |
| Février | 27,73 \$ | 26,75 \$ | 98 842 |
| Mars | 27,19 \$ | 26,74 \$ | 58 366 |
| Avril | 27,54 \$ | 27,21 \$ | 39 960 |
| Mai | 27,46 \$ | 26,81 \$ | 61 796 |
| Juin | 27,33 \$ | 26,88 \$ | 44 793 |
| Juillet | 27,62 \$ | 26,88 \$ | 31 809 |
| Août | 27,43 \$ | 26,77 \$ | 33 469 |
| Septembre | 27,37 \$ | 26,02 \$ | 35 074 |
| Octobre | 26,46 \$ | 25,65 \$ | 38 989 |
| Novembre | 27,26 \$ | 26,03 \$ | 51 296 |
| Décembre | 27,95 \$ | 27,33 \$ | 66 730 |

**FNB BMO de banques canadiennes à rendement majoré
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 29,73 \$ | 27,75 \$ | 33 283 |
| Novembre | 30,79 \$ | 28,31 \$ | 20 387 |
| Décembre | 32,26 \$ | 31,26 \$ | 50 950 |

**FNB BMO canadien de dividendes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,22 \$ | 19,06 \$ | 5 006 369 |
| Février | 20,16 \$ | 19,68 \$ | 4 349 541 |
| Mars | 19,99 \$ | 18,90 \$ | 4 168 335 |
| Avril | 20,13 \$ | 19,61 \$ | 2 002 158 |
| Mai | 20,07 \$ | 18,74 \$ | 2 496 179 |
| Juin | 19,14 \$ | 18,52 \$ | 3 048 866 |
| Juillet | 19,46 \$ | 18,81 \$ | 3 726 374 |
| Août | 19,20 \$ | 18,41 \$ | 2 810 984 |
| Septembre | 19,20 \$ | 18,18 \$ | 2 014 070 |
| Octobre | 18,39 \$ | 17,46 \$ | 2 161 724 |
| Novembre | 18,95 \$ | 17,88 \$ | 2 780 521 |
| Décembre | 19,60 \$ | 19,02 \$ | 2 814 852 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 18,25 \$ | 17,24 \$ | 7 247 210 |
| Février | 18,14 \$ | 17,70 \$ | 7 146 477 |
| Mars | 17,99 \$ | 16,96 \$ | 9 460 867 |
| Avril | 17,95 \$ | 17,52 \$ | 5 430 477 |
| Mai | 17,82 \$ | 16,58 \$ | 6 472 568 |
| Juin | 16,99 \$ | 16,52 \$ | 7 358 835 |
| Juillet | 17,26 \$ | 16,72 \$ | 5 240 922 |
| Août | 17,01 \$ | 16,32 \$ | 6 944 437 |
| Septembre | 16,94 \$ | 16,06 \$ | 5 801 584 |
| Octobre | 16,25 \$ | 15,42 \$ | 7 444 320 |
| Novembre | 16,62 \$ | 15,77 \$ | 6 220 203 |
| Décembre | 17,05 \$ | 16,63 \$ | 6 407 105 |

**FNB BMO Conservateur
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 31,64 \$ | 30,41 \$ | 93 316 |
| Février | 31,86 \$ | 30,86 \$ | 78 752 |
| Mars | 31,52 \$ | 30,83 \$ | 50 025 |
| Avril | 31,75 \$ | 31,35 \$ | 63 662 |
| Mai | 31,79 \$ | 31,10 \$ | 61 542 |
| Juin | 31,55 \$ | 31,08 \$ | 36 598 |
| Juillet | 31,66 \$ | 30,99 \$ | 54 271 |
| Août | 31,49 \$ | 30,82 \$ | 50 823 |
| Septembre | 31,61 \$ | 30,11 \$ | 37 417 |
| Octobre | 30,45 \$ | 29,85 \$ | 89 561 |
| Novembre | 31,70 \$ | 30,47 \$ | 50 797 |
| Décembre | 32,60 \$ | 31,84 \$ | 91 906 |

**FNB BMO obligations à escompte de sociétés
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,46 \$ | 27,83 \$ | 43 342 |
| Février | 28,57 \$ | 28,00 \$ | 48 323 |
| Mars | 28,71 \$ | 27,98 \$ | 64 059 |
| Avril | 28,53 \$ | 28,19 \$ | 12 234 |
| Mai | 28,59 \$ | 28,08 \$ | 30 770 |
| Juin | 28,21 \$ | 27,88 \$ | 44 223 |
| Juillet | 28,02 \$ | 27,76 \$ | 201 529 |
| Août | 28,04 \$ | 27,80 \$ | 17 910 |
| Septembre | 27,99 \$ | 27,49 \$ | 15 625 |
| Octobre | 27,83 \$ | 27,48 \$ | 72 932 |
| Novembre | 28,50 \$ | 27,84 \$ | 191 177 |
| Décembre | 28,60 \$ | 29,19 \$ | 225 891 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 19,42 \$ | 18,18 \$ | 10 866 207 |
| Février | 19,69 \$ | 19,09 \$ | 9 732 860 |
| Mars | 19,25 \$ | 17,51 \$ | 21 946 950 |
| Avril | 18,46 \$ | 17,90 \$ | 10 196 275 |
| Mai | 18,22 \$ | 17,23 \$ | 12 956 453 |
| Juin | 17,81 \$ | 17,13 \$ | 10 079 823 |
| Juillet | 18,28 \$ | 17,54 \$ | 8 734 360 |
| Août | 18,09 \$ | 17,03 \$ | 11 438 279 |
| Septembre | 17,42 \$ | 16,49 \$ | 10 318 947 |
| Octobre | 16,49 \$ | 15,35 \$ | 14 502 323 |
| Novembre | 16,78 \$ | 15,64 \$ | 11 966 979 |
| Décembre | 17,85 \$ | 16,86 \$ | 10 569 728 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
banques canadiennes
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 24,95 \$ | 23,09 \$ | 31 806 |
| Février | 25,32 \$ | 24,04 \$ | 40 104 |
| Mars | 24,28 \$ | 21,66 \$ | 126 611 |
| Avril | 23,56 \$ | 22,47 \$ | 128 292 |
| Mai | 23,18 \$ | 21,80 \$ | 57 173 |
| Juin | 23,16 \$ | 21,93 \$ | 83 155 |
| Juillet | 23,82 \$ | 22,49 \$ | 58 499 |
| Août | 23,34 \$ | 21,52 \$ | 77 013 |
| Septembre | 22,09 \$ | 20,95 \$ | 89 270 |
| Octobre | 20,70 \$ | 18,89 \$ | 134 465 |
| Novembre | 21,02 \$ | 19,20 \$ | 104 810 |
| Décembre | 23,17 \$ | 21,26 \$ | 136 449 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes
Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars
canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 24,79 \$ | 23,78 \$ | 304 408 |
| Février | 24,48 \$ | 23,44 \$ | 346 297 |
| Mars | 23,97 \$ | 22,87 \$ | 319 468 |
| Avril | 24,20 \$ | 23,72 \$ | 355 671 |
| Mai | 24,17 \$ | 23,32 \$ | 287 986 |
| Juin | 24,20 \$ | 23,40 \$ | 390 503 |
| Juillet | 24,80 \$ | 23,76 \$ | 358 764 |
| Août | 24,81 \$ | 23,89 \$ | 246 103 |
| Septembre | 24,31 \$ | 23,25 \$ | 298 598 |
| Octobre | 23,56 \$ | 22,46 \$ | 455 400 |
| Novembre | 24,49 \$ | 23,05 \$ | 282 137 |
| Décembre | 25,18 \$ | 24,56 \$ | 350 938 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes
d'énergie
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,17 \$ | 29,49 \$ | 12 352 |
| Février | 30,17 \$ | 28,40 \$ | 89 084 |
| Mars | 29,69 \$ | 26,67 \$ | 233 717 |
| Avril | 29,02 \$ | 28,11 \$ | 134 198 |
| Mai | 28,30 \$ | 25,80 \$ | 133 342 |
| Juin | 27,06 \$ | 25,84 \$ | 877 945 |
| Juillet | 27,97 \$ | 26,39 \$ | 293 327 |
| Août | 29,18 \$ | 27,83 \$ | 859 800 |
| Septembre | 30,34 \$ | 29,45 \$ | 150 373 |
| Octobre | 30,54 \$ | 28,32 \$ | 212 152 |
| Novembre | 30,01 \$ | 28,69 \$ | 132 159 |
| Décembre | 28,99 \$ | 28,00 \$ | 286 895 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la
santé
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 29,60 \$ | 29,40 \$ | 13 124 |
| Février | 29,95 \$ | 28,86 \$ | 36 637 |
| Mars | 29,20 \$ | 28,61 \$ | 112 816 |
| Avril | 30,21 \$ | 29,01 \$ | 89 095 |
| Mai | 29,95 \$ | 27,89 \$ | 79 877 |
| Juin | 28,50 \$ | 27,98 \$ | 66 718 |
| Juillet | 29,18 \$ | 27,96 \$ | 107 833 |
| Août | 29,26 \$ | 28,48 \$ | 81 435 |
| Septembre | 28,95 \$ | 27,76 \$ | 79 472 |
| Octobre | 28,29 \$ | 27,16 \$ | 119 990 |
| Novembre | 28,12 \$ | 27,38 \$ | 104 898 |
| Décembre | 28,46 \$ | 27,62 \$ | 49 410 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
technologie
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 25,78 \$ | 23,26 \$ | 245 770 |
| Février | 26,94 \$ | 25,64 \$ | 1 423 310 |
| Mars | 28,30 \$ | 25,59 \$ | 908 818 |
| Avril | 28,50 \$ | 27,52 \$ | 172 234 |
| Mai | 31,97 \$ | 27,90 \$ | 488 809 |
| Juin | 32,61 \$ | 31,02 \$ | 571 956 |
| Juillet | 33,86 \$ | 32,18 \$ | 303 878 |
| Août | 34,50 \$ | 32,54 \$ | 341 034 |
| Septembre | 34,95 \$ | 32,00 \$ | 335 033 |
| Octobre | 34,30 \$ | 32,04 \$ | 499 957 |
| Novembre | 36,77 \$ | 33,75 \$ | 317 112 |
| Décembre | 36,85 \$ | 35,37 \$ | 389 779 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
banques américaines
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,85 \$ | 25,29 \$ | 1 129 283 |
| Février | 27,65 \$ | 26,62 \$ | 716 919 |
| Mars | 26,66 \$ | 17,88 \$ | 8 522 162 |
| Avril | 19,01 \$ | 17,68 \$ | 4 988 587 |
| Mai | 18,05 \$ | 16,39 \$ | 6 484 611 |
| Juin | 18,10 \$ | 16,86 \$ | 4 121 199 |
| Juillet | 19,27 \$ | 17,42 \$ | 3 822 080 |
| Août | 18,90 \$ | 17,39 \$ | 3 230 693 |
| Septembre | 17,89 \$ | 16,64 \$ | 2 185 425 |
| Octobre | 17,17 \$ | 15,65 \$ | 2 505 104 |
| Novembre | 17,95 \$ | 16,12 \$ | 2 984 972 |
| Décembre | 19,49 \$ | 18,19 \$ | 3 066 426 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
services aux collectivités
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 11,95 \$ | 11,55 \$ | 14 543 114 |
| Février | 11,67 \$ | 11,24 \$ | 16 476 204 |
| Mars | 11,35 \$ | 10,98 \$ | 18 439 257 |
| Avril | 11,73 \$ | 11,35 \$ | 11 768 672 |
| Mai | 11,62 \$ | 10,89 \$ | 13 121 021 |
| Juin | 11,09 \$ | 10,69 \$ | 15 415 607 |
| Juillet | 10,94 \$ | 10,62 \$ | 13 107 535 |
| Août | 10,59 \$ | 10,27 \$ | 13 573 122 |
| Septembre | 10,51 \$ | 9,72 \$ | 12 018 343 |
| Octobre | 9,91 \$ | 9,41 \$ | 14 932 236 |
| Novembre | 10,26 \$ | 9,85 \$ | 13 433 605 |
| Décembre | 10,44 \$ | 10,21 \$ | 14 326 825 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
dividendes élevés de sociétés européennes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,25 \$ | 16,38 \$ | 1 680 474 |
| Février | 17,14 \$ | 16,68 \$ | 546 812 |
| Mars | 17,26 \$ | 16,42 \$ | 753 587 |
| Avril | 18,00 \$ | 17,19 \$ | 1 159 927 |
| Mai | 17,83 \$ | 16,97 \$ | 1 280 560 |
| Juin | 17,22 \$ | 16,80 \$ | 1 713 160 |
| Juillet | 17,37 \$ | 16,69 \$ | 724 214 |
| Août | 17,21 \$ | 16,81 \$ | 1 210 853 |
| Septembre | 17,05 \$ | 16,25 \$ | 2 201 849 |
| Octobre | 16,82 \$ | 16,21 \$ | 1 588 003 |
| Novembre | 17,48 \$ | 16,51 \$ | 3 097 149 |
| Décembre | 17,63 \$ | 17,15 \$ | 2 568 906 |

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens

| (TSX) | | | |
|--------------|-------------|------------|---------------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 19,82 \$ | 18,94 \$ | 2 253 493 |
| Février | 19,93 \$ | 19,50 \$ | 2 460 731 |
| Mars | 19,83 \$ | 18,79 \$ | 3 400 517 |
| Avril | 20,20 \$ | 19,62 \$ | 1 774 844 |
| Mai | 20,16 \$ | 19,46 \$ | 2 170 242 |
| Juin | 19,91 \$ | 19,51 \$ | 3 456 092 |
| Juillet | 19,90 \$ | 19,25 \$ | 1 460 858 |
| Août | 19,61 \$ | 19,21 \$ | 1 791 460 |
| Septembre | 19,72 \$ | 19,18 \$ | 2 659 159 |
| Octobre | 19,46 \$ | 18,66 \$ | 1 769 075 |
| Novembre | 19,65 \$ | 18,96 \$ | 3 269 810 |
| Décembre | 19,99 \$ | 19,57 \$ | 2 765 830 |

FNB BMO rendement élevé à taux variable

| (TSX) | | | |
|--------------|-------------|------------|---------------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,14 \$ | 13,73 \$ | 461 039 |
| Février | 14,21 \$ | 13,89 \$ | 353 957 |
| Mars | 14,09 \$ | 13,63 \$ | 782 647 |
| Avril | 14,05 \$ | 13,80 \$ | 407 537 |
| Mai | 13,94 \$ | 13,73 \$ | 489 109 |
| Juin | 14,20 \$ | 13,98 \$ | 657 038 |
| Juillet | 14,35 \$ | 14,05 \$ | 274 995 |
| Août | 14,25 \$ | 14,06 \$ | 659 658 |
| Septembre | 14,25 \$ | 13,99 \$ | 419 623 |
| Octobre | 14,07 \$ | 13,78 \$ | 920 286 |
| Novembre | 14,36 \$ | 13,88 \$ | 505 224 |
| Décembre | 14,56 \$ | 14,25 \$ | 602 877 |

FNB BMO agriculture mondiale

| (TSX) | | | |
|--------------|-------------|------------|---------------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,24 \$ | 30,18 \$ | 3 664 |
| Février | 31,00 \$ | 29,72 \$ | 12 103 |
| Mars | 30,76 \$ | 28,00 \$ | 238 025 |
| Avril | 28,84 \$ | 28,31 \$ | 56 495 |
| Mai | 28,68 \$ | 25,99 \$ | 5 781 |
| Juin | 26,82 \$ | 25,83 \$ | 76 016 |
| Juillet | 28,55 \$ | 26,75 \$ | 3 066 |
| Août | 28,33 \$ | 27,17 \$ | 2 241 |
| Septembre | 27,17 \$ | 25,87 \$ | 7 109 |
| Octobre | 25,74 \$ | 24,49 \$ | 6 053 |
| Novembre | 25,12 \$ | 24,26 \$ | 8 256 |
| Décembre | 25,48 \$ | 24,64 \$ | 59 880 |

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés

| (TSX) | | | |
|--------------|-------------|------------|---------------|
| 2023 | Prix | | Volume |
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 29,16 \$ | 28,37 \$ | 665 389 |
| Février | 28,90 \$ | 28,15 \$ | 636 851 |
| Mars | 28,61 \$ | 27,64 \$ | 987 703 |
| Avril | 28,80 \$ | 28,25 \$ | 581 370 |
| Mai | 28,67 \$ | 27,65 \$ | 354 081 |
| Juin | 28,32 \$ | 27,59 \$ | 939 512 |
| Juillet | 28,87 \$ | 27,88 \$ | 539 415 |
| Août | 28,95 \$ | 28,47 \$ | 644 276 |
| Septembre | 29,04 \$ | 27,26 \$ | 482 955 |
| Octobre | 27,64 \$ | 26,98 \$ | 388 439 |
| Novembre | 28,60 \$ | 27,56 \$ | 476 098 |
| Décembre | 28,94 \$ | 28,42 \$ | 397 528 |

**FNB BMO Croissance
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 36,53 \$ | 34,85 \$ | 383 190 |
| Février | 36,97 \$ | 35,90 \$ | 357 613 |
| Mars | 36,52 \$ | 35,45 \$ | 267 712 |
| Avril | 37,04 \$ | 36,31 \$ | 256 024 |
| Mai | 36,94 \$ | 36,30 \$ | 240 601 |
| Juin | 37,20 \$ | 36,34 \$ | 265 794 |
| Juillet | 37,87 \$ | 36,60 \$ | 280 656 |
| Août | 37,81 \$ | 36,76 \$ | 357 170 |
| Septembre | 37,90 \$ | 35,81 \$ | 317 963 |
| Octobre | 36,54 \$ | 35,33 \$ | 264 875 |
| Novembre | 38,00 \$ | 36,04 \$ | 310 414 |
| Décembre | 38,95 \$ | 37,99 \$ | 351 448 |

**FNB BMO Croissance
(parts de catégorie Distribution à pourcentage
fixe – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 30,16 \$ | 30,06 \$ | 1 069 |
| Février | 30,44 \$ | 29,58 \$ | 11 153 |
| Mars | 29,97 \$ | 29,12 \$ | 11 836 |
| Avril | 30,29 \$ | 29,96 \$ | 4 266 |
| Mai | 30,10 \$ | 29,54 \$ | 12 719 |
| Juin | 30,24 \$ | 29,60 \$ | 10 608 |
| Juillet | 30,68 \$ | 29,81 \$ | 5 684 |
| Août | 30,80 \$ | 29,82 \$ | 5 898 |
| Septembre | 30,57 \$ | 28,93 \$ | 18 274 |
| Octobre | 29,43 \$ | 28,34 \$ | 39 099 |
| Novembre | 30,52 \$ | 28,85 \$ | 47 460 |
| Décembre | 31,13 \$ | 30,28 \$ | 15 306 |

**FNB BMO internationales de dividendes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 21,33 \$ | 20,30 \$ | 961 251 |
| Février | 21,22 \$ | 20,72 \$ | 747 188 |
| Mars | 21,31 \$ | 20,30 \$ | 954 170 |
| Avril | 22,09 \$ | 21,32 \$ | 551 816 |
| Mai | 21,93 \$ | 21,05 \$ | 1 190 158 |
| Juin | 21,81 \$ | 21,10 \$ | 456 913 |
| Juillet | 21,96 \$ | 21,03 \$ | 616 689 |
| Août | 21,87 \$ | 21,31 \$ | 604 175 |
| Septembre | 21,92 \$ | 20,94 \$ | 1 004 574 |
| Octobre | 21,45 \$ | 20,67 \$ | 804 472 |
| Novembre | 22,22 \$ | 21,22 \$ | 832 059 |
| Décembre | 22,40 \$ | 21,86 \$ | 477 539 |

**FNB BMO internationales de dividendes couvert en
dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 23,64 \$ | 22,49 \$ | 474 291 |
| Février | 23,73 \$ | 23,31 \$ | 483 141 |
| Mars | 23,90 \$ | 22,54 \$ | 3 710 576 |
| Avril | 24,32 \$ | 23,61 \$ | 300 931 |
| Mai | 24,57 \$ | 23,76 \$ | 370 406 |
| Juin | 24,67 \$ | 24,00 \$ | 3 326 723 |
| Juillet | 24,91 \$ | 23,85 \$ | 315 749 |
| Août | 24,76 \$ | 23,96 \$ | 632 887 |
| Septembre | 25,13 \$ | 24,38 \$ | 1 075 396 |
| Octobre | 24,80 \$ | 23,46 \$ | 465 958 |
| Novembre | 24,85 \$ | 24,14 \$ | 249 308 |
| Décembre | 25,29 \$ | 24,74 \$ | 885 541 |

**FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 41,50 \$ | 39,84 \$ | 6 631 505 |
| Février | 41,60 \$ | 40,91 \$ | 5 394 549 |
| Mars | 41,87 \$ | 40,29 \$ | 7 495 113 |
| Avril | 43,10 \$ | 41,87 \$ | 5 456 690 |
| Mai | 43,14 \$ | 41,34 \$ | 5 353 140 |
| Juin | 41,80 \$ | 40,37 \$ | 5 773 251 |
| Juillet | 41,90 \$ | 40,74 \$ | 4 356 775 |
| Août | 41,24 \$ | 39,76 \$ | 3 968 864 |
| Septembre | 41,28 \$ | 38,67 \$ | 4 271 510 |
| Octobre | 39,86 \$ | 38,27 \$ | 5 381 322 |
| Novembre | 40,90 \$ | 39,16 \$ | 5 270 591 |
| Décembre | 42,22 \$ | 41,14 \$ | 3 859 046 |

**FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible
volatilité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 17,59 \$ | 16,69 \$ | 217 083 |
| Février | 17,34 \$ | 16,63 \$ | 71 876 |
| Mars | 17,14 \$ | 16,52 \$ | 44 922 |
| Avril | 17,19 \$ | 16,81 \$ | 17 145 |
| Mai | 17,19 \$ | 16,90 \$ | 306 309 |
| Juin | 17,31 \$ | 16,73 \$ | 29 810 |
| Juillet | 17,82 \$ | 16,90 \$ | 60 326 |
| Août | 17,72 \$ | 17,13 \$ | 101 469 |
| Septembre | 17,39 \$ | 16,80 \$ | 104 088 |
| Octobre | 17,09 \$ | 16,56 \$ | 26 684 |
| Novembre | 17,71 \$ | 16,88 \$ | 59 505 |
| Décembre | 17,44 \$ | 16,76 \$ | 36 555 |

**FNB BMO d'actions internationales à faible
volatilité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 23,14 \$ | 22,25 \$ | 313 121 |
| Février | 23,21 \$ | 22,84 \$ | 133 870 |
| Mars | 23,47 \$ | 22,81 \$ | 115 552 |
| Avril | 24,50 \$ | 23,37 \$ | 80 129 |
| Mai | 24,44 \$ | 23,25 \$ | 748 801 |
| Juin | 23,49 \$ | 22,71 \$ | 140 483 |
| Juillet | 23,60 \$ | 22,70 \$ | 78 818 |
| Août | 23,37 \$ | 22,69 \$ | 93 434 |
| Septembre | 23,32 \$ | 22,01 \$ | 106 827 |
| Octobre | 22,46 \$ | 21,95 \$ | 273 126 |
| Novembre | 23,41 \$ | 22,50 \$ | 106 139 |
| Décembre | 23,82 \$ | 23,29 \$ | 889 352 |

**FNB BMO d'actions internationales à faible
volatilité couvertes en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 24,39 \$ | 23,61 \$ | 90 954 |
| Février | 24,74 \$ | 24,34 \$ | 66 677 |
| Mars | 24,79 \$ | 23,87 \$ | 96 076 |
| Avril | 25,70 \$ | 24,72 \$ | 89 671 |
| Mai | 25,85 \$ | 25,02 \$ | 283 911 |
| Juin | 25,43 \$ | 24,93 \$ | 99 425 |
| Juillet | 25,45 \$ | 24,43 \$ | 118 633 |
| Août | 25,24 \$ | 24,41 \$ | 51 021 |
| Septembre | 25,41 \$ | 24,47 \$ | 106 448 |
| Octobre | 24,60 \$ | 23,69 \$ | 152 765 |
| Novembre | 25,13 \$ | 24,38 \$ | 182 642 |
| Décembre | 25,71 \$ | 25,22 \$ | 20 718 |

**FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 49,21 \$ | 47,51 \$ | 2 535 271 |
| Février | 48,36 \$ | 47,51 \$ | 1 911 787 |
| Mars | 47,92 \$ | 46,51 \$ | 3 762 903 |
| Avril | 49,31 \$ | 47,61 \$ | 1 678 566 |
| Mai | 49,25 \$ | 46,23 \$ | 2 076 574 |
| Juin | 46,71 \$ | 45,71 \$ | 3 210 729 |
| Juillet | 47,39 \$ | 45,91 \$ | 1 242 879 |
| Août | 47,10 \$ | 46,39 \$ | 1 114 580 |
| Septembre | 46,60 \$ | 44,35 \$ | 1 453 353 |
| Octobre | 45,34 \$ | 43,99 \$ | 1 269 271 |
| Novembre | 46,61 \$ | 45,48 \$ | 1 354 429 |
| Décembre | 47,67 \$ | 45,70 \$ | 1 285 250 |

**FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,47 \$ | 36,25 \$ | 164 804 |
| Février | 37,07 \$ | 35,79 \$ | 61 952 |
| Mars | 36,18 \$ | 34,60 \$ | 195 353 |
| Avril | 37,08 \$ | 36,29 \$ | 104 764 |
| Mai | 37,28 \$ | 34,85 \$ | 68 288 |
| Juin | 36,35 \$ | 34,97 \$ | 73 965 |
| Juillet | 36,85 \$ | 35,70 \$ | 50 518 |
| Août | 36,14 \$ | 35,06 \$ | 77 619 |
| Septembre | 35,35 \$ | 33,67 \$ | 37 250 |
| Octobre | 34,07 \$ | 32,80 \$ | 135 922 |
| Novembre | 35,06 \$ | 33,70 \$ | 130 394 |
| Décembre | 36,20 \$ | 35,32 \$ | 76 687 |

**FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
couvertes en dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 33,16 \$ | 32,02 \$ | 223 011 |
| Février | 32,75 \$ | 31,50 \$ | 210 985 |
| Mars | 31,81 \$ | 30,59 \$ | 181 497 |
| Avril | 32,71 \$ | 31,99 \$ | 223 753 |
| Mai | 32,84 \$ | 30,73 \$ | 172 168 |
| Juin | 31,85 \$ | 30,81 \$ | 165 112 |
| Juillet | 32,29 \$ | 31,17 \$ | 131 799 |
| Août | 31,69 \$ | 30,78 \$ | 122 730 |
| Septembre | 30,99 \$ | 29,45 \$ | 101 215 |
| Octobre | 29,87 \$ | 28,87 \$ | 130 756 |
| Novembre | 30,72 \$ | 29,57 \$ | 114 275 |
| Décembre | 31,63 \$ | 30,77 \$ | 179 723 |

**FNB BMO revenu mensuel
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 16,16 \$ | 15,69 \$ | 343 724 |
| Février | 16,18 \$ | 15,75 \$ | 216 372 |
| Mars | 15,90 \$ | 15,56 \$ | 232 932 |
| Avril | 16,08 \$ | 15,84 \$ | 316 470 |
| Mai | 15,99 \$ | 15,51 \$ | 310 804 |
| Juin | 15,72 \$ | 15,45 \$ | 340 909 |
| Juillet | 15,87 \$ | 15,47 \$ | 302 284 |
| Août | 15,77 \$ | 15,50 \$ | 372 456 |
| Septembre | 15,79 \$ | 15,16 \$ | 302 076 |
| Octobre | 15,26 \$ | 14,88 \$ | 327 244 |
| Novembre | 15,72 \$ | 15,15 \$ | 437 198 |
| Décembre | 16,10 \$ | 15,80 \$ | 428 701 |

FNB BMO revenu mensuel
(parts en dollars américains – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,06 \$ | 27,00 \$ | 620 |
| Février | 27,44 \$ | 26,11 \$ | 3 725 |
| Mars | 25,98 \$ | 25,57 \$ | 11 394 |
| Avril | 26,82 \$ | 26,41 \$ | 18 836 |
| Mai | 26,57 \$ | 25,75 \$ | 2 411 |
| Juin | 26,26 \$ | 26,21 \$ | 753 |
| Juillet | 27,19 \$ | 26,32 \$ | 2 579 |
| Août | 26,77 \$ | 25,93 \$ | 10 038 |
| Septembre | 26,26 \$ | 25,46 \$ | 4 339 |
| Octobre | 25,38 \$ | 24,72 \$ | 2 355 |
| Novembre | 25,98 \$ | 25,05 \$ | 4 215 |
| Décembre | 27,48 \$ | 26,36 \$ | 25 577 |

FNB BMO à rendement bonifié
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,35 \$ | 27,41 \$ | 556 432 |
| Février | 29,15 \$ | 28,22 \$ | 1 358 548 |
| Mars | 29,46 \$ | 28,18 \$ | 709 003 |
| Avril | 29,57 \$ | 29,12 \$ | 449 349 |
| Mai | 29,92 \$ | 28,83 \$ | 821 700 |
| Juin | 29,70 \$ | 29,10 \$ | 1 320 515 |
| Juillet | 29,88 \$ | 29,27 \$ | 505 352 |
| Août | 30,34 \$ | 29,79 \$ | 788 461 |
| Septembre | 30,48 \$ | 29,13 \$ | 464 114 |
| Octobre | 30,01 \$ | 29,28 \$ | 503 170 |
| Novembre | 30,48 \$ | 29,76 \$ | 369 997 |
| Décembre | 30,58 \$ | 29,95 \$ | 498 165 |

FNB BMO à rendement bonifié
(parts couvertes – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,16 \$ | 25,81 \$ | 106 896 |
| Février | 27,84 \$ | 26,50 \$ | 88 732 |
| Mars | 27,77 \$ | 26,25 \$ | 975 034 |
| Avril | 27,91 \$ | 27,39 \$ | 61 511 |
| Mai | 28,12 \$ | 27,30 \$ | 35 954 |
| Juin | 28,53 \$ | 27,88 \$ | 73 154 |
| Juillet | 28,75 \$ | 28,04 \$ | 201 809 |
| Août | 28,61 \$ | 28,17 \$ | 84 362 |
| Septembre | 28,45 \$ | 27,41 \$ | 364 823 |
| Octobre | 27,98 \$ | 26,80 \$ | 80 832 |
| Novembre | 28,25 \$ | 27,26 \$ | 46 792 |
| Décembre | 28,74 \$ | 28,20 \$ | 62 162 |

FNB BMO à rendement bonifié
(parts en dollars américains – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 27,78 \$ | 26,38 \$ | 30 935 |
| Février | 28,50 \$ | 27,08 \$ | 25 513 |
| Mars | 28,20 \$ | 26,90 \$ | 45 603 |
| Avril | 28,53 \$ | 27,99 \$ | 17 946 |
| Mai | 28,65 \$ | 27,92 \$ | 19 819 |
| Juin | 29,29 \$ | 28,40 \$ | 25 859 |
| Juillet | 29,58 \$ | 28,75 \$ | 55 596 |
| Août | 29,38 \$ | 28,88 \$ | 95 504 |
| Septembre | 29,20 \$ | 28,10 \$ | 55 433 |
| Octobre | 28,69 \$ | 27,45 \$ | 61 341 |
| Novembre | 29,02 \$ | 27,89 \$ | 41 309 |
| Décembre | 29,62 \$ | 29,03 \$ | 62 334 |

FNB BMO obligations à escompte à court terme
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,91 \$ | 28,48 \$ | 209 197 |
| Février | 28,95 \$ | 28,59 \$ | 25 355 |
| Mars | 29,15 \$ | 28,61 \$ | 118 548 |
| Avril | 29,02 \$ | 28,74 \$ | 18 813 |
| Mai | 29,06 \$ | 28,64 \$ | 91 422 |
| Juin | 28,76 \$ | 28,39 \$ | 535 551 |
| Juillet | 28,53 \$ | 28,34 \$ | 320 644 |
| Août | 28,59 \$ | 28,37 \$ | 104 940 |
| Septembre | 28,66 \$ | 28,26 \$ | 74 436 |
| Octobre | 28,61 \$ | 28,27 \$ | 127 147 |
| Novembre | 29,14 \$ | 28,67 \$ | 1 019 192 |
| Décembre | 29,53 \$ | 29,18 \$ | 124 225 |

FNB BMO obligations à très court terme
(TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|------------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 48,75 \$ | 48,58 \$ | 4 115 996 |
| Février | 48,76 \$ | 48,58 \$ | 4 250 832 |
| Mars | 48,75 \$ | 48,55 \$ | 1 913 211 |
| Avril | 48,76 \$ | 48,56 \$ | 2 251 238 |
| Mai | 48,74 \$ | 48,56 \$ | 1 917 183 |
| Juin | 48,74 \$ | 48,54 \$ | 1 852 627 |
| Juillet | 48,72 \$ | 48,53 \$ | 11 132 474 |
| Août | 48,73 \$ | 48,57 \$ | 1 395 521 |
| Septembre | 48,76 \$ | 48,57 \$ | 6 013 774 |
| Octobre | 48,81 \$ | 48,61 \$ | 8 715 638 |
| Novembre | 48,87 \$ | 48,64 \$ | 7 304 203 |
| Décembre | 48,92 \$ | 48,70 \$ | 3 904 311 |

**FNB BMO obligations à très court terme
(parts de catégorie Accumulation – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 54,80 \$ | 54,54 \$ | 1 215 415 |
| Février | 55,02 \$ | 54,81 \$ | 910 393 |
| Mars | 55,22 \$ | 55,03 \$ | 634 942 |
| Avril | 55,42 \$ | 55,22 \$ | 281 764 |
| Mai | 55,64 \$ | 55,43 \$ | 365 561 |
| Juin | 55,85 \$ | 55,65 \$ | 516 818 |
| Juillet | 56,06 \$ | 55,86 \$ | 282 258 |
| Août | 56,33 \$ | 56,05 \$ | 393 773 |
| Septembre | 56,60 \$ | 56,35 \$ | 646 727 |
| Octobre | 56,85 \$ | 56,59 \$ | 688 000 |
| Novembre | 57,17 \$ | 56,86 \$ | 938 302 |
| Décembre | 57,48 \$ | 57,22 \$ | 819 148 |

**FNB BMO obligations américaines à très court terme
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 46,99 \$ | 46,79 \$ | 38 091 |
| Février | 46,92 \$ | 46,74 \$ | 77 004 |
| Mars | 46,90 \$ | 46,70 \$ | 100 048 |
| Avril | 46,92 \$ | 46,66 \$ | 70 838 |
| Mai | 46,85 \$ | 46,57 \$ | 125 024 |
| Juin | 46,79 \$ | 46,60 \$ | 53 517 |
| Juillet | 46,80 \$ | 46,56 \$ | 55 470 |
| Août | 46,84 \$ | 46,60 \$ | 80 347 |
| Septembre | 46,83 \$ | 46,61 \$ | 40 140 |
| Octobre | 46,84 \$ | 46,59 \$ | 103 622 |
| Novembre | 47,00 \$ | 46,62 \$ | 194 408 |
| Décembre | 46,96 \$ | 46,69 \$ | 99 661 |

**FNB BMO obligations américaines à très court terme
(parts de catégorie Accumulation – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 52,15 \$ | 51,94 \$ | 17 467 |
| Février | 52,33 \$ | 52,16 \$ | 64 360 |
| Mars | 52,65 \$ | 52,35 \$ | 83 073 |
| Avril | 52,76 \$ | 52,60 \$ | 13 172 |
| Mai | 52,90 \$ | 52,77 \$ | 88 630 |
| Juin | 53,11 \$ | 52,92 \$ | 16 691 |
| Juillet | 53,32 \$ | 53,10 \$ | 29 066 |
| Août | 53,57 \$ | 53,40 \$ | 13 742 |
| Septembre | 53,81 \$ | 53,65 \$ | 119 595 |
| Octobre | 54,08 \$ | 53,79 \$ | 25 835 |
| Novembre | 54,37 \$ | 54,07 \$ | 27 911 |
| Décembre | 54,69 \$ | 54,40 \$ | 54 513 |

**FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,82 \$ | 30,18 \$ | 156 387 |
| Novembre | 30,80 \$ | 30,16 \$ | 86 596 |
| Décembre | 30,26 \$ | 29,34 \$ | 97 535 |

**FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,14 \$ | 30,00 \$ | 1 758 013 |
| Novembre | 30,15 \$ | 30,03 \$ | 2 104 313 |
| Décembre | 30,16 \$ | 30,04 \$ | 2 253 728 |

**FNB BMO américain de dividendes
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 37,56 \$ | 36,46 \$ | 526 778 |
| Février | 37,18 \$ | 36,35 \$ | 429 711 |
| Mars | 36,80 \$ | 35,26 \$ | 607 341 |
| Avril | 36,99 \$ | 36,17 \$ | 2 997 537 |
| Mai | 36,95 \$ | 35,38 \$ | 485 541 |
| Juin | 36,15 \$ | 35,19 \$ | 419 592 |
| Juillet | 37,18 \$ | 35,59 \$ | 234 599 |
| Août | 37,32 \$ | 36,72 \$ | 773 222 |
| Septembre | 37,46 \$ | 35,52 \$ | 204 903 |
| Octobre | 36,09 \$ | 34,68 \$ | 326 752 |
| Novembre | 36,96 \$ | 35,60 \$ | 496 993 |
| Décembre | 37,88 \$ | 37,00 \$ | 267 083 |

**FNB BMO américain de dividendes
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 28,75 \$ | 27,85 \$ | 45 179 |
| Février | 28,66 \$ | 27,39 \$ | 102 500 |
| Mars | 27,67 \$ | 26,38 \$ | 68 376 |
| Avril | 28,07 \$ | 27,48 \$ | 38 789 |
| Mai | 27,97 \$ | 26,78 \$ | 36 868 |
| Juin | 28,06 \$ | 26,81 \$ | 30 157 |
| Juillet | 28,91 \$ | 27,58 \$ | 32 449 |
| Août | 28,50 \$ | 27,75 \$ | 27 002 |
| Septembre | 28,18 \$ | 26,81 \$ | 15 045 |
| Octobre | 27,12 \$ | 25,65 \$ | 29 782 |
| Novembre | 27,80 \$ | 26,39 \$ | 40 025 |
| Décembre | 29,14 \$ | 28,03 \$ | 38 041 |

**FNB BMO américain de dividendes couvert en
dollars canadiens
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 26,90 \$ | 26,04 \$ | 637 076 |
| Février | 26,69 \$ | 25,60 \$ | 150 706 |
| Mars | 25,94 \$ | 24,71 \$ | 505 202 |
| Avril | 26,24 \$ | 25,55 \$ | 140 059 |
| Mai | 26,16 \$ | 25,05 \$ | 435 622 |
| Juin | 26,16 \$ | 25,11 \$ | 150 481 |
| Juillet | 26,91 \$ | 25,60 \$ | 161 398 |
| Août | 26,75 \$ | 25,83 \$ | 463 858 |
| Septembre | 26,36 \$ | 25,08 \$ | 194 224 |
| Octobre | 25,27 \$ | 23,92 \$ | 158 359 |
| Novembre | 25,92 \$ | 24,53 \$ | 157 982 |
| Décembre | 26,99 \$ | 26,03 \$ | 124 313 |

**FNB BMO d'actions américaines à rendement
majoré couvert en dollars canadiens
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,71 \$ | 28,98 \$ | 42 500 |
| Novembre | 31,94 \$ | 29,97 \$ | 88 670 |
| Décembre | 32,30 \$ | 31,83 \$ | 21 082 |

**FNB BMO d'actions américaines avec tranche
protégée – octobre couvert en dollars canadiens
(Cboe Canada)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | - \$ | - \$ | - |
| Février | - \$ | - \$ | - |
| Mars | - \$ | - \$ | - |
| Avril | - \$ | - \$ | - |
| Mai | - \$ | - \$ | - |
| Juin | - \$ | - \$ | - |
| Juillet | - \$ | - \$ | - |
| Août | - \$ | - \$ | - |
| Septembre | - \$ | - \$ | - |
| Octobre | 30,34 \$ | 29,54 \$ | 311 543 |
| Novembre | 31,10 \$ | 30,02 \$ | 312 902 |
| Décembre | 31,55 \$ | 31,01 \$ | 9 826 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
dividendes élevés de sociétés américaines
(TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 22,35 \$ | 21,70 \$ | 1 914 931 |
| Février | 22,21 \$ | 21,76 \$ | 1 960 693 |
| Mars | 22,07 \$ | 21,29 \$ | 1 808 473 |
| Avril | 22,19 \$ | 21,79 \$ | 1 912 629 |
| Mai | 22,10 \$ | 21,15 \$ | 1 605 766 |
| Juin | 21,58 \$ | 21,04 \$ | 3 888 361 |
| Juillet | 22,03 \$ | 21,25 \$ | 1 465 486 |
| Août | 22,17 \$ | 21,81 \$ | 1 537 910 |
| Septembre | 22,19 \$ | 21,06 \$ | 1 635 565 |
| Octobre | 21,38 \$ | 20,56 \$ | 1 745 096 |
| Novembre | 21,77 \$ | 21,06 \$ | 1 630 807 |
| Décembre | 21,94 \$ | 21,58 \$ | 1 829 696 |

**FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
dividendes élevés de sociétés américaines
(parts en dollars américains – TSX)**

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 22,99 \$ | 22,16 \$ | 86 767 |
| Février | 22,80 \$ | 21,96 \$ | 127 642 |
| Mars | 22,27 \$ | 21,35 \$ | 125 646 |
| Avril | 22,70 \$ | 21,93 \$ | 94 203 |
| Mai | 22,44 \$ | 21,44 \$ | 144 841 |
| Juin | 22,45 \$ | 21,50 \$ | 131 639 |
| Juillet | 22,97 \$ | 22,00 \$ | 135 320 |
| Août | 22,83 \$ | 22,14 \$ | 205 215 |
| Septembre | 22,52 \$ | 21,39 \$ | 144 709 |
| Octobre | 21,54 \$ | 20,36 \$ | 142 482 |
| Novembre | 21,87 \$ | 20,87 \$ | 257 887 |
| Décembre | 22,52 \$ | 21,94 \$ | 217 223 |

FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|-----------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 20,07 \$ | 19,42 \$ | 417 012 |
| Février | 19,97 \$ | 19,23 \$ | 483 064 |
| Mars | 19,46 \$ | 18,61 \$ | 782 193 |
| Avril | 19,79 \$ | 19,22 \$ | 977 970 |
| Mai | 19,61 \$ | 18,74 \$ | 869 430 |
| Juin | 19,58 \$ | 18,78 \$ | 1 208 590 |
| Juillet | 19,98 \$ | 19,16 \$ | 379 296 |
| Août | 19,92 \$ | 19,27 \$ | 352 423 |
| Septembre | 19,62 \$ | 18,66 \$ | 256 068 |
| Octobre | 18,75 \$ | 17,72 \$ | 602 487 |
| Novembre | 19,00 \$ | 18,19 \$ | 854 127 |
| Décembre | 19,53 \$ | 19,03 \$ | 370 033 |

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,41 \$ | 14,00 \$ | 135 506 |
| Février | 14,84 \$ | 14,45 \$ | 212 339 |
| Mars | 14,93 \$ | 14,38 \$ | 546 132 |
| Avril | 15,00 \$ | 14,77 \$ | 233 822 |
| Mai | 15,04 \$ | 14,60 \$ | 121 923 |
| Juin | 15,00 \$ | 14,77 \$ | 213 087 |
| Juillet | 15,17 \$ | 14,85 \$ | 289 991 |
| Août | 15,42 \$ | 15,21 \$ | 232 559 |
| Septembre | 15,47 \$ | 14,86 \$ | 198 503 |
| Octobre | 15,30 \$ | 15,03 \$ | 246 241 |
| Novembre | 15,73 \$ | 15,22 \$ | 367 278 |
| Décembre | 15,88 \$ | 15,58 \$ | 402 124 |

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines (parts en dollars américains – TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|--------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,54 \$ | 13,90 \$ | 5 361 |
| Février | 15,04 \$ | 14,29 \$ | 17 369 |
| Mars | 14,85 \$ | 14,10 \$ | 16 633 |
| Avril | 14,98 \$ | 14,85 \$ | 9 814 |
| Mai | 14,94 \$ | 14,67 \$ | 7 708 |
| Juin | 15,28 \$ | 14,81 \$ | 16 504 |
| Juillet | 15,51 \$ | 15,07 \$ | 79 966 |
| Août | 15,45 \$ | 15,17 \$ | 53 495 |
| Septembre | 15,30 \$ | 14,86 \$ | 10 534 |
| Octobre | 15,05 \$ | 14,71 \$ | 72 833 |
| Novembre | 15,53 \$ | 15,03 \$ | 56 176 |
| Décembre | 15,98 \$ | 15,63 \$ | 30 607 |

FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens (TSX)

| 2023 | Prix | | Volume |
|-----------|----------|----------|---------|
| | Haut | Bas | |
| Janvier | 14,22 \$ | 13,57 \$ | 80 647 |
| Février | 14,61 \$ | 13,90 \$ | 116 825 |
| Mars | 14,48 \$ | 13,75 \$ | 399 084 |
| Avril | 14,54 \$ | 14,17 \$ | 70 560 |
| Mai | 14,52 \$ | 14,24 \$ | 81 718 |
| Juin | 14,81 \$ | 14,41 \$ | 174 458 |
| Juillet | 14,96 \$ | 14,53 \$ | 249 945 |
| Août | 14,92 \$ | 14,69 \$ | 119 759 |
| Septembre | 14,81 \$ | 14,39 \$ | 127 467 |
| Octobre | 14,59 \$ | 14,09 \$ | 57 795 |
| Novembre | 14,93 \$ | 14,29 \$ | 61 852 |
| Décembre | 15,35 \$ | 15,01 \$ | 84 061 |

INCIDENCES FISCALES

De l'avis de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., le texte qui suit constitue un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent en vertu de la LIR aux FNB BMO et à un investisseur éventuel dans les parts d'un FNB BMO qui, pour l'application de la LIR à tout moment pertinent, est un particulier (autre qu'une fiducie), réside au Canada, détient des parts du FNB BMO, et des titres en portefeuille du FNB BMO acceptés en guise de paiement pour des parts d'un FNB BMO, à titre d'immobilisations, n'a pas conclu, à l'égard de parts ou de titres en portefeuille du FNB BMO acceptés en guise de paiement pour des parts d'un FNB BMO, de « contrat dérivé à terme » au sens de la LIR, n'est pas affilié au FNB BMO et n'a pas de lien de dépendance avec celui-ci. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la LIR, sur toutes les propositions visant à modifier la LIR qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), et sur l'interprétation que donnent les conseillers juridiques aux politiques administratives et aux pratiques de cotisations actuelles de l'ARC. Le présent résumé ne tient pas compte des modifications pouvant être apportées au droit par suite d'une décision ou d'une mesure législative, administrative ou judiciaire, ni n'en prévoit, et ne tient pas compte des autres lois ou incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères qui pourraient être sensiblement différentes de celles qui sont énoncées ci-après.

Le présent résumé est de nature générale seulement et il ne constitue pas un exposé exhaustif de toutes les incidences fiscales possibles. Les investisseurs éventuels devraient donc consulter leurs propres conseillers fiscaux compte tenu de leur situation particulière.

Le présent résumé est également fondé sur l'hypothèse selon laquelle i) aucun des FNB BMO ne sera assujéti aux règles relatives aux EIPD; ii) aucun des émetteurs des titres détenus par un FNB BMO ne sera une société étrangère affiliée du FNB BMO ou d'un porteur de parts pour l'application de la LIR, iii) aucun des titres détenus par un FNB BMO ne sera un « abri fiscal déterminé » au sens du paragraphe 143.2(1) de la LIR, iv) aucun des titres détenus par un FNB BMO ne sera une participation dans une fiducie non résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte », tel que ce terme est défini à l'article 94 de la LIR portant sur les fiducies non résidentes; v) aucun des titres détenus par un FNB BMO ne sera une participation dans une fiducie (ou une société de personnes qui détient une telle participation) qui obligerait un FNB BMO (ou la société de personnes) à déclarer un revenu important relativement à cette participation conformément aux règles prescrites dans l'article 94.1 ou 94.2 de la LIR; et vi) aucun FNB BMO ne conclura une entente s'il en résulte un mécanisme de transfert de dividendes pour l'application de la LIR.

Statut des FNB BMO

Le présent résumé est fondé sur l'hypothèse selon laquelle chaque FNB BMO respectera à tout moment important les conditions prescrites par la LIR et autrement de sorte à être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la LIR. Si un FNB BMO n'était pas admissible à ce titre pour l'application de la LIR pendant une période donnée, les incidences fiscales pourraient être considérablement différentes de celles qui sont énoncées ci-après. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition ».

Un FNB BMO qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la LIR sera traité comme une « institution financière » pour l'application de certaines règles d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR si plus de 50 % de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont eux-mêmes considérés comme des institutions financières au sens de ces règles. Dans ce cas, le FNB BMO sera tenu de comptabiliser au moins chaque année au titre du revenu des gains et des pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera aussi assujéti à des règles spéciales à l'égard de l'inclusion du revenu applicables à ces titres. Tout revenu découlant de ce traitement sera inclus dans les montants à distribuer aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du FNB BMO cesse d'être détenue par des institutions financières, l'année d'imposition du FNB BMO sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains réalisés ou les pertes subies sur certains titres avant ce moment-là seront réputés avoir été enregistrés par le FNB BMO et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition du FNB BMO débutera alors, et pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiennent pas plus de 50 % des parts du FNB BMO ou que le FNB BMO est une fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la LIR, il ne sera pas soumis à ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché. Compte tenu de la manière dont les parts sont distribuées, il y aura des cas où il ne sera pas possible de contrôler ou de savoir si un FNB BMO est devenu, ou a cessé d'être, une « institution financière ». Donc, rien ne garantit qu'un FNB BMO n'est

pas une « institution financière » ou qu'il ne le deviendra pas ou ne cessera pas de l'être dans le futur et aucune garantie ne peut être donnée quant au moment où des distributions découlant d'un changement de statut d'« institution financière » d'un FNB BMO seront effectuées ni à qui elles seront versées, ou que le FNB BMO ne sera pas tenu de payer un impôt sur le revenu non distribué ou sur les gains en capital imposables qu'il aura réalisés à ce moment-là.

Imposition des FNB BMO

Un FNB BMO inclura dans le calcul de son revenu les distributions imposables qu'il aura reçues sur les titres qu'il détient, y compris tout dividende extraordinaire, la tranche imposable des gains en capital qu'il aura réalisés au moment de la disposition des titres qu'il détient et le revenu gagné en prêtant des titres et en négociant des contrats à terme standardisés, ainsi que les gains en capital imposables ou le revenu réalisés dans le cadre d'opérations sur options. En vertu des règles relatives aux EIPD, certains revenus gagnés par des émetteurs de titres en portefeuille d'un FNB BMO qui sont des fiducies intermédiaires de placement déterminées ou des sociétés de personnes intermédiaires de placement déterminées seraient traités, lorsque le revenu est distribué ou attribué à un FNB BMO, comme des dividendes déterminés provenant d'une société canadienne imposable. Dans la mesure où un FNB BMO réalise un revenu provenant de « biens hors portefeuille » (au sens attribué à ce terme dans la LIR) ou réalise des gains en capital imposables nets à la disposition de ce bien, le FNB BMO sera en général assujéti à l'impôt aux termes de la partie I de la LIR au taux d'imposition des sociétés. Un FNB BMO inclura dans le calcul de son revenu tous les intérêts courus sur les obligations qu'il détient. Dans le cas du FINB BMO obligations à rendement réel, ou de tout autre FNB BMO détenant des obligations à rendement réel ou rajustées en fonction de l'inflation, toute somme à titre de rajustement lié à l'inflation du capital des obligations sera réputée être un intérêt à cette fin. Les intérêts courus et les intérêts réputés seront reflétés dans les distributions versées aux porteurs de parts.

La déclaration de fiducie régissant chacun des FNB BMO exige que chaque FNB BMO distribue aux porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, pour chaque année d'imposition de sorte qu'il n'ait pas à payer d'impôt ordinaire pour l'année d'imposition (compte tenu des pertes applicables du FNB BMO et de tout remboursement au titre des gains en capital auxquels le FNB BMO a droit). Si, au cours d'une année d'imposition, le revenu aux fins de l'impôt d'un FNB BMO dépasse l'encaisse disponible aux fins de distribution par le FNB BMO, comme dans le cas de la réception de dividendes extraordinaires, le FNB BMO distribuera son revenu sous forme de distributions réinvesties.

Si un FNB BMO investit dans un autre fonds (un « **fonds sous-jacent** ») qui est une fiducie résidente du Canada, sauf une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le fonds sous-jacent pourra raisonnablement désigner une partie des sommes qu'il distribue au FNB BMO comme i) des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds sous-jacent à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) des gains en capital imposables nets réalisés par le fonds sous-jacent. Ces sommes ainsi désignées seront réputées, à des fins fiscales, avoir été reçues ou réalisées par le FNB BMO à titre de dividendes imposables ou de gains en capital imposables, respectivement. Le fonds sous-jacent qui doit payer une retenue d'impôt étrangère peut faire les désignations faisant en sorte qu'un FNB BMO soit réputé avoir payé sa part de l'impôt étranger en question. Si un FNB BMO détient 10 % ou plus des titres d'une catégorie d'une fiducie non résidente, le FNB BMO sera généralement tenu d'inclure dans le calcul de son revenu sa quote-part du revenu net non distribué (y compris les gains en capital imposables nets) de la fiducie non résidente, calculé conformément à la LIR.

Les FNB BMO pourraient être assujétiés aux règles de la perte apparente énoncées dans la LIR. Une perte subie à la disposition de biens pourrait être considérée comme une perte apparente lorsqu'un FNB BMO acquiert un bien (un « **bien de remplacement** ») qui est le même bien ou un bien identique au bien disposé, dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition, et que le FNB BMO détient toujours le bien de remplacement 30 jours après la disposition initiale. Si une perte est apparente, elle ne peut être déduite d'autres gains tant que le bien de remplacement n'est pas vendu et qu'il n'est pas acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou suivant la vente.

Aux fins du calcul du revenu d'un FNB BMO, les gains réalisés ou les pertes subies dans le cadre d'opérations sur des titres effectuées par le FNB BMO constitueront des gains en capital ou des pertes en capital du FNB BMO dans l'année où les gains auront été réalisés ou les pertes auront été subies, sauf si le FNB BMO est considéré comme faisant le commerce de titres ou si le FNB BMO a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Chaque FNB BMO (sauf le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens) achètera les titres de son portefeuille dans le but de recevoir des dividendes, des intérêts et d'autres distributions sur ceux-ci, et il adoptera la position voulant que les gains réalisés

et les pertes subies à la disposition de ses titres soient des gains en capital et des pertes en capital. Le gestionnaire a avisé les conseillers juridiques que certains des FNB BMO qui détiennent des « titres canadiens » (terme défini dans la LIR) ont choisi ou choisiront, conformément à la LIR, de faire traiter chacun des titres en question comme une immobilisation. Un tel choix garantira que les gains réalisés ou les pertes subies par le FNB BMO à la disposition de titres canadiens seront imposés à titre de gains en capital ou de pertes en capital.

En ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or, étant donné que le FNB BMO a l'intention d'être un détenteur passif de lingots d'or à long terme et de disposer, en règle générale, de ses avoirs en lingots d'or uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer les frais, le FNB BMO traitera les gains (ou les pertes) résultant de la disposition de lingots d'or comme des gains (ou des pertes) en capital. L'ARC a émis l'opinion que les gains (ou les pertes) de fiducies de fonds commun de placement provenant d'opérations effectuées sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de l'impôt, comme un revenu ordinaire tiré d'une affaire de caractère commercial plutôt que comme des gains en capital, mais le traitement demeure, dans chaque cas, une question de fait à établir compte tenu de l'ensemble des circonstances. Par conséquent, l'ARC pourrait être en désaccord avec la décision du FNB BMO lingots d'or de traiter les gains tirés de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital.

Un FNB BMO aura le droit, pour chaque année d'imposition durant laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de déduire de l'impôt, s'il y a lieu, à payer sur ses gains en capital nets réalisés (ou de se faire rembourser) une somme déterminée en vertu de la LIR en fonction des rachats de parts effectués durant l'année (le « **remboursement au titre des gains en capital** »). Le remboursement au titre des gains en capital d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement l'impôt à payer par le FNB BMO pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition », un FNB BMO sera en mesure d'attribuer des gains en capital à un porteur de parts à l'échange ou au rachat de parts jusqu'à concurrence de la limite d'attribution de gains en capital. Le gestionnaire n'a pas l'intention d'attribuer des gains en capital aux porteurs de parts qui demandent l'échange ou le rachat de parts d'une manière qui ferait en sorte que les montants attribués soient non déductibles en vertu de la LIR.

Le gestionnaire a indiqué aux conseillers juridiques que, généralement, chaque FNB BMO inclura les gains et déduira les pertes à titre de revenu, plutôt qu'à titre de gains et de pertes en capital, à l'égard des placements effectués par l'entremise d'opérations sur dérivés, y compris les ventes à découvert de titres autres que des titres canadiens, sauf si ces dérivés sont utilisés pour couvrir des titres du portefeuille détenus au titre du capital, à condition qu'il existe un lien suffisant, sous réserve des règles sur les CDT dont il est question ci-après, et ces gains et pertes seront constatés à des fins fiscales au moment où le FNB BMO les réalisera ou les subira. Il pourrait être possible de faire un choix visant la réalisation des gains et des pertes sur les « produits dérivés admissibles » (au sens de la LIR) d'un FNB BMO selon l'évaluation à la valeur de marché. Le gestionnaire déterminera si ce choix, dans la mesure où il est disponible, serait souhaitable pour un FNB BMO.

La LIR contient des règles (les « **règles sur les CDT** ») qui ciblent certaines ententes financières (décrites dans les règles sur les CDT comme des « contrats dérivés à terme ») qui tentent de réduire l'impôt par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, du rendement d'un investissement autrement traité comme un revenu ordinaire. Le champ d'application des règles sur les CDT est vaste et ces règles pourraient s'appliquer à d'autres contrats ou opérations (y compris certaines options). Si les règles sur les CDT devaient s'appliquer à l'égard des dérivés devant être utilisés par un FNB BMO, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. Selon la stratégie de vente d'options des FNB BMO, ces options ne seront pas assujetties aux règles sur les CDT.

Les primes reçues sur des options vendues par un contribuable au titre du capital qui ne sont pas exercées avant la fin de l'année d'imposition constitueront des gains en capital du contribuable au cours de l'année d'imposition où elles sont reçues. Les primes reçues sur des options vendues par un contribuable au titre du revenu seront incluses dans le revenu du contribuable pour l'année pendant laquelle l'option arrive à échéance sans avoir été exercée, le cas échéant.

Conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les primes reçues par un contribuable à la vente d'options d'achat qui sont exercées ultérieurement doivent être ajoutées au calcul du produit de disposition du

contribuable relativement aux titres qu'il a vendus (si les options sont au titre du capital) ou être incluses dans le revenu du contribuable (si les options sont au titre du revenu) à l'exercice de ces options d'achat. En outre, lorsque la prime a été reçue à l'égard d'une option d'achat au titre du capital accordée au cours d'une année antérieure, de sorte qu'elle constituait un gain en capital du contribuable au cours de l'année antérieure, ce gain en capital sera annulé. Les primes reçues par un contribuable à la vente d'options de vente qui sont exercées ultérieurement seront déduites du calcul du coût des titres acquis par le contribuable à la suite de l'exercice de ces options de vente. En outre, lorsque la prime a été reçue à l'égard d'une option de vente au titre du capital accordée au cours d'une année antérieure, de sorte qu'elle constituait un gain en capital du contribuable au cours de l'année antérieure, ce gain en capital sera annulé.

Conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, lorsqu'un contribuable paie une prime sur option, le montant de cette prime constituera une perte en capital du contribuable (si l'option est au titre du capital) ou sera déduite du revenu du contribuable (si l'option est au titre du revenu) pour l'année pendant laquelle l'option arrive à échéance sans avoir été exercée. Les primes payées par un contribuable sur des options d'achat seront ajoutées au coût des titres acquis par le contribuable si les options d'achat sont exercées. Les primes payées par un contribuable sur des options de vente seront déduites du produit de disposition du contribuable si les options de vente sont exercées.

Eu égard à la stratégie de placement du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines et du FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens, le gestionnaire entend faire en sorte que les opérations sur options réalisées par ces FNB BMO soient traitées et déclarées à titre de revenu. Chaque FNB BMO est tenu de calculer son revenu et ses gains à des fins fiscales en dollars canadiens. Par conséquent, toutes les sommes relatives aux placements, notamment le revenu, le coût et le produit de disposition, qui ne sont pas libellés en dollars canadiens seront touchés par les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport à une monnaie étrangère.

Un FNB BMO peut conclure des opérations libellées en monnaies autres que le dollar canadien, y compris pour l'acquisition de titres (ou, en ce qui concerne le FNB BMO lingots d'or, de lingots d'or) dans son portefeuille. Le coût et le produit de disposition des titres et des lingots d'or, les intérêts, les dividendes, les distributions et tous les autres montants seront calculés aux fins de la LIR en dollars canadiens au moyen des taux de change appropriés établis conformément aux règles détaillées de la LIR à cet égard. Le montant du revenu, des gains et des pertes réalisés par un FNB BMO peut être influencé par les fluctuations de la valeur d'autres devises par rapport au dollar canadien.

Un FNB BMO peut tirer un revenu ou des gains de placements effectués dans des pays autres que le Canada et peut, en conséquence, être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices à ces pays. Si cet impôt étranger payé par un FNB BMO dépasse 15 % du montant inclus dans le revenu tiré de ces placements de ce FNB BMO, cet excédent pourra généralement être déduit, par le FNB BMO, dans le calcul de son revenu net pour l'application de la LIR. Si cet impôt étranger payé par un FNB BMO (ou payé par un fonds sous-jacent et réputé payé par un FNB BMO) n'excède pas 15 % du montant inclus dans le revenu tiré de ces placements du FNB BMO et n'a pas été déduit dans le calcul du revenu du FNB BMO, le FNB BMO pourra attribuer à un porteur de parts une partie de son revenu de source étrangère qui peut raisonnablement être considérée comme faisant partie du revenu du FNB BMO distribué à ce porteur de parts, de façon que ce revenu et une partie de l'impôt étranger payé, ou réputé payé, par le FNB BMO puissent être considérés comme un revenu de source étrangère reçu par le porteur de parts et un impôt étranger payé par le porteur de parts aux fins des dispositions relatives au crédit pour impôt étranger de la LIR.

Un FNB BMO aura le droit de déduire un montant correspondant aux frais raisonnables qu'il engage dans le cadre de l'émission de parts. Ces frais d'émission payés par le FNB BMO et non remboursés seront déductibles par le FNB BMO proportionnellement sur une période de cinq ans sous réserve d'une réduction au cours de toute année d'imposition comptant moins de 365 jours. Dans le calcul de son revenu aux fins de la LIR, un FNB BMO peut déduire des frais administratifs et d'autres frais raisonnables engagés pour gagner un revenu.

Si les modifications concernant la RDEIF sont adoptées dans leur forme proposée et si ces propositions s'appliquent aux FNB BMO, le montant des intérêts et des autres frais de financement autrement déductibles par un FNB BMO pourrait être réduit, et la tranche imposable des distributions du FNB BMO à ses porteurs de parts pourrait être augmentée en conséquence. Le gestionnaire étudie l'incidence, le cas échéant, des modifications concernant la RDEIF sur les FNB BMO.

Les pertes subies par un FNB BMO au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais peuvent être déduites par le FNB BMO au cours des années subséquentes conformément à la LIR.

Imposition des porteurs de parts (sauf dans le cas des régimes enregistrés)

Distributions

Un porteur de parts devra inclure dans son revenu à des fins fiscales pour toute année le montant en dollars canadiens du revenu net et des gains en capital imposables nets du FNB BMO, le cas échéant, qui lui sont payés ou payables au cours de l'année et que le FNB BMO a déduits dans le calcul de son revenu, que ces sommes soient réinvesties dans des parts supplémentaires ou non (y compris des parts du régime acquises dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions), y compris les distributions sur les frais de gestion reçues par des porteurs de parts dans la mesure où elles sont prélevées sur le revenu net et les gains en capital imposables nets du FNB BMO.

La tranche non imposable des gains en capital nets réalisés d'un FNB BMO qui est payée ou payable à un porteur de parts au cours d'une année d'imposition ne sera pas incluse dans le calcul du revenu du porteur de parts pour l'année et ne réduira pas le prix de base rajusté des parts de ce FNB BMO que détient le porteur de parts. Toute autre distribution non imposable, comme un remboursement de capital, ne sera pas incluse dans le calcul du revenu du porteur de parts pour l'année, mais elle viendra réduire le prix de base rajusté du porteur de parts (à moins que le FNB BMO ne choisisse de traiter cette somme à titre de distribution de revenu supplémentaire). Dans la mesure où le prix de base rajusté des parts d'un porteur serait autrement un montant négatif, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts et le prix de base rajusté pour le porteur de parts sera équivalent à zéro immédiatement après.

Chacun des FNB BMO attribuera, dans la mesure permise par la LIR, la tranche du revenu net distribuée aux porteurs de parts pouvant raisonnablement être considérée comme constituée, respectivement, i) de dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) reçus ou réputés reçus par le FNB BMO à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) de gains en capital imposables nets réalisés ou réputés réalisés par le FNB BMO. De tels montants attribués seront réputés, à des fins fiscales, avoir été reçus ou réalisés par les porteurs de parts au cours de l'année à titre de dividendes imposables et de gains en capital imposables, respectivement. Les règles de majoration des dividendes et de crédits d'impôt normalement applicables aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par une société canadienne imposable s'appliqueront aux montants attribués par le FNB BMO en question à titre de dividendes imposables. Les gains en capital ainsi attribués seront assujettis aux règles générales ayant trait à l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. De plus, un FNB BMO peut attribuer le revenu de sources étrangères, s'il y a lieu, de sorte que les porteurs de parts puissent demander un crédit pour impôt étranger conformément aux dispositions de la LIR et sous réserve des restrictions générales de celle-ci, pour une partie de l'impôt étranger, s'il y a lieu, payé ou considéré comme payé par le FNB BMO. Pour l'application de la LIR, toute perte subie par le FNB BMO ne peut être attribuée aux porteurs de parts de ce FNB BMO ni être considérée comme une perte subie par ces derniers.

Composition des distributions

Les porteurs de parts seront informés chaque année de la composition des sommes qui leur ont été distribuées, y compris des sommes à l'égard des distributions en espèces et des distributions réinvesties. Ces renseignements indiqueront si les distributions doivent être traitées comme un revenu ordinaire, des dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés), des gains en capital imposables, un remboursement de capital, un revenu de source étrangère ou un impôt étranger réputé avoir été payé par le porteur de parts, s'il y a lieu.

Dispositions de parts

À la disposition réelle ou réputée d'une part, y compris au moment de l'échange ou du rachat d'une part ou encore de la dissolution d'un FNB BMO, un gain en capital (ou une perte en capital) sera généralement réalisé (ou subie) par le porteur de parts dans la mesure où le produit de disposition de la part est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté de la part pour le porteur de parts et des coûts de dispositions raisonnables. De façon générale, le prix de base rajusté de toutes les parts d'un FNB BMO détenues par un porteur de parts correspond au montant total payé pour les parts (y compris les commissions payées et le montant des distributions réinvesties), peu importe le moment où l'investisseur les a achetées, déduction faite de toute distribution non imposable (sauf la tranche non imposable des gains en capital) comme le remboursement de capital et du prix de base rajusté des parts de ce

FNB BMO auparavant rachetées ou échangées par le porteur de parts. Aux fins du calcul du prix de base rajusté des parts pour un porteur de parts, à l'acquisition de parts d'un FNB BMO, on doit établir la moyenne du coût des parts nouvellement acquises et du prix de base rajusté de toutes les parts du FNB BMO appartenant au porteur de parts à titre d'immobilisations immédiatement avant l'acquisition. Le coût des parts acquises lors du réinvestissement de distributions, y compris aux termes du régime de réinvestissement des distributions, correspondra à la somme ainsi réinvestie.

Lorsqu'un porteur de parts qui demande le rachat échange des parts d'un FNB BMO contre des paniers de titres, ou lorsqu'un porteur de parts reçoit des titres en guise de distribution en nature au moment de la dissolution d'un FNB BMO, le produit de disposition des parts pour le porteur de parts sera équivalent à la juste valeur marchande des titres ainsi reçus, majorée de la somme en espèces reçue au moment de l'échange, déduction faite de tout gain en capital réalisé par le FNB BMO à la suite du transfert de ces titres que le FNB BMO a attribués au porteur de parts. Les gains en capital ainsi attribués, dont le montant sera restreint par la règle ABR de la manière décrite à la rubrique « Facteurs de risque – Risques généraux inhérents à un placement dans les FNB BMO – Risque lié à l'imposition », doivent être inclus dans le calcul du revenu du porteur de parts de la manière décrite précédemment et réduiront le produit de disposition du porteur de parts.

La tranche restante du prix d'échange ou de rachat correspondra au produit de rachat. Le coût, à des fins fiscales, des titres acquis au moment de l'échange ou du rachat de parts par un porteur de parts qui demande le rachat correspondra généralement à la juste valeur marchande de ces titres à ce moment-là.

Si un porteur de parts détient des parts en dollars américains, tout gain en capital réalisé ou toute perte en capital subie aux fins de l'impôt lors de la disposition de parts en dollars américains sera établi par la conversion du coût en dollars américains et du produit de disposition en dollars canadiens à l'aide du taux de change applicable à la date d'acquisition et à la date de disposition, respectivement.

Lorsque des titres en portefeuille d'un FNB BMO sont acceptés en guise de paiement de parts d'un FNB BMO

Lorsque des titres en portefeuille d'un FNB BMO sont acceptés en guise de paiement de parts acquises par un porteur de parts, ce porteur de parts réalisera généralement un gain en capital (ou subira une perte en capital) au cours de l'année d'imposition du porteur de parts durant laquelle la disposition de ces titres a lieu dans la mesure où le produit de disposition de ces titres, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté de ces titres pour le porteur de parts. À cette fin, le produit de disposition pour le porteur de parts correspondra à la juste valeur marchande des parts reçues majorée de toute somme en espèces reçue pour tenir lieu des fractions de parts. Le coût pour un porteur de parts des parts ainsi acquises correspondra à la juste valeur marchande des titres en portefeuille du FNB BMO dont il a disposé en échange de ces parts au moment de cette disposition, déduction faite de toute somme en espèces reçue pour tenir lieu des fractions de parts; ce coût sera généralement égal ou à peu près équivalent à la juste valeur marchande des parts reçues en contrepartie des titres en portefeuille du FNB BMO. Aux fins du calcul du prix de base rajusté des parts ainsi acquises par un porteur de parts, on doit établir la moyenne du coût des parts nouvellement acquises et du prix de base rajusté de toutes les parts appartenant alors au porteur de parts à titre d'immobilisations. Si les titres dont dispose ainsi un porteur de parts sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, les gains en capital réalisés ou les pertes en capital subies par le porteur de parts seront calculés par la conversion en dollars canadiens du coût et du produit de disposition à l'aide du taux de change en vigueur à la date de l'acquisition et de la disposition, respectivement.

Imposition des gains en capital et des pertes en capital

La moitié des gains en capital réalisés par un porteur de parts et le montant de tout gain en capital imposable net réalisé ou réputé réalisé par un FNB BMO et attribué par le FNB BMO à un porteur de parts seront inclus dans le revenu du porteur de parts à titre de gain en capital imposable. La moitié d'une perte en capital subie par un porteur de parts constituera une perte en capital déductible qui peut être déduite des gains en capital imposables, sous réserve des règles détaillées contenues dans la LIR et conformément à celles-ci.

Impôt minimum de remplacement

Les montants attribués par un FNB BMO aux porteurs de parts à titre de gains en capital imposables ou de dividendes de sociétés canadiennes imposables (y compris les dividendes déterminés) ainsi que les gains en capital

imposables réalisés à la disposition des parts d'un FNB BMO peuvent augmenter l'impôt minimum de remplacement à payer par les porteurs de parts.

Imposition des régimes enregistrés

De façon générale, un régime enregistré ne sera pas imposé sur la somme d'une distribution qu'un FNB BMO a versée ou doit verser à un régime enregistré ni sur les gains qu'il réalise à la disposition d'une part. Tout comme l'ensemble des placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré, il faudra généralement payer l'impôt sur les sommes retirées d'un régime enregistré (sauf pour un CELI, un CELIAPP ou un remboursement de cotisation à un REEE ou un REEI).

Incidences fiscales de la politique en matière de distributions des FNB BMO

Une partie du prix payé par l'investisseur qui achète des parts peut tenir compte du revenu et/ou des gains en capital réalisés avant que cette personne n'ait fait l'acquisition de ses parts. Lorsque ces montants sont versés aux porteurs de parts sous forme de distributions, ils doivent être inclus dans le revenu du porteur de parts aux fins de l'impôt conformément aux dispositions de la LIR, même si le FNB BMO a réalisé ces montants avant que le porteur de parts ne devienne propriétaire des parts. Cette situation pourrait surtout s'appliquer si des parts sont souscrites vers la fin de l'année avant les dernières distributions de l'année.

Échange de renseignements fiscaux

Les FNB BMO ont des obligations de diligence raisonnable et de déclaration aux termes de la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (mise en œuvre au Canada par l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* et la partie XVIII de la LIR, collectivement, la « **FATCA** ») et de la *Norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques* (mise en œuvre au Canada par la partie XIX de la LIR et appelée la « **NCD** »). En règle générale, les porteurs de parts (ou, dans le cas de certains porteurs de parts qui sont des entités, les « personnes détenant le contrôle » de ces entités) seront tenus, aux termes de la loi, de fournir à leur courtier des renseignements concernant leur citoyenneté et leur résidence fiscale, y compris leur numéro d'identification de contribuable étranger. Si un porteur de parts (ou, le cas échéant, une personne détenant le contrôle du porteur de parts) i) est considéré comme une personne des États-Unis (y compris un résident des États-Unis ou un citoyen des États-Unis); ii) est considéré comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournit pas les renseignements demandés et des indices laissent croire qu'il a le statut d'Américain ou de non-Canadien, les renseignements sur le porteur de parts (ou, le cas échéant, les personnes détenant le contrôle du porteur de parts) et son placement dans le FNB BMO seront communiqués à l'ARC, sauf si les parts sont détenues dans un régime enregistré autre qu'un CELIAPP, sous réserve de la position administrative actuelle de l'ARC. Dans le cas de la FATCA, l'ARC transmet ces renseignements chaque année à l'Internal Revenue Service des États-Unis et, dans le cas de la NCD, à l'autorité fiscale compétente de tout pays qui est un signataire de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* ou qui a par ailleurs convenu d'un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la NCD.

Selon la position administrative actuelle de l'ARC et certaines propositions fiscales, la déclaration des CELIAPP à l'ARC n'est actuellement pas obligatoire aux termes de la FATCA et de la NCD.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis des conseillers juridiques, à la condition qu'un FNB BMO soit admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la LIR ou que les parts du FNB BMO soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée au sens de la LIR, ce qui comprend la TSX et la Cboe Canada, ou que le FNB BMO soit admissible à titre de placement enregistré au sens de la LIR, les parts du FNB BMO seront des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Malgré ce qui précède, dans le cas d'un CELI, d'un REER, d'un REEE, d'un REEI, d'un FERR et d'un CELIAPP, si le titulaire du CELI, du REEI ou du CELIAPP, le souscripteur du REEE ou le rentier du REER ou du FERR (un « particulier contrôlant ») détient une « participation notable » dans un FNB BMO, ou si le particulier contrôlant ne traite pas sans lien de dépendance avec un FNB BMO aux fins de l'application de la LIR, les parts de ce

FNB BMO constitueront un « placement interdit » pour le CELI, le REER, le REEE, le REEI, le FERR ou le CELIAPP. Si les parts d'un FNB BMO constituent un « placement interdit » pour un CELI, un REER, un REEE, un REEI, un FERR ou un CELIAPP qui acquiert de telles parts, le particulier contrôlant devra payer la pénalité prévue dans la LIR. En règle générale, un particulier contrôlant ne sera considéré comme ayant une « participation notable » dans un FNB BMO que s'il a la propriété d'au moins 10 % de la valeur des parts en circulation de ce FNB BMO, seul ou conjointement avec les personnes et sociétés de personnes avec lesquelles il a des liens de dépendance. De plus, les parts du FNB BMO ne constitueront pas un « placement interdit » au cours des 24 premiers mois de l'existence du FNB BMO si, tout au long de cette période, le FNB BMO est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement ou de placement enregistré au sens de la LIR et s'il continue à respecter, pour l'essentiel, les exigences du Règlement 81-102 ou si les parts constituent par ailleurs des « biens exclus », au sens de la LIR, pour les fiducies régies par un CELI, un REER, un REEE, REEI, un FERR ou un CELIAPP.

Dans le cas de l'échange de parts d'un FNB BMO contre un panier de titres du FNB BMO ou d'une distribution en nature à la dissolution de FNB BMO, l'investisseur recevra des titres qui peuvent être ou non des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité pour savoir si ces titres constitueraient des placements admissibles pour les régimes enregistrés ou des placements interdits pour leurs CELI, REEE, REEI, REER, FERR ou CELIAPP.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FNB BMO

Administrateurs et dirigeants du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur

Les nom, lieu de résidence, poste et fonctions principales de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de BMO Gestion d'actifs inc., fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO, sont indiqués ci-après :

| Nom et lieu de résidence | Poste auprès du gestionnaire | Fonctions principales |
|--|--|--|
| NELSON AVILA Toronto (Ontario) | Chef de la direction financière | Responsable de la direction financière, BMO Gestion mondiale d'actifs |
| WILLIAM BAMBER Toronto (Ontario) | Chef, personne désignée responsable et administrateur | Chef de la direction, BMO Gestion mondiale d'actifs |
| THOMAS BURIAN Mississauga (Ontario) | Administrateur | Vice-président et chef de la direction financière, Gestion de patrimoine, BMO Groupe financier |
| SALVATORE CONIGLIO Toronto (Ontario) | Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité | Chef de la conformité, BMO Marchés des capitaux |
| AMANDA CUSTODIO Oakville (Ontario) | Administratrice | Chef de la croissance, BMO Gestion de patrimoine |
| DENISE (CARSON) FERNANDES Toronto (Ontario) | Chef de la conformité | Chef de la conformité, BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements Inc. – Gestionnaires de fonds d'investissement |
| BENJAMIN IRAYA Oakville (Ontario) | Secrétaire | Directeur, Gouvernance des filiales, Banque de Montréal |
| ROSS F. KAPPELE Toronto (Ontario) | Chef, Distribution et gestion clientèle et administrateur | Chef, Gestion clientèle, BMO Gestion mondiale d'actifs |

| Nom et lieu de résidence | Poste auprès du gestionnaire | Fonctions principales |
|--|--|--|
| GILLES OUELLETTE Toronto (Ontario) | Président du conseil et administrateur | Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs |
| SARA PETRICH Toronto (Ontario) | Administratrice et chef des fonds négociables en bourse et des solutions structurées | Directrice générale et chef de la gestion des actifs synthétiques, BMO Gestion mondiale d'actifs |
| ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario) | Chef, Exploitation des fonds d'investissement | Chef, Transformation de l'entreprise, Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs |

Sauf tel qu'il est énoncé dans les présentes, chacune des personnes qui précèdent a occupé son poste actuel ou un poste de cadre auprès du gestionnaire ou d'un membre de son groupe au cours des cinq derniers exercices. Avant août 2022, William Bamber a été chef, Gestion d'actifs synthétiques, BMO Gestion mondiale d'actifs, d'avril 2022 à août 2022, et directeur général et chef, groupe Solutions de gestion de patrimoine, Marchés mondiaux CIBC inc., de mai 2009 à avril 2022. Avant janvier 2024, Salvatore Coniglio a été administrateur, Examens réglementaires canadiens, Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent, de septembre 2017 à juillet 2019, responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent, Gestion de patrimoine d'août 2019 à aujourd'hui et responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent, BMO Marchés des capitaux de novembre 2023 à aujourd'hui. Avant août 2023, Amanda Custodio a été chef de la croissance, Patrimoine, de BMO Groupe financier de décembre 2021 à ce jour, cochef de l'ingénierie des marchés mondiaux de BMO Marchés des capitaux de septembre 2020 à novembre 2021 et directrice générale, Marchés mondiaux, de BMO Marchés des capitaux de décembre 2017 à septembre 2020. Avant juin 2021, Denise (Carson) Fernandes a été chef de la conformité, BMO Gestion privée de placements inc. de mars 2019 à mai 2022 et chef de la conformité de BMO Ligne d'action Inc. de juillet 2017 à mars 2019. Avant juin 2019, Gilles Ouellette a été président du conseil de BMO Nesbitt Burns Inc. de mars 2017 à août 2019. Avant août 2023, Sara Petrich a été directrice générale et chef de la gestion des actifs synthétiques de la Banque de Montréal d'août 2022 à ce jour, directrice générale et chef de la stratégie de risque, Marchés mondiaux, de la Banque de Montréal d'octobre 2021 à août 2022, chef de l'exploitation et chef du bureau central du trésorier du groupe de la Banque Scotia d'août 2020 à octobre 2021 et chef des opérations axées sur la valeur relative du crédit et la structure du capital de la Banque Scotia d'août 2016 à juillet 2020. Avant octobre 2018, Robert Schauer a été directeur, Exploitation, de BMO Groupe financier de mars 2006 à septembre 2018.

Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO

BMO Gestion d'actifs inc. est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur des FNB BMO et elle est chargée de leur administration. Le gestionnaire est inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé dans chaque province et territoire du Canada, en tant que gestionnaire des opérations sur marchandises en Ontario et en tant que gestionnaire de fonds d'investissement en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

BMO Gestion d'actifs inc. est un gestionnaire de placement canadien. Parmi ses clients figurent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurance, des sociétés par actions et des organismes de placement collectif. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal. Les bureaux des FNB BMO et du gestionnaire aux fins de remise d'avis sont situés au 250, rue Yonge, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 (le siège social des FNB BMO et du gestionnaire est situé au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1).

Obligations et services du fiduciaire, du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille et du promoteur

BMO Gestion d'actifs inc. est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur de chacun des FNB BMO et, en cette qualité, est chargé de rendre, ou de s'assurer que soient rendus, des services de gestion, d'administration et de conformité aux FNB BMO, notamment acquérir ou prendre des dispositions pour acquérir des titres au nom des FNB BMO, calculer, ou s'assurer que soient calculés, la valeur liquidative, la valeur liquidative par part, le revenu net et les gains en capital nets réalisés des FNB BMO, autoriser le paiement des frais

d'exploitation engagés pour le compte des FNB BMO, dresser, ou s'assurer que soient dressés, les états financiers et les données financières et comptables dont les FNB BMO ont besoin, voir à ce que les porteurs de parts reçoivent les états financiers (y compris les états financiers intermédiaires et annuels) et les autres rapports prescrits à l'occasion par les lois applicables, voir à ce que les FNB BMO se conforment aux exigences réglementaires et aux exigences applicables en matière d'inscription à la cote des bourses, produire, ou s'assurer que soient produits, les rapports des FNB BMO destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières, fixer le montant des distributions que devront faire les FNB BMO et négocier des ententes contractuelles avec les fournisseurs de services, dont les fournisseurs d'indices, les courtiers désignés, les dépositaires, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, les auditeurs et les imprimeurs.

Modalités de la déclaration de fiducie

Le gestionnaire est tenu d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt des porteurs de parts et, à cet égard, de faire preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont un fiduciaire et un gestionnaire raisonnablement prudents feraient preuve dans des circonstances similaires.

Le gestionnaire peut démissionner de son poste de fiduciaire et/ou de gestionnaire de l'un ou l'autre des FNB BMO sur remise d'un préavis de 60 jours aux porteurs de parts. S'il démissionne, le gestionnaire peut nommer son remplaçant, mais celui-ci devra recevoir l'approbation des porteurs de parts, sauf s'il s'agit d'un membre du même groupe que le gestionnaire. Si le gestionnaire a commis un manquement grave à l'égard des obligations qui lui incombent aux termes de la déclaration de fiducie et qu'il n'a pas remédié à ce manquement dans les 30 jours suivant un avis en ce sens qui lui est donné, les porteurs de parts peuvent le destituer et nommer un fiduciaire et/ou gestionnaire remplaçant.

En contrepartie des services qu'il rend en qualité de gestionnaire aux termes de la déclaration de fiducie, le gestionnaire a droit à la rémunération indiquée à la rubrique « Frais – Frais payables par les FNB BMO – Frais de gestion ». En outre, le gestionnaire, les membres de son groupe et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires seront indemnisés par chacun des FNB BMO de l'ensemble des dettes, des coûts et des frais engagés dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une instance imminente, intentée ou introduite, ou de toute autre réclamation présentée contre eux dans l'exercice des fonctions du gestionnaire aux termes de la déclaration de fiducie s'ils ne sont pas attribuables à l'inconduite délibérée du gestionnaire, à sa mauvaise foi, à une négligence de sa part ou à un manquement aux obligations qui lui incombent aux termes de cette déclaration.

Les services de gestion et de fiducie fournis par le gestionnaire ne sont pas exclusifs, et aucune disposition de la déclaration de fiducie ni d'une autre entente n'empêche le gestionnaire de fournir des services semblables à d'autres fonds d'investissement et à d'autres clients (que leurs objectifs et politiques en matière de placement soient semblables ou non à ceux des FNB BMO) ou d'exercer d'autres activités.

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB BMO et il en est ainsi le promoteur, au sens de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada.

Conseillers en valeurs

À titre de gestionnaire de portefeuille des FNB BMO, le gestionnaire achète et vend des placements pour le compte des FNB BMO conformément à leurs objectifs et à leurs stratégies de placement. Les décisions en matière de placement sont prises par une équipe de gestion de portefeuille qui dispose d'un directeur ou d'un chef. Le tableau suivant présente des renseignements sur la ou les personnes qui sont principalement responsables de la gestion des placements des FNB BMO.

| Principal responsable | Ancienneté auprès de BMO Gestion d'actifs inc. |
|---|---|
| Rob Bechard, chef de la gestion de portefeuille des FNB | Depuis 2009 |

Dispositions en matière de courtage

Le gestionnaire a recours à divers courtiers pour effectuer les opérations sur titre pour le compte des FNB BMO. Ces courtiers peuvent fournir directement au gestionnaire des services de recherche et de services

connexes, tel qu'il est énoncé ci-après, en plus d'exécuter les opérations (c'est ce que l'on désigne souvent les « services regroupés »). Même s'il se peut que chaque FNB BMO ne tire pas le même avantage de chaque service de recherche et service connexe reçu d'un courtier, le gestionnaire s'efforcera de s'assurer que tous les FNB BMO en tirent un avantage équitable au fil du temps.

Le gestionnaire tient une liste de courtiers qui ont été approuvés pour effectuer des opérations sur titres pour le compte des FNB BMO. Lorsqu'il décide si un courtier devrait être ajouté à cette liste, il tient compte de nombreux facteurs, notamment les suivants : a) en ce qui a trait aux opérations : i) le niveau du service; ii) le temps de réponse; iii) la disponibilité des titres (la liquidité); iv) la gestion des comptes; v) la créativité et vi) l'accès à d'autres marchés/liquidités; b) en ce qui a trait à la recherche : i) la production de rapports de recherche exclusifs; ii) la connaissance du secteur d'activité; iii) l'accès à des analyses et iv) l'accès au personnel; c) en ce qui a trait au personnel : i) le soutien administratif et ii) les relations commerciales et d) en ce qui a trait à l'infrastructure : i) le règlement des opérations; ii) l'envoi de confirmation et iii) la production de rapports.

On surveille régulièrement les courtiers approuvés afin de s'assurer que la valeur des biens et des services, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus, offre un avantage raisonnable comparativement au montant des courtages payés pour les biens et services. Dans le cadre de cette analyse, le gestionnaire tient compte de l'emploi des biens et des services, de la qualité de l'exécution du point de vue de l'incidence sur les opérations et de la capacité d'atteindre le cours de référence cible ainsi que des courtages payés, comparativement à ceux d'autres courtiers et au marché en général. Les processus de sélection et de suivi sont identiques, peu importe si le courtier est membre du même groupe que le gestionnaire ou s'il est un tiers non relié.

Depuis la date du dernier prospectus des FNB BMO, le gestionnaire a reçu, de BMO NB, courtier membre du même groupe, des rapports de recherche exclusifs et de l'information sur le secteur d'activité et a eu accès à ses analystes et à son personnel. En outre, le gestionnaire a reçu, de divers courtiers indépendants non reliés, des rapports de recherche exclusifs et de l'information sur le secteur d'activité et a eu accès à leurs analystes, à leur personnel et à d'autres systèmes de négociation. Vous pourrez obtenir des renseignements supplémentaires, y compris des renseignements sur les services fournis par chaque courtier, auprès du gestionnaire sur demande et sans frais, en composant 1 800 361-1392.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et dirigeants du gestionnaire peuvent être administrateurs, dirigeants, actionnaires ou porteurs de parts d'un ou de plusieurs émetteurs dont les FNB BMO peuvent acquérir des titres. Le gestionnaire et les membres de son groupe, dont d'autres entités membres du groupe de BMO Groupe financier, peuvent être gestionnaire ou gestionnaire de portefeuille d'un ou de plusieurs émetteurs dont les FNB BMO peuvent acquérir des titres et peuvent être gestionnaires ou gestionnaires de portefeuilles de fonds qui investissent dans les mêmes titres que les FNB BMO. Ces opérations ne seront entreprises que si elles sont permises par les lois sur les valeurs mobilières applicables et si les autorités de réglementation ou le CEI les autorisent.

Lorsqu'un FNB BMO investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe (les « **Fonds BMO** »).

Lorsque le gestionnaire choisit d'investir dans des Fonds BMO, il le fait généralement en raison des efficiences économiques qui peuvent être réalisées en investissant dans des Fonds BMO et de sa plus grande familiarité avec i) les capacités des équipes de placement fournissant des services de gestion de placements à ces Fonds BMO; ii) la concordance de la stratégie de placement sous-jacente des Fonds BMO avec l'objectif de placement général du FNB BMO et iii) la réaction des Fonds BMO dans diverses conditions de marché. Plus particulièrement, un placement dans des Fonds BMO donne au gestionnaire davantage de souplesse en ce qui a trait à la renonciation aux frais de gestion, ce qui aide à maintenir les FNB BMO dans une situation viable sur le plan commercial.

Investir dans des Fonds BMO crée des conflits d'intérêts puisque cela procure des avantages accessoires au gestionnaire, dont une hausse des actifs totaux sous gestion du gestionnaire et une hausse des actifs des FNB BMO et des Fonds BMO, augmentant ainsi possiblement la viabilité sur le plan commercial des FNB BMO et des Fonds BMO par l'intermédiaire d'une hausse des actifs et de meilleures économies d'échelle. Malgré l'utilisation prédominante de Fonds BMO pour les raisons indiquées précédemment, le gestionnaire peut, à son gré, choisir des fonds sous-jacents

indépendants pour toute catégorie d'actifs à tout moment même si un Fonds BMO existe dans une catégorie d'actifs similaire.

Le gestionnaire, agissant en sa qualité de gestionnaire de portefeuille, peut conclure les opérations suivantes avec une partie apparentée au nom d'un FNB BMO (chacune, une « **opération entre parties apparentées** ») : i) investir dans les titres d'un émetteur apparenté au gestionnaire; ii) investir dans des titres placés par une entité apparentée au gestionnaire; iii) souscrire des titres de créance d'une entité apparentée au gestionnaire qui agit pour son propre compte ou lui vendre des titres de créance, et iv) souscrire des titres d'un organisme de placement collectif géré par le gestionnaire ou un membre du même groupe qui est assujéti au Règlement 81-102 ou d'un compte géré de façon distincte à l'égard duquel le gestionnaire est le gestionnaire de portefeuille, ou leur vendre des titres. Au nom d'un FNB BMO, le gestionnaire conclura toute opération entre parties apparentées dans la mesure où l'opération entre parties apparentées se conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris au fait d'avoir été approuvée par le CEI. Le gestionnaire peut également, agissant au nom d'un FNB BMO, retenir les services d'une entité apparentée à titre de courtier, de contrepartie ou de fournisseur de services, dans la mesure où cela est fait conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris en obtenant une recommandation positive du CEI.

Aux termes de la convention de dépôt BMO, BMO est le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. BMO est la société mère du gestionnaire.

Le gestionnaire, pour le compte de chacun des FNB BMO, a conclu une convention liant le courtier désigné avec un courtier désigné, aux termes de laquelle le courtier désigné accepte d'exercer certaines fonctions à l'égard des FNB BMO, notamment i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse, ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre du rééquilibrage et des rajustements de l'indice ou du portefeuille applicable et lorsque des parts sont rachetées en espèces et iii) afficher un cours vendeur et un cours acheteur pour la négociation des parts à la Bourse. BMO NB, membre du même groupe que le gestionnaire, a accepté d'agir à titre de courtier désigné des FNB BMO énumérés dans les tableaux qui suivent, et elle agit également à titre de courtier de tous les FNB BMO.

| FNB BMO alternatifs pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|--|---|
| FNB BMO d'actions canadiennes à positions acheteur et vendeur | FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur |

| FINB BMO pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|--|---|
| FINB BMO obligations totales | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO revenu de banques canadiennes | FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens | FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris |
| FINB BMO obligations à escompte | FINB BMO MSCI Monde de haute qualité |
| FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens | FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders |
| FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI Canada valeur |
| FINB BMO équilibré banques | FINB BMO MSCI China ESG Leaders |

| FINB BMO pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|---|---|
| FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders |
| FINB BMO équilibré aurifères mondiales | FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO équilibré produits industriels | FINB BMO MSCI EAFE |
| FINB BMO équilibré pétrole et gaz | FINB BMO MSCI marchés émergents |
| FINB BMO équilibré de FPI | FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI Global ESG Leaders |
| FINB BMO équilibré banques américaines | FINB BMO MSCI India ESG Leaders |
| FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens | FINB BMO MSCI USA ESG Leaders (parts en dollars canadiens et parts couvertes) |
| FINB BMO équilibré américain de la santé | FINB BMO MSCI américaines de haute qualité (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains) |
| FINB BMO équilibré services aux collectivités | FINB BMO MSCI américaines valeur |
| FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars canadiens et parts couvertes) | FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO communications mondiales | FINB BMO actions du Nasdaq 100 (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens | FINB BMO obligations à rendement réel |
| FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens | FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO infrastructures mondiales | FINB BMO S&P 500 |
| FINB BMO obligations de gouvernements | FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains) |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens | FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains) |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FINB BMO S&P/TSX 60 |
| FINB BMO Japon (parts en dollars canadiens et parts couvertes) | FINB BMO S&P/TSX composé plafonné |

| FINB BMO pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|--|--|
| FINB BMO petites aurifères | FINB BMO obligations de sociétés à court terme (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Accumulation) |
| FINB BMO échelonné actions privilégiées (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FINB BMO obligations fédérales à court terme (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Accumulation) |
| FINB BMO obligations de sociétés à long terme | FINB BMO obligations provinciales à court terme (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Accumulation) |
| FINB BMO obligations fédérales à long terme | FINB BMO obligations à court terme |
| FINB BMO obligations provinciales à long terme | FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens |
| FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme (parts en dollars canadiens, parts couvertes et parts en dollars américains) | FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme | FINB BMO obligations totales américaines (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO obligations fédérales à moyen terme | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |
| FINB BMO obligations provinciales à moyen terme | FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens | FINB BMO TIPS américains (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |

| FNINB BMO pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|--|--|
| FNINB BMO toutes actions | FNINB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité |
| FNINB BMO ESG Équilibré | FNINB BMO d'actions internationales à faible volatilité |
| FNINB BMO Équilibré (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | FNINB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens |
| FNINB BMO de banques canadiennes à rendement majoré | FNINB BMO d'actions américaines à faible volatilité |
| FNINB BMO canadien de dividendes | FNINB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens |
| FNINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés | FNINB BMO revenu mensuel (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) |
| FNINB BMO Conservateur | FNINB BMO à rendement bonifié |
| FNINB BMO obligations à escompte de sociétés | FNINB BMO obligations à escompte à court terme |

| FNINB BMO pour lesquels BMO NB agit à titre de courtier désigné | |
|--|---|
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FNB BMO obligations à très court terme |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens | FNB BMO obligations américaines à très court terme |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie | FNB BMO de gestion de trésorerie en dollars américains |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé | FNB BMO américain de dividendes |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie | FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines | FNB BMO d'actions américaines à rendement majoré couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO rendement élevé à taux variable | FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – octobre couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO agriculture mondiale | FNB BMO internationales de dividendes |
| FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés | FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO lingots d'or (parts en dollars canadiens et parts en dollars américains) | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |
| FNB BMO Croissance (parts en dollars canadiens et parts de catégorie Distribution à pourcentage fixe) | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines |
| FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité | FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens |

Comité d'examen indépendant

Le gestionnaire a mis sur pied un CEI des FNB BMO conformément au Règlement 81-107. Le CEI est composé à l'heure actuelle de quatre membres, qui sont tous indépendants du gestionnaire.

Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a repérées et lui a soumises et à donner son approbation ou sa recommandation à cet égard, selon la nature de la question de conflit

d'intérêts. En tout temps, les membres du CEI doivent agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt des FNB BMO et, à cet égard, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans des circonstances similaires.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites concernant la façon de traiter les questions de conflit d'intérêts. Au moins une fois l'an, le CEI passera en revue et évaluera le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts, et procédera à une auto-évaluation de son indépendance, de la rémunération de ses membres et de son efficacité.

Le gestionnaire tiendra des registres à l'égard de toutes les questions et/ou activités faisant l'objet d'un examen du CEI, y compris un exemplaire de ses politiques et procédures écrites concernant la façon de traiter les questions de conflit d'intérêts, le procès-verbal des réunions tenues par le CEI et des exemplaires des documents, notamment des rapports écrits, soumis au CEI. Le gestionnaire fournira également au CEI l'aide et les renseignements dont celui-ci a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du Règlement 81-107.

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les FNB BMO et au remboursement de tous les frais raisonnables qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs fonctions en tant que membre du CEI. En outre, les FNB BMO indemniseront les membres du CEI, sauf en cas d'inconduite délibérée, de mauvaise foi, de négligence et de violation de leur devoir de diligence.

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des membres du CEI :

| | |
|------------------------------|----------------------|
| JACQUELINE ALLEN | Toronto (Ontario) |
| MARLENE DAVIDGE (PRÉSIDENTE) | Toronto (Ontario) |
| JIM FALLE | Port Perry (Ontario) |
| WENDY HANNAM | Toronto (Ontario) |

Chaque membre du CEI est rémunéré pour ses services à ce titre. De plus, chaque membre du CEI a droit au remboursement de tous les frais raisonnables engagés dans le cadre de ses fonctions à ce titre. Au cours du dernier exercice des FNB BMO, la rémunération annuelle versée à chaque membre du CEI (sauf le président du CEI) à l'égard des fonds négociables en bourse gérés par le gestionnaire a été de 38 104 \$ et la rémunération annuelle versée au président du CEI a été de 54 776 \$.

Le gestionnaire ne remboursera pas aux fonds négociables en bourse les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107.

Le CEI doit effectuer des évaluations périodiques et, pour chaque exercice des FNB BMO, il produira un rapport à l'intention des porteurs de parts décrivant son mandat et ses activités durant l'exercice. On peut se procurer sans frais un exemplaire de ce rapport auprès du gestionnaire en composant le 1 800 361-1392 ou encore sur le site Web désigné des FNB BMO au www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire, ou au www.sedarplus.ca.

Membres de la haute direction des FNB BMO

Robert J. Schauer, de Toronto, en Ontario, est le chef de la direction financière de chaque FNB BMO. Les fonctions principales de M. Schauer sont Chef, Transformation de l'entreprise de GMA, Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs.

Agent des calculs

SSTCC agit à titre d'agent des calculs des FNB BMO et fournit certains services de comptabilité et d'évaluation aux FNB BMO, notamment le calcul de la valeur liquidative, de la valeur liquidative par part, du revenu

net et des gains en capital nets réalisés des FNB BMO. Le bureau principal de l'agent des calculs est situé à Toronto, en Ontario. L'agent des calculs est indépendant du gestionnaire.

Dépositaires

Aux termes de la convention de dépôt BMO, BMO est le dépositaire des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. Le bureau principal de BMO est situé à Toronto, en Ontario. BMO est la société mère du gestionnaire. BMO peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin qu'ils aient la garde physique des actifs sous forme de lingots d'or du FNB BMO lingots d'or et qu'ils les placent en un lieu réservé et distinct pour le compte du FNB BMO lingots d'or. Le gestionnaire, pour le compte du FNB BMO lingots d'or, ou BMO peut résilier la convention de dépôt BMO : a) sous réserve des pénalités prévues dans la convention écrite relative aux frais intervenue entre le gestionnaire et BMO, sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie; ou b) immédiatement, sans pénalité, si l'autre partie devient insolvable ou fait une cession de biens au profit de ses créanciers, ou si cette partie dépose une requête de mise en faillite ou fait l'objet d'une requête de mise en faillite et ne fait pas l'objet d'une libération dans les 30 jours, ou si une procédure de nomination d'un séquestre a été engagée à son égard et n'a pas été abandonnée dans les 30 jours. Tous les lingots d'or physiques détenus par le FNB BMO lingots d'or et gardés par BMO sont entreposés dans les chambres fortes de BMO situées à Toronto, en Ontario, dans un lieu réservé et distinct pour le compte du FNB BMO lingots d'or. Les obligations de BMO en ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or comprennent le maintien d'un inventaire des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or entreposés auprès de BMO, la remise d'un inventaire mensuel à SSTCC, le maintien des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or dans un lieu réservé et distinct, l'identification spécifique des lingots d'or appartenant au FNB BMO lingots d'or au moyen de numéros de comptes précis, selon les directives de BMO, et l'entretien, la garde et le contrôle des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or. Le gestionnaire remplira certaines exigences de contrôle et de surveillance visant BMO. BMO maintiendra en tout temps une assurance selon un montant et des modalités que le gestionnaire juge appropriés à l'égard des lingots d'or du FNB BMO lingots d'or, assurant une protection contre tout risque de perte physique des lingots d'or entreposés dans les chambres fortes de BMO ou de dommages à ceux-ci, sauf les risques qui sont indépendants de sa volonté, comme la guerre, les actes de guerre ou d'hostilité, les incidents ou les armes chimiques, biologiques, électromagnétiques ou nucléaires, le terrorisme et la confiscation par les gouvernements. Ni le gestionnaire, ni le FNB BMO lingots d'or ne sont les bénéficiaires d'une telle assurance, et aucun d'entre eux ne peut déterminer la nature ou le montant de la garantie. Chaque partie contractant une assurance relative aux lingots d'or qu'elle détient doit passer en revue ses polices d'assurance régulièrement (au moins une fois par année) pour s'assurer que la couverture est d'un montant approprié et que tout changement a été déclaré, le cas échéant. BMO facilitera également les transferts de lingots d'or dans le FNB BMO lingots d'or ou hors du FNB BMO lingots d'or au moyen des comptes d'or non attribués qu'elle tient pour le courtier désigné et les courtiers ainsi que pour le FNB BMO lingots d'or. Dans la mesure où les lingots d'or détenus par le FNB BMO lingots d'or sont gardés par un sous-dépositaire, ces lingots d'or seront entreposés dans un lieu réservé et distinct par le sous-dépositaire.

Aux termes de la convention de dépôt SSTCC, SSTCC est le dépositaire des actifs qui ne sont pas sous forme de lingots d'or des FNB BMO et a le pouvoir de nommer des sous-dépositaires. Le bureau principal de SSTCC est situé à Toronto, en Ontario. Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, ou SSTCC peut résilier la convention de dépôt SSTCC sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours. Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, ou SSTCC peut résilier la convention de dépôt SSTCC immédiatement en cas d'un changement de contrôle, d'un manquement important à la convention de dépôt SSTCC auquel il n'est pas remédié dans les 60 jours suivants ou de la faillite de l'une des parties. Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, peut résilier la convention de dépôt SSTCC immédiatement si SSTCC cesse d'avoir le droit d'agir à titre de dépositaire des FNB BMO en vertu des lois applicables ou si le gestionnaire doit cesser d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des FNB BMO. SSTCC peut résilier la convention de dépôt SSTCC immédiatement si le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, ne verse pas à SSTCC la rémunération et les frais facturés pendant plus de deux mois lorsqu'ils sont dus, et qu'il n'y remédie dans les 60 jours suivants. SSTCC a le droit de recevoir une rémunération du gestionnaire tel qu'il est indiqué à la rubrique « Frais » et de se faire rembourser l'intégralité des frais et des passifs qu'il a dûment engagés dans le cadre des activités des FNB BMO.

Auditeur

L'auditeur des FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, situé au 18, rue York, bureau 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

SSTCC, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des parts. Le registre des FNB BMO se trouve à Toronto, en Ontario.

Courtiers principaux

Le gestionnaire a l'intention de retenir les services de BMO NB à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. BMO NB est un membre du groupe du gestionnaire. Elle est située à Toronto, en Ontario.

Le gestionnaire a l'intention de retenir les services de Marchés mondiaux CIBC inc. à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. Marchés mondiaux CIBC inc. est située à Toronto, en Ontario.

Le gestionnaire a retenu les services de Valeurs Mobilières TD Inc. à titre de courtier principal de certains des FNB BMO alternatifs. Valeurs Mobilières TD Inc. est située à Toronto, en Ontario.

Les FNB BMO alternatifs peuvent emprunter des fonds et/ou des titres auprès d'un courtier principal à des fins de placement conformément à leurs objectifs et stratégies de placement.

Mandataire aux fins du régime

SSTCC, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, est le mandataire aux fins du régime pour le régime de réinvestissement des distributions des FNB BMO.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Pour le compte des FNB BMO, le gestionnaire a conclu une convention d'autorisation de prêt de titres avec State Street Bank and Trust Company. Le régime de prêt de titres est administré par le mandataire d'opérations de prêt de titres, qui agit comme mandataire dans le cadre des opérations de prêt de titres pour le compte des FNB BMO qui concluent des prêts de titres. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire. L'administrateur du régime de prêt de titres évaluera les titres prêtés et la garantie quotidiennement pour s'assurer que la valeur de la garantie équivaut au moins à 105 % de la valeur des titres. Aux termes de la convention de prêt de titres, le mandataire d'opérations de prêt de titres indemniserá les FNB BMO à l'égard de l'ensemble des pertes, des dommages, des responsabilités, des coûts et des frais directs réellement subis ou engagés et découlant d'une réclamation d'un tiers attribuable au défaut du mandataire d'opérations de prêt de titres de respecter sa norme de diligence, pourvu que ce défaut ne résulte pas d'événements qui échappent à son contrôle ou de la négligence ou d'une omission des FNB BMO ou de leurs mandataires. Une partie peut résilier la convention de prêt de titres en donnant à l'autre partie un préavis de cinq jours ouvrables.

Site Web désigné

Les FNB BMO sont tenus d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des FNB BMO peut être consulté à l'adresse suivante : www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

L'agent des calculs calculera la valeur liquidative et la valeur liquidative par part d'une catégorie d'un FNB BMO à l'heure d'évaluation à chaque date d'évaluation. La valeur liquidative des parts d'une catégorie d'un FNB BMO à une date donnée équivaudra à la valeur globale de l'actif de ce FNB BMO attribuable à cette catégorie, moins la valeur globale du passif du FNB BMO attribuable à cette catégorie, y compris le revenu, les gains en capital nets réalisés ou les autres sommes payables aux porteurs de parts au plus tard à cette date et la valeur du passif du FNB BMO pour les frais de gestion, exprimée en dollars canadiens selon le taux de change applicable à cette date. La valeur liquidative par part d'une catégorie un jour donné se calcule en divisant la valeur liquidative à cette date par le nombre de parts de cette catégorie alors en circulation.

Politiques et procédures d'évaluation

Pour les besoins du calcul de la valeur liquidative de chacun des FNB BMO, l'agent des calculs applique les principes suivants :

- a) la valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus, mais non encore reçus, est réputée correspondre à leur valeur comptable ou à la juste valeur que l'agent des calculs leur attribue, à son appréciation;
- b) les obligations et d'autres titres d'emprunt seront évalués à la valeur de marché selon les cours obtenus auprès d'un service d'évaluation reconnu à l'heure d'évaluation à la date d'évaluation. La valeur des investissements à court terme, notamment les billets et les instruments du marché monétaire, est inscrite à leur juste valeur;
- c) tout titre inscrit ou négocié à une bourse est évalué au cours de clôture (ou à toute autre valeur permise par les autorités en valeurs mobilières) publié à l'heure d'évaluation à la date d'évaluation à la principale bourse où le titre est négocié ou, si un cours de clôture fiable n'est pas disponible à ce moment-là, à sa juste valeur et, dans le cas d'un lingot d'or, à sa valeur marchande fondée sur le cours de l'or établi en après-midi par la LBMA annoncé ce jour-là. Si aucun cours de l'or établi en après-midi par la LBMA n'est annoncé un jour ouvrable, le lingot d'or est évalué au dernier cours de l'or établi en après-midi par la LBMA annoncé ou en fonction d'un autre cours, selon ce que peut déterminer le gestionnaire;
- d) les titres d'un organisme de placement collectif qu'un FNB BMO détient seront évalués en fonction de la valeur liquidative publiée de l'organisme de placement collectif;
- e) la valeur des comptes en devises sera exprimée en dollars canadiens en tenant compte i) de la valeur des placements et autres éléments d'actif, établie à l'aide du taux de change applicable à la fin de la période d'évaluation pertinente et ii) de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisés, établie à l'aide du taux de change applicable aux dates de ces opérations;
- f) la valeur des titres en portefeuille d'un FNB BMO sera évaluée en dollars canadiens avant que sa valeur liquidative soit calculée;
- g) la valeur des contrats de change à terme correspond à la différence entre la valeur du contrat au moment de sa conclusion et sa valeur à la date d'évaluation. Les options sur devises seront évaluées selon le cours du marché. À l'échéance ou l'expiration du contrat ou de l'option, le gain de change réalisé ou la perte de change subie sera constaté;
- h) la valeur des contrats à terme de gré à gré correspondra à la différence entre la valeur du contrat au moment de sa conclusion et sa valeur à la date d'évaluation;
- i) les options négociables seront évaluées à leur valeur au cours du marché;
- j) si un FNB BMO vend une option négociable couverte, la prime obtenue sera réputée constituer un produit constaté d'avance dont la valeur correspond à la valeur au cours du marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. La différence découlant de la réévaluation sera considérée comme un gain non réalisé ou une perte non subie. Les produits constatés d'avance seront déduits pour arriver à la valeur liquidative du FNB BMO;
- k) les contrats à terme standardisés seront évalués selon la marge en cours à payer ou à recevoir;
- l) les lingots, pièces de monnaie, certificats et autres attestations de métaux précieux seront évalués selon leur valeur au cours du marché;

- m) les titres de négociation restreinte seront évalués selon les cours publiés en usage ou selon la méthode suivante, si elle donne une valeur plus basse : les titres de négociation restreinte seront évalués selon le pourcentage de la valeur marchande des titres de négociation non restreinte que le FNB BMO a payé pour les acquérir, mais si la période au cours de laquelle les restrictions touchant ces titres s'appliqueront est connue, le prix peut être rajusté pour tenir compte de cette période;
- n) tous les autres éléments d'actif seront évalués selon notre meilleure estimation de leur juste valeur;
- o) si un placement ne peut être évalué selon les principes susmentionnés, ou si ceux-ci sont jugés à tout moment comme inadéquats dans les circonstances par l'agent des calculs, alors, malgré les principes susmentionnés, l'agent des calculs fera cette évaluation d'une manière qu'il estime juste et raisonnable.

La valeur d'un titre ou d'un bien auquel, selon l'agent des calculs, les principes d'évaluation ci-dessus ne peuvent être appliqués (lorsqu'aucun prix ou rendement équivalent n'est publié comme il est indiqué ci-dessus ou pour une autre raison) correspondra à la juste valeur de ce titre ou de ce bien établie de la manière précisée par l'agent des calculs à l'occasion. L'agent des calculs peut également établir la juste valeur de titres dans les circonstances suivantes : i) en cas d'arrêt des opérations sur un titre qui est normalement négocié à une bourse; ii) si les marchés sur lesquels les titres sont négociés ont fermé avant l'heure de calcul de la valeur liquidative d'un FNB BMO et qu'il existe une preuve suffisante pour déterminer que le cours de clôture sur le marché n'est pas la valeur la plus appropriée au moment de l'évaluation et iii) lorsqu'un pays impose des restrictions en matière de placement ou des restrictions monétaires qui ont une incidence sur la capacité des FNB BMO de liquider les actifs détenus sur ce marché.

Le gestionnaire a évalué les titres détenus par les FNB BMO conformément aux pratiques communiquées et, plus précisément, conformément aux principes établis précédemment. Ce faisant, il n'a pas, au cours des trois dernières années, eu à exercer son pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des pratiques d'évaluation des FNB BMO décrites ci-dessus.

Il sera tenu compte de chaque opération de portefeuille dans le calcul de la valeur liquidative par part au plus tard au prochain calcul de la valeur liquidative par part qui suit la date à laquelle l'opération lie les parties. Il sera tenu compte de l'émission, de l'échange ou du rachat des parts dans le prochain calcul de la valeur liquidative par part qui suit le calcul effectué aux fins de cette émission, de cet échange ou de ce rachat.

Information sur la valeur liquidative

Après l'heure d'évaluation à la date d'évaluation, la valeur liquidative et la valeur liquidative par part de chaque FNB BMO seront habituellement publiées dans la presse financière et affichées sur le site Web désigné des FNB BMO à www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTS

Description des titres faisant l'objet du placement

Chacun des FNB BMO est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables d'un nombre illimité de catégories de parts, représentant une quote-part égale et indivise de son actif net. Sauf en ce qui concerne les parts en dollars américains, qui sont libellées en dollars américains, les parts des FNB BMO sont libellées en dollars canadiens.

Le 16 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie* (Ontario) est entrée en vigueur. Cette loi prévoit que les porteurs de parts d'une fiducie ne sont pas, à titre de bénéficiaires, responsables des actes, omissions, obligations ou engagements de la fiducie si, lorsque sont commis les actes ou omissions ou que naissent les obligations et engagements : i) d'une part, la fiducie est un émetteur assujéti au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et ii), d'autre part, la fiducie est régie par les lois de l'Ontario. Chacun des FNB BMO est ou sera un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) avant l'émission initiale de parts et chacun des FNB BMO est régi par les lois de l'Ontario en vertu des dispositions de la déclaration de fiducie.

Certaines dispositions des parts

Toutes les parts d'un FNB BMO comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière donne droit à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts et confère le droit aux porteurs de parts de participer à parts égales à toutes les distributions que leur verse un FNB BMO, sauf les distributions sur les frais de gestion et les gains en capital attribués au rachat ou à l'échange de parts, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés et toute distribution versée à la dissolution du FNB BMO. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent sont émises.

Échange de parts contre des paniers de titres

Sauf en ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or, chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. En ce qui a trait au FNB BMO lingots d'or, tout jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre une somme en espèces uniquement. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts – Échange de parts contre des paniers de titres et une somme en espèces ».

Rachat de parts contre une somme en espèces

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB BMO contre une somme en espèces à un prix de rachat par part équivalant i) à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Se reporter à la rubrique « Rachat et échange de parts – Rachat de parts contre une somme en espèces ».

Aucun exercice des droits de vote

Les porteurs de parts d'un FNB BMO n'auront pas le droit de voter à l'égard des titres détenus par le FNB BMO.

Modification des modalités

Les droits se rattachant aux parts d'un FNB BMO ne peuvent être modifiés que conformément aux modalités de la déclaration de fiducie. Se reporter à la rubrique « Questions touchant les porteurs de parts – Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts ».

QUESTIONS TOUCHANT LES PORTEURS DE PARTS

Assemblées des porteurs de parts

Le gestionnaire peut convoquer une assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO qui votent en tant que catégorie unique (à moins que, compte tenu des circonstances, une catégorie soit touchée différemment, auquel cas les porteurs de chaque catégorie du FNB BMO voteront séparément) à tout moment et doit en convoquer une à la demande écrite des porteurs de parts d'un FNB BMO détenant dans l'ensemble au moins 10 % des parts du FNB BMO. Sauf disposition contraire de la loi, les assemblées des porteurs de parts d'un FNB BMO seront tenues si elles sont convoquées par le gestionnaire sur remise d'un avis écrit au moins 21 jours et au plus 50 jours avant l'assemblée. À toute assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO, le quorum sera constitué d'au moins deux porteurs de parts du FNB BMO présent ou représenté par procuration, et détenant 10 % des parts du FNB BMO. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée dans la demi-heure suivant le moment fixé pour la tenue de l'assemblée, l'assemblée, si elle a été convoquée à la demande de porteurs de parts ou aux fins d'examen du remplacement du gestionnaire du FNB BMO, sera annulée, mais, dans tout autre cas, elle sera ajournée et se tiendra à la même heure et au même endroit à une date tombant au moins 10 jours plus tard. Le gestionnaire avisera les porteurs de parts de la date de la reprise de l'assemblée au moins trois jours à l'avance au moyen d'un communiqué, et, à l'assemblée de reprise, les porteurs de parts présents ou représentés par procuration constitueront le quorum.

Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts

Le Règlement 81-102 exige qu'une assemblée des porteurs de parts d'un FNB BMO soit convoquée aux fins d'approbation de certaines modifications, dont les suivantes :

- a) le mode de calcul des frais facturés au FNB BMO est modifié d'une façon qui pourrait entraîner une hausse des frais à la charge du FNB BMO, sauf si :
 - i) le FNB BMO n'a aucun lien de dépendance avec la personne physique ou morale qui facture les frais;
 - ii) les porteurs de parts ont reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification;
 - iii) le droit à un avis décrit à l'alinéa ii) est énoncé dans le prospectus du FNB BMO;
- b) des frais imposés, devant être facturés à un FNB BMO ou directement par le FNB BMO ou le gestionnaire aux porteurs de parts du fonds en question relativement à la détention de parts du FNB BMO, pourraient entraîner une hausse des frais à la charge du FNB BMO ou de ses porteurs de parts;
- c) le gestionnaire est remplacé, sauf si le nouveau gestionnaire du FNB BMO est membre du groupe du gestionnaire;
- d) l'objectif de placement fondamental du FNB BMO est modifié;
- e) le FNB BMO diminue la fréquence du calcul de sa valeur liquidative par part;
- f) le FNB BMO entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses actifs à celui-ci, le FNB BMO cesse d'exercer ses activités après la restructuration ou le transfert des actifs et l'opération fait en sorte que les porteurs de parts du FNB BMO deviennent des porteurs de titres de l'autre organisme de placement collectif, sauf si :
 - i) le CEI du FNB BMO a approuvé la modification;
 - ii) le FNB BMO est restructuré avec un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire, ou par un membre du groupe de celui-ci, ou ses actifs sont transférés à un autre organisme de placement collectif géré par le gestionnaire ou par un membre du groupe de celui-ci;
 - iii) les porteurs de parts ont reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification;
 - iv) le droit à un avis décrit à l'alinéa iii) est énoncé dans le prospectus du FNB BMO;
 - v) l'opération respecte certaines autres exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables;
- g) le FNB BMO entreprend une restructuration avec un autre organisme de placement collectif, ou acquiert des actifs de celui-ci, le FNB BMO poursuit ses activités après la restructuration ou l'acquisition des actifs, l'opération fait en sorte que les porteurs de l'autre organisme de placement collectif deviennent des porteurs de parts du FNB BMO, et l'opération serait un changement important pour le FNB BMO;
- h) toute autre question qui doit, aux termes des documents constitutifs du FNB BMO ou des lois qui s'appliquent au FNB BMO, ou encore aux termes d'une convention, faire l'objet d'un vote des porteurs de parts du FNB BMO.

L'approbation des porteurs de parts d'un FNB BMO sera réputée avoir été donnée si elle est obtenue au moyen d'une résolution adoptée à une assemblée des porteurs de parts du FNB BMO dûment convoquée et tenue à cette fin, à au moins la majorité des voix exprimées. Les porteurs de parts ont droit à une voix par part entière détenue à la date de référence établie aux fins du scrutin à une assemblée des porteurs de parts.

Un FNB BMO peut, sans l'approbation des porteurs de parts, fusionner ou conclure une autre opération similaire qui donne lieu à un regroupement des fonds ou de leurs actifs (une « **fusion permise** ») avec un ou plusieurs autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe dont les objectifs de placement sont essentiellement similaires à ceux du FNB BMO, sous réserve de ce qui suit :

- a) l'approbation de la fusion par le CEI;
- b) le respect de certaines conditions relatives aux fusions pré-agrées énoncées au paragraphe 5.6 du Règlement 81-102;
- c) un avis écrit donné aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion.

Dans le cadre d'une fusion permise, les fonds qui fusionnent seront évalués à leur valeur liquidative respective aux fins de l'opération.

En outre, l'auditeur d'un FNB BMO ne peut être remplacé, à moins que :

- a) le CEI n'ait approuvé la modification;
- b) les porteurs de parts n'aient reçu un avis d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification.

Modifications de la déclaration de fiducie

Aux termes des modalités de la déclaration de fiducie, l'approbation des porteurs de parts n'est requise que si les lois applicables l'exigent en raison de la nature de la modification apportée à la déclaration de fiducie.

Sauf pour ce qui est des modifications de la déclaration de fiducie décrites ci-après qui ne requièrent pas l'approbation des porteurs de parts ni la remise d'un préavis à ceux-ci, la déclaration de fiducie peut être modifiée à l'occasion par le gestionnaire sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours aux porteurs de parts.

La déclaration de fiducie peut être modifiée par le gestionnaire sans l'approbation des porteurs de parts ni la remise d'un avis à ceux-ci dans les cas suivants : i) supprimer toute contradiction ou incohérence pouvant exister entre les dispositions de la déclaration de fiducie et celles d'une loi ou d'un règlement qui s'applique au FNB BMO ou qui le concerne; ii) apporter à la déclaration de fiducie une modification ou une correction qui est d'ordre typographique ou qui est nécessaire afin de corriger une ambiguïté, une disposition fautive ou incompatible, une omission, une erreur de copiste ou une erreur évidente; iii) rendre la déclaration de fiducie conforme aux lois, aux règles et aux instructions générales applicables établies par les autorités en valeurs mobilières ou la rendre conforme aux pratiques courantes du secteur des valeurs mobilières, à la condition que la modification n'ait pas pour effet de nuire aux droits, aux privilèges ou aux intérêts des porteurs de parts; iv) maintenir le statut de « fiducie de fonds commun de placement » d'un FNB BMO pour l'application de la LIR ou permettre au gestionnaire de prendre les mesures qui peuvent être souhaitables ou nécessaires pour qu'un FNB BMO conserve ce statut; v) modifier la fin de l'année d'imposition d'un FNB BMO conformément à la LIR; vi) établir un ou plusieurs nouveaux FNB BMO; vii) modifier la dénomination d'un FNB BMO; viii) créer des catégories supplémentaires de parts d'un FNB BMO et redésigner les catégories existantes des parts d'un FNB BMO, sauf si cela modifie ou nuit aux droits se rattachant à ces parts; ix) procurer une protection supplémentaire aux porteurs de parts ou x) si, de l'avis du gestionnaire, la modification ne porte pas préjudice aux porteurs de parts et est nécessaire ou souhaitable. Toute modification de la déclaration de fiducie que fait le gestionnaire sans le consentement des porteurs de parts sera divulguée dans le prochain rapport ordinaire prévu à l'intention des porteurs de parts.

Rapports aux porteurs de parts

L'exercice d'un FNB BMO correspond à l'année civile ou à toute autre période autorisée ou réputée en vertu de la LIR. Les états financiers annuels d'un FNB BMO seront audités par l'auditeur du FNB BMO conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur sera appelé à rédiger un rapport sur la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière, qui constituent l'un des cadres d'information financière inclus dans les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gestionnaire verra à ce que le FNB BMO se conforme à toutes les exigences applicables en matière de communication de l'information et d'administration.

Le gestionnaire, pour le compte de chaque FNB BMO, fournira aux porteurs de parts du FNB BMO les états financiers intermédiaires non audités, les états financiers annuels audités, les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement des fonds et les derniers rapports annuels déposés de la direction sur le rendement des fonds, conformément aux lois applicables.

Les renseignements fiscaux dont les porteurs de parts ont besoin pour produire leur déclaration sur le revenu fédérale annuelle leur seront distribués dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice des FNB BMO, qui se produit en décembre de chaque année civile.

Le gestionnaire tiendra des livres et registres appropriés reflétant les activités des FNB BMO. Le porteur de parts ou son représentant dûment autorisé a le droit d'examiner les livres et registres du FNB BMO applicable durant les heures d'ouverture habituelles au siège social du gestionnaire. Malgré ce qui précède, le porteur de parts n'aura pas accès à l'information qui, de l'avis du gestionnaire, doit être gardée confidentielle dans l'intérêt des FNB BMO.

DISSOLUTION DES FNB BMO

Un FNB BMO peut être dissous par le gestionnaire sur remise d'un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts et le gestionnaire publiera un communiqué avant la dissolution. Le gestionnaire peut également dissoudre un FNB BMO si le fournisseur d'indices cesse de calculer l'indice pertinent ou que la convention de licence connexe est résiliée, tel qu'il est énoncé ci-dessus à la rubrique « Objectifs de placement – Dissolution des indices ». À la dissolution d'un FNB BMO, les titres, les espèces et les autres actifs qui resteront après le règlement de toutes les dettes et obligations du FNB BMO seront distribués au prorata parmi les porteurs de parts du FNB BMO.

Les droits des porteurs de parts d'échanger et de faire racheter les parts décrits à la rubrique « Rachat et échange de parts » cesseront à la date de dissolution du FNB BMO applicable.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

CDS & Co., le prête-nom de la CDS, est le propriétaire inscrit des parts de tous les FNB BMO qu'elle détient pour divers courtiers et autres personnes pour le compte de leurs clients, entre autres. De temps à autre, un FNB BMO ou un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre du groupe de celui-ci pourrait être le propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'un FNB BMO.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le gestionnaire, pour le compte des FNB BMO, peut conclure diverses conventions de placement continu avec des courtiers inscrits (qui peuvent ou non être des courtiers désignés), aux termes desquelles les courtiers peuvent souscrire des parts de l'un ou de plusieurs des FNB BMO de la façon décrite à la rubrique « Achats de parts – Émission de parts ».

Aucun courtier désigné n'a participé à la rédaction du présent prospectus ni n'en a vérifié le contenu; par conséquent, le courtier désigné n'a pas exercé bon nombre des activités usuelles entourant la prise ferme relativement au placement par les FNB BMO de leurs parts aux termes du présent prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation du courtier désigné, d'un courtier ou d'un membre de leur groupe, et un porteur de parts n'a pas de recours contre ces parties relativement aux sommes payables par les FNB BMO au courtier désigné.

ou aux courtiers concernés. Se reporter à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Conflits d'intérêts ».

Le gestionnaire touchera une rémunération en contrepartie des services qu'il rend aux FNB BMO. Se reporter à la rubrique « Frais ».

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE VOTE PAR PROCURATION

Le gestionnaire est chargé d'exercer les droits de vote par procuration au nom des FNB BMO et doit exercer ces droits de vote par procuration dans l'intérêt de chaque FNB BMO et de ses porteurs de titres.

Le gestionnaire, en sa qualité de gestionnaire de portefeuille des FNB BMO, offre des services liés à l'engagement et au vote par procuration à l'aide de son Équipe de gouvernance en matière d'investissement responsable (« **équipe IR** »), qui est composée d'experts en environnement, en responsabilité sociale et en gouvernance (« **ESG** »), et de toute autre ressource existante ou éventuelle qui serait adéquate à cette fin. L'équipe IR travaille en collaboration avec l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire, mais indépendamment de celle-ci. L'équipe IR s'occupe des activités d'engagement de même que de la recherche et de l'analyse en matière de vote par procuration. Elle aide également à l'élaboration des lignes directrices en matière de gouvernance et des attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance du gestionnaire, qui sont accessibles au public et énoncent les attentes du gestionnaire par rapport aux sociétés en ce qui concerne les bonnes pratiques ESG et guident le gestionnaire lors d'un vote sur des questions ESG. L'équipe IR se concentre sur l'engagement auprès des sociétés détenues nord-américaines et exerce activement les droits de vote aux assemblées des sociétés faisant partie du marché canadien. Le gestionnaire a retenu les services d'un tiers prestataire de services d'engagement et de vote pour que celui-ci lui fournisse des services de vote par procuration et de stratégie d'engagement responsable (*responsible engagement overlay* (« **reo®** »)) sur les marchés internationaux et qu'il exerce les droits de vote en son nom et conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance. L'équipe IR supervise les instructions de vote soumises par reo® pour l'ensemble des marchés et peut déroger à celles-ci.

Le gestionnaire a mis en place des politiques et des procédures de vote par procuration à l'égard des FNB BMO, qui incluent les lignes directrices en matière de gouvernance, les attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, et les instructions permanentes concernant le vote (collectivement, les « **instructions de vote par procuration** »). Les instructions de vote par procuration renferment des renseignements concernant l'exercice des droits de vote sur les questions pour lesquelles les FNB BMO ont reçu des documents reliés aux procurations d'un émetteur.

Pour sa prestation de services liés au vote par procuration, le gestionnaire, par l'intermédiaire de reo®, retient les services d'International Shareholder Services (« **ISS** »), un tiers administrateur du vote par procuration, pour qu'il exerce lui-même, sans aucune indication, la majorité des droits de vote conformément aux instructions permanentes concernant le vote, qui reflètent les lignes directrices en matière de gouvernance. Lorsqu'ISS ou reo® ont besoin d'indications au sujet des instructions permanentes concernant le vote, ou lorsque l'équipe IR souhaite examiner davantage comment voter à l'égard de certaines questions, l'équipe IR fournira des instructions précises sur la façon de procéder.

Bien que l'équipe IR souscrive généralement aux instructions de vote par procuration au moment de voter et qu'elle se fie à reo® et à ISS pour exercer les droits de vote, toute question qui peut être soumise au vote par procuration et qui diffère des instructions de vote par procuration est examinée à la lumière des circonstances particulières qui s'y rapportent. Cette mesure assure la souplesse nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du processus de vote par procuration. De plus, le gestionnaire peut déroger aux instructions de vote par procuration pour éviter de prendre des décisions de vote qui pourraient nuire aux intérêts d'un FNB BMO ou de ses porteurs de titres.

L'équipe IR échange de façon dynamique avec les sociétés détenues avant, pendant et après la saison des procurations pour voter de façon éclairée ainsi que pour communiquer les attentes en matière de bonnes pratiques ESG.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé des instructions de vote par procuration qui suit n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas

nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. Les instructions de vote par procuration comprennent :

- a) une politique permanente de traitement des questions courantes sur lesquelles un FNB BMO peut voter, comme l'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'émission d'actions;
- b) les circonstances dans lesquelles un FNB BMO s'écartera de la politique permanente relative aux questions courantes. Les instructions de vote par procuration prévoient, par exemple, que les FNB BMO appuieront habituellement la recommandation de la direction en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, mais qu'ils peuvent voter contre si l'indépendance de l'auditeur est en doute;
- c) des politiques et des procédures permettant à un FNB BMO de déterminer comment voter sur des questions extraordinaires, comme les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les propositions touchant les droits des actionnaires (autres que l'émission d'actions), la gouvernance d'entreprise, la rémunération et des questions sociales et environnementales. Ainsi, concernant les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les instructions de vote par procuration prévoient que les FNB BMO soutiendront habituellement l'équipe de direction en place, pourvu que les modalités financières, les avantages synergétiques et la qualité de la direction soient solides;
- d) des procédures assurant que les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille d'un FNB BMO sont exercés conformément aux instructions du FNB BMO, y compris aux instructions de vote par procuration.

Le gestionnaire a mis en place des politiques visant à repérer et à traiter des conflits d'intérêts potentiels relativement au vote par procuration, comme dans les situations suivantes qui impliquent l'exercice de droits de vote par procuration :

- a) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque la société est un client de BMO Groupe financier ou entretient par ailleurs des relations d'affaires avec celle-ci;
- b) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal ou d'un membre de son groupe (y compris les assemblées de fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe) ou à une assemblée des actionnaires d'une société relativement à une opération stratégique sur le capital, comme une fusion ou une acquisition visant la société (ou un membre de son groupe) et un membre de BMO Groupe financier;
- c) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsqu'un dirigeant, un administrateur ou un employé du gestionnaire ou de BMO Groupe financier siège au conseil ou est candidat aux fins d'élection de la société en question;
- d) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société sur une question dont l'issue du vote pourrait avantager un client (y compris un fonds d'investissement) plutôt qu'un autre;
- e) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque différents gestionnaires de portefeuille du gestionnaire préfèrent une issue du vote différente.

Les droits de vote rattachés aux titres que détient un FNB BMO dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens ne seront exercés que si le gestionnaire prend, à son gré, des arrangements pour que les porteurs de titres du FNB BMO exercent les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire des instructions de vote par procuration du gestionnaire, en composant sans frais le 1 800 304-7151 ou en écrivant au gestionnaire au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

En tant que porteur de titres, vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, les résultats des votes par procuration de chaque FNB BMO pour la dernière période terminée le 30 juin de chaque année après le 31 août de la même année, en composant le 1 800 304-7151. On peut également consulter les résultats des votes par procuration sur le site Web désigné des FNB BMO à l'adresse www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats suivants peuvent raisonnablement être considérés comme importants pour les acheteurs de parts :

- a) la déclaration de fiducie;
- b) la convention de dépôt SSTCC;
- c) la convention de dépôt BMO;
- d) les conventions de licence.

Les détails relatifs à la déclaration de fiducie se trouvent à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Fiduciaire, gestionnaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur des FNB BMO ». Les détails relatifs à la convention de dépôt SSTCC et à la convention de dépôt BMO se trouvent à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des FNB BMO – Dépositaires ». Les détails relatifs aux conventions de licence se trouvent à la rubrique « Contrats importants – Conventions de licence ». On peut examiner des exemplaires des contrats susmentionnés durant les heures d'ouverture au siège social du gestionnaire.

Conventions de licence

S&P Dow Jones Indices LLC

Définitions particulières

Dans la présente rubrique seulement, les « **indices S&P** » désignent les indices suivants :

Indice S&P Global Clean Energy
Indice Dow Jones Industrial Average (couvert en \$ CA)
Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed
Indice Dow Jones North America Select Junior Gold
Indice S&P 500^{MD} Hedged to Canadian Dollars
Indice S&P 500^{MD}
Indice composé plafonné S&P/TSX
Indice S&P/TSX 60
Indice S&P MidCap 400^{MD}
Indice S&P SmallCap 600^{MD}

Dans la présente rubrique seulement, les « **produits** » désignent les FNB BMO suivants :

FINB BMO actions du secteur énergie propre
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens
FINB BMO infrastructures mondiales
FINB BMO petites aurifères
FINB BMO S&P 500 couverte en dollars canadiens
FINB BMO S&P 500
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
FINB BMO S&P/TSX 60
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens

Conventions de licence

La Banque de Montréal et le gestionnaire ont conclu une convention datée du 16 octobre 2009, dans sa version modifiée à l'occasion, avec S&P Opco, LLC, filiale de S&P Dow Jones Indices LLC (individuellement, une « **convention de licence conclue avec S&P Opco** ») et, collectivement, les « **conventions de licence conclues avec S&P Opco** »), aux termes desquelles le gestionnaire a le droit, conformément aux modalités de ces conventions et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices S&P et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation des produits pertinents.

La durée initiale des licences pour l'indice S&P MidCap 400^{MD} et l'indice S&P SmallCap 600^{MD} est de trois ans, prenant fin le 31 décembre 2022, et elle sera ensuite renouvelée chaque année. La durée initiale des licences pour l'indice S&P Global Clean Energy est de trois ans, prenant fin le 14 décembre 2022, et elle sera ensuite renouvelée chaque année. Les licences de l'indice S&P 500^{MD} Hedged to Canadian Dollars et de l'indice composé plafonné S&P/TSX sont renouvelées tous les trois ans. La licence pour l'indice S&P 500^{MD} est renouvelée tous les ans. Chaque licence pourra être renouvelée conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec S&P Opco. Si la totalité ou une partie de la convention de licence conclue avec S&P Opco est résiliée pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter les produits visés par cette résiliation.

Le gestionnaire a conclu une convention datée du 29 mai 2009, dans sa version modifiée à l'occasion, avec Dow Jones Opco, LLC (la « **convention de licence conclue avec Dow Jones** ») aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de cette convention et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Dow Jones et certaines marques de commerce connexes pour l'exploitation des produits pertinents.

La convention de licence conclue avec Dow Jones est renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un an tant qu'elle n'est pas résiliée par l'une des parties. Si la totalité ou une partie de la convention est résiliée pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter les produits visés par cette résiliation.

Information sur les marques de commerce et avis d'exonération

Chacun des indices S&P est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« **SPDJI** ») et il a été concédé sous licence aux fins d'utilisation par le gestionnaire. S&P^{MD}, S&P 500^{MD}, US 500, The 500, iBoxx^{MD}, iTraxx^{MD} et CDX^{MD} sont des marques de commerce de S&P Global, Inc. ou des sociétés membres de son groupe (« **S&P** »); et Dow Jones^{MD} est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« **Dow Jones** »). Il est impossible d'investir directement dans un indice. Les parts des produits ne sont pas parrainées, garanties, vendues ou promues par SPDJI, Dow Jones, S&P et/ou l'un des membres de leurs groupes respectifs (collectivement, « **S&P Dow Jones Indices** »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des produits ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les produits en particulier ni quant à la capacité d'un indice S&P Dow Jones à reproduire le rendement du marché en général. Le rendement passé d'un indice ne constitue pas une indication ni une garantie de ses résultats futurs. Le seul lien qui unit S&P Dow Jones Indices au gestionnaire en ce qui a trait à un indice S&P Dow Jones se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice S&P Dow Jones et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou appellations commerciales de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants de licence. Chaque indice S&P Dow Jones est établi, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans égard au gestionnaire ou aux produits. S&P Dow Jones Indices n'est pas tenue de prendre en considération les besoins du gestionnaire ni ceux des propriétaires des produits lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice S&P Dow Jones. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des produits. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur un indice S&P Dow Jones reproduiront avec exactitude le rendement des indices ou généreront des rendements de placement positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement, un conseiller en opérations sur marchandises, un exploitant d'un fonds du marché à terme, un courtier, un fiduciaire, un « promoteur » (au sens attribué à *promoter* dans la loi des États-Unis intitulée *Investment Company Act of 1940*, dans sa version modifiée), un « expert » (comme il est mentionné dans le 15 U.S.C. § 77k(a)) ou un conseiller en fiscalité. L'inclusion d'un titre, d'une marchandise, d'une cryptomonnaie ou d'un autre actif dans un indice ne constitue pas une recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de conserver ce titre, cette marchandise, cette cryptomonnaie ou cet autre actif ni ne doit être considérée comme un conseil en placement ou un conseil au sujet d'une opération sur marchandises.

S&P DOW JONES INDICES NE GARANTIT PAS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, L'EXACTITUDE, LA RAPIDITÉ DE PUBLICATION ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUT INDICE S&P DOW JONES OU ENCORE DES DONNÉES CONNEXES OU ENCORE DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS VERBALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES NE SERA L'OBJET D'AUCUNS DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR SUITE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS SE RAPPORTANT AUX INDICES NI TENUE RESPONSABLE À CES ÉGARDS. S&P DOW JONES INDICES NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE GESTIONNAIRE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS DE L'UTILISATION D'UN INDICE S&P DOW JONES OU DES DONNÉES QUI S'Y RAPPORTENT. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P DOW JONES INDICES NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS, NOTAMMENT DE LA PERTE DE PROFITS, DES PERTES D'EXPLOITATION, DE LA PERTE DE TEMPS OU DE LA SURVALEUR, MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE CONTRAT, DE DÉLIT, DE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. S&P DOW JONES INDICES N'A PAS RÉVISÉ, PRÉPARÉ ET/OU CERTIFIÉ UNE QUELCONQUE PARTIE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE PRODUIT DU TITULAIRE DE LICENCE, DU PROSPECTUS OU D'AUTRES DOCUMENTS DE PLACEMENT ET N'A AUCUN CONTRÔLE SUR CEUX-CI. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE DES CONVENTIONS ET DES ENTENTES CONCLUES ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET LE GESTIONNAIRE, MIS À PART LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES.

FTSE Canada et FTSE

Le gestionnaire a conclu une convention datée du 16 octobre 2009, dans sa version modifiée à l'occasion, avec FTSE Canada (la « **convention de 2009 conclue avec FTSE** ») et une convention datée du 30 janvier 2017, dans sa version modifiée à l'occasion, avec FTSE, FTSE Canada, Frank Russell Company et FTSE Fixed Income LLC (la « **convention conclue avec FTSE** ») et, collectivement avec la convention de 2009 conclue avec FTSE, les « **conventions de licence conclues avec FTSE** ») aux termes desquelles il a le droit, conformément aux modalités des conventions de licence conclues avec FTSE et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'« indice des obligations de société A+ à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations de société BBB à échéance de 1 à 10 ans FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations gouvernementales FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations de société à long terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations provinciales à long terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations de société à moyen terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations fédérales à moyen terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada^{MC} », l'indice « FTSE Canada NHA MBS 975 », l'« indice des obligations à rendement réel d'organismes non-fédéraux FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations de société à court terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations fédérales à court terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations globales à court terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations provinciales à court terme FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations universelles à escompte FTSE Canada^{MC} », l'« indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} », l'indice « FTSE Developed ex Korea Consumer Discretionary Capped 100% Hedged to CAD » et l'indice « FTSE Developed ex Korea Consumer Staples Capped 100% Hedged to CAD » (collectivement, les « **indices FNB BMO FTSE** »), respectivement, pour l'exploitation du FINB BMO obligations totales, du FINB BMO obligations de sociétés notées BBB, du FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés, du FINB BMO obligations à escompte, du FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de gouvernements, du FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité, du FINB BMO obligations de sociétés à long terme, du FINB BMO obligations fédérales à long terme, du FINB BMO obligations provinciales à long terme, du FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme, du FINB BMO obligations fédérales à moyen terme, du FINB BMO obligations provinciales à moyen terme, du FINB BMO obligations à rendement réel, du FINB BMO obligations à court terme, du FINB BMO obligations de sociétés à court terme, du FINB BMO obligations fédérales à court terme et du FINB BMO obligations provinciales à court terme (collectivement, les « **FNB BMO FTSE** »), respectivement, et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et des FNB BMO FTSE. Le droit d'utiliser les indices FNB FTSE est renouvelé automatiquement chaque année, sauf en cas de résiliation anticipée conformément aux modalités des conventions de licences conclues avec FTSE. Si la totalité ou une partie d'une convention de licence conclue avec FTSE est résiliée pour quelque raison que ce soit à l'égard d'un FNB BMO FTSE, le gestionnaire ne pourra plus exploiter les FNB BMO FTSE applicables en se servant des indices FTSE Canada concernés.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (« **FGDCM** »), FTSE International Limited (« **FTSE** »), Frank Russell Company (« **Frank Russell** »), FTSE Fixed Income LLC (« **FTSE FI** ») ou les sociétés du groupe London Stock Exchange (conjointement avec FGDCM, FTSE, Frank Russell et FTSE FI, les « **concedants de licence** ») ne parrainent pas les parts des FNB BMO FTSE, ne les garantissent pas, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion. Les concedants de licences ne font aucune affirmation, prédiction ni déclaration et ne donnent aucune garantie que ce soit, qu'elle soit expresse ou implicite, concernant i) les résultats à obtenir de l'utilisation des indices FNB BMO FTSE, ii) les niveaux auxquels se situent les indices FNB BMO FTSE à une heure donnée, un jour donné ou autrement ou iii) la convenance d'un indice sous-jacent aux fins auxquelles il est utilisé dans le cadre des FNB BMO FTSE. Chacun des indices FNB BMO FTSE est compilé et calculé par FGDCM ou FTSE et tous les droits d'auteur relatifs aux valeurs et aux listes des titres constituants des indices FNB BMO FTSE appartiennent à FGDCM ou à FTSE, respectivement. Les concedants de licence ne sauraient être tenus responsables (par suite d'une négligence ou autrement) envers quiconque des erreurs dans les indices FNB BMO FTSE et ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci. Les concedants de licence n'acceptent aucune responsabilité quelle qu'elle soit envers toute personne découlant de l'utilisation des FNB BMO FTSE ou des données sous-jacentes. « FTSE^{MD} » est une marque de commerce des sociétés du groupe London Stock Exchange et est utilisée sous licence.

Aucun des concedants de licence n'a fourni ni ne fournira de conseils financiers et de conseils en placement ni n'a fait de recommandation à l'égard de l'indice au gestionnaire ou à ses clients. Les indices FNB BMO FTSE sont calculés par FTSE ou un membre de son groupe, son mandataire ou son partenaire ou pour leur compte. Les concedants

de licence a) ne sauraient être tenus responsables (par suite d'une négligence ou autrement) envers quiconque des erreurs dans les indices FNB BMO FTSE et b) ne sont pas tenus d'aviser quiconque d'erreurs se trouvant dans ceux-ci.

Bloomberg

« Bloomberg^{MD} » et les indices Bloomberg indiqués aux présentes (collectivement, les « **indices Bloomberg** ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et des membres de son groupe, y compris Bloomberg Index Services Limited (« **BISL** »), l'administrateur des indices Bloomberg (collectivement, « **Bloomberg** »), qui ont été concédées sous licence à certaines fins par le gestionnaire. Le gestionnaire a conclu une convention datée du 26 mars 2010, dans sa version modifiée à l'occasion, et une convention cadre de licence relative aux indices datée du 17 janvier 2023, dans sa version modifiée à l'occasion, avec Bloomberg (collectivement, la « **convention de licence conclue avec Bloomberg** ») aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Bloomberg et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Bloomberg Emerging Markets Tradable External Debt (EMTED) GDP Weighted Capped couvert en dollars canadiens, Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid couvert en dollars canadiens, Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid, Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI, Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond, Bloomberg U.S. Long Treasury Bond, Bloomberg U.S. Treasury 20+ Year, Bloomberg U.S. Treasury 5-10 Year Bond, Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens, Bloomberg US Investment Grade 5 to 10 Year Corporate Bond Capped, Bloomberg U.S. Treasury 1-5 Year Bond, Bloomberg US Investment Grade 1 to 5 Year Corporate Bond Capped couvert en dollars canadiens, Bloomberg US Aggregate Bond et Bloomberg US Treasury Inflation-Linked Bond (série L) (collectivement, les « **indices Bloomberg** ») pour l'exploitation du FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement, du FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, du FINB BMO obligations à court terme, du FINB BMO TIPS à court terme, du FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme, du FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens, du FINB BMO obligations totales américaines et du FINB BMO TIPS américains, respectivement (collectivement, les « **produits FNB BMO** »), et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices Bloomberg et produits FNB BMO. La durée initiale de la convention de licence conclue avec Bloomberg est d'un an, à moins que la convention ne soit résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec Bloomberg est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis d'au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Bloomberg est résiliée pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne sera plus en mesure d'exploiter les produits FNB BMO en se servant des indices Bloomberg.

Bloomberg ne parraine pas les produits FNB BMO, ne les garantit pas, ne les vend pas ni n'en fait la promotion. Bloomberg ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties des produits FNB BMO, ou aux membres du public au sujet de l'opportunité d'investir dans des titres ou des marchandises en général ou dans des produits FNB BMO en particulier. Le seul lien qui unit Bloomberg au gestionnaire se résume à l'octroi de licences à l'égard de certaines marques de commerce, dénominations commerciales et marques de service des indices Bloomberg, qui sont établis, composés et calculés par BISL sans égard au gestionnaire ou aux produits FNB BMO. Bloomberg n'est pas tenue de tenir compte des besoins du gestionnaire ou des propriétaires des produits FNB BMO lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices Bloomberg. Bloomberg n'est pas chargée d'établir le moment où les produits FNB BMO seront émis ni d'établir leur prix ou leur volume à l'émission, et n'a pas participé à leur établissement. Bloomberg n'a aucune obligation ou responsabilité, notamment envers les clients de produits FNB BMO, à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des produits FNB BMO.

BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE ET/OU DE L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT ET ELLE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES INTERRUPTIONS S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LE GESTIONNAIRE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE

L'UTILISATION DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, BLOOMBERG, SES CONCÉDANTS DE LICENCES AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, CONTRACTANTS, MANDATAIRES, FOURNISSEURS ET VENDEURS RESPECTIFS N'ENCOURENT AUCUNE OBLIGATION NI RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT À L'ÉGARD DE PRÉJUDICES, DE DOMMAGES OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS OU AUTRES, DÉCOULANT DES PRODUITS FNB BMO OU DES INDICES BLOOMBERG, OU DES DONNÉES OU DES VALEURS S'Y RAPPORTANT, QU'ILS RÉSULTENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PRÉJUDICES, DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Nasdaq

Le gestionnaire a conclu une convention datée du 6 janvier 2010, dans sa version modifiée à l'occasion, avec Nasdaq, l'ayant cause de Nasdaq OMX Group Inc. (la « **convention de licence conclue avec Nasdaq** ») aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Nasdaq, d'utiliser l'indice NASDAQ-100^{MD} couvert en dollars canadiens et l'indice NASDAQ-100^{MD} (dans la présente rubrique seulement, les « **indices** ») pour l'exploitation du FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens et du FINB BMO actions du Nasdaq 100, respectivement (dans la présente rubrique seulement, les « **produits** »), et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et de ces FNB BMO. La convention de licence conclue avec Nasdaq est renouvelée automatiquement chaque année à l'égard de chaque indice figurant dans la convention de licence conclue avec Nasdaq, à moins qu'une partie donne un avis de résiliation d'au moins 90 jours avant son expiration ou que la convention soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Nasdaq est résiliée à l'égard d'un indice pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter le FNB BMO applicable qui utilise l'indice en question.

Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (collectivement, les « sociétés ») ne parrainent pas les produits, ne les garantissent pas, ne vendent pas leurs parts et n'en font pas la promotion. Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou la convenance des produits, ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions de ceux-ci et des renseignements s'y rapportant. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires des produits ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les produits en particulier, ni quant à la capacité des indices de reproduire le rendement général du marché boursier. Le seul lien qui unit les sociétés au gestionnaire (le « **titulaire de la licence** ») se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation de la marque de commerce déposée Nasdaq^{MD} ainsi que de certaines appellations commerciales des sociétés et à l'utilisation des indices qui sont établis, composés et calculés par Nasdaq sans égard au titulaire de licence ou aux produits. Nasdaq n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ni de ceux des propriétaires des produits lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices. Les sociétés ne sont pas chargées d'établir le moment où les produits seront émis ni d'établir leur prix ou leur volume à l'émission, et n'ont pas participé à leur établissement, ni à l'établissement ou au calcul de l'équation aux termes de laquelle les produits doivent être convertis en comptant. Les sociétés n'ont aucune obligation à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des produits.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL CONTINU DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AU RÉSULTAT QU'OBTIENDRONT LE TITULAIRE DE LA LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DES PRODUITS OU UNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y FIGURENT. ELLES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CEUX-CI. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE LA PERTE DE PROFITS, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

MSCI

Le gestionnaire a conclu une convention datée du 29 janvier 2013 avec MSCI, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention de licence conclue avec MSCI** »), aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec MSCI et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned Equity, l'indice MSCI ACWI Quality, l'indice MSCI Canada Enhanced Value Capped, l'indice MSCI Canada ESG Leaders, l'indice MSCI China ESG Leaders, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, l'indice MSCI EAFE, l'indice MSCI Emerging Markets, l'indice MSCI Europe Quality 100% Hedged to CAD, l'indice MSCI EAFE ESG Leaders, l'indice MSCI India ESG Leaders, l'indice MSCI World ESG Leaders, l'indice MSCI USA Quality, l'indice MSCI USA Enhanced Value Capped et l'indice MSCI USA ESG Leaders (collectivement, les « **indices MSCI** ») pour l'exploitation du FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris, du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, du FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, du FINB BMO MSCI Canada valeur, du FINB BMO MSCI China ESG Leaders, du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders, du FINB BMO MSCI EAFE, du FINB BMO MSCI marchés émergents, du FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, du FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, du FINB BMO MSCI India ESG Leaders, du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité et du FINB BMO MSCI américaines valeur, respectivement, et pour l'utilisation de certaines marques de commerce à l'égard de ces indices et de ces FNB BMO. La durée initiale de la convention de licence conclue avec MSCI est de trois ans, sauf si elle est résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec MSCI est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis de résiliation au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec MSCI est résiliée en entier ou en partie pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter le FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris, le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, le FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders, le FINB BMO MSCI Canada valeur, le FINB BMO MSCI China ESG Leaders, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders, le FINB BMO MSCI EAFE, le FINB BMO MSCI marchés émergents, le FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens, le FINB BMO MSCI Global ESG Leaders, le FINB BMO MSCI India ESG Leaders, le FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, le FINB BMO MSCI américaines de haute qualité et le FINB BMO MSCI américaines valeur en se fondant sur l'indice MSCI pertinent.

MSCI INC. (« MSCI »), LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES FOURNISSEURS DE RENSEIGNEMENTS ET LES AUTRES TIERS PARTICIPANT À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION D'UN INDICE MSCI OU LIÉS À UNE TELLE COMPILATION, À UN TEL CALCUL OU À UNE TELLE CRÉATION (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES DE MSCI ») NE PARRAINENT PAS LES FNB BMO, NE LES GARANTISSENT PAS, NE LES VENDENT PAS NI N'EN FONT LA PROMOTION. LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR BMO GESTION D'ACTIFS. AUCUNE PARTIE DE MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FNB BMO NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES FNB BMO EN GÉNÉRAL OU DANS LES FNB BMO DONT IL EST QUESTION AUX PRÉSENTES NI QUANT À LA CAPACITÉ D'UN INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L'ÉGARD DE CERTAINS NOMS ET DES INDICES MSCI QUI SONT ÉTABLIS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD AUX FNB BMO OU À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU'ELLE ÉTABLIT, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N'EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DES FNB BMO QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L'ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DES FNB BMO SONT RACHETABLES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DU MSCI N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES

FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DES FNB BMO.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU'ELLE JUGE FIABLES AUX FINS D'INCLUSION DANS LES INDICES MSCI OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'ORIGINALITÉ, À L'EXACTITUDE ET/OU À L'EXHAUSTIVITÉ D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DE MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS D'UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DE MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE DE MSCI ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des titres, produits ou parts des FNB BMO visés aux présentes ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI dans le but de parrainer, de garantir ou de commercialiser ce titre ou d'en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour déterminer si son autorisation est requise. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celle-ci.

Le gestionnaire a conclu un addenda à la convention de licence conclue avec MSCI avec MSCI (la « **convention de licence conclue avec MSCI ESG** »), aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec MSCI ESG et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice Bloomberg MSCI Canada Corporate Sustainability SRI, l'indice Bloomberg MSCI US Corporate Sustainability SRI et l'indice Bloomberg MSCI US High Yield Liquid Corporate Sustainability SRI (collectivement, les « **indices Bloomberg MSCI ESG** ») pour l'exploitation du FINB BMO ESG obligations de sociétés, du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement et du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens, respectivement, et pour l'utilisation de certaines marques de commerce à l'égard de ceux-ci et de ces FNB BMO. La durée initiale de la convention de licence conclue avec MSCI ESG est de trois ans, sauf si elle est résiliée plus tôt conformément à ses modalités. La convention de licence conclue avec MSCI ESG est renouvelée automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un préavis de résiliation au moins 90 jours avant la fin de la durée ou qu'elle ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec MSCI ESG est résiliée en entier ou en partie pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter le FINB BMO ESG obligations de sociétés, le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement et le FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens en se fondant sur l'indice Bloomberg MSCI ESG pertinent.

MSCI INC., BLOOMBERG INDEX SERVICES LIMITED (« **BLOOMBERG** ») OU LES MEMBRES DE LEURS GROUPES RESPECTIFS, LES FOURNISSEURS DE RENSEIGNEMENTS ET LES AUTRES TIERS PARTICIPANT À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION DE TOUT INDICE BLOOMBERG MSCI ESG (COLLECTIVEMENT, LES « **INDICES BLOOMBERG MSCI ESG** ») OU LIÉS À UNE TELLE COMPILATION, À UN TEL CALCUL OU À UNE TELLE CRÉATION (COLLECTIVEMENT, LES « **PARTIES DES INDICES** ») NE PARRAINENT PAS LE FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS, LE FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT OU LE FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS, NE LES GARANTISSENT PAS, NE LES VENDENT PAS NI N'EN FONT LA PROMOTION. LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA PARTIE DES INDICES CONCERNÉE. « **BLOOMBERG** », « **MSCI** » ET LES NOMS DES INDICES SONT DES MARQUES DE SERVICE OU DES MARQUES DE COMMERCE DE BLOOMBERG, DE MSCI OU DES MEMBRES DE LEURS GROUPES

RESPECTIFS ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR LE GESTIONNAIRE. BLOOMBERG EST L'ADMINISTRATEUR D'INDICE DE RÉFÉRENCE À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG (ET MSCI N'EST PAS L'ADMINISTRATEUR D'INDICE DE RÉFÉRENCE À L'ÉGARD DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG) EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE, DES PRINCIPES RÉGISSANT LES INDICES DE RÉFÉRENCE FINANCIERS DE L'OICV INTITULÉS « PRINCIPLES FOR FINANCIAL BENCHMARKS » ET DE TOUTE AUTRE RÉGLEMENTATION, LÉGISLATION OU RÈGLE, OU DE TOUT AUTRE PRINCIPE SIMILAIRE OU S'Y RAPPORTANT, DANS TOUT TERRITOIRE. AUCUNE PARTIE DES INDICES NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS DU FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS, DU FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT OU DU FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS CES FNB BMO EN GÉNÉRAL OU DANS L'UN DE CES FNB BMO NI QUANT À LA CAPACITÉ D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI, BLOOMBERG OU LES MEMBRES DE LEURS GROUPES RESPECTIFS CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L'ÉGARD DE CERTAINS NOMS ET DES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG QUI SONT ÉTABLIS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR BLOOMBERG ET/OU MSCI SANS ÉGARD À CES FNB BMO OU À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FNB BMO OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU'ELLE ÉTABLIT, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DE CES FNB BMO QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L'ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DE CES FNB BMO SONT RACHETABLES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE CES FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DE CES FNB BMO.

BIEN QUE LES PARTIES DES INDICES OBTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU'ELLES JUGENT FIABLES AUX FINS D'INCLUSION DANS LES INDICES BLOOMBERG MSCI ESG OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'ORIGINALITÉ, À L'EXACTITUDE ET/OU À L'EXHAUSTIVITÉ D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DES INDICES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DE CES FNB BMO OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES INTERRUPTIONS D'UN INDICE BLOOMBERG MSCI ESG OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DES INDICES NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DES INDICES DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE BLOOMBERG MSCI ESG ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DES INDICES NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS (Y COMPRIS POUR PERTES DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des parts du FINB BMO ESG obligations de sociétés, du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement ou du FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI ou de Bloomberg dans le but de parrainer, de garantir ou de commercialiser ces FNB BMO ou d'en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour

déterminer si son autorisation est requise. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI ou à Bloomberg sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celles-ci.

Solactive

Solactive AG (« **Solactive** ») est le concédant de la licence à l'égard de l'indice Solactive Canadian Bank Income, de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks, de l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals couvert en dollars canadiens, de l'indice Solactive Equal Weight Global Base Metals, de l'indice Solactive Equal Weight Global Gold, de l'indice Solactive Equal Weight Canada Industrials, de l'indice Solactive Equal Weight Canada Oil & Gas, de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT, de l'indice Solactive Equal Weight US Bank couvert en dollars canadiens, de l'indice Solactive Equal Weight US Health Care, de l'indice Solactive Equal Weight Canada Utilities, de l'indice Solactive Media and Communications, de l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap, de l'indice Solactive GBS Japan Large & Mid Cap couvert en dollars canadiens, de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share, de l'indice Solactive US Preferred Share Select Hedged to CAD (RTN) et de l'indice Solactive US Preferred Share Select (RTN) (collectivement, les « **indices Solactive** »). Le gestionnaire a conclu avec Solactive une convention de licence datée du 19 octobre 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention de licence conclue avec Solactive** »), aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Solactive et sous réserve de celles-ci, d'utiliser les indices Solactive pour l'exploitation du FINB BMO revenu de banques canadiennes, du FINB BMO équilibré banques, du FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré aurifères mondiales, du FINB BMO équilibré produits industriels, du FINB BMO équilibré pétrole et gaz, du FINB BMO équilibré de FPI, du FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré banques américaines, du FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens, du FINB BMO équilibré services aux collectivités, du FINB BMO communications mondiales, du FINB BMO échelonné actions privilégiées, du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens et du FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines (dans la présente rubrique seulement, les « **FNB BMO** ») et pour l'utilisation des marques de commerce de Solactive à l'égard des indices Solactive et des FNB BMO mentionnés ci-dessus. La convention de licence conclue avec Solactive n'a pas de durée fixe, mais elle peut être résiliée dans certains cas. Si la convention de licence conclue avec Solactive est résiliée pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter les FNB BMO mentionnés ci-dessus en se fondant sur les indices Solactive.

Les parts des FNB BMO qui s'appuient sur les indices Solactive ne sont pas parrainées, garanties, promues ou vendues de quelque façon que ce soit par Solactive et Solactive ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite concernant a) l'opportunité d'investir dans les FNB BMO; b) la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices Solactive; et/ou c) les résultats obtenus ou devant être obtenus par toute personne ou entité à la suite de l'utilisation des indices Solactive. Solactive ne garantit pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices Solactive et n'engage aucunement sa responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions qui les concernent. Sans égard à ses obligations envers ses titulaires de licence, Solactive se réserve le droit de modifier les méthodes de calcul ou de publication des indices Solactive et Solactive ne saurait être tenue responsable d'une erreur de calcul ou d'une publication erronée, retardée ou interrompue à l'égard des indices Solactive. Solactive ne saurait être tenue responsable des dommages, notamment de toute perte de profits ou d'exploitation, ou de tous dommages indirects et dommages-intérêts particuliers ou punitifs subis par suite de l'utilisation (ou de l'impossibilité d'utilisation) des indices Solactive.

LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES

Les FNB BMO ne sont pas parties à des poursuites judiciaires et le gestionnaire n'est au courant d'aucune poursuite judiciaire ni d'aucun arbitrage en instance mettant en cause l'un ou l'autre des FNB BMO.

EXPERTS

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., conseillers juridiques des FNB BMO et du gestionnaire, a donné certains avis juridiques à l'égard des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à un placement dans les parts effectué par un particulier résident du Canada. Se reporter aux rubriques « Incidences fiscales » et « Admissibilité aux fins de placement ».

L'auditeur des FNB BMO est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, et a rédigé les rapports de l'auditeur indépendant suivants :

- un rapport de l'auditeur indépendant daté du 21 mars 2023 à l'égard des états financiers des FNB BMO (sauf les nouveaux FNB BMO et les FNB BMO qui ont été créés en 2023) aux périodes indiquées à la note 1 des états financiers audités et pour ces périodes;
- un rapport de l'auditeur indépendant daté du 17 janvier 2023 à l'égard de l'état de la situation financière du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie, du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de la santé, du FNB BMO agriculture mondiale, du FNB BMO obligations totales américaines et du FNB BMO TIPS américains;
- un rapport de l'auditeur indépendant daté du 17 janvier 2024 à l'égard de l'état de la situation financière de chacun des nouveaux FNB BMO au 17 janvier 2024.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué qu'il est indépendant à l'égard des FNB BMO au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

DISPENSES ET APPROBATIONS

Chaque FNB BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense permettant ce qui suit :

- a) l'achat par un porteur de parts de plus de 20 % des parts d'un FNB BMO en question par l'entremise de la Bourse sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à la condition que le porteur de parts, et toute personne ou société agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engagent envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés aux parts que le porteur de parts détient qui représentent plus de 20 % des droits de vote rattachés aux parts en circulation de ce FNB BMO à une assemblée des porteurs de parts;
- b) l'achat et la vente de parts des FNB BMO à la Bourse, qui empêchent la transmission des ordres d'achat ou de rachat aux bureaux de réception des ordres des FNB BMO;
- c) le règlement de l'émission de parts de FNB BMO en partie en espèces et en partie sous forme de titres, à la condition que l'acceptation des titres en règlement soit conforme aux sous-alinéas 9.4(2)b(i) et 9.4(2)b(ii) du Règlement 81-102;
- d) le rachat d'un nombre de parts inférieur au nombre prescrit de parts d'un FNB BMO à un prix égal à 95 % du cours de clôture des parts du FNB BMO en question à la Bourse;
- e) la libération des FNB BMO de l'exigence se rapportant à la date de référence relative à la distribution, à la condition que les FNB BMO respectent les exigences applicables de la Bourse;
- f) la libération des FNB BMO de l'exigence voulant qu'un prospectus renferme une attestation des placeurs;
- g) la mention des prix Lipper Fund Awards et des classements Lipper Leader Ratings dans les documents de vente d'un FNB BMO, sous réserve de certaines conditions;
- h) la mention des prix FundGrade A+ Awards et des classements FundGrade Ratings dans les documents de vente d'un FNB BMO, sous réserve de certaines conditions;
- i) le règlement, par un FNB BMO qui investit une partie de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, des opérations sur le marché primaire visant des parts de ce FNB BMO au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des parts est établi;

- j) l'achat et la détention par un FNB BMO d'actifs illiquides à l'égard de certains titres à revenu fixe qui sont admissibles et peuvent être négociés conformément à une dispense des exigences d'inscription comme il est mentionné dans la *Rule 144A* de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, à l'égard de la revente de certains titres à revenu fixe à des « acheteurs institutionnels admissibles », au sens attribué à *qualified institutional buyers* dans cette loi, sous réserve de certaines conditions.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter certains titres ou de conclure des opérations sur dérivés visés dans le cadre d'un tel achat dans le cas où, par suite de l'opération, plus de 10 % de son actif net serait investi, directement ou indirectement, dans les titres d'un seul émetteur afin d'établir le respect de la restriction en matière de concentration prévue par le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions.

Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens a obtenu une dispense lui permettant d'acheter un titre d'un émetteur inclus dans l'indice Dow Jones Industrial Average ou d'obtenir une exposition à un tel titre dans le cas où, par suite de l'opération, plus de 10 % de sa valeur liquidative serait investie, directement ou indirectement, dans les titres de cet émetteur aux fins de l'établissement du respect de la restriction en matière de concentration par le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102. Toutefois, cette dispense a été accordée à la condition que le placement du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens dans un seul émetteur n'excède pas la pondération de cet émetteur dans l'indice Dow Jones Industrial Average au moment de l'achat et que certains renseignements soient communiqués dans le prospectus, notamment les risques associés à un placement effectué sur le fondement de cette dispense.

Le FNB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens vise à reproduire un indice de titres adossés à des créances hypothécaires et a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la Banque de Montréal ou une filiale achetée dans le cadre d'un placement principal jusqu'à concurrence d'un montant qui ne peut être supérieur au montant dans l'indice.

Le FNB BMO lingots d'or a obtenu une dispense permettant à la Banque de Montréal d'agir à titre de deuxième dépositaire afin de détenir les lingots d'or du FNB BMO. De plus, le FNB BMO lingots d'or peut se prévaloir d'une dispense qui permet à BMO de nommer certains sous-dépositaires, lesquels sont des entités qui ne sont pas décrites aux articles 6.2 ou 6.3 du Règlement 81-102, à titre de sous-dépositaires du FNB BMO lingots d'or afin qu'ils détiennent les lingots d'or du FNB BMO lingots d'or au Canada, dans la mesure où certaines conditions sont respectées.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur, ou à l'acquéreur, un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres de FNB. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation permet également au souscripteur, ou à l'acquéreur, de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fautive ou trompeuse ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus aux termes d'une décision rendue conformément à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations ». En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts des FNB BMO ne pourra pas invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

Questions relatives aux licences et aux marques de commerce

FNB BMO lingots d'or – ICE Benchmark Administration Limited

LE COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA (LBMA GOLD PRICE PM), QUI EST ADMINISTRÉ ET PUBLIÉ PAR ICE BENCHMARK ADMINISTRATION LIMITED (« IBA »), EST UTILISÉ COMME DONNÉE D'ENTRÉE OU RÉFÉRENCE SOUS-JACENTE OU COMME ÉLÉMENT DES DONNÉES D'ENTRÉES OU D'UNE RÉFÉRENCE SOUS-JACENTE POUR LE FNB BMO LINGOTS D'OR.

« LBMA GOLD PRICE PM » EST UNE MARQUE DE COMMERCE DE PRECIOUS METALS PRICES LIMITED ACCORDÉE SOUS LICENCE À IBA À TITRE D'ADMINISTRATEUR DU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA. « ICE BENCHMARK ADMINISTRATION » EST UNE MARQUE DE COMMERCE D'IBA ET/OU DES MEMBRES DE SON GROUPE. LE COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA ET LES MARQUES DE COMMERCE LBMA GOLD PRICE PM ET ICE BENCHMARK ADMINISTRATION SONT UTILISÉES PAR LE GESTIONNAIRE AUX TERMES D'UNE LICENCE ACCORDÉE PAR IBA.

IBA ET LES MEMBRES DE SON GROUPE NE FONT AUCUNE RÉCLAMATION, PRÉDICTION NI DÉCLARATION ET NE DONNENT AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS DE L'UTILISATION DU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA NI QUANT AU CARACTÈRE ADÉQUAT OU À LA CONVENANCE DU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA À TOUTE FIN POUR LAQUELLE IL POURRAIT ÊTRE UTILISÉ, NOTAMMENT À L'ÉGARD DU FNB BMO LINGOTS D'OR. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LE DROIT APPLICABLE, L'ENSEMBLE DES MODALITÉS, DES CONDITIONS ET DES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, AU TITRE DE PROPRIÉTÉ OU À L'ABSENCE DE VIOLATION OU DE CONTREFAÇON, RELATIVEMENT AU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA, SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES ET NI IBA NI AUCUN MEMBRE DE SON GROUPE NE SAURONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES, QUE CE SOIT EN RAISON DE L'INEXÉCUTION CONTRACTUELLE OU D'UNE FAUTE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION PRÉVUE PAR LA LOI OU D'UNE NUISANCE, D'INFORMATIONS FAUSSES OU TROMPEUSES OU, AUX TERMES DES LOIS ANTITRUST OU AUTREMENT, D'INEXACTITUDES, D'ERREURS, D'OMISSIONS, DE DÉLAIS, DE MANQUEMENTS, DE CESSATIONS OU DE MODIFICATIONS (IMPORTANTES OU AUTRES) SE RAPPORTANT AU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA, OU DES DOMMAGES, DES FRAIS OU D'AUTRES PERTES (DIRECTS OU INDIRECTS) QUE VOUS POURRIEZ ENGAGER OU SUBIR EN RAISON DU COURS DE L'OR ÉTABLI EN APRÈS-MIDI PAR LA LBMA OU RELATIVEMENT À CELUI-CI OU EN RAISON DU FAIT QUE VOUS VOUS ÊTES FONDÉ SUR CELUI-CI.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Des renseignements supplémentaires sur les FNB BMO figurent ou figureront dans les documents suivants :

- a) le dernier aperçu du FNB déposé des FNB BMO;
- b) les derniers états financiers annuels comparatifs déposés des FNB BMO, ainsi que le rapport de l'auditeur connexe;
- c) les états financiers intermédiaires des FNB BMO déposés après les derniers états financiers annuels comparatifs déposés des FNB BMO;
- d) le dernier RDRF annuel déposé à l'égard des FNB BMO;
- e) tout RDRF intermédiaire à l'égard des FNB BMO déposé après le dernier RDRF annuel déposé à l'égard de ces fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Les documents ci-dessus, s'ils sont déposés par les FNB BMO après la date du présent prospectus et avant la fin du placement prévu aux présentes, sont également réputés intégrés par renvoi aux présentes. Un investisseur pourra se procurer auprès du gestionnaire un exemplaire de ces documents, dès qu'ils seront disponibles, sur demande et sans frais en composant le 1 800 361-1392 ou en communiquant avec le courtier inscrit. Ces documents sont ou seront également disponibles sur le site Web désigné des FNB BMO à www.bmo.com/gma/ca/placements/juridique-reglementaire.

Ces documents et les autres renseignements sur les FNB BMO sont ou seront disponibles au www.sedarplus.ca.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au porteur de parts et au fiduciaire de

FNB BMO lingots d'or

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

(individuellement, le « FNB BMO »)

Notre opinion

À notre avis, l'état financier ci-joint de chaque FNB BMO donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB BMO au 17 janvier 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS) applicables à la préparation de l'état de la situation financière.

Notre audit

L'état financier de chaque FNB BMO est constitué de l'état de la situation financière au 17 janvier 2024 ainsi que des notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état financier* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque FNB BMO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état financier au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que l'état financier de chaque FNB BMO ne comprend pas un jeu complet d'états financiers préparés conformément aux IFRS. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de l'état financier de chaque FNB BMO conformément aux IFRS applicables à la préparation de l'état de la situation financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2, Tél. : 416 863-1133, Téléc. : 416 365-8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Lors de la préparation de l'état financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque FNB BMO à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des FNB BMO ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque FNB BMO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier de chaque FNB BMO, pris dans son ensemble, est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état financier de chaque FNB BMO prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état financier de chaque FNB BMO comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque FNB BMO;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque FNB BMO à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans l'état financier de chaque FNB BMO au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des FNB BMO à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de l'état financier de chaque FNB BMO, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si l'état financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(Signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 17 janvier 2024

FNB BMO lingots d'or

État de la situation financière

Au 17 janvier 2024 (tous les montants sont en dollars canadiens)

| | Note | \$ |
|---|------|-----------|
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | | 71 |
| Total de l'actif | | 71 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables | | |
| (1 part émise et rachetable des catégories suivantes) | | |
| Parts en CAD | 5 | 30 |
| Parts en USD | 5 | 41 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables (par part) | | |
| Parts en CAD | | 30 |
| Parts en USD | | 41 |

Les notes annexes (pages F-8 à F-12) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO
Gestion d'actifs inc.

(Signé) « Thomas Burian »
Thomas Burian
Administrateur

(Signé) « Sara Petreich »
Sara Petreich
Administratrice

FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 17 janvier 2024 (tous les montants sont en dollars canadiens)

| | Note | \$ |
|---|------|----|
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | | 30 |
| Total de l'actif | | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables | | |
| (1 part émise et rachetable) | 5 | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables (par part) | | 30 |

Les notes annexes (pages F-8 à F-12) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO
Gestion d'actifs inc.

(Signé) « Thomas Burian »
Thomas Burian
Administrateur

(Signé) « Sara Petreich »
Sara Petreich
Administratrice

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 17 janvier 2024 (tous les montants sont en dollars
canadiens)

| | Note | \$ |
|---|------|-----------|
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | | 30 |
| Total de l'actif | | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables | | |
| (1 part émise et rachetable) | 5 | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables (par part) | | 30 |

Les notes annexes (pages F-8 à F-12) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO
Gestion d'actifs inc.

(Signé) « Thomas Burian »
Thomas Burian
Administrateur

(Signé) « Sara Petrcich »
Sara Petrcich
Administratrice

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 17 janvier 2024 (tous les montants sont en dollars
canadiens)

| | Note | \$ |
|---|------|-----------|
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | | 30 |
| Total de l'actif | | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables | | |
| (1 part émise et rachetable) | 5 | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables (par part) | | 30 |

Les notes annexes (pages F-8 à F-12) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO
Gestion d'actifs inc.

(Signé) « Thomas Burian »
Thomas Burian
Administrateur

(Signé) « Sara Petrcich »
Sara Petrcich
Administratrice

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens

État de la situation financière

Au 17 janvier 2024 (tous les montants sont en dollars
canadiens)

| | Note | \$ |
|---|------|-----------|
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | | 30 |
| Total de l'actif | | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables | | |
| (1 part émise et rachetable) | 5 | 30 |
| Actif net attribuable au porteur de parts rachetables (par part) | | 30 |

Les notes annexes (pages F-8 à F-12) font partie intégrante du présent état financier.

Approuvé au nom du conseil d'administration de BMO
Gestion d'actifs inc.

(Signé) « Thomas Burian »
Thomas Burian
Administrateur

(Signé) « Sara Petrcich »
Sara Petrcich
Administratrice

NOTES ANNEXES

Le 17 janvier 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

Le FNB BMO lingots d'or, le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens, le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens et le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens (individuellement, le « FNB BMO », collectivement, les « **FNB BMO** ») sont des fonds communs de placement négociés en bourse constitués en fiducie selon les lois de la province d'Ontario le 17 janvier 2024, aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 17 janvier 2024 pouvant être modifiée ou modifiée et mise à jour occasionnellement. BMO Gestion d'actifs inc. (le « **gestionnaire** ») est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur des FNB BMO et est responsable de leur administration. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal.

L'adresse du siège social des FNB BMO est le 100 King Street West, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

Le FNB BMO lingots d'or cherche à reproduire l'évolution du cours du lingot d'or, moins ses frais et charges, en investissant dans des placements à long terme en lingots d'or non grevés internationaux de 400 onces troy. Il ne spéculé pas sur des variations à court terme et n'est pas soumis à une gestion active.

Le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens cherche à procurer une exposition au cours du lingot d'or, moins ses frais et charges, en investissant principalement dans le FNB BMO lingots d'or.

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens vise à offrir aux porteurs de parts un revenu et un rendement (avant frais, charges et impôts) similaire, dans la mesure du possible, à celui d'un indice visant à mesurer la performance des sociétés à grande capitalisation du marché des actions américain (l'« **indice de référence** ») dans la limite d'un plafond (avant frais, charges et impôts), tout en protégeant contre une diminution maximale de 15 % du cours de l'indice de référence (avant frais, charges et impôts), pendant une période d'environ un an, du troisième vendredi de janvier au troisième vendredi de janvier de l'année suivante environ (la « période cible »).

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens vise à offrir aux porteurs de parts un revenu et un rendement (avant frais, charges et impôts) similaire, dans la mesure du possible, à celui d'un indice visant à mesurer la performance des sociétés à grande capitalisation du marché des actions américain (l'« **indice de référence** ») dans la limite d'un plafond (avant frais, charges et impôts), tout en protégeant contre une diminution maximale de 15 % du cours de l'indice de référence (avant frais, charges et impôts), pendant une période d'environ un an, du premier jour ouvrable d'avril au dernier jour ouvrable de mars de l'année suivante environ (la « période cible »).

Le FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens vise à offrir aux porteurs de parts un revenu et un rendement (avant frais, charges et impôts) similaire, dans la mesure du possible, à celui d'un indice visant à mesurer la performance des sociétés à grande capitalisation du marché des actions américain (l'« **indice de référence** ») dans la limite d'un plafond (avant frais, charges et impôts), tout en protégeant contre une diminution maximale de 15 % du cours de l'indice de référence (avant frais, charges et impôts), pendant une période d'environ un an, du premier jour ouvrable de juillet au dernier jour ouvrable de juin de l'année suivante environ (la « période cible »).

La publication des présents états de la situation financière a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 17 janvier 2024.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives qui ont servi à la préparation des présents états de la situation financière sont décrites ci-après.

2 a) Base d'établissement

L'état financier de chaque FNB BMO a été préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables à la préparation d'un tel état, selon le principe du coût historique, sauf pour les instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur.

Aux fins des opérations avec les porteurs de parts, la valeur liquidative de chaque FNB BMO correspond au total de l'actif moins le total du passif et elle est calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net est calculé conformément aux IFRS.

2 b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états de la situation financière sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de chaque FNB BMO.

2 c) Instruments financiers

Les FNB BMO comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération.

La trésorerie se compose de trésorerie et de dépôts auprès de banques, ce qui peut comprendre des acceptations bancaires et des dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie avoisine sa juste valeur en raison de sa nature à court terme.

L'International Accounting Standard (IAS) 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que l'obligation de chaque FNB BMO au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables soit présentée au montant du rachat. Les parts des FNB BMO sont rachetables au gré du porteur, selon les conditions indiquées à la note 5.

2 d) Classement des parts rachetables

Le rachat de parts à 95 % de la valeur liquidative pour certains rachats des porteurs de parts fait en sorte que la valeur de rachat de cet instrument remboursable au gré du porteur n'est pas essentiellement fondée sur l'actif net des FNB BMO. L'obligation des FNB BMO au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est donc classée comme un passif financier et présentée au montant du rachat.

3. Juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de l'obligation de chaque FNB BMO au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur.

4. Risques liés aux instruments financiers

Le programme global de gestion des risques de chaque FNB BMO vise à maximiser les rendements obtenus, compte tenu du niveau de risque auquel chaque FNB BMO est exposé, et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur leur performance financière.

Risque de crédit

Les FNB BMO sont exposés au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 17 janvier 2024, le risque de crédit était considéré comme limité puisque le solde en trésorerie représente un dépôt auprès d'une institution financière notée AA.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que chaque FNB BMO éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Chaque FNB BMO conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

Gestion du risque lié au capital

Le capital de chacun des FNB BMO correspond au montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Ce montant peut varier de façon importante en fonction du volume et de la fréquence des souscriptions et des rachats effectués au gré des porteurs de parts. Les porteurs de parts peuvent, les jours de bourse, demander le rachat des parts qu'ils détiennent dans un FNB BMO pour un montant de trésorerie correspondant au montant le moins élevé entre : i) 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto ou à la Cboe Canada Inc. (individuellement, la « **bourse** »), selon le cas, à la date de rachat; et ii) la valeur liquidative par part le jour du rachat effectif.

Pour que des parts puissent être rachetées un jour de bourse donné, une demande de rachat contre trésorerie conforme aux instructions du gestionnaire doit être reçue au siège du FNB BMO concerné au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le jour de bourse pertinent (ou au plus tard à l'heure établie par le gestionnaire). Par ailleurs, les porteurs de parts peuvent échanger leurs parts contre un panier de titres ou de la trésorerie, selon le cas. Pour qu'un échange puisse être effectué, une demande d'échange conforme aux instructions du gestionnaire doit être reçue au siège du FNB BMO concerné au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le jour de bourse pertinent (ou au plus tard à l'heure établie par le gestionnaire). Le prix de l'échange est égal à la valeur liquidative des parts le jour de la demande d'échange et il est payable par la livraison d'un panier de titres ou le versement d'un montant en trésorerie, selon le cas.

5. Parts rachetables

Le capital de chaque FNB BMO est représenté par les parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à une quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à l'objectif et aux stratégies de placement et aux politiques en matière de gestion des risques indiquées à la note 4, les FNB BMO s'emploient à investir les souscriptions reçues dans des placements adéquats, tout en conservant des liquidités suffisantes pour financer les rachats. Au besoin, les FNB BMO peuvent accroître leurs liquidités au moyen d'emprunts à court terme ou en vendant des placements. Les FNB BMO sont autorisés à émettre un nombre illimité de parts.

Les jours de bourse, un courtier désigné peut placer un ordre de souscription ou d'échange visant le nombre prescrit de parts (ou un multiple entier de ce nombre) d'un FNB BMO. Pour chacun des FNB BMO, un jour de bourse désigne un jour où la bourse est en activité et où le marché sur lequel sont principalement échangés la majorité des titres détenus par le FNB BMO correspondant est ouvert.

Si un ordre de souscription ou d'échange est accepté, le FNB BMO émet au courtier désigné ou échange des parts avec lui i) au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre est accepté si le FNB BMO investit une partie de ses actifs dans des titres pour lesquels les transactions sont habituellement réglées le troisième jour ouvrable suivant la date d'établissement du prix des titres, ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre est accepté si le FNB BMO n'investit pas une partie de ses actifs dans des titres pour lesquels les transactions sont habituellement réglées le troisième jour ouvrable suivant la date d'établissement du prix des titres, ou iii) tout autre délai plus court que ceux des points précédents déterminé par le gestionnaire par suite d'un changement aux lois applicables ou aux procédures de règlement sur les marchés applicables, sous réserve de la réception du paiement de ces parts. Pour chaque lot correspondant à un nombre prescrit de parts émises ou échangées, un courtier désigné doit effectuer ou recevoir un paiement composé, au gré du gestionnaire :

- a) sauf pour le FNB BMO lingots d'or et le FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens, d'un panier de titres admissibles et d'un montant en trésorerie dont le total est égal à la valeur liquidative des parts émises ou échangées;
- b) d'un montant de trésorerie égal à la valeur liquidative des parts émises ou échangées.

L'échange de parts contre un panier de titres est effectué à un prix correspondant à la valeur liquidative des parts le jour de l'échange, et il consiste à racheter les parts et à verser le panier de titres et un montant de trésorerie. Les parts seront rachetées dans le cadre de l'échange. Les jours de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts d'un FNB BMO pour de la trésorerie. Les parts rachetées contre de la trésorerie sont rachetées à un prix par part correspondant au montant le moins élevé entre : i) 95 % du cours de clôture des parts à la bourse le jour du rachat; et ii) la valeur liquidative par part le jour du rachat.

Aux fins du traitement des opérations avec les porteurs de parts, la valeur liquidative par part d'une catégorie aux fins de souscription, de rachat ou d'échange est calculée en divisant la valeur liquidative de chaque catégorie du FNB BMO (à savoir, le total de la juste valeur de l'actif attribuable à la catégorie du FNB BMO moins le passif attribuable à la catégorie) par le nombre total de parts de la catégorie du FNB BMO en circulation à la date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net est calculé conformément aux IFRS et peut différer de la valeur liquidative du FNB BMO. Au 17 janvier 2024, il n'y avait aucune différence entre l'actif net et la valeur liquidative de chaque FNB BMO.

6. Opérations avec des parties liées

Les opérations de placement de chaque FNB BMO sont gérées par le gestionnaire. BMO Investissements Inc., société affiliée au gestionnaire, a acheté la ou les premières parts émises par chaque FNB BMO,

| | Parts | Contrepartie (tous les montants sont en dollars canadiens) | Prix par part (\$) (tous les montants sont en dollars canadiens) |
|--|-------|---|--|
| FNB BMO lingots d'or | | | |
| – Parts en CAD | 1 | 30 | 30 |
| – Parts en USD | 1 | 41 | 41 |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | 1 | 30 | 30 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | 1 | 30 | 30 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | 1 | 30 | 30 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | 1 | 30 | 30 |

comme l'indique le tableau ci-après :

Chaque FNB BMO paye des frais de gestion au gestionnaire, conformément à la déclaration de fiducie. Le gestionnaire reçoit des frais de gestion dont le montant correspond à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du FNB BMO concerné (comme il est indiqué dans le tableau suivant). Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, y compris la TVH, sont calculés quotidiennement et versés chaque trimestre, à terme échu. Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré, renoncer à une partie des frais de gestion.

| | Frais de gestion annuels (%) |
|--|------------------------------|
| FNB BMO lingots d'or | 0,20 |
| FNB BMO lingots d'or couvert en dollars canadiens | 0,20 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – janvier couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – avril couvert en dollars canadiens | 0,65 |
| FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée – juillet couvert en dollars canadiens | 0,65 |

BMO Investissements Inc. ne peut pas demander l'échange de la première part émise de chaque FNB BMO achetée le 17 janvier 2024 tant que le FNB BMO concerné n'aura pas reçu un minimum de 500 000 \$ de souscriptions provenant d'autres investisseurs.

ATTESTATION DES FNB BMO, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 17 janvier 2024

Le présent prospectus, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

BMO GESTION D'ACTIFS INC., à titre de gestionnaire et de fiduciaire des FNB BMO

(signé) « William Bamber »

WILLIAM BAMBER
Agissant en qualité de chef de la direction

(signé) « Nelson Avila »

NELSON AVILA
Chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration de BMO Gestion d'actifs inc.

(signé) « Sara Petrcich »

SARA PETRICH
Administratrice

(signé) « Thomas Burian »

THOMAS BURIAN
Administrateur

BMO GESTION D'ACTIFS INC., à titre de promoteur des FNB BMO

(signé) « William Bamber »

WILLIAM BAMBER
Agissant en qualité de chef de la direction